



HAL
open science

Ordres et désordres dans la langue

Chantal Wionet

► **To cite this version:**

Chantal Wionet. Ordres et désordres dans la langue. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier 3, 2014. tel-02105324

HAL Id: tel-02105324

<https://hal.science/tel-02105324>

Submitted on 21 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

MÉMOIRE D'HABILITATION À DIRIGER DES
RECHERCHES

ORDRES ET DÉSORDRES DANS LA LANGUE

présenté par
Chantal Wionet
le 28 novembre 2014

JURY

SONIA BRANCA-ROSOFF – PARIS 3 – PRÉSIDENTE
JACQUES BRÈS – MONTPELLIER 3 – RAPPORTEUR
JACQUES GUILHAUMOU – CNRS - EXAMINATEUR
STÉPHANE MACÉ – GRENOBLE 3 – RAPPORTEUR
GILLES SIOUFFI – PARIS IV – EXAMINATEUR
AGNÈS STEUCKARDT – TUTEUR – MONTPELLIER 3

Université Paul Valéry - Montpellier 3

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

L'ÉVÉNEMENT LINGUISTIQUE	7
LA « LANGUE COMMUNE »	8
LA « FORCE DES NORMES »	9

CHAPITRE 1 - FABRIQUER LES LANGUES, INVENTORIER, CLASSER

LE DICTIONNAIRE COMME DISCOURS	13
L'AGENCEMENT DES DISCOURS DANS LES DICTIONNAIRES	14
LA MISE EN ORDRE PAR LA STRUCTURATION DES CHAMPS ET DES DISCOURS-	14
UN EXEMPLE DE DISCOURS GRAMMATICAL : LA QUESTION	17
UN EXEMPLE DE TRAITEMENT LEXICOGRAPHIQUE DE MOTS GRAMMATICAUX-	21
LA MISE EN ORDRE DE LA LANGUE À LA FIN DU 17^E SIÈCLE	25
L'UNIVERS SÉMIOTIQUE DES DICTIONNAIRES	27
LA MISE EN ORDRE DU MONDE	31
LA MISE EN ORDRE DES USAGES	34
LA MISE EN ORDRE DU PUR ET DE L'IMPUR	40
LA MISE EN ORDRE DES TEMPS (ET DES STYLES) : LES ARCHAÏSMES	42
UN PEU DE DÉSORDRE : UNIVERSALISME ET COLINGUISME DANS <i>TRÉVOUX</i>	43
PROLONGEMENTS	47

CHAPITRE 2 - FABRIQUER LES REPRÉSENTATIONS

LANGUE COMMUNE ET BON USAGE	50
LES SOURCES DE LA LANGUE COMMUNE : LE BON USAGE	52
LE COMMUN ET LE DÉMOCRATIQUE	53
LA SPÉCIFICITÉ DE L'ÉVÉNEMENT « LANGUE COMMUNE »	58
LES CARACTÉRISTIQUES DÉCLARÉES DE LA « LANGUE COMMUNE »	59
L'EXPÉRIENCE DU SENSIBLE	68
LE COMMUN ET L'EXTRAVAGANT	74
LA LANGUE DE L'AUTRE	77
LA « LANGUE DES BANLIEUES »	79
LANGUE ET IDENTITÉ	82
L'EXPÉRIENCE GRAMMATICALE	86

LES FABLES DU FRANÇAIS..... 90

CONCLUSION DU CHAPITRE 93

CHAPITRE 3 - LES CRÉATIONS FRANCHES

LES MODES LANGAGIÈRES 96

CORPUS 14..... 103

DÉSIGNATIONS..... 104

LES PEU LETTRÉS DANS L'HISTOIRE..... 105

UNE LANGUE OU UN STYLE ?..... 109

DÉTOUR 110

LA PHRASE ET LE STYLE 112

HABITER LE MONDE 117

BIBLIOGRAPHIE..... 111

ANNEXES 127

INTRODUCTION

Tout d'abord, il faut reconnaître que toute activité de recherche s'inscrit souvent dans un horizon très personnel. Ainsi, si j'ai commencé par étudier la langue française à travers le prisme des dictionnaires, si j'ai assez vite abordé ces dictionnaires au travers de l'informatique et de l'analyse des marques, c'est que cette entrée fut pour moi sécurisante, qu'elle m'a permis de mettre à distance des inquiétudes personnelles, et d'apaiser des expériences linguistiques et sociales un peu trop sensibles. Les dictionnaires du 17^e me sont apparus en ce sens comme des lieux où la langue était donnée en ordre, dans l'objectivité de la représentation en alphabet, mais aussi dans la stabilité à laquelle œuvraient les lexicographes de l'ancien régime : c'est la cohérence de leur travail que j'ai voulu, pendant mes premières années de recherche, exposer. Aujourd'hui, je peux considérer avec une autre distance, celle du temps, tout ce que le travail sur les dictionnaires m'a appris ; et revenir presque apaisée sur les bords moins cadastrés de la langue, avec, il y a peu notamment, les Poilus peu lettrés.

Par ailleurs, je voudrais d'emblée évoquer une ambiguïté méthodologique, celle qui consiste à n'avoir pas voulu choisir entre histoire de la langue et analyse du discours. Sans doute pourrait-on regretter que mes travaux ne se situent jamais strictement dans l'un des deux univers de recherche. Le plus couramment, l'histoire de la langue renvoie à des analyses de modifications, disparitions, apparitions d'items ou de structures (Combettes¹, Marchello-Nizia², Lodge³), de modes langagières (Bennett⁴, Siouffi⁵), de combats linguistiques (Kibbee⁶) ; l'analyse du discours, quant à elle, travaille depuis Pêcheux en France et les années 70 sur de grands corpus aujourd'hui électroniques – le plus souvent les discours politiques –, à l'aide de programmes informatiques de plus en plus élaborés (Mayaffre⁷), ou encore depuis Foucault se mêle d'histoire (Guilhaumou⁸, Robin⁹, Steuckardt¹⁰), d'écritures non normées (Branca¹¹), de littérature (Maingueneau¹²) ou de cadres discursifs à partir de corpus choisis de manière intentionnelle (Collinot-Mazière¹³ pour les objets de la grammatisation, Moirand¹⁴ et Krieg-

¹ Bernard Combettes, 2003 ; Bernard Combettes, Christiane Marchello-Nizia, & Sophie Prévost, 2004 ; Bernard Combettes et Christiane Marchello-Nizia, 2007.

² Christiane Marchello-Nizia, 2006 et 1999.

³ Richard Anthony Lodge, 1997, 2004.

⁴ Wendy Ayres-Bennett & Magali Seijido, 2004, 2007 et 2013.

⁵ Courbon, B., Lecolle, M., Steuckardt, A., & Siouffi, G. 2010, 2012.

⁶ Douglas Kibbee, 1998, 2011, 2013.

⁷ Damon Mayaffre 2004 et 2012.

⁸ Augustin Giovannoni & Jacques Guilhaumou, 2008 ; Jacques Guilhaumou, 1998, 2002, 2006.

⁹ Régine Robin, 1973.

¹⁰ Agnès Steuckardt, 2011, 2013.

¹¹ Sonia Branca-Rosoff, 1994, 1997, 2007, 2010.

¹² Dominique Maingueneau, 2004, 2014.

¹³ André Collinot & Francine Mazière, 1997 ; Francine Mazière, 2007, 2010.

¹⁴ Sophie Moirand, 2007, 2013.

Planque¹⁵ pour la presse et le discours politique, etc.). Or, l'histoire de la langue que je présente n'est pas celle d'abord des évolutions formelles de la langue : je n'étudie pas des passages linguistiques d'une catégorie grammaticale à une autre. Et si mon point de départ est toujours historique, ce sont les différents discours sur la langue qui m'intéressent, dans leur historicité *et* leur actualité, discours qui peuvent être constitués, comme les déclarations d'intention des dictionnaires, ou passifs comme les segments récurrents de phrase, comme les marques de domaine et d'usage – pour m'en tenir momentanément aux dictionnaires. Or on ne peut manquer de lier à la question des dictionnaires la pratique des classements, qui ne va pas du tout de soi : car si c'est bien l'activité délurée des langues dont nous faisons l'expérience sensible, cette liberté fondamentale se trouve niée par la pratique lexicographique, et au-delà par les divers discours sur la langue, qu'ils soient ordinaires, documentés, scolaires, scientifiques... Aussi suis-je partie de l'intuition selon laquelle ces classements avaient une importance capitale dans le sens où ils fonctionnent comme les structures mythiques où s'inscrivent et se solidifient les fictions sociales. Après les dictionnaires, j'ai par la suite, dans l'examen des strates de ces fictions, voulu prendre en compte dans mes recherches l'apport des remarqueurs, puis celui des essayistes, et enfin celui de la littérature. Si les objets de mes travaux se diversifient, l'horizon reste donc le même.

Un peu plus loin, ou près de nous, et parallèlement à cela, les travaux que je poursuis avec Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt depuis 2010 m'ont ramenée à des analyses plus formelles, à partir des modes langagières – changements linguistiques aussi éphémères qu'inattendus, ou encore des lettres intimes des Poilus peu lettrés – dans le projet *Corpus 14* dirigé par Agnès Steuckardt. Ce retour aux sources linguistiques et grammaticales me permet de former une boucle avec des travaux plus anciens, ceux que j'ai effectués pendant une dizaine d'années pour les cours de concours fondés sur des textes littéraires, dans une double perspective grammaticale et stylistique. Ces cours me permettent notamment aujourd'hui de travailler à partir de bases solides sur les phénomènes de langue et de style et concourent à enrichir ma réflexion sur les frontières historiquement et traditionnellement posées entre langue littéraire et langue commune.

J'ai choisi de privilégier dans cette synthèse les travaux qui se concentraient sur *des* discours sur la langue française, et qui ont construit de celle-ci, à chaque époque, la forme la mieux reconnue dans la société. Dans l'histoire de ces discours, mon point de départ est toujours le 17^e siècle, que j'élargis par cercles concentriques au 18^e, au 19^e et au 20^e siècles. La distance historique confortable pour laquelle j'avais opté lorsque je travaillais exclusivement sur les dictionnaires du 17^e siècle s'est donc réduite. D'abord parce que l'écart entre les travaux et l'expérience sensible ne laisse pas tranquille, et que se spécialiser dans le 17^e siècle amène presque naturellement à s'interroger sur les pratiques contemporaines, aussi bien pratiques de la langue, que pratiques des discours – comment en effet travailler sur les marques d'usage dans les dictionnaires sans en voir les résultats par exemple dans les manières d'envisager les niveaux de langue, à l'école, à la télévision ou dans la rue ? Depuis, j'ai cherché à creuser et

¹⁵ Alice Krieg-Planque, 2003, 2009, 2012.

élargir : creuser le 17^e siècle, les dictionnaires, les discours d'escorte, les « remarques », élargir aux discours contemporains, aux enjeux immédiats, puisqu'au fur et à mesure j'ai pu me convaincre de la permanence des débats et de l'importance de l'histoire dans les conflits présents. Comment perçoit-on la langue de l'autre ? Comment en parle-t-on ? Comment le souci déclaré de la chose commune autorise-t-elle les discours les plus divers ?

Pour exposer mes travaux, il m'était possible de suivre le fil chronologique de manière à retracer, étape par étape l'avancée d'une réflexion, des dictionnaires aux discours contemporains sur la langue observables dans certains travaux de sociolinguistique ou dans certaines approches des littératures dites populaires. Si j'ai choisi toutefois de laisser de côté l'approche chronologique, c'est parce qu'elle peut se lire dans la succession des articles, que je ne veux pas ici redoubler. C'est aussi parce qu'il m'a semblé plus opportun de mettre un peu d'ordre dans des travaux qui, alors qu'ils étaient souvent guidés par des rencontres ou des discussions¹⁶ répondaient le plus souvent à des préoccupations du moment. Par exemple, les travaux sur l'emprunt dans les dictionnaires avaient pour horizon les débats sur l'étranger en France ; les travaux sur la langue commune prenaient leurs racines dans divers propos entendus, qui portaient sur la diffusion de « mauvaises langues », et partant sur les mauvais locuteurs. Je voudrais maintenant m'expliquer sur ces intrications qui fondent mon intérêt pour ce qui touche à la langue.

¹⁶ Ma rencontre avec Renée Balibar, puis celles que les universités de Lille et Grenoble m'ont offertes – Agnès Tutin, Nathalie Fournier, Stéphane Macé –, mais aussi la discussion permanente avec Sonia Branca-Rosoff, Jacques Guilhaumou, plus tard Agnès Steuckardt et Gilles Siouffi.

L'ÉVÉNEMENT LINGUISTIQUE

À la rencontre de l'histoire de la langue et de l'histoire des discours, Jacques Guilhaumou proposait en 1996 dans la revue *H.E.L.* une « micro-histoire des événements linguistiques » :

[N]ous proposons la progressive mise en place d'une micro-histoire des événements linguistiques permettant de circonscrire les données de la conscience linguistique, de marquer les limites de l'innovation linguistique à un moment donné, et surtout d'introduire, dans la perspective linguistique, la dimension réflexive des pratiques langagières.¹⁷

Dans ce texte, « l'événement linguistique » se tourne du côté de l'histoire des méta-discours sur la langue et doit être distingué des « événements discursifs » qui se situent plutôt du côté de la parole ou des trouvailles : l'invention de syntagmes comme *assemblée nationale* par Siéyès ou *prise de la Bastille* sont des *événements discursifs* qui traversent les siècles, créent et assurent la pérennité d'une identité nationale, alors que la création de l'Académie française, la mise en circulation d'outils comme les dictionnaires au 17^e et plus tard la large diffusion des manuels scolaires au 19^e siècle sont des *événements linguistiques* qui participent fondamentalement de l'histoire des nations. De même, l'événement discursif que fut le syntagme *langue commune* à son apparition dans la Préface au *Dictionnaire de l'Académie française* en 1694 devint par son devenir-étalon de la langue française un *événement*, c'est-à-dire qu'ici le syntagme devint objet (le dictionnaire), puis point d'horizon, comme le souligne à juste titre Jacques Guilhaumou dans son *Histoire langagière des concepts* :

[L']événement linguistique est impliqué en priorité dans l'invention de la langue commune : de la fixation de sa nomenclature, dès la fin du XVII^e siècle, dans les premiers Dictionnaires monolingues de la « langue française » à son apprentissage public généralisé au cours de la Révolution française sous le label de « langue nationale ». Facteur dynamique de l'espace/temps d'intercompréhension et d'intercommunication entre les individus, il joue un rôle essentiel dans le processus de généralisation linguistique permettant la reconnaissance des contenus discursifs qui président à la formation de l'identité de la nation française¹⁸.

Les trois premiers monolingues français semblent bien relever de l'événement, puisque ces œuvres monumentales sont aujourd'hui encore citées à l'occasion de la lecture et de l'étude des textes classiques, et données en référence pour tout le 17^e siècle – c'est dire combien ils continuent de représenter la langue et les mœurs linguistiques de l'époque. Événement lexicographique d'abord, puisque ces trois dictionnaires ont non seulement réellement inventé et introduit le monolinguisme en France – par la propulsion de la lexicographie monolingue, par le traitement spécifique des autres langues et des registres –, mais aussi parce qu'ils se sont

¹⁷ Jacques Guilhaumou, 1996 : 114.

¹⁸ p. 94.

partagé des territoires langagiers dont notre conscience des pratiques linguistiques hérite, conformément à certaines croyances sociales et morales. Si *événement* a bien le sens que lui donne Furetière, à savoir « se dit aussi des choses grandes, surprenantes et singulières qui arrivent dans le monde », alors il semble bien que la « langue commune » en soit un.¹⁹

LA « LANGUE COMMUNE »

Comme le montre Sonia Branca (2008), l'événement linguistique peut être envisagé de manière large, ou restreinte. Renée Balibar (1985) avait adopté la perspective la plus large, parlant d'événement linguistique pour la grammatisation des langues, même s'il me semble que ce phénomène dépasse l'événement et peut être rapproché d'une *entreprise* – ou d'un *dispositif* – durable qui a modifié le corps même de la langue et qui continue de le modeler selon les nécessités du moment.

On a pu aussi utiliser « l'événement linguistique » dans un sens plus étroit, comme Collinot & Mazière (1997), Sonia Branca ou Jacques Guilhaumou (1996, 2007) pour par exemple commenter l'apparition du syntagme « langue commune » dans la préface de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*, ou du mot « socialisme » sous la plume de Sieyès. Apparus soudainement dans des textes ou des manuscrits, ces micro-événements répondent à d'autres caractéristiques de l'événement, à savoir par exemple la non prédictibilité. Ils doivent toutefois, pour acquérir un statut historique d'événement linguistique, être soutenus, amplifiés, modifiés, remplis par des narrations, des récits qui fondent à la fois une historicité et une vérité contingente et momentanée, de façon à opérer un « contrôle sémiotique de l'expérience humaine²⁰ ».

Si la langue commune peut être envisagée au 17^e siècle comme le point d'aboutissement d'une intrigue dont il faudra décrire les agencements²¹, elle est aussi le point de départ d'un nouveau récit sur la langue qui ne cesse de connaître des rebondissements et des prolongements à travers des créations, prises de position, analyses et pratiques.

Du côté des éléments de l'intrigue, il importe de suivre un certain mouvement, qui part de l'importance donnée à la langue française sous le 17^e siècle de Richelieu : discursivement

¹⁹ Alain Badiou (1988 : 199) en donne une autre : « Un événement est toujours localisable. Qu'est-ce à dire ? D'abord, que nul événement ne concerne immédiatement la situation dans son ensemble. Un événement est toujours en un point de la situation [...]. Nous poserons une fois pour toute qu'il n'y a pas d'événement naturel, ni non plus d'événement neutre. Dans les situations naturelles ou neutres, il n'y a que des faits. La distinction du fait et de l'événement renvoie en dernière instance à la distinction des situations naturelles, ou neutres, dont le critère est global, et des situations historiques, dont le critère (existence d'un site) est local. Il n'y a d'événement que dans une situation qui présente au moins un site. L'événement est attaché, dans sa définition même, au lieu, au point, qui concentre l'historicité de la situation. Tout événement a un site singularisable dans une situation historique. »

²⁰ Jacques Guilhaumou, 1996 : 105.

²¹ « On appellera agencement tout ensemble de singularités et de traits prélevés sur le flux – sélectionnés, organisés, stratifiés – de manière à converger (consistance) artificiellement et naturellement : un agencement, en ce sens, est une véritable invention ». Gilles Deleuze et Félix Guattari, (1980), *Mille Plateaux*, Paris, Minuit, p. 506.

parlant, j'isole ici les discussions entre La Mothe le Vayer et Vaugelas ; linguistiquement parlant, la mise en place des trois monolingues français dans un espace temporel de quatorze ans, qui a suivi les ouvrages des remarqueurs. Dans cette période, c'est bien le récit que l'on fait de la langue française qui se modifie considérablement : se crée ainsi une fable, avec ses péripéties et sa morale.

Du côté de la postérité de la langue commune, le mouvement que j'ai suivi est plus aléatoire. Avec le nouvel agencement des classiques, c'est un nouveau rapport à la langue qui s'établit durablement, qui à la fois tient dans le temps, et s'articule aux traits des différentes époques sociales. C'est en travaillant à cette « langue commune » de la fin du 17^e siècle que j'ai observé des lignes de continuité inattendues. Si bien sûr les termes de la question sont toujours différents, certains phénomènes peuvent se comprendre dans un certain rapport au 17^e : du côté de la langue, la pérennité des formes syntaxiques et lexicales (comparativement à celles du 16^e siècle) signale une puissance de l'institution sur laquelle il est intéressant de réfléchir ; du point de vue des représentations, ce faisceau de discours sur la langue venu des remarqueurs, grammairiens, lexicographes et académiciens a bien stabilisé certaines manières de se représenter la langue *et* les locuteurs, dont certains éléments saillants sont décrits dans l'ouvrage co-écrit avec Gilles Magniont, les *Fables du français*. Dans cet ouvrage, nous envisageons en cinq chapitres cinq grands pôles de représentations : les mystères du français, le français et les mœurs, les pouvoirs du français, d'autres français, l'idéal du français.

À côté des discours, les gens. Pendant longtemps, il ne m'a pas été possible de travailler sur autre chose que l'institution, sans doute pour mettre à distance mes propres pratiques afin peut-être de mieux les connaître, comme il faut voyager pour acquérir un peu de lucidité. Les discours n'étaient pas avares de qualificatifs tels que « bas » ou « populaire », de formules négatives à l'encontre de telle ou telle expression revenant souvent à placer à cet endroit la violence dans la langue. Et c'est ainsi que, fatiguée parfois de trop d'ordre(s), je suis allée chercher un peu de désordre, de désir et de vigueur dans ce que j'appelle aujourd'hui les *créations franches* – les discussions sur la langue qu'on trouve sur internet, les lettres de soldats de la première guerre. Ces créations franches qui au regard de l'institution sont au moins déclarées bancales ou malhabiles se sont glissées dans les représentations comme des ratés, des essais infructueux, des formes défectueuses. Or, la lecture des Poilus du *Corpus 14* vient fragiliser les frontières entre langue littéraire et langue de tous les jours, entre oral et écrit, tout comme elle nécessite une révision de nos représentations sur la norme.

LA « FORCE DES NORMES²² »

Cette présentation ne serait pas complète si je n'évoquais pas ici ma manière d'envisager le travail du chercheur, ainsi que ma manière d'envisager la norme. Si une certaine linguistique aujourd'hui, de même qu'une certaine critique littéraire, croit en une description strictement

²² Voir aussi Pierre Macherey, (2009), *De Canguilhem à Foucault, la force des normes*, Paris, La Fabrique.

objectivée, il me semble au contraire que toute activité de recherche se ressent des arrière plans politiques, comme elle imprègne les conceptions politiques d'une époque. En travaillant sur le 17^e siècle, on n'échappera pas à cette dimension de la recherche, dans la mesure même où toute investigation – ne serait-ce que technique – connaît des prolongements directs ou indirects dans le domaine social et dans la manière dont on envisage le social (c'est-à-dire au sens propre nos intentions politiques). Il est en effet remarquable que dans l'histoire des idées, seule notre période très contemporaine cherche à s'extirper d'une dimension à mon sens inaliénable de toute activité intellectuelle – à savoir l'intentionnalité – à travers le retour masqué d'une sorte de positivisme : les données chiffrées, les schémas, les statistiques seraient les garants d'une vérité sans intention. De même, une lecture très orientée de Foucault et de la biopolitique permet aujourd'hui de lessiver une certaine idée de la norme comme contraignante et tyrannique, qu'il s'agisse du 17^e siècle classique ou du 21^e siècle mondialisé²³. Au fond, il n'y aurait pas de norme, et il n'y en aurait pas eu au 17^e. Certes, ont existé *des* normes, mais le pluriel chez Foucault correspond davantage à l'affinement d'une inquiétude qu'à sa dilution ; il ne desserre pas la contrainte, comme lorsqu'on se représente aujourd'hui des normes un peu lâches, sortes de lieux de discussion, dans une recherche consciente de la meilleure manière de vivre ensemble. Le politique s'efface ici au profit de la négociation (voir en ce sens l'influence très forte des perspectives d'Habermas), autour de l'adhésion à certains groupes ou communautés qui – si je reviens plus précisément à la langue – se définissent par certains rapports de connivence, certains « jeux » de langage ... relativement aisés à décrire et à modéliser. Je ne me suis jamais située dans cette perspective, puisque la langue depuis au moins le 16^e siècle est un objet politique que tous les pouvoirs cherchent à maîtriser à partir de fables, de normes et de contraintes. De fait, le travail sur la langue ne peut pas à mon sens se défaire de son empreinte politique : les cadres esthétiques dans lesquels les discours peuvent se déployer – par exemple, lorsqu'on évoque « la belle langue » – font songer à la définition pascalienne de la tyrannie²⁴, les cadres normatifs des niveaux de langue obéissant davantage à la peur de l'affrontement qu'au désir d'émancipation des individus. Qu'on ne s'y trompe pas – et on le verra d'ailleurs plus loin dans cette synthèse – je continue de penser qu'il faut trouver un *port* dans la langue, pour parler encore comme Pascal²⁵ : pour les uns la grammaire, pour les autres la littérature, l'écriture, pour d'autres les chansons, pour d'autres encore tous les

23 Voir à ce sujet le chapitre 2.

24 « La tyrannie est de vouloir avoir par une voie ce qu'on ne peut avoir que par une autre. On rend différents devoirs aux différents mérites : devoir d'amour à l'agrément, devoir de crainte à la force, devoir de créance à la science. On doit rendre ces devoirs-là, on est injuste de les refuser, et injuste d'en demander d'autres. Ainsi ces discours sont faux et tyranniques. « Je suis beau, donc on doit me craindre. Je suis fort, donc on doit m'aimer. Je suis... » Pascal, *Pensées, Fragment 54* de l'édition Le Guern.

25 « Ceux qui sont dans le dérèglement disent à ceux qui sont dans l'ordre que ce sont eux qui s'éloignent de la nature, et ils la croient suivre : comme ceux qui sont dans un vaisseau croient que ceux qui sont au bord fuient. Le langage est pareil de tous côtés. Il faut avoir un point fixe pour en juger. Le port juge ceux qui sont dans un vaisseau; mais où prendrons-nous un port dans la morale ? » Pascal, *Pensées, Fragment 591* de l'édition Le Guern.

apprentissages, mais c'est un port qui ne méconnaît pas sa part d'arbitraire au point de rejeter celui des autres.

CHAPITRE 1

FABRIQUER LES LANGUES, INVENTORIER, CLASSER

LE DICTIONNAIRE COMME DISCOURS

Ma lecture des premiers monolingues a été fortement influencée par les travaux d'André Collinot et Francine Mazière : leur ouvrage paru en 1997 envisage le dictionnaire comme un discours, à partir de certains fonctionnements langagiers, récurrents et sériels. Ici, le dictionnaire est

un appareil linguistique qui, en donnant réalité à une langue imaginativement unifiée, concentre, dans le désordre de son totalitarisme, les multiples problèmes que la linguistique de la langue s'efforce de comprendre dans des localités formalisables.²⁶

Se situant théoriquement à la suite de Michel Foucault et de Michel Pêcheux, les auteurs renouvellent la lecture des dictionnaires en les construisant comme archives constitutives d'une formation discursive. De fait, le dictionnaire n'est plus seulement un objet philologique, mais un discours organisé et cohérent. Le travail effectué sur la série des *Trévoux* pour ma thèse (1993) et qui avait pour titre *Pragmatique et lexicographie, le traitement du vocabulaire religieux dans le Dictionnaire de Trévoux (1721)* n'était pas tout à fait étranger déjà à cette idée, puisqu'il s'agissait d'une part de travailler en métalexicographe : comment les *Trévoux* sont-ils conçus, quelle est la structure de leurs articles s'il y en a une ? – ces questionnements ont abouti à la publication d'un ouvrage co-écrit avec Agnès Tutin en 2001 chez Champion et qui rend compte de la possibilité de traiter informatiquement les dictionnaires anciens, réputés peu outillables –, et d'autre part de faire émerger un fonctionnement de discours – le discours religieux – de manière transversale : j'ai ainsi étudié les marques de domaine et d'usage, mais aussi le traitement des citations, la ponctuation, les emboîtements de discours... Mais si le *Dictionnaire de Trévoux* était abordé comme discours, ce n'est que quelques années plus tard, lorsque j'ai commencé à travailler sur les bases électroniques, que j'ai élargi mon champ d'analyse : chaque dictionnaire qui allait constituer la première base²⁷ (Richelet 1680, Furetière 1690, Académie 1694) pouvait être caractérisé par un fonctionnement discursif différent – et de ce point de vue je me situe du côté de l'analyse du discours – comme par des intentions que l'on ne peut aborder que par comparaison et confrontation – et de celui-ci je me situe du côté de l'histoire de la langue. Il y a effectivement un *ordre du discours* qui préside à chacun des dictionnaires, et cela, je le prends au sérieux pour décrire les différentes manières de réaliser la langue française ; il y a aussi un *ordre des dictionnaires* qui rend presque transparente la volonté de la fin du 17^e siècle (celle de l'apogée guerrière de Louis XIV) de cimenter des représentations : quelle sera la langue française ? De quelles *valeurs* va-t-elle se réclamer ? Quels sont alors les éléments qui vont la former ? Dans la même période en effet, il y aura

²⁶ André Collinot et Francine Mazière, 1997 : 3.

²⁷ 2004, *Dictionnaire Universel* d'Antoine Furetière (1690), Paris, Champion Électronique puis Garnier Électronique, en collaboration avec Claude Blum ; 2004, *Dictionnaire françois* de Pierre Richelet (1680), Paris, Champion Électronique puis Garnier Électronique, en collaboration avec Claude Blum.

deux propositions privées (Richelet et Furetière), et une entreprise institutionnelle, nettement différentes mais qui vont largement influencer non seulement la lexicographie française (les dictionnaires encyclopédiques à partir de Furetière ; les dictionnaires de langue à partir de l'Académie) mais de manière tout aussi durable et profonde les discours que l'on tiendra sur le français, élément non négligeable du « contrôle sémiotique » dont parle J. Guilhaumou.

L'AGENCEMENT DES DISCOURS DANS LES DICTIONNAIRES

Entre la fin du 17^e siècle et le début du 18^e, les savants européens, en particulier français, ont soif d'ordre et de classements : les botanistes, les grammairiens, les lexicographes inventorient, répertorient, classent, mettent en ordre, établissant des hiérarchies et des filiations. La partie qui suit se concentrera sur la puissance de normalisation propre aux dictionnaires de la fin du 17^e siècle, ainsi que sur ce qui en naquit, à savoir *des langues françaises* concurrentes.

Les grammaires et les dictionnaires sont des objets culturels qui se glissent entre les pratiques de la langue et la conscience de ces pratiques. Ils construisent des objets qui tiennent à la fois de la technique, de la philosophie et de la praxis. Les grammairiens, comme les lexicographes, y élaborent un discours sur la langue dès la conception et l'organisation de leurs ouvrages : j'essaierai dans cette perspective de montrer plus loin comment le choix de la régularité des formes constitue déjà une représentation de la langue. Mais je commencerai par une description rapide de ces règles de normalisation : d'abord, en présentant un travail effectué avec Agnès Tutin en 2001²⁸, je voudrais montrer que le discours lexicographique du 17^e siècle est loin d'être anarchique, et répond à des contraintes organisationnelles à partir desquelles les informations sont agencées. Une fois ce point établi, et avant de m'intéresser plus longuement au système de marquage dans les monolingues de la fin du 17^e siècle, je ferai un premier pas de côté pour examiner comment – à partir de deux études, l'une de 2012²⁹ l'autre de 2003³⁰ – les lexicographes traitent de certains items impossibles à définir que sont les mots grammaticaux. L'enjeu est important : les dictionnaires ne peuvent ignorer certains éléments de la langue, même ceux qui sont difficilement adaptables au programme définitionnel – sémantique, culturel – des notices, puisque ce sont *a priori* des mots vides. C'est ainsi qu'ils inventent des méthodes d'analyse, fortement liées à leur doctrine de l'article.

LA MISE EN ORDRE PAR LA STRUCTURATION DES CHAMPS ET DES DISCOURS

À l'époque classique on le sait, les grammaires monolingues se découpent le plus souvent en

²⁸ 2001, avec Agnès Tutin, *Pour informatiser le Dictionnaire Universel de Basnage (1702) et Trévoux (1704) ; approche théorique et pratique*, éditions Champion / Slatkine, Bibliothèque de l'institut de linguistique française, collection « Études de lexicologie, lexicographie et dictionnaire » dirigée par Jean Pruvost et Bernard Quemada.

²⁹ 2012, « Une question peut en cacher une autre » dans *Les Empires de la question*, Gilles Magniont (dir.), Presses Universitaires de Bordeaux, p. 29-49.

³⁰ 2003, « Qui, que, quoi, dans les dictionnaires d'ancien régime », *Langue française*, numéro 139 dirigé par Bernard Colombat, *La grammatisation du français*, p. 91-104.

chapitres organisés autour des parties du discours, elles-mêmes systématiquement définies ; elles mettent en ordre le stock de mots de la langue dans une perspective catégorielle : les mots appartiennent à des parties du discours (le nom, le pronom, le verbe...) de manière à peu près stable, selon, le plus souvent, les propriétés issues de la grammaire latine qu'on leur attribue, ainsi que leur utilisation dans la phrase simple. Ici, la langue est rangée selon un certain agencement analytique : les mots sont entendus en tant qu'ils sont des éléments d'une phrase. Les dictionnaires se reconnaissent quant à eux par leur présentation d'un autre ordre, alphabétique ou morphologique, les mots étant pris d'abord en eux-mêmes et pour eux-mêmes. D'abord plurilingues, c'est au 17^e siècle que les monolingues apparaissent : cette transformation technique n'est pas sans conséquence sur les représentations des langues nationales, qui pourront alors imaginer se suffire à elles-mêmes. Je développerai plus loin cet aspect de la question. Je vais présenter d'abord quelques exemples de mise en ordre du lexique, puisque l'ordre alphabétique est le premier palier d'un ensemble plus vaste : en effet, les articles lexicographiques se présentent pour la plupart selon des schémas réguliers, chaque type de dictionnaire choisissant son mécanisme.

C'est un de ces mécanismes que j'illustrerai par la présentation de la lecture informatique du *Dictionnaire Universel* de Basnage de Bauval (1701) qu'Agnès Tutin et moi-même avons proposée dans un ouvrage paru en 2001. Cette analyse a été effectuée lorsque nous étions toutes deux en poste à Lille 3 affiliées au laboratoire SILEX dirigé par Danielle Corbin. Il s'agissait (i) de montrer comment une forme, un objet, un outil – le dictionnaire – cherche à stabiliser sa structure, et (ii) de militer en faveur d'un balisage souple. Si les objets de grammatisation sont reconnaissables, c'est qu'ils adoptent des manières ordonnées d'envisager la langue : ce que nous voulions montrer, c'est que cet ordre opérait déjà dans les dictionnaires anciens, généralement soupçonnés d'à peu près. Nous avons donc décidé de tenter un balisage de type SGML (devenu XML) adaptant pour notre propos la Text Encoding Initiative (TEI) (Ide & Véronis³¹) utilisée pour le balisage des dictionnaires contemporains. Des tentatives de balisage avaient certes été effectuées (Wooldridge 1990³²) mais à l'aide de balisages comme *TACT* ou *Word Cruncher*, qui s'avéraient pour notre analyse insuffisants. Nous avons donc travaillé à la mise en place d'une grammaire de l'article (la DTD) cherchant à repérer les champs informationnels des articles du *Basnage*. En voici un exemple :

Daguet. Terme de Venerie. Jeune Cerf, qui est à sa première tête ; qui pousse son premier bois.

Daguet. Adv. Sourdement ; en cachette. Il s'en est allé, il a tiré ses chausses. *Daguet*. Cela est bas et populaire.

³¹ Ide, N., & Véronis, J. (1994), « The Text Encoding Initiative and its role in language engineering applications », Paper presented at the *Language Engineering on the Information Highway*, Santorini (Greece) ; Ide, N., & Véronis, J. (Eds.), (1995), *The Text Encoding Initiative : background and context*, Special issue of *Computers and the Humanities*, 29(1/2/3).

³² Russon Wooldridge, 1990, « Remarques sur la structuration et l'éventuelle informatisation du *FEW* », <http://homes.chass.utoronto.ca/~wulftric/articles/few/>

```

<Entry>
  <Form Type="LEMMA"><Orth Rend="CAPS">DAGUET</Orth>. </Form>
  <GramGrp><Pos Type="S"></Pos><Gen Type="MASC"></Gen></Gramgrp>
  <Sense>
    <CDomain><Lbl>Terme de</Lbl>
      <Domain>Venerie</Domain>.</CDomain>
    <Def>Jeune cerf, qui est à sa première tête ; qui pousse son premier bois.</Def>
  </Sense>
  <Re>
    <FormType="HOMOGRAPHE"><Orthre
Rend="SCAPS">Daguet</Orthre>.</Form>
    <GramGrp><Pos Type="ADV"> adv. </Pos></GramGrp>
    <Sense>
      <Def>Sourdement ; en cachette. </Def>
      <Eg><Q>Il s'en est allé, il a tiré ses chausses <Oref
Rend="IT">daguet</Oref>. </Q></Eg>
      <CUsg><Lbl>Cela est </Lbl><Usg>bas et populaire.</Usg></Cusg>
    </Sense>
  </Re>
</Entry>

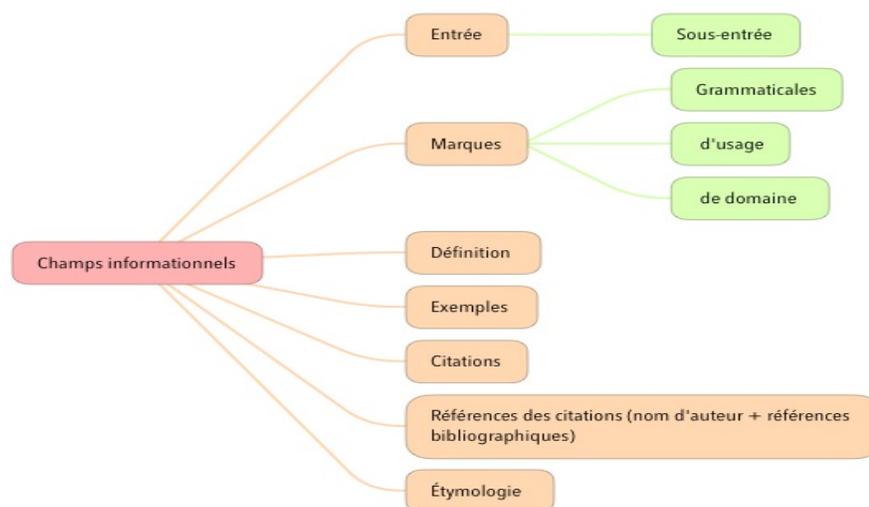
```

Certaines balises étaient déjà présentes dans la DTD de la TEI, comme <orth>, <Sense>, <Re> (sous-entrée), <GramGrp> (indication grammaticale), <Def>, <Eg> pour les exemples, <Us> <Domain>. Nous avons toutefois ici dû ajouter des éléments qui relevaient spécifiquement de la lexicographie ancienne, à savoir <Cusg> et <CDomain> pour des commentaires relevant du marquage mais non encore normalisés (ni en ce qui concerne la place, ni la formulation). À la suite de quoi, nous avons cherché à semi automatiser le balisage à l'aide du programme *Intex* développé par Max Silberstein³³. Étonnamment, le balisage semi automatique fut possible (exemple de graphe Tutin & Wionet, 2001), seuls quelques champs, comme les définitions et les exemples, devant être balisés à la main. Nous avons montré cependant avec cette semi-automatisation que l'article d'un dictionnaire encyclopédique du 17^e siècle était stable puisque il s'avérait possible de baliser des champs informationnels sur la base de marques formelles reproductibles.

Outre que ce travail m'a obligée à me plonger dans le monde de l'informatique, les langages spécifiques, les programmes... qu'Agnès Tutin m'a permis de découvrir, il peut aussi servir de

³³ Max Silberstein, 1993, *Dictionnaires électroniques et analyses automatiques de textes : le système INTEx*, Paris, Masson.

preuve : la lexicographie du 17^e siècle est structurée comme une science qui hiérarchise les informations qu'elle donne, tout en modélisant la langue qu'elle emploie et la langue qu'elle décrit. La DTD de la TEI n'ayant pas été spectaculairement modifiée, et alors que celle-ci a été pensée à partir de formes modernes, on peut donc juger le dictionnaire comme un outil de grammatisation extrêmement stable dans le temps : les principaux champs informationnels peuvent être ramassés dans un tableau.



Si chaque dictionnaire présente sa personnalité propre – j’y reviendrai tout au long de cette synthèse – les champs informationnels qui constituent les éléments de la syntaxe de l’article sont très réguliers (le dictionnaire de l’Académie se distinguant seulement dans la mesure où les citations n’y apparaissent pas). Ces champs informationnels participent d’un discours plus large sur la langue, comme tentent de le montrer les études qui suivent, à partir de deux exemples de types différents : d’abord le traitement d’une notion – la question – dans les grammaires, les dictionnaires et les rhétoriques (2012) ; ensuite le traitement de mots grammaticaux comme *qui, que, quoy* dans les dictionnaires du 17^e (2003). Je fais intervenir ces deux études à cet endroit parce qu’elles permettent de comprendre comment les dictionnaires de l’époque classique abordent ces difficultés qui constituent un point spécifique de leur mission lexicographique, comme celle de la métalangue (la question) et celle d’entrées proprement grammaticales.

UN EXEMPLE DE DISCOURS GRAMMATICAL : LA QUESTION

La problématique de la question – interrogation – m’a été suggérée par un séminaire pluridisciplinaire de recherche de Bordeaux 3 : des philosophes, des historiens, des linguistes ont participé au séminaire puis au volume paru en 2012, *Les Empires de la question*. Il m’a

semblé alors que le traitement de la question dans les dictionnaires permettrait de mesurer d'une part comment les lexicographes abordent des questions qui *a priori* sont exclusivement grammaticales, et d'autre part comment ils appréhendent discursivement une modalité.

S'il est une pratique courante dans la langue, c'est bien celle de questionner, de manière directe ou indirecte, ces deux adjectifs constituant en eux-mêmes une première forme de grammatisation, puisqu'ils permettent de distinguer deux formes, et deux types de pratiques linguistiques. Si l'on s'en tient aux grammaires des 17^e et 18^e siècles comme je l'ai fait dans l'article correspondant – Chifflet³⁴ (1659), Port-Royal (1660), Beauzée³⁵, Destutt de Tracy³⁶ –, on voit bien comment le discours grammatical exprime des conceptions différentes selon la manière de comprendre la langue, et la grammaire : que ce soit par exemple la grammaire traditionnelle avec Chifflet, ou la grammaire philosophique avec Port-Royal. De ces deux perspectives naissent des traitements fort différents : Chifflet cherche à montrer le fonctionnement syntaxique du tour interrogatif, tandis que Port-Royal ne considère pas l'interrogation comme un problème grammatical en soi, mais comme une sous-partie de l'assertion.

Les dictionnaires de leur côté ont d'abord une approche sémantique et cherchent à distinguer les différentes acceptions du mot « question » ou « interrogation », notamment à travers la spécialisation de certains sens, par exemple le juridique ou le dogmatique. Ainsi, la question (ou interrogation) n'est pas en premier lieu traitée dans la réalité de ses actualisations linguistiques, puisque ce que le lexicographe cherche à rendre intelligible, c'est le mot. De ce point de vue donc, il semblerait qu'il n'y ait que peu de lien entre grammaire et dictionnaire – la grammaire partant d'un corpus d'exemples forgés quand le dictionnaire part d'une organisation sémantique du mot et de son inscription dans un ensemble lexical (*question, interrogation*). Toutefois, alors que la grammaire s'intéresse peu au dictionnaire, l'inverse n'est pas vrai, bien au contraire : on peut dire que le dictionnaire *absorbe* les informations grammaticales en les intégrant dans un discours plus large. Mais pour prolonger un moment la distinction : du côté des grammaires la question est un mode d'approche du jugement reconnaissable par sa morphologie – c'est-à-dire l'utilisation de certains morphèmes interrogatifs, eux-mêmes repris dans les grammaires d'une liste de mots latins ; du côté des dictionnaires, la question est un mot qui présente différents sens, couplé à certains verbes ou adjectifs orientant la lecture que l'on peut avoir de la forme : *résoudre une question, grande question* mais aussi *question captieuse, compromettante* etc. Enfin, associée au discours rhétorique qui insiste sur le *movere*, la question est ainsi habillée de métalangage, mais également habitée d'intentions,

³⁴ Laurent Chifflet, ([1659], 1680), *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise : où le lecteur trouvera en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux, & de plus élégant, en la pureté, en l'orthographe, & en la prononciation de cette langue*, A Cologne, chez Pierre Le Grand.

³⁵ Nicolas Beauzée (1767), *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, J. Barbou, 1767.

³⁶ Antoine Louis Claude Destutt de Tracy (1803), *Éléments d'idéologie*. Seconde partie. *Grammaire*, Courcier, Paris.

dont la plus remarquable parce que la plus prégnante est celle de la provocation : celui qui questionne est toujours soupçonné de troubler un certain ordre social. La grammaire insiste sur le dialogisme (c'est-à-dire que la question ne se pense qu'en fonction du couple question / réponse), les dictionnaires insistent quant à eux sur la construction de l'autre (en effet celui qui questionne apparaît dans ces dictionnaires, à travers les exemples, surtout comme un importun³⁷) et les rhétoriques sur les effets produits (voir par exemple René Bary (1665) : « Cette figure est ordinairement aspre [...] » ou Bernard Lamy (1675) : « L'interrogation règne presque partout dans un discours figuré. La question porte continuellement vers ceux que l'on veut persuader, et fait qu'on leur adresse tout ce que l'on dit »). Ainsi, si ces objets sont considérés comme décrivant des formes et des fonctionnements, ils ne sont cependant pas tout à fait sans influencer les représentations que l'on a des usages – représentations qui elles-mêmes influencent les pratiques. En ce sens, le dictionnaire est bien un discours qui vient orienter non seulement les usages, mais également les actes de langage. En effet, dans l'article paru en 2012, j'ai noté la grande proximité des conseils issus des manuels de civilité avec les dictionnaires. Soit quelques lignes prises dans *Le nouveau traité de civilité* d'Antoine de Courtin (1681) :

Il faut en tous nos discours s'abstenir de jurer, qui est un vice [...] & quand on défend de jurer, on entend même exclure ces juremens qui ne signifient rien, comme, *testenon, pardy, morbleu, jamy* [...]. Il faut au contraire que notre discours soit simple, & qu'il marque en toutes choses notre retenue & le respect, dont nous voulons persuader la personne à qui nous parlons.

C'est pourquoi il est bon de sçavoir que c'est une très-grande incivilité de questionner & d'interroger la personne que l'on veut honorer, & même quelque personne que ce soit, si ce ne sont des gens qui dépendent de nous, ou que l'on soit obligé de faire parler : & en ce cas il en faut user avec beaucoup de civilité & de circonspection : parce que l'on prend ordinairement les gens curieux pour des espions, & que l'on fuit naturellement les espions. [...] Par exemple, si vous voulez sçavoir si [une] personne fera la campagne prochaine, de lui dire : *Irez-vous à la guerre, Monsieur ?* cela est choquant ; parce que cette demande est trop familière : au lieu que cette façon de parler *Sans doute, Monsieur, que vous ferez aussi la campagne,* n'a rien d'offensant que la curiosité que l'on excuse, quand elle est respectueuse³⁸.

et à l'autre bout de la chaîne temporelle, l'article du *Grand Robert électronique* après « demander, interroger, questionner » :

1. Action de s'adresser à qqn pour en apprendre qqch., en énonçant une phrase logiquement incomplète (**Interrogation**) qui appelle soit un complément, soit une confirmation ou une dénégation (la réponse); l'énoncé lui-même. **Demande; interrogation.** | Question exprimée par les interrogatifs* que, qui, quel, quand, combien, comment, où, pourquoi, etc. | La question de savoir si..., la question si... | Faire une question, des questions (→ Contester,

³⁷ Furetière : « Il faut éviter la vue de cet homme-là ».

³⁸ Antoine de Courtin, (1681), *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, Paris, H. Josset.

cit. 6; curieux, cit. 7; discrétion, cit. 7; fatalité, cit. 14). **Demander, interroger, questionner.** | Adresser des questions à qqn. | Poser (cit. 17, et *supra*) une question à qqn (→ Gauche, cit. 16; présentation, cit. 2). | Poser brusquement une question embarrassante (→ Pousser une botte*). — Accabler (→ Lâcher, cit. 24), cribler, harceler (cit. 8), presser* qqn de questions (→ Hésitation, cit. 11). aussi Pousser (I., 2.). | Torturer (→ Inextinguible, cit. 6), tourmenter qqn de questions (→ Insistant, cit. 1). — Répondre* à une question (→ Exempter, cit. 1), y répondre évasivement (cit.), franchement. | Détourner (cit. 4), éluder une question; se dérober (cit. 17) à une question. — Poser*, énoncer, formuler (cit. 5 et 6), préciser une question. | Question mal posée (cit. 15). | Insister sur la question qu'on pose (→ Ça, cit. 3). | Répéter une question. — Question directe, franche (→ Fêlure, cit. 5). | Questions empressées (→ Imputer, cit. 21). | Question captieuse, compromettante, ennuyeuse (cit. 3), gênante, insidieuse, spacieuse... | Question piège. | Questions énigmatiques (cit. 1). | Les questions du Sphinx à Œdipe. | Question absurde, déplacée, saugrenue. — Iron. | Quelle question ! | Belle question ! — Les questions incessantes d'un enfant. | Questions d'élève et questions de maître (→ Interroger, cit. 7). [...]

Les dictionnaires contemporains réactualisent donc le caractère essentiellement offensant de la question, comme si la *question* continuait de poser des problèmes quant aux limites sociales imposées à ce type d'interactions.

Ce travail a alimenté ma réflexion sur le statut des objets de grammatisation. Si la demande du séminaire était plutôt ici d'établir un panorama des discours techniques sur le phénomène, et si la lecture transversale est forcément lacunaire, l'exercice toutefois a permis de saisir la cohérence des discours sur un objet *de langue*, perçu comme un objet de *discours* : alors que par exemple l'usage des conjonctions peut plus aisément être traité dans un cadre strictement grammatical, la *question* est une des zones incertaines de la langue qui produit presque naturellement des commentaires sur les usages sociaux : grammairiens, lexicographes, spécialistes de rhétorique sont tous soucieux de limiter l'usage de la question au nécessaire, en glosant largement sur les dangers ou les conséquences d'une forme qui intègre de fait l'autre dans la langue.

Première régulation, celle qui survient de la transformation d'un usage en un problème linguistique : l'usage ainsi entre dans un fonctionnement et des discours qui, pour descriptifs qu'ils soient, ne sont jamais détachés des pratiques scientifiques, techniques, sociales et économiques³⁹ d'une époque. Mieux, ces objets connaissent des métamorphoses très lentes, et nous reconnaissons une grammaire du 17^e et une grammaire du 21^e comme appartenant toutes deux au corpus « grammaires » – de même pour les dictionnaires : ordre catégoriel pour les unes, ordre alphabétique pour les autres. Ces ordres ne permettent pas de changements spectaculaires, même si la grammaire et la lexicographie au fil des siècles se sont dotées de théories désireuses de montrer l'obsolescence des représentations classiques de la

³⁹ Voir par exemple Christian Laval, (2007), *L'homme économique. Essai sur les racines du libéralisme*, Paris, Gallimard, Collection NRF essais.

langue et de ses objets de grammatisation. Cependant, et c'est ce que suggère l'étude sur la *question*, des éléments comme les catégories de langue affichent la part de permanence de ces objets, comme celle d'ailleurs des représentations liées à certains actes de langage. Si certaines études métalexographiques préfèrent commenter la part de changement dans la définition de certains mots, de « mère⁴⁰ » à « argot⁴¹ », il m'apparaît toutefois aussi nécessaire de regarder ce qui ne change que très peu, c'est-à-dire d'une part les structures du discours lexicographiques – les champs informationnels –, et d'autre part certaines représentations – liées ici il est vrai au délicat problème de la place de l'autre⁴² : il y a autant à comprendre à mon sens de ce qui se transforme que de ce qui se maintient, puisque les permanences renseignent sur ce que la culture française – pour ce qui nous occupe ici – ne tient pas à laisser aller de manière incontrôlée.

UN EXEMPLE DE TRAITEMENT LEXICOGRAPHIQUE DE MOTS GRAMMATICaux

La deuxième étape de ce rapide examen de l'agencement de deux représentations et de deux discours – le grammatical et le lexicographique – nous ramène à un article publié en 2003 dans *Langue Française*⁴³. Le numéro intitulé *La grammatisation du français* dirigé par Bernard Colombat rend compte d'un séminaire de recherche auquel j'ai participé lorsque j'étais en poste à Grenoble 3. Nous avons cherché à comprendre comment étaient traitées des particules extrêmement fréquentes dans la langue – *qui, que, quoy* – dans les dictionnaires et les grammaires du 17^e siècle. Ce séminaire qui regroupait des historiens de la langue et de la grammaire, des latinistes et des francisants, fut fécond pour moi en ce qu'il m'a permis de préciser ma pensée quant aux dictionnaires.

Le premier point établi dans l'article correspondant est la difficulté à dégager des catégories stables. Tantôt utilisant la terminologie latine pour marquer des fonctions (« nominatif, accusatif »), tantôt proposant des paradigmes catégoriels (pronom personnel, relatif, particule...), les dictionnaires sont aussi incertains que les grammaires sur ces « petits mots » si fréquents dans la langue⁴⁴. S'ensuivent de grandes difficultés à définir et à classer, chacun des trois dictionnaires étudiés (Richelet 1680, Furetière 1690, Académie 1694) bricolant la réponse la plus conforme à son format. À ce titre, et toujours dans la perspective de la mise en ordre, il est intéressant de noter que le classement des morphèmes s'établit en conformité avec les choix lexicographiques opérés pour la structuration générale des dictionnaires. Dans cette

⁴⁰ Voir Samuel Souffi et Jean Pruvost, (2010), *La mère*, Paris, Champion, les mots.

⁴¹ Par exemple dernièrement Denis Delaplace, (2013), *L'article "Argot" au fil des dictionnaires depuis le XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier.

⁴² Ce dernier aspect sera développé plus loin dans la synthèse, notamment dans la partie qui concernera le traitement de l'emprunt linguistique.

⁴³ « *Qui, Que, Quoy* dans les Dictionnaires français au tournant du XVIII^e siècle ».

⁴⁴ Gilles Siouffi, 1998, « Une catégorie étrange de la grammaire française au XVII^e siècle : les « particules », *L'Information Grammaticale*, n° 78, p. 13-20.

optique, l'Académie se distingue de ses concurrents par le choix de faire du morphème *qui* la matrice de la classe des *qui que quoy* – organisation par filiation correspondant au choix morphologique de présentation des items dans l'édition de 1694 (l'ordre par racines) –, quand Richelet et Furetière préfèrent envisager les formes dans leur singularité, ce qui correspond effectivement à leur vision plus atomisée de la langue.

Les exemples qui servent de base à l'explication des mots illustrent de même les méthodes employées pour comprendre les fonctionnements linguistiques : Richelet use préférentiellement de la commutation, avec des ligatures du type « se met au lieu de », « s'emploie pour » – il serait donc ainsi plus proche d'une traduction, d'une glose à l'intérieur de la langue –, tandis que Furetière s'intéresse davantage à la liste : il regroupe dans ces courts articles des distributions qu'il juge équivalentes ou proches. Et l'Académie adopte une organisation sémantique, développant lorsque cela est possible les sens en contexte, comme le montrent les extraits suivants :

[QUE] Il est aussi particule d'admiration, d'ironie et d'indignation, et alors il signifie, *Combien, Que Dieu est puissant! que je vous trouve plaisant! que vous estes importun!*

Il est aussi particule de Souhait, d'imprecation, de commandement, de consentement, etc. et alors il s'emploie par une maniere d'ellipse en sous-entendant les verbes dont on se sert pour souhaiter, pour commander, pour consentir, etc. *Que je meure si cela n'est. qu'il parte tout à l'heure. qu'il fasse ce qu'il luy plaira.*

Il signifie aussi, Pourquoi. *Que ne se corrige-t il? [...]* [Académie 1694]

Ici encore, les lexicographes adoptent des méthodes différentes, qui, si elles ne sont pas théorisées, correspondent assez bien à la fois à leur intuition de la langue et à la représentation qu'ils en ont : Richelet semble s'affronter à la traduction par sa méthode commutative, Furetière semble chercher des paradigmes, alors que l'Académie se préoccuperait davantage de sens. Trois approches qui ne sont pas sans rapport avec les déclarations d'intention des uns et des autres : Richelet a fait un dictionnaire « pour les étrangers » et les provinciaux, Furetière avec son dictionnaire *universel* construit une encyclopédie de la langue, tandis que l'Académie dit justement dans sa préface s'être particulièrement intéressée aux mots « simples » et à la difficulté d'en donner le sens – nul doute que ces particules en font partie.

Partant de formes grammaticales comme *qui que quoy*, qui ne peuvent être définies avec les mêmes armes que les mots pleins, les dictionnaires doivent donc rendre compte de la stabilité des occurrences, dans leur multiplicité même. Ainsi, le discours lexicographique se rapproche ici du discours grammatical dans la mesure où les dictionnaires doivent statuer sur des sens à partir de distributions dans la langue. Cette réflexion grammaticale, qui a là encore des fondements différents – la règle et le sens pour l'Académie, l'usage pour Richelet, le paradigme pour Furetière – permet tout à la fois de dresser un panorama des types d'utilisation de ces mots et de comprendre comment la représentation de l'objet dictionnaire influence la saisie de la langue. Si tous les dictionnaires – par le fait même qu'il s'agit de

dictionnaires, c'est-à-dire d'abord des inventaires et catalogues de mots – ont pour objet la mise en ordre des faits de langue, chacun d'entre eux à la fin du 17^e siècle élabore patiemment une vision qui bientôt séparera : de ces traitements naîtront *des* langues françaises, ordonnées selon des règles propres, et qui n'auront pour point commun que leur contemporanéité.

De ce point de vue, on peut rappeler que si on a l'habitude de consulter les dictionnaires de cette époque pour vérifier tel ou tel usage – on regardera le mot « passion » dans le Furetière pour comprendre de quoi il est question dans les textes du 17^e –, pour autant ils *ne sont pas* d'abord des *témoignages* d'un état de langue : impossible de savoir si oui ou non des formes comme « le cheval que je te dis » ont été ou non prononcées à cette époque. Les contextes fournis – et c'est encore vrai aujourd'hui – sont soit littéraires, soit exemplaires. La grammatisation ne doit donc pas être confondue avec la spécialisation grammaticale. D'un côté, le théoricien du langage se demande comment fonctionne telle langue : par exemple, à travers le principe de la subduction, Gustave Guillaume montre comment les formes désémantisées de la langue voient leur éventail d'utilisation s'élargir ; de l'autre côté, presque à l'opposé, l'historien de la langue est celui qui étudie par exemple comment telle forme ou telle forme s'est désémantisée, ou comment ses emplois se sont transformés et comment de nouveaux emplois sont apparus. Les perspectives de l'un et de l'autre ne sauraient être confondues, puisque même si Guillaume dans sa théorie envisage une part de changement, il s'agit d'un changement qui, dès lors qu'il est formalisé, a vocation à être prédictible. Ainsi, en travaillant sur *qui, que, quoy*, je n'ai pas cherché à savoir quel était l'usage de ces mots à la fin du 17^e siècle, puisque les dictionnaires peuvent subsumer les emplois et ne donnent qu'une *représentation* de la langue. Ce que j'ai cherché à comprendre, c'est *comment* certains hommes se sont affrontés à l'état de langue qui leur était contemporain : et c'est cette dimension de difficulté épistémologique que je voudrais souligner dans le sens où l'historien de la langue n'est pas seulement celui qui posséderait l'érudition des usages passés mais aussi celui qui s'attache à l'intelligence vive de ces usages. Qu'on y regarde de plus près, les dictionnaires se débattent avec la définition des *qui, que, quoy* au moment où les remarqueurs en font un problème d'usage, notamment sur le plan des anaphores. Qu'on y regarde de plus près encore, Port-Royal s'attache à la conceptualisation de l'article au moment où l'omission de l'article est mal perçue par ces mêmes remarqueurs⁴⁵. Voilà donc ce qui pourrait être un terrain fertile pour nos recherches : le moment où se nouent une problématique de langue (ou d'usage) et l'effort pour rendre compte de cette question. Il est ainsi possible de s'interroger par un autre bout sur la norme, selon un angle de vue qui ne serait plus celui de la contrainte ou de la loi mais celui de l'anxiété. La confrontation des personnes à la langue, confrontation qui produit des analyses intellectuelles, peut aussi amener à une sorte de nécessité de la fixation de la langue. On peut ainsi imaginer qu'un des aspects – le plus ténu sans doute –, de la fixation de la langue française et du goût pour l'ordre et la norme peut être lié à l'angoisse du grammairien comme du lexicographe qui voient leur travail en permanence remis en question

⁴⁵ Voir (avec Gilles Magniont), *Les Fables du français : une langue et ses représentations en cinq siècles et vingt-cinq textes*, Préface de Douglas Kibbee, Paris, Champion, coll. « Essais », p.45.

par de nouveaux usages.

Les problèmes posés par le traitement de *Qui, que, quoy* dans les dictionnaires, ainsi que le traitement des entrées QUESTION et INTERROGATION montrent les dictionnaires quasiment dans leur nudité, en ce sens que ces articles permettent de saisir de près le travail des lexicographes – *qui, que, quoy* où la part de grammaire s’articule à une vision de la langue, différente selon les dictionnaires – tout en subissant l’influence des codes de civilité – QUESTION. Ainsi, les dictionnaires de la fin du 17^e siècle participent de la grammatisation de la langue française en relation avec les grammaires, les rhétoriques et les remarques, avec cette difficulté permanente qu’ils doivent en partie négocier les sens en dehors de la langue de spécialité que serait la grammaire ; ensuite ils concourent à fixer un savoir sur la langue à travers la recherche d’une métalangue susceptible de décrire *et* parfois de fixer certains usages. La perspective de la grammatisation envisage le dictionnaire comme un objet métalinguistique appartenant à un genre – les dictionnaires – et plus largement à l’ensemble des appareils qui fournissent la pensée autorisée sur la langue.

D’un autre côté, la perspective de l’informatisation montre que les dictionnaires permettent de comprendre l’intention de modélisation de la langue en tant qu’ils sont envisagés à travers leur unité et leurs régularités : : modélisation par la distinction des sens ordinaires et des sens spécialisés (cet aspect est développé plus bas au sujet du marquage) ; modélisation de la forme dictionnaire à travers la régularité des champs informationnels susceptibles de mettre en évidence des régularités du fonctionnement de la langue. Il y a aujourd’hui deux types de bases lexicographiques : l’une, privée, chez Garnier-électronique, l’autre, publique, émanant du Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), avec pour sa forme la plus aboutie notamment l’informatisation du *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud par Philippe Caron et Louise Dagenais⁴⁶. Dans ce domaine il y a encore beaucoup à faire, même s’il est vrai que les outils ont beaucoup évolué depuis les premiers travaux autour des années 2000. Par exemple, il manque cruellement une base *Trévoux*, puisque le grand dictionnaire encyclopédique du 18^e siècle n’est consultable qu’en mode image – ce qui non seulement freine les recherches mais encore trahit l’importance de ce dictionnaire dans l’histoire linguistique et culturelle de l’Europe. Il est vrai que le texte est bien plus complexe et plus riche que les trois premiers monolingues français, ce qui complique considérablement la tâche, mais les outils modernes, ainsi qu’une équipe pluridisciplinaire (impliquant aussi bien des métalexigraphes, des historiens de la langue que des informaticiens) pourrait aujourd’hui venir à bout d’un tel chantier.

Quoiqu’il en soit, et pour revenir à l’ordre et au désordre dans la langue, l’angle à partir duquel on appréhende les dictionnaires soulignera tantôt leur rôle dans les processus de normalisation sociale, tantôt leur caractère ordonné, réglé et modalisé. Sans revenir sur ces

⁴⁶ <http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/feraud/menu.php>

analyses, je voudrais maintenant proposer un nouvel angle de réflexion.

LA MISE EN ORDRE DE LA LANGUE À LA FIN DU 17^e SIÈCLE

Je déplacerai donc ici un peu la perspective, puisque mes études dictionnairiques n'ont pas suivi de ligne droite : c'est par sauts et gambades, par allers-retours ou hasards, que s'est fabriquée dans les années ma compréhension des dictionnaires, puis de leur rôle dans le processus historique de la normalisation, *normalisation* étant entendu ici comme le processus qui consiste d'abord à caractériser *ce qui n'est pas* la norme, et ensuite à repousser le plus loin possible, fermement et de façon constante les diverses réalisations de ladite non norme – ce que j'appellerai plus bas les « créations franches ». On le comprend ici, ce mouvement autorise les études scientifiques, artisanales ou populaires sur ce qui a été construit et désigné comme n'appartenant pas à la norme et peut-être même les favorise-t-il comme *dispositif* permettant de maintenir à l'écart.

Il est remarquable de noter que les dictionnaires du 17^e siècles ont les premiers véritablement codifié les multiples usages des mots de la langue. La première apparence du dictionnaire est celle de la liste, mais celle-ci est accompagnée de gloses régulières, dont on peut également faire d'autres listes (ou des tableaux, voir ci-dessous), et qui viennent *à la fois* classer et commenter les mots et les usages. Les *premiers* parce que d'autres outils de normalisation et de classements de la langue ont suivi : par exemple les manuels scolaires, à l'occasion des leçons sur les registres de langue, ou encore les nouveaux remarqueurs du web, perpétuent aujourd'hui une tradition qui prend naissance en cette fin du règne de Louis XIV : la passion de l'ordre ne se dément pas.

Comment les dictionnaires ont-ils exercé cette passion nouvelle ? C'est ce que je voudrais présenter dans les pages qui suivent, procédant moi-même par classements : l'ordre du monde, des usages, des autres, des temps. Je ne reviendrai pas ici sur le détail des analyses que j'ai effectuées à l'occasion d'abord de ma thèse, à partir de *Trévoux* 1721, puis de l'édition électronique en 2004 du Furetière et du Richelet. Tous les éléments sont présents dans les articles correspondants. Plutôt, je voudrais repasser les leçons que m'ont apportées ces travaux, qui d'abord ont été des corps à corps presque physiques avec les textes – il fallait noter, compter, revenir, organiser, qualifier... et il n'est pas excessif de dire que ce travail reproduisait une sorte de gymnastique à laquelle s'étaient eux-mêmes livrés les lexicographes. En effet, en fabriquant ma vision de ces œuvres, je comprenais petit à petit que chaque dictionnaire fabriquait sa vision de la langue, et peut-être puis-je dire aujourd'hui seulement que je le comprenais intimement, formant alors je crois vraiment ma dilection pour l'esprit classique. De plus, si les bases aujourd'hui disponibles dans les bibliothèques universitaires permettent des études fiables et chiffrées, la lecture méthodique, ligne à ligne, page à page

reste indispensable à une bonne connaissance des objets. L'enthousiasme – ou la satisfaction immédiate – que peuvent procurer des listes d'occurrences, de co-occurrences ou de syntagmes ne doit pas dispenser d'une lecture cursive : comme *texte*, le dictionnaire nécessite une appréhension aussi bien verticale qu'horizontale. En effet, la liste ne permet pas d'appréhender la structuration des articles, qui reste une source de connaissance indispensable : l'organisation des entrées et sous-entrées, l'enchaînement de la phrase définitoire avec les citations et les exemples sont notamment des éléments qui permettent de saisir le discours des dictionnaires. On le verra plus bas avec l'article HÉRÉSIE du *Trévoux*, on peut le voir par exemple dans les articles CIVILITÉ des Richelet et Furetière :

CIVIL, *civile, adj.* Qui regarde les peuples d'une même ville, d'un même país. [Droit civil Romain.]

Civil, civile. Qui n'est pas criminel. [Afaire civile.]

Civil, civile. Honête, poli, qui a de la civilité. Il est civil, elle est civile.]

Civiliser, v.a. Rendre poli, civil, honnête. [La conversation des Dames l'a un peu civilisé.]

Civiliser. Terme de Palais. Rendre civile une affaire criminelle.

Civilité, s.f. Science qui enseigne à ne rien faire, et à ne rien dire que d'honnête et de bien à propos dans le commerce de la vie.

Civilité. Livre qui enseigne les règles de la civilité. [Une civilité française.]

Civique, adj. [Couronne civique. Couronne de chêne, qu'on donnoit à celui qui avoit conservé un citoyen, et tué au même tems un ennemi. [Richelet 1680]

CIVILITÉ s.f. Maniere honneste, douce et polie d'agir, de converser ensemble. On doit traiter tout le monde avec *civilité*. On apprend aux enfants la *civilité* puerile. Il n'y a que les paysans, les gens grossiers, qui manquent à la *civilité*.

CIVILITÉ, signifie aussi, Recommandation, compliment. Je vous prie de faire mes *civilitez* à un tel, mes tres-humbles baisemains. [Furetière 1690]

Sans entrer dans une analyse détaillée des deux articles, on voit bien ici les différences de traitement d'un même mot : Richelet fait dépendre CIVILITÉ de l'adjectif CIVIL, tandis que Furetière lui donne un statut de mot vedette. Ainsi l'ordre lexicographique de Richelet pense la civilité au sein d'un ensemble plus vaste dépendant de critères administratifs et politiques, tandis que celui de Furetière, en donnant directement un statut de mot vedette à CIVILITÉ, l'ancre directement dans les valeurs d'honnêteté, et permet d'ailleurs par là de distinguer les « honnêtes » des « grossiers » – ici notamment les paysans. Ceci est d'ailleurs étayé par la syntaxe et les modalisations : Richelet se tient apparemment dans un discours de distance avec les infinitifs – « rendre poli » – ou les gloses synonymiques – « honnête, poli » – ou encore le recours à l'hyperonyme – « Science qui enseigne ». Furetière de son côté produit d'autres types d'énoncés : d'abord la phrase définitoire est une glose à mi chemin entre l'explication et

la recommandation, ce que vient confirmer la modalisation qui suit – « On **doit** traiter tout le monde avec *civilité* » – et la catégorisation personnes civiles /*vs*/ personnes inciviles du dernier exemple. De même, la sous-entrée chez Furetière permet de produire ces petites phrases nécessaires à la vie en société – et en cela il se rapproche des traités de civilité. Ce très rapide commentaire permet ici de comprendre en quoi l'analyse des dictionnaires doit se construire sur les approches verticales (les listes et les comptages) tout autant que sur l'approche horizontale, les deux étant complémentaires.

Lorsque j'ai travaillé à la mise en place des bases électroniques, et pour des raisons avant tout techniques, je ne pouvais pas utiliser le repérage automatique des marques de domaine et d'usage : au moins quatre années ont été presque entièrement consacrées à la mise en évidence du système de marquage dans les trois dictionnaires sur lesquels j'ai travaillé : *Richelet*, *Furetière*, *Académie 1694*. L'éditeur me fournissait les textes électroniques à partir desquels je procédais aux interrogations, d'abord de manière quasiment manuelle, puis, au fur et à mesure que mes demandes se faisaient plus précises, à l'aide d'une interface électronique – la version β de celle qui est utilisée aujourd'hui. Le travail fut véritablement empirique, puisque rien n'existait en la matière ; mais cette carence m'a obligée à travailler comme un artisan, dans de longues batailles avec les textes... C'est seulement à la suite de cela que j'ai pu m'abstraire du foisonnement textuel pour mieux apprécier ce que ces marques signifient : comment les dictionnaires pensent-ils la langue et comment en assurent-ils, à travers la pratique spécifique des marques, un contrôle sémiotique ?

L'UNIVERS SÉMIOTIQUE DES DICTIONNAIRES

Dans ma présentation du *Furetière* et du *Richelet*⁴⁷, j'ai d'abord montré comment le texte lexicographique, dans sa dimension de marquage, s'inscrit à la fois dans une tradition chrétienne de classement des savoirs, et dans une tradition lexicographique de classement des usages : Nicot 1606 présente déjà un « profil de marquage » que Russon Wooldridge⁴⁸ a bien étudié. Dans les trois dictionnaires de la base électronique qui a été mise en place au même moment que la publication des cédéroms, les marques sont des formules récurrentes qui ont pour but de classer les emplois des mots : difficile de dire si ces emplois ont été pensés plutôt dans une perspective homonymique, ou polysémique, du moins dans Furetière et Richelet. Le cas de l'Académie est différent, puisque les mots de la nomenclature sont moins susceptibles de regroupements dans la mesure où la première édition procède par familles morphologiques. Dans certains cas, l'homonymie est clairement posée par les marques

⁴⁷ Outre les « principes d'édition » édités sur les cédéroms en 2004, voir aussi un article à paraître, « L'informatisation des premiers monolingues français : petite archéologie ».

⁴⁸ Russon Wooldridge, (1977), *Les débuts de la lexicographie française, Estienne, Nicot et le Thresor de la langue francoyse (1606)*, Toronto, University of Toronto Press.

techniques (ici introduites par « terme de ») :

INVENTAIRE, *s.m. Terme de pratique.* C'est une sorte de registre fait par ordre de Justice, contenant un dénombrement des biens, meubles et des titres d'une personne. [Inventaire solennel, *Patru, plaidoié. 14.* Faire inventaire.]

Inventaire. Terme de Vanier et de certaines femmes qui revendent par les ruës de Paris. C'est une maniere de grand panier plat sur quoi les revendeuses portent du poisson, et d'autres marchandises par la ville de Paris. Les vaniers et ces sortes de revendeuses font le mot *d'inventaire* féminin, et disent. [Mon inventaire est mouillée. Mon inventaire est trop pleine. Mon inventaire est trop chargée.] [...] [Richelet 1680]

tandis que la polysémie peut tout aussi bien être le principe de l'article, à partir notamment de certaines marques d'usage comme « par extension », « se dit aussi figurément », « se dit aussi de », etc.

CITOYEN, ENNE. subst. Habitant d'une ville. Cette ville a un grand nombre de *citoyens*, ses *citoyens* sont riches, braves, etc. Ce mot vient du Latin *civis*, qu'on derive du verbe *coëo*, parce qu'ils vivent tous ensemble. Il vaudroit mieux tirer ce mot de *cio*, *voco*, parce que les *citoyens* sont tous appelés au même lieu.

CITOYEN, se dit aussi de ceux qui jouissent des privilegés d'une ville, qui ont acquis droit de bourgeoisie, encore qu'ils habitent ailleurs. St. Paul étoit *citoyen* Romain. Il n'étoit pas permis de fouetter un *citoyen* Romain. [Furetière 1690]

Mais qu'il s'agisse de polysémie ou d'homonymie, l'étymologie n'est jamais un argument : c'est une donnée documentaire qui n'oriente pas le classement sémantique. La distinction des sens répond donc plutôt à des préoccupations strictement *françaises* et pragmatiques, même s'il est toujours très délicat d'apposer une terminologie moderne à des pratiques anciennes et finalement plus complexes que les contemporaines ; le mot de « pragmatique » me semble être toutefois le plus adapté, puisque la première préoccupation des lexicographes est celle du sens à donner à un mot dans un contexte pratique, dans une *circonstance* pour utiliser un mot goûté des classiques, qu'il s'agisse de la pratique de la langue courante (marques d'usage), ou celle des techniques (marques de domaine).

Du point de vue documentaire, les bases électroniques contiennent la liste complète des marques de domaine et d'usage de chacun des trois dictionnaires, telles que je les ai envisagées en 2004, à partir de mots clés qui revenaient dans des contextes syntaxiques précis, et à des places qui, si elles étaient diverses, n'étaient pas non plus anarchiques. Ma présentation de ce travail dans les « principes d'édition » détaille le plus précisément possible le protocole de recherche des marques. Ce n'est donc pas sur ces questions que je m'arrêterai, puisque ma démarche heuristique ne peut être exposée que dans les termes mêmes des principes d'édition du cédérom. Pour résumer, c'est à partir de mots clés que j'ai procédé aux premières interrogations, mots clés apparaissant à la suite du syntagme clairement marqué « terme de ».

J'ai ensuite interrogé toutes les occurrences de ce mot clé (sous forme lemmatisée) pour récupérer toutes les distributions. Les résultats étaient ensuite triés de manière à ne conserver que des syntagmes qui relevaient de la marque : « en terme(s) de X ; en X », de même que des formes verbales qui classaient nettement l'usage du mot dans un discours spécialisé : « c'est, disent les apothicaires, un ... », formes verbales le plus souvent liées à des verbes de parole.

Je donne en annexe⁴⁹ un exemple représentatif de thesaurus, établi en vue de l'interrogation automatique des marques : les termes de *Coutûme* sont un des domaines qui connaît le plus grand nombre de variations, notamment – mais pas seulement – par sa forte présence dans le *Furetière*. Toutefois, un point ici est à préciser : ce travail a été effectué dans la perspective de l'édition électronique, et peut à la lecture paraître parfois redondant : pourquoi, par exemple, noter à la fois « Terme de Coustume » et « en terme de Coustume » puisque ces deux syntagmes ont pour dénominateur commun « terme de coutume » ? Ici, c'est la casse qui obligeait à noter les deux formulations. Par ailleurs, « dans les Coustumes » est un syntagme prépositionnel très régulier dans la liste : il ne m'a pas été possible de le proposer comme signe d'une marque, puisque l'on pouvait trouver des segments – dans les citations, dans les exemples, dans les définitions – qui présentaient cette forme sans qu'elle soit dans ces contextes le moins du monde une marque. Pour ne donner que deux exemples tirés du *Furetière*, le seul « dans les Coustumes » peut engendrer du « bruit » selon la terminologie des informaticiens. Dans *BEAU-PÈRE* et *COUSTUMIER*, le syntagme correspond à une information documentaire que l'on ne saurait confondre avec une marque : il s'agit d'un circonstant qui n'a pas pour rôle de ranger le mot vedette dans une langue de spécialité.

BEAU-PERE. subst. masc. Terme relatif à l'égard des enfants d'un premier lit. Il se dit du mari qui a épousé leur mere en secondes nopces: et *Belle-mere* est la femme que leur pere a épousé de la même maniere. Ce mot, selon Pasquier, vient de *Beat Pere*, qu'on donnoit aux Religieux. Mais Menage pretend qu'on a dit *beau-pere*, comme on a dit *Beau Sire*, par une épithete d'honneur. Mais toutes ces qualités avoient autrefois leurs noms propres, et on appelloit *parastre*, *marastre*, *filiastre*, les *beau-pere*, *belle-mere*, et *beaufils*; et *serourge*, ou *sereur*, celui qui avoit épousé nostre sœur, dont les exemples sont frequents **dans les Coustumes**, et dans *Boutillier*. [Furetière 1690]

COUSTUMIER, a signifié aussi autrefois les sujets d'un Seigneur feodal non nobles. Ainsi on a appellé personne *coustumiere*, vilain *coustumier*, homme, femme et fille *coustumiere*, sujets estagers et *coustumiers*, ceux qu'on a voulu nommer roturiers: et on appelloit bourse *coustumiere*, l'achat que faisoit un roturier d'un heritage noble ou non; amendes *coustumieres*, les amendes taxées par la Coustume, ou arbitraires: et on disoit, Partager un heritage *coustumierement*, par opposition à un partage qui se faisoit *noblement*; ce qui est fort frequent **dans les Coustumes** de France. [Furetière 1690]

Ainsi, le contexte droit et / ou le contexte gauche est comme on le voit déterminant : les

⁴⁹ Annexe 1.

mêmes formulations peuvent être utilisées à des fins différentes et c'est au lecteur / éditeur d'en déterminer le statut en fonction de leur place dans l'article, mais également en fonction de l'entourage immédiat ou élargi. S'il m'avait fallu constituer la liste des marqueurs – marques dans les dictionnaires en dehors de toute préoccupation informatique, j'aurais évidemment procédé autrement, en lissant davantage le résultat.

Les opérateurs sont nombreux mais assez stables : outre les formes à fort degré de marquage comme « terme de » et ses variantes, un certain nombre de verbes reviennent régulièrement, comme « appeler », « dire », « signifier » : les circonstants peuvent être placés avant ou après les formes verbales. Si donc la perspective ici se déplace de l'informatique à l'analyse textuelle, c'est la dimension discursive qui se dégagera de l'article : les marques seront alors plutôt des régularités prises dans l'écriture de l'article, et fortement dépendantes du contexte, chaque article formant alors un *petit drame* – pour utiliser une expression de Tesnière – fortement dépendant de la *circonstance* de l'article.

Quoi qu'il en soit, une des particularités de Furetière et Richelet réside dans l'étendue et la complexité de leur marquage : ils usent de formulations diverses de manière à rendre compte le plus finement possible – alors que c'est sans doute davantage l'impératif de clarté et de régularité qui guide les dictionnaires d'aujourd'hui – non seulement des divers usages, mais encore des divers jeux de rapports du mot et de l'usage. Ainsi un dictionnaire moderne normaliserait le marquage, ramenant « terme de », « en termes de », « en », c'est disent les X » en une seule entrée, « terme de ». On voit bien ici, pour reprendre une fameuse opposition pascalienne, combien l'esprit géométrique a pu se substituer à l'esprit de finesse. Si Furetière et Richelet se plaisent à saisir toutes les complexités, les trois dictionnaires – et donc même l'Académie⁵⁰ – se tiennent dans une pensée de la description de la langue qui ne peut pas, dans ce nouvel angle, se ramener à la modélisation. Avant de construire des objets-dictionnaires, les lexicographes semblent penser *dans* la langue, et avec elle, ce qui produit des appareillages qui sont discursifs avant d'être lexicographiques : si le métalangage est systématisé pour les catégories grammaticales (*nom, verbe, pronom...*), il ne l'est pas en revanche pour le marquage, qui demeure une indication dans l'ordre du discours, une glose méta-discursive plus que métalinguistique : à partir d'un appareillage discursif aussi complexe que régulier, qui permet d'orienter la compréhension du monde et des mots comme d'en mouler l'interprétation, voilà donc un premier type de contrôle sémiotique, celui qui consiste à reproduire régulièrement des petits morceaux de discours (les marques) visant à réguler, régulariser, ordonner le lexique.

⁵⁰ L'Académie présente des particularités qui ont été bien étudiées par Francine Mazière et Odile Leclercq (2010). Ce n'est pas de ce côté que mon travail s'est orienté, puisque je me suis plutôt intéressée au principe du marquage, non à l'Académie grammairienne.

LA MISE EN ORDRE DU MONDE

Avant de revenir sur le marquage dans les dictionnaires⁵¹, il me semble important de souligner que ce travail, s'il rend effectivement compte du contenu complexe du texte lexicographique, ne peut qu'*approcher* la pensée du classement à la fin du 17^e siècle. Si RANGER renvoie dans le Furetière à « Mettre les choses dans un ordre et une disposition convenable. » et dans Richelet à « Mettre de rang, mettre d'ordre, placer d'ordre, mettre en ordre. », on ne sait pas de quel ordre il s'agit. L'article CLASSE du *Furetière* (plus développé que celui de Richelet) peut nous aider à préciser, puisqu'il expose dans sa dernière phrase comment l'ordre est envisagé :

CLASSE. subst. fem. Distinction de personnes, ou de choses, pour les ranger selon leur merite, ou leur valeur, ou leur nature. Homere, Virgile, et Corneille sont des Poëtes de la premiere *classe*. Lucain, Claudian sont d'une *classe* au dessous. On ne sait en quelle *classe* ranger les Hermaphrodites, on ne sait s'ils sont masles, ou femelles. Cet Auteur traite des corps naturels, et pour plus grande facilité il les a rangés en plusieurs *classes*, en metaux, mineraux, vegetaux, etc. Ce mot vient de *classis*, qui vient du verbe *kalo, congreo, convoco*. *Classe* n'est autre chose qu'une multitude assemblée à part. [Furetière 1690]

L'article fournit des exemples de classements, et distingue ordre « hiérarchique » et ordre « naturel » : « mérite », « valeur », « nature » sont trois pôles à partir de quoi les éléments du monde sont rangés – et non pas organisés, ni structurés – comme le confirme la partie définitoire du substantif ORDRE :

ORDRE. subst. masc. Situation des choses suivant l'Estat, la place et le rang qui conviennent à leur nature, ou à leurs fonctions. Le Createur a placé toutes les parties de l'Univers dans un *ordre* convenable. L'enchaînement des causes secondes est un *ordre* établi par la Providence. Dès que l'*ordre* ou l'oeconomie du corps humain est troublé, il faut que l'homme perisse. C'est l'*ordre* de la nature, que les corps graves soient en bas, et les legers en haut.

ORDRE, se dit aussi dans la nature de ce qui arrive le plus souvent. [...]

ORDRE, se dit aussi de la disposition des choses selon les temps, les lieux et leur qualité. [...]

ORDRE, signifie aussi, Methode à l'égard des sciences. On doit apprendre par *ordre* les sciences, traiter chaque chose par *ordre*. L'*ordre* des Categories est fort utile, est fort methodique. La memoire artificielle ne consiste qu'à sçavoir mettre les choses par *ordre* dans sa memoire.

ORDRE, se dit encore de l'arrangement qu'on fait des choses qui n'ont point d'avantage, de rang ni de preseeance naturelle les unes sur les autres, dont on veut pourtant éviter la confusion. On range les mots dans un Dictionnaire suivant l'*ordre* Alphabetique. Les Conseillers prennent leur seance suivant l'*ordre* du tableau. Les chiffres en Arithmetique changent de valeur suivant l'*ordre* et le rang où ils sont placez. [...] [Furetière 1690]

⁵¹ Voir les « principes d'édition » de l'édition électronique de Richelet et Furetière.

Le monde est ordonné, que cet ordre soit naturel (et il convient d'en rendre compte avec méthode du côté de la science), qu'il soit hiérarchique (et il convient d'en rendre compte du côté du monde, de l'État, des individus), ou qu'il soit divin (et il convient d'en rendre compte du côté des causes et des enchainements). Les trois ordres ne se rencontrent pas forcément : le point de vue adopté relève de l'inventaire, de « la multitude assemblée à part », mais ces « à part » n'ont pas de liens les uns avec les autres. Cette appréciation sera relativement bousculée par la schématisation nouvelle que *L'Encyclopédie* apportera⁵², mais lorsque nous travaillons sur les marques de domaine, il convient d'oublier le plus possible nos habitudes intellectuelles de structuration et d'arborescence sur lesquelles la pensée moderne s'épanouit : autrement dit, contrairement à la future *Encyclopédie*, les dictionnaires de la fin du 17^e, même encyclopédiques, n'ont pas de grand projet classificateur – du monde et de ses phénomènes –, là n'est pas leur propos. L'agencement retenu serait plutôt celui de l'articulation de la connaissance et du discours, la connaissance étant un objet de discours au même titre que la politesse ou la cuisine. Autrement dit, la classification qui est mise en œuvre dans les premiers dictionnaires ne peut que concerner la langue, telle qu'elle désigne et construit le monde : il n'est pas ici question de science, ni d'esprit scientifique, contrairement aux recherches de l'*Encyclopédie*.

Dans l'angle qui est le mien dans cette partie, les marques peuvent être considérées comme des opérations de médiation, le mot étant entendu ici comme processus de transformation entre deux formes de connaissance, connaissance lexicale et connaissance sociale ou culturelle. C'est ainsi que dans l'ordre des domaines, les mots sont pris le plus souvent pour des unités formant un ensemble « à part », l'ensemble des « termes d'optique », « termes de chirurgie » ou « termes de mathématiques ». Cependant, dans les pratiques de lecture du 17^e siècle – et cela jusqu'aux bases informatisées – il était presque impossible d'extraire tous les mots d'un domaine pour saisir celui-ci dans son ensemble : il existait évidemment des dictionnaires spécialisés, de botanique ou de médecine, à partir desquels souvent les dictionnaires généralistes ont travaillé, mais ce qui apparaît ici ne constitue pas un système – plutôt une articulation complexe de l'alphabétique et de la classification, en quelque sorte l'entrecroisement de la connaissance et du discours. Cette opération de médiation implique de plus un contrôle sémiotique, puisque le mot est orienté soit dans des contextes techniques, soit dans des contextes culturels, ce qui favorise un figement de l'ordre ainsi conçu, qu'il s'agisse de l'ordre du monde, de l'ordre social ou culturel.

Les bases électroniques m'ont amenée à faire la liste de ces mots-clés, qui sont ensuite devenus l'élément saillant des marques. Je me suis ensuite moi-même essayée au classement des domaines, selon un tableau que je reproduis en Annexe 2, selon une structuration en 7

⁵² Je renvoie au numéro 40-41 des *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie, Les branches du savoir dans l'Encyclopédie*, et particulièrement au remarquable article de Yoichi Sumi, (2006), « L'Encyclopédie située à mi-chemin entre l'est et l'ouest, l'avant et l'après », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, numéro 40-41 *Les branches du savoir dans l'Encyclopédie*, mis en ligne le 01 octobre 2008. URL : <http://rde.revues.org/354>.

parties : 1. Connaissances scientifiques ; 2. Philosophie, religion ; 3. Droit, économie, administration ; 4. Arts et Lettres ; 5. Métiers et artisanats, techniques ; 6. Activités sociales et pratiques ; 7. Sports et divertissements. J'avais même envisagé un temps des classements en parties et sous-parties : à la suite d'essais infructueux, je n'ai conservé cette idée que pour les métiers, les pratiques et les jeux, parce que cela me semblait moins périlleux que dans d'autres contextes – la science, ou la religion par exemple. Il est toutefois évidemment très difficile – et pour moi impossible – de proposer un tableau tout à fait satisfaisant : les catégories ne sont pas étanches, et selon le contexte de l'article, tel élément sera tantôt à classer parmi les connaissances scientifiques, tantôt dans les activités ou métiers.

Toutefois, on voit apparaître dans ce tableau tout un monde, celui qui est décrit et assumé par les dictionnaires : monde de métiers, avant d'être celui de la pensée ou de la croyance ; monde des activités, lucratives ou ludiques, qui sont celles pour lesquelles les dictionnaires donnent le plus d'informations – 79 métiers ou artisanats, 56 activités de loisir. Mais si maintenant on modifie l'intitulé des rubriques, s'en tenant aux catégories encore utilisées au 17^e siècle, celles qui distinguent les « arts libéraux » des « arts mécaniques », la représentation que l'on pourra avoir de ce qui est montré sera forcément fort différente : ainsi, ce sont bien les arts libéraux qui dominent, tandis que les arts mécaniques et les loisirs se tiennent à bonne distance. On pourrait alors juger que les dictionnaires du 17^e siècle se préoccupent bien plus des choses de l'esprit que de l'esprit économique – entendu ici au sens très large d'économie générale des activités humaines lucratives ou non. (Voir **Annexe 3**)

Et pourtant, si l'on s'en tient au premier classement, plus conforme à notre mode de pensée (Annexe 2), ce sont bien les artisanats et les artisans qui dominent, particulièrement dans Richelet, puisque celui-ci leur accorde aussi un pouvoir sur la langue⁵³. Il est à remarquer que c'est à partir d'un choix de classement que ceci apparaît, ce qui nous empêche d'affirmer tout à fait un savoir sur le siècle à travers les dictionnaires, et sur les dictionnaires à travers les marques. Dans une recherche conjointe d'histoire et de métalexicographie, il serait intéressant de creuser davantage cette question, puisque c'est cette vie qui nous échappe et nous fascine le plus, celle qui se niche dans les petits métiers et les gestes peut-être disparus qui fabriquaient le quotidien du siècle⁵⁴.

Du point de vue de la langue, Richelet et Furetière s'appliquent à distinguer des usages techniques spécialisés des usages communs. Dans cette perspective, l'ordre ainsi proposé est celui de la distance entre les mots du savoir ou des techniques et ceux d'un certain fonds ordinaire, le plus important dans les dictionnaires, pour lesquels les remarques, gloses, discours seront régularisés sous la forme de ce qu'on a appelé les « marques d'usage ». Là

⁵³ Voir plus loin la place des énonciateurs dans les dictionnaires.

⁵⁴ Les dictionnaires peuvent servir de base à des études historiques, voir par exemple en histoire de l'éducation Daniel Teyssie, (1982), *Pédiatrie des Lumières. Maladies et soins des enfants dans l'Encyclopédie et le Dictionnaire de Trévoux*, Paris, Vrin. Toutefois, ces études doivent être soutenues par une bonne connaissance des dictionnaires et de leurs fonctionnements.

encore, le monde ne se divise pas en deux de manière simple et évidente. Par exemple, j'ai essayé de montrer dans les présentations des cédéroms de 2004 que les mots qu'accompagnait la marque « morale » pouvaient parfois être considérés du point de vue du domaine technique, parfois du point de vue de l'usage, et à ce titre pouvait relever du vocabulaire courant⁵⁵ : difficile donc de constituer un groupe aux frontières bien délimitées des « termes de morale ». De la même manière, comment vraiment distinguer entre domaine et usage lorsqu'il s'agit d'un mot utilisé par les « écurieuses de puits » ou par le « perruquier » ? Les degrés dans ce cadre sont tout à la fois nombreux et presque insaisissables : tel mot est d'un usage courant dans tel métier – et ce serait un mot technique –, mais considérant les individus, tel mot est d'un usage courant pour tel groupe social – et celui-ci perd alors son caractère technique.

Ainsi, ces fragments de discours que sont les marques dirigent la pensée du mot – tel mot associé d'une manière ou d'une autre à « morale », à « écurieuse de puits » – plus qu'ils ne constituent des groupes aux contours très nets. Ici encore, l'étude des dictionnaires de l'ancien régime rend prudent, et circonspect quant à toute forme de systématisation : la pensée classique, lexicographique ou non, ne semble pas s'en accommoder. Lorsque j'ai commencé à travailler sur les marques de domaines, j'avais la certitude naïve qu'il me serait possible d'extraire des dictionnaires une sorte de programme, programme qui aurait contenu d'une part la liste complète des marques, et d'autre part la vision, le dessin, la projection que les dictionnaires avaient du monde. Mais plus j'ai cherché à découvrir les fonctionnements réguliers, plus je me suis heurtée à de l'inattendu, du non classable : on peut tout aussi bien, et en toute bonne foi, affirmer que les dictionnaires monolingues du 17^e siècle envisagent scientifiquement le monde que le contraire, avancer qu'ils ouvrent une aire ou qu'ils la referment, qu'ils accueillent ou qu'ils chassent. C'est pourquoi qu'il m'a semblé que la seule analyse possible et valable serait celle de la confrontation des fonctionnements de ces trois dictionnaires : ce que j'ai tenté en examinant plus particulièrement les marques d'usage.

LA MISE EN ORDRE DES USAGES

La mise en ordre des usages est un des grands travaux des dictionnaires de la fin du 17^e siècle en France⁵⁶ : comme je l'ai dit plus haut, les dictionnaires sont les premiers à mettre en place cette grille suggestive des usages, grille qui non seulement perdurera mais constituera une des caractéristiques du rapport français à la langue. Il est fondamental ici de s'arrêter un moment sur les différences frappantes et déterminantes entre les trois dictionnaires monolingues, de la même façon qu'il est nécessaire de se rappeler que si les lexicographes n'adoptent pas toujours les mêmes points de vue sur des usages spécifiques, ils se tiennent dans la même volonté de clarifier, ordonner, classer les mots dans des contextes d'utilisation étroits, notant les lieux où

⁵⁵ De même par exemple pour la poésie.

⁵⁶ 2004, « Les marques d'usage dans le Dictionnaire de l'Académie française (1694) », dans *Hommage à Michel Glatigny, Les cahiers de lexicologie* n° 84, 2004-1, p. 55-67.

telle ou telle utilisation peut être autorisée, ridicule ou interdite. Ainsi, les dictionnaires monolingues ont pour caractéristique essentielle la volonté de montrer que le français répond à des règles d'ordre, d'usage et d'adaptation – et le rôle qu'ils se donnent est bien celui de montrer quelle est la grammaire de ces usages : où est la norme ? Mais surtout, quels sont les lieux, les personnes qui seront ainsi éloignés du registre normé ? En introduisant cette partie, j'ai insisté sur le fait que la norme ne se définit que négativement, par ce qu'elle n'est pas : c'est bien ce que doit faire le dictionnaire, et ce faisant, il dessine le visage de la langue française. Cependant, et c'est ce qui nous intéresse ici, ce visage est plus ou moins lisse, plus ou moins expressif. Je vais maintenant essayer de le montrer.

J'ai véritablement commencé à travailler sur les marques d'usage avec les bases électroniques, puisqu'il me fallait aussi proposer au moins des orientations d'interrogation pour un utilisateur non spécialiste. C'est ainsi que les commentaires sur l'usage ont constitué une des plus importantes découvertes pour moi à ce moment de ma recherche, puisque je devais d'abord m'efforcer d'être la plus complète possible, avant même de réfléchir au rôle de ces commentaires dans les dictionnaires, puis dans l'histoire de la langue française, puis dans les représentations de celle-ci. En effet, de même que les formulations pour une marque de domaine étaient nombreuses, celles qui concernaient les marques d'usage l'étaient aussi. Par exemple, je reproduis dans l'Annexe 4 les différentes formulations associées à la marque « bas » et son contraire « beau, élégant » dans le Richelet. Ces adjectifs courants, comme « bas » et « beau » ou « élégant » sont évidemment pris souvent dans des phrases qui n'ont rien à voir avec les marques : ainsi, le repérage des formulations était encore plus nécessaire, et le travail long et fastidieux. Sans doute ai-je manqué des marques et des formulations, sans doute peut-on trouver des erreurs et des oublis. Quelqu'incomplet qu'il puisse être, ce travail apporte la certitude que le dictionnaire est un discours sur la langue, et une archive. Un discours parce que les commentaires sur les usages sont presque aussi nombreux que variés, une archive parce que la langue ici se voit et s'entend, presque dans l'intimité du quotidien. Richelet, et Furetière dans une moindre mesure, montrent, quelquefois d'ailleurs pour condamner – mais pas toujours – des usages totalement absents du dictionnaire de l'Académie. Ainsi Richelet s'entretient avec les *écureuses de puits* ou les *boïeurs* et fait de ces conversations la matière même de certains de ses articles. On rencontre ici des voix tuées par l'Académie, lesquelles, si elles sont mises à distance, n'en existent pas moins. D'une certaine façon, le dictionnaire, particulièrement Richelet et Furetière, peut constituer, pour qui le souhaiterait, un corpus hors norme, puisqu'il pourrait servir de base à la mise en évidence de mots sans doute aujourd'hui disparus, comme ont disparu d'ailleurs certains gestes du quotidien, mots absents de la littérature et des livres sur la langue, et qui pourtant voyageaient au fil des rues du matin jusqu'au soir.

Dans un article de 2007⁵⁷, j'ai proposé un classement des marques d'usage en six catégories :

⁵⁷ 2007, « L'institutionnalisation de la langue commune », dans *The French language and questions of identity*, W. Ayres-Bennett et Mary Jones eds., Studies in Linguistics, Oxford, Legenda, p. 23-37.

1. Marques de classement du sens et des emplois (sémantique, rhétorique) ; 2. Marques grammaticales ; 3. Langues apparentées ; 4. Marques pragmatiques et sociales comprenant 4.1. Intentions, relations sociales, situations de communication, 4.2. Catégories sociales ; 5. Marques de registres, genres, styles comprenant 5.1. Langue courante, 5.2. Langue soutenue, 5.3. Langue populaire, 5.4. Types de textes ; 6. Usage et restrictions d'usage comprenant 6.1. Restrictions d'emploi, 6.2. Archaismes et néologismes (restrictions temporelles), 6.3. Régionalismes (restrictions dans l'espace). Dans cet ensemble, j'ai consacré des articles spécifiques à trois types de marques, les marques pragmatiques et sociales (2004), les langues apparentées (2006⁵⁸, 2008⁵⁹), les archaïsmes et néologismes (2010⁶⁰) : ces marques constituent les fondements de mes analyses des discours contemporains sur la langue, que je développerai dans la prochaine partie de cette synthèse. Ce classement a lui-même été modifié à plusieurs reprises, puisque j'avais proposé, à une certaine étape de mon travail sur les bases, une organisation en neuf catégories : 1. Les marques grammaticales ; 2. Les marques d'emploi ; 3. Les marques de classements de sens ; 4. Les marques énonciatives ; 5. Les marques de registres, genres, styles ; 6. Les marques normatives ; 7. Les restrictions d'usage ; 8. Les mots régionaux ; 9. Les langues étrangères apparentées. Aucun des classements ne me semble satisfaisant, mais aucun non plus aberrant : c'est autour de ces pôles que les dictionnaires de l'ancien régime fondent leur vision de la langue française, et de ses usages internes, même si notre propre passion des classements ne s'exprime pas exactement de la même façon qu'au 17^e siècle. Ce qui importe, bien davantage peut-être que le groupe dans lequel tel mot est affilié, c'est la volonté constante de ne pas laisser des éléments sans commentaire. Je reproduis en **Annexe 5** le tableau des marques tel que je l'avais envisagé dans un article de 2007.⁶¹

Travaillant ici sur Furetière et Richelet, j'ai laissé momentanément de côté l'Académie française, sur laquelle je reviendrai bien entendu plus bas. Je remarque ici simplement que mes choix à cette époque m'ont conduite à ne pas intégrer dans les marques d'usage les usages des petits métiers qui se disent uniquement à partir des énonciateurs : *les perruquiers, les femmes, les écureuses de puits*, cachés dans les grilles proposées ci-dessus sous « restrictions d'usage » (colonne 7) selon des formulations du type : « en usage chez les femmes qui parlent bien ». Je travaillerais aujourd'hui forcément différemment, et il n'y a pas de doute que mes grilles tendraient à mettre davantage en évidence les paroles singulières et les individus, tout comme j'ai été de plus en plus sensible aux petits métiers et autres activités quotidiennes que les dictionnaires donnent à voir. Ainsi, à côté des marques liées au traitement sémantique des mots, comme « figuré » ou « par hyperbole », on peut s'intéresser aux voix qui traversent les

⁵⁸ 2006, « L'esprit des langues dans le Dictionnaire Universel de Trévoux », *Dix-huitième siècle, Les dictionnaires en Europe*, numéro 38 dirigé par Marie Leca-Tsiomis, p. 283-302.

⁵⁹ 2008, « La place des langues dans le dictionnaire de Thomas Corneille, 1694 », *Neologica 2, L'emprunt : un événement linguistique*, numéro dirigé par Agnès Steuckardt, p. 87-98.

⁶⁰ 2010, « Archaisme et langue commune », *Stylistique de l'archaïsme*, Laure Himy-Pieri et Stéphane Macé (dir.), Presses Universitaires de Bordeaux, p. 21-42.

⁶¹ « L'institutionnalisation de la langue commune à la fin du 17^e siècle ».

dictionnaires, et qui seront effacées dans l'Académie française dès 1694. Je donne en **Annexe 6** l'exemple remarquable de Richelet 1680.

Dans les marques initialement considérées comme marques de domaine parce susceptibles des usages techniques des mots, apparaissent au moins 324 types d'individus selon les fonctions qu'ils exercent dans la société. Certes, dans un certain nombre de cas, ces usagers de la langue peuvent être associés aux domaines, comme « médecine, médecin » ; il n'en reste pas moins vrai que les usages des « gens qui jouent » ou des « lingers, lingères » sont véritablement à mi-chemin du technique et du banal – tant il est vrai que le banal est une valeur mouvante selon le monde que l'on côtoie. Là encore, impossible, sinon au cas par cas, de tracer des frontières entre le domaine et l'usage : si lors de la confection du cédérom il a fallu trancher, je voudrais au contraire aujourd'hui ne pas avoir à le faire, ou plutôt insister sur le caractère non pas ambigu mais ouvert de ces commentaires sur l'usage. Richelet pointe des manières de parler, qui vont des femmes aux voituriers, et rien ne peut laisser penser qu'il les considérait comme des voix à part, et dont la présence n'affecterait pas la langue courante. Au contraire, il semblerait qu'en recourant massivement aux énonciateurs plutôt qu'aux techniques, il se place dans la perspective d'un commun correspondant à la base laborieuse de la société, fabriquant par ses gestes quotidiens non seulement la société bourgeoise qu'il décrit mais aussi la langue dans laquelle l'*homo œconomicus* peut s'épanouir. C'est la langue d'un certain *tous les jours* que Richelet montre ici, avec les gens de tous les jours, en tout cas sans doute celle qu'il pouvait considérer dans son quotidien d'une relative innocuité quant aux enjeux de pouvoir.

Du côté de Furetière, les usages du quotidien sont moins nombreux, même s'il faut remarquer leur présence (**Annexe 7**) : avec 122 types d'énonciateurs, Furetière laisse aussi dans une moindre mesure (comparativement aux 324 de Richelet) parler les individus⁶². Il est vrai qu'il s'intéresse davantage – au regard de la grande variété des formulations qui les caractérisent – aux domaines du Palais, de la jurisprudence et des Coutumes. Furetière représente davantage la langue du Palais que l'*homo œconomicus* dont il était question plus haut, c'est d'ailleurs sans doute pour cela qu'il fut à ce point haï de ces collègues académiciens. Mais ceci est une autre question. Pour ce qui nous occupe, nous pouvons penser que le choix de l'*énonciateur* – dans de nombreux cas, qu'il s'agisse de Richelet ou de Furetière, les énonciateurs sont couplés aux domaines, comme « charpenterie, charpentier », ce qui signifie qu'il aurait été facile de lisser le texte en ne conservant que les domaines par exemple – est significatif : il s'agit justement de sortir de l'usage technique pour montrer et faire circuler le mot dans la langue courante, tout comme ces énonciateurs font partie de la vie courante. On le voit bien ici, la grille des usages est aussi une grille sociale, qui permet d'intégrer ou non certaines catégories d'énonciateurs.

En revenant à la question de la mise en ordre, il semble bien que l'ordre de Richelet et de Furetière, s'il n'est pas véritablement le même, repose toutefois sur les mêmes principes sociaux et culturels : le monde bourgeois prend le pouvoir, et s'il ne l'a pas encore sur la langue, il se fait tout de même entendre au grand jour de ces deux dictionnaires. La première

⁶² Voir Gilles Pétrequin, 2009.

différence fondamentale entre Richelet/Furetière et le dictionnaire de l'Académie réside bien ici, l'Académie faisant le choix de tirer un trait sur la langue de la rue et des cafés, des affaires et du commerce. Or cette délimitation de la langue à un secteur intellectuel – les *Poètes et les Orateurs* contre le Palais – oblige les académiciens à définir drastiquement ce qu'est pour eux – et pour l'état – le français. Il importe en effet de comprendre que la fermeture oblige à s'interroger sur le type d'ordre que le dictionnaire cherche à représenter : ce n'est pas la circulation qui est valorisée, mais le plus petit choix possible. Une fois éliminés les mots spécifiques des *écureuses de puits*, des *boïeurs* ou des *ceinturiers*, certains mots de la langue commune peuvent être utilisés en partage, mais partage *limité* puisque le travail consiste à distinguer certains mauvais usages, ceux du peuple notamment, et du Barreau. La citation qui suit présente le programme de travail que s'est fixée l'Académie :

« Il ne suffit donc pas qu'un Dictionnaire contienne tous les mots d'une Langue & leur explication : il doit encore sur chaque mot en particulier en faire sentir tous les divers usages, déterminer s'il est du stile soutenu, ou du stile familier ; si on l'employe en écrivant, ou s'il n'est que de la conversation ; si les gens polis s'en servent, ou s'il n'est que dans la bouche du Peuple : enfin il doit suppléer autant qu'il est possible à tout ce qu'on ne pourroit acquérir qu'avec beaucoup de peine par la lecture d'un grand nombre de Livres, & par le séjour de plusieurs années dans le Pays dont on veut apprendre la Langue. » (*DAF*, 1718, *Préface*)

Les percontatives décrivent deux niveaux d'analyse. La première décrit un système réduit de niveaux de langue à travers des catégories stylistiques – « soutenu », « familier » –, ou pragmatiques – l'écriture et la parole. La dernière renseigne sur un positionnement, puisqu'il s'agit de revenir à la distinction entre locuteurs « gens polis » /vs/ « la bouche du Peuple ». Comme je l'ai déjà signalé (2004), l'expression désignant le peuple – « la bouche du peuple » – est une métonymie alors que les « gens polis » conservent leur statut pleinement référentiel ; de plus, cette partie de la phrase, nettement séparée de ce qui précède, montre que ce qui peut sortir de « la bouche du Peuple » n'est pas considéré comme un style. La frontière est orientée ici du côté du physique – « bouche » le dit assez –, ce qui semble à nouveau faire le partage entre le style – qui évoque une variation à l'intérieur d'un groupe prédéfini –, et un parler, un langage ou une langue qui constitue de fait une anomalie – une forme de hors langue.

À considérer le rapport des trois dictionnaires aux marques d'usage, on comprend que les ordres de la langue ainsi rapportés s'établissent sur des visions ou des désirs presque incompatibles : en s'intéressant aux « petits⁶³ usages », Richelet introduit dans un objet de grammatisation – qui est d'abord un discours sur la langue – des individus, avec deux caractéristiques essentielles : non seulement il leur octroie une présence dans la société mais encore il leur donne un pouvoir sur la langue, celui de dire *leur* bon usage. Ces énonciateurs seraient ainsi capables de choix et de réflexion sur leurs pratiques, fait assez marginal à cette époque pour que cela soit souligné. Furetière choisit d'être plus technique parce que

⁶³ L'adjectif est à rapprocher d'expressions comme « petite langue » qui désigne un nombre limité de locuteurs, mais surtout une exploitation économique faible de celle-ci.

contrairement à Richelet, il n'interroge pas les énonciateurs, il ne délibère pas avec eux de l'usage. De son côté, l'Académie construit patiemment sa « langue commune » et doit donc non seulement éviter toute délibération mais se délester du trop grand nombre d'énonciateurs, susceptibles de compliquer ce que doit être l'ordre de la langue. En termes de hiérarchie, les usages s'organisent toujours en énonciateurs ayant autorité sur la langue et ceux qui ne l'ont pas, mais si l'Académie élimine les derniers, Richelet en fait des acteurs susceptibles d'alimenter les débats. Ainsi l'ordre vertical – le haut et le bas – n'est évidemment pas questionné, mais ce qui est questionné par Richelet et de manière plus limitée par Furetière, ce sont les places dans la langue et la faculté des uns et des autres de construire les usages. L'ordre doit-il ou non contenir le populaire ? On le sait, et jusqu'à aujourd'hui où internet a considérablement modifié la part de présence du populaire dans la langue, c'est l'Académie qui a davantage façonné les représentations du bon usage – au singulier.

Du côté maintenant strictement des marques d'usage, l'article que j'avais écrit en 2004 s'intéressait plus particulièrement aux marques dans l'Académie. Il s'agissait pour moi, comme le titre l'indique, de contribuer à une histoire des marques d'usage aux 17^e et 18^e siècles dans les dictionnaires de langue. Je ne sais pas si je me suis acquittée de cette tâche, mais le travail préparatoire m'a amenée à considérer avec attention deux phénomènes : le premier est celui de l'absence des énonciateurs, le second celui de la forte présence de marques liées à la langue en tant qu'elle est le signe de la plus ou moins grande obéissance à certaines règles sociales⁶⁴, comme saluer, converser, prendre congé... Il m'est apparu alors que si les formulations des marques, ainsi que les catégories – comme celles que j'ai proposées dans les tableaux en annexe – participent à peu de choses près dans les trois dictionnaires d'un même bain culturel – il y a des termes bas et des termes poétiques, il y a des termes d'exagération et des formes figurées... – l'Académie se distinguait encore par l'inquiétude de la langue comme élément déterminant de la reconnaissance sociale. Sa langue de tous les jours n'est pas seulement la langue de la paix, peu technique, peu « parlante », mais aussi celle d'un certain maintien d'un ordre aristocratique fondé notamment sur le réglage des interactions. Alors que Richelet et Furetière, par la présence plus nombreuse et plus variée de marques d'usage, semblent hiérarchiser les mots à l'intérieur de grilles plus complexes que celle de l'Académie ; celle-ci, se focalisant davantage sur certains secteurs pragmatiques, soumet indirectement la langue et ses locuteurs à un régime plus strict. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de développer le programme du marquage de l'usage quand la langue est déjà en elle-même drastiquement circonscrite : ce simple fait pourtant ne m'était pas apparu nettement lorsque l'article avait été publié, mais c'est sans doute pour cela que j'ai à ce moment-là renoncé à prolonger la comparaison des systèmes de marquage. Cette comparaison ne satisfaisant pas mon désir de comprendre les dictionnaires, j'ai donc repris par d'autres bouts les corpus que j'étudiais. Reste que ces interrogations et ces frustrations ont fait naître en moi une sorte de méfiance du corpus : trois dictionnaires d'une même époque, d'une même langue, tous trois

⁶⁴ Le tableau des marques d'usage proposé en annexe montre notamment que cette partie est la plus fournie dans le dictionnaire de l'Académie.

monolingues semblaient autoriser une comparaison presque terme à terme... Si cela reste pertinent dans certains cas évidemment, les résultats dans d'autres cas doivent faire intervenir des variables qui parfois peuvent échapper : les résultats chiffrés, proprement consignés dans des tableaux, ne disent pas forcément le fond de l'histoire.

LA MISE EN ORDRE DU PUR ET DE L'IMPUR

Le bain culturel dont il a été question plus haut concerne notablement l'angoisse de l'impur au 17^e siècle : on le verra dans la partie qui suit lorsqu'il sera question des remarqueurs et d'une certaine bataille des représentations. Pour autant, les dictionnaires aussi prennent leur place dans la construction de l'opposition français / non français pour les mots, ce qui permet aussi de fabriquer différentes idées de langues françaises. Dans ce programme interviennent bien entendu les mots étrangers empruntés à d'autres langues d'état, mais également les mots dont l'origine est dialectale, ainsi que les mots qui sont tout simplement absents, par exemple les grossièretés, les injures brutales, etc. Je suis revenue à trois reprises sur ces points, et sous l'impulsion d'Agnès Steuckardt je me suis plus particulièrement intéressée à la question de l'étranger, puisque – de même que pour la norme – on ne peut définir ce qui est français qu'en caractérisant ce qui ne l'est pas⁶⁵.

Sur ces questions, un constat d'abord : tous les dictionnaires font un sort particulier à ce qu'ils jugent ne pas être des mots français. Une prise de conscience ensuite, à l'occasion de ces travaux : les discours qui élaborent les représentations sur les mots et la langue ont d'étranges liens avec ceux qui établissent des règles en vue d'un certain ordre social⁶⁶. On y trouve la même méfiance de l'étranger, la même fragilité de son statut quelle que soit sa date d'entrée sur le territoire de la langue, la même peur du désordre.

Ainsi, sur ce point du pur et de l'impur, les dictionnaires ne se distinguent vraiment que sur leur nomenclature : Furetière et Richelet, on l'a vu, tiennent pour français des mots techniques et quotidiens, alors que l'Académie fait pour les premiers des cas à part – un « à part » consigné dans le dictionnaire de Thomas Corneille, 1694 – et pour les seconds des présences fantomatiques. Pour le reste, ils se débattent avec le sens de leur époque : la

⁶⁵ 2008, « La place des langues dans le dictionnaire de Thomas Corneille, 1694 », *Neologica* 2, *L'emprunt : un événement linguistique*, numéro dirigé par Agnès Steuckardt, p. 87-98 ; 2011, « Cachez donc ce mot que je ne saurais voir : le statut des emprunts aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Les dictionnaires et l'emprunt*, Agnès Steuckardt, Odile Leclercq, Aino Niklas-Salminen et Mathilde Thorel (éds), Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, p. 77-89.

⁶⁶ Voir aussi les récentes disputes au sujet de la langue épïcène, qui se conformerait ainsi à une nouvelle vision non sexiste de la société européenne : ici la langue doit se conformer consciemment à un nouvel ordre moral, tandis que pour ce qui concerne l'étranger, l'impensé, aujourd'hui comme hier, domine. Par exemple les Bureaux de l'égalité romands ont publié en 2002 un guide du bon usage épïcène, *Écrire les genres. Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène* <http://www.egalite.ch/langage-epicene.html>.

nécessité d'affirmer un état comme de le délimiter et de le caractériser oblige à concevoir un rapport de méfiance avec tout élément ayant une origine étrangère.

Je ne comparerai pas ici 16^e et 17^e, puisque le passage au classicisme est bien connu, mais je souhaite plutôt présenter ce qui a conforté la lecture transversale que je pratique de temps à autres dans mes recherches en m'autorisant d'une transversalité dans le temps. Le 17^e siècle frappe parfois par la puissance de ses dispositifs : lorsqu'on étudie les dictionnaires et les remarqueurs, c'est-à-dire ceux qui organisent durablement tout le champ des discours sur la langue, on ne peut qu'être saisi par la stabilité de certaines représentations, fondées pourtant bien avant la révolution française. Les dispositifs sont en place et fonctionnent jusqu'à aujourd'hui assez bien, la question de l'emprunt linguistique constituant un de ces domaines où le temps semble s'être arrêté.

Les trois articles que je présente ici tiennent à la fois de l'histoire des dictionnaires et de l'analyse du discours, particulièrement pour l'article de 2008 sur le Thomas Corneille. C'est la première fois que j'intégrais à mon corpus d'étude *Le dictionnaire des arts & des sciences*, trop marginal par rapport aux trois dictionnaires de langue pour participer aux lectures comparatives ; mais alors que le dictionnaire de l'Académie ne contient que 9 entrées directement considérées comme étrangères, le dictionnaire de Thomas Corneille s'imposait pour être le point d'appui d'une étude sur les emprunts dans la perspective de l'Académie.

Les deux premiers articles⁶⁷ étaient classiquement consacrés à la recherche soit de mots régionaux, soit d'emprunts linguistiques, à travers la mise en évidence des gloses de marquage ; dans le troisième⁶⁸ j'ai plutôt cherché à comprendre quelle était la cohérence de ces gloses, constituées ainsi en corpus d'analyse. Si, sans surprise, les mots régionaux et les emprunts sont épinglés comme devant être utilisés avec beaucoup de prudence, cela afin vraisemblablement de constituer un fonds *français* de la langue⁶⁹, les commentaires qui font le tri (entre mots français et étrangers ainsi qu'à l'intérieur des mots étrangers) permettent de façon saisissante de comprendre les mœurs et la mentalité françaises – telles qu'elles sont construites sous le règne de Louis XIV – sur la question de l'étranger⁷⁰, et ceci à mon sens qu'il s'agisse de mots ou de personnes.

Il est frappant de voir à quel point les gloses ici se troublent d'éléments du réel. Tel mot est un « butin de guerre », tel autre « vient de l'Espagnol », tandis que tel autre encore « a été fait

⁶⁷ 2005, « Les langues régionales au XVII^e siècle : Memento mori », *Marges linguistiques* n°10, *Les langues régionales*, dirigé par Thierry Bulot, Véronique Fillol, Claudine Moïse et « La place des langues dans le dictionnaire de Thomas Corneille, 1694 ».

⁶⁸ « La place des langues dans le dictionnaire de Thomas Corneille 1694 ».

⁶⁹ Une des raisons sans doute pour lesquelles l'Académie se défie de la langue du Palais, c'est que, si on lit Furetière notamment, les termes de coutumes peuvent être d'origine dialectale, signes trop visibles de l'origine mêlée du pays.

⁷⁰ Pour prolonger dans le temps, voir aussi Déborah Cohen, (2010), *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social (XVIII^e-XXI^e siècles)*, Champ Vallon.

français ». Autant de propositions qui peuvent s'appliquer souvent littéralement aussi bien à des mots qu'à des individus ou à des flux migratoires. Dans ce secteur de représentations, autant les discours sur les étrangers sont souvent prudents, elliptiques ou contournés, autant les commentaires sur les mots dévoilent : j'ai suivi ces formulations avec beaucoup d'étonnement, puisque pensant travailler sur la langue je me suis trouvée travailler sur des représentations culturelles, comme si les mots contenaient à la fois une mémoire culturelle et des instructions. Les conditions de naturalisation sont symboliquement les mêmes que pour les hommes : entre autres faire oublier ses origines en modifiant sa présentation (en l'occurrence ici la prononciation), obéir aux mêmes lois (morphologiques ou syntaxiques) que les mots réputés français. Le mot étranger est supposé semer le désordre dans la langue, dès lors qu'il peut ne pas se conformer aux règles françaises de la langue : s'ensuit soit le rejet (l'Académie), soit une sorte de mise en quarantaine formulée à l'aide de gloses constituant des groupes « à part », et qui, à l'image des marques de domaine et d'usage tissent un réseau de représentations.

LA MISE EN ORDRE DES TEMPS (ET DES STYLES) : LES ARCHAÏSMES

Classés à part également, ces mots trop vieux qui laissent trainer un parfum un peu âcre dans la modernité, mots vieux souvent attachés à l'étranger, puisqu'ils viennent souvent du latin ou des dialectes – deux raisons susceptibles d'alimenter l'angoisse de l'autre dans la langue. Dans l'article publié en 2010⁷¹ et qui faisait suite à un colloque organisé par Laure Himy-Pieri et Stéphane Macé à Cerisy⁷², j'ai essayé de montrer que ces mises en ordre participaient à la fois du mouvement politique et économique du moment – se constituer en nation *française* – comme d'une certaine recherche de virginité – la civilité, la politesse, l'ordre de la conversation, le commun nécessitaient des règles permettant d'une part de constituer les oppositions moderne /vs/ vieux, et élégant /vs/ burlesque. Et si les emprunts peuvent gêner dans la création d'une langue strictement française, les archaïsmes peuvent servir à mettre à part des formes qui viendront grossir le stock disponible pour les formes burlesques : on rira de l'archaïque, le plus souvent élément caractéristique d'un *style* – voir par exemple des formulations comme « vieux & burlesque » – tandis que l'emprunt restera plus inquiétant parce que plus directement attaché à la *langue*. Ainsi, c'est un autre pôle de questions qui m'est apparu ici, et que j'ai essayé de développer ensuite dans d'autres articles moins directement liés aux dictionnaires, celui du rapport langue / style ou plutôt de la frontière langue / style, devenue à mon sens très problématique. Mais à ce moment de ma recherche, j'ai simplement constaté que le burlesque permettait d'encapsuler dans un style des catégories de mots jugées peu adéquates aux représentations d'une certaine civilité définitoire d'un code *français* des apparences et des interactions. Quand les dictionnaires pratiquent des classements, ils se

⁷¹ 2010, « Archaïsme et langue commune », *Stylistique de l'archaïsme*, Laure Himy-Pieri et Stéphane Macé (dir.), Presses Universitaires de Bordeaux, p. 21-42.

⁷² *Stylistique de l'Archaïsme*, Cerisy 2007.

glissent dans un certain air du temps, tout en l’officialisant : il est d’ailleurs intéressant de relever que si la procédure qui consiste à trier est inhérente aux dictionnaires français⁷³, classant ainsi les mots dans diverses catégories, il est tout aussi fructueux pour l’histoire de la langue et de ses attèles discursives de mettre en évidence l’espace dans lequel ces formes vont être déposées. Ainsi la mise en ordre des mots dans le sens de la temporalité présente l’avantage de participer à l’élaboration d’une catégorie et d’un discours littéraires tout en garantissant une certaine virginité aux mots du commun. De plus, si les mots étrangers ne sont pas de cette *langue*, les mots vieux – même dialectaux – ne sont pas de ce *style* : deux espaces de réception (la langue et le style) qui, s’ils n’ont pas de propriétés propres fermement établies, sont d’une grande utilité pour toute l’histoire du français et des discours sur celui-ci. Ces deux espaces parfois se chevauchent, parfois s’excluent, parfois se confondent selon les nécessités symboliques du moment.

UN PEU DE DÉSORDRE : UNIVERSALISME ET COLINGUISME DANS *TRÉVOUX*

Tant que les langues servent à définir, circonscrire, caractériser et fonder une nation, l’ordre doit effectivement régner et, on l’a vu, les choix linguistiques peuvent se réaliser dans d’autres domaines de l’administration nationale ; lorsque les langues se voient octroyer d’autres rôles, les mises en ordre, les classements et les répartitions précédemment évoqués se dérobent pour donner naissance à d’autres configurations : tentatives menées par le *Dictionnaire Universel françois & latin dit de Trévoux* (1704-1771), et sur lequel je souhaite maintenant revenir.

Le *Trévoux* est pour moi l’un des dictionnaires les plus curieux sur lesquels j’ai travaillé, du moins je crois celui auquel je suis le plus attachée : ce fut l’objet de ma thèse, soutenue en 1993, et si je l’ai laissé de côté pour travailler sur les bases électroniques, j’y suis revenue à plusieurs reprises, jusqu’à cette année où je suis allée fièrement le présenter à un public chinois dans ses dimensions linguistiques et documentaires. Mon attachement – sans doute faudrait-il dire mon intérêt – pour ce dictionnaire encyclopédique n’est pas simplement dû à une histoire personnelle, puisqu’il accompagne le passage du 17^e au 18^e siècle puis les trois quarts du 18^e : un dictionnaire ne peut avoir un tel succès sans raisons, et même s’il a été éclipsé dans l’histoire de la lexicographie par les premiers monolingues d’un côté, d’un autre par l’*Encyclopédie*, il correspond à un certain 18^e siècle, catholique aux prises avec les protestants, universaliste, colingue.

Il n’est pas ici question pour moi de revenir sur la genèse et la vie du *Trévoux*, je l’ai fait à de

⁷³ Voir notamment Bernard Quemada et Jean Pruvost, (1998), *Le Dictionnaire de l’Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, Honoré Champion et Marie Leca-Tsiomis (dir.), (2006), *Les dictionnaires en Europe, Dix-huitième siècle*, Paris, La Découverte.

nombreuses reprises, dans ma thèse, dans des articles et des communications⁷⁴. Il naît d'une commande, celle de catholiques de Trévoux heurtés par l'édition protestante du *Furetière* rédigée par Henri Basnage de Beauval (1701 et 1702), et qui confie à Richard Simon⁷⁵ (1638-1712) le soin de repenser dans une perspective catholique le texte du dictionnaire. Le texte de Furetière ainsi a ainsi subi deux infléchissements notables : premièrement l'orientation protestante, deuxièmement le retournement catholique, de sorte que si l'on retrouve des passages entiers du *Furetière* dans la première édition du *Trévoux*, ils sont pris dans un contexte discursif qui n'a plus rien à voir avec l'original. Au fil des éditions, le texte se modifie, grossit, pour devenir parfois un empilement d'articles. On connaît les reproches faits à ce dictionnaire : mal ficelé, fabriqué à la va-vite, au fond désordonné ; impossible à première vue de comprendre les intentions des *Trévoux*, tant celles-ci semblent étouffées sous un amoncellement de couches discursives parfois contradictoires.

D'un point de vue externe, le *Trévoux* se comporte comme un dictionnaire encyclopédique, intégrant les mots techniques, les mots scientifiques, les noms propres (ce dernier point constitue une originalité par rapport au Furetière), les mots de tous les jours. Il organise ses articles selon une grille à peu près identique à celle de son prédécesseur : entrée, équivalent latin (absent du dictionnaire de Furetière), marque grammaticale, marque de domaine ou d'usage, texte définitoire, exemples, citations, informations documentaires (comprenant ou non l'étymologie du mot). Mais s'il se conforme à ce qui est l'apparence du dictionnaire, le *Trévoux* s'avère plus singulier dans l'organisation de son discours, comme j'ai essayé de le montrer à plusieurs reprises : d'abord par l'utilisation du latin et des langues étrangères – le colinguisme –, ensuite par son insolite pratique citationnelle.

Recourir au latin signifie pour *Trévoux* affirmer la place du français dans une histoire et dans l'universalisme catholique : c'est ainsi que les équivalents latins⁷⁶ occupent plusieurs fonctions nécessaires à la nouvelle organisation ici proposée. Alors que les dictionnaires strictement monolingues de la fin du 17^e n'ont recours qu'au français, et ce afin d'isoler la langue par rapport à toutes les autres tant du point de vue historique que géographique ou culturel, le *Trévoux*, s'il fait du français une langue de prestige, l'inscrit tout de même dans un espace

⁷⁴ Notamment 1993, « Les termes de l'herméneutique médiévale dans le *Dictionnaire Universel dit de Trévoux 1721* », D. Baggioni (éd.), *Encyclopédies et dictionnaires. Problèmes de normes et de nomenclature*, Presses Universitaires de Provence, p. 87-97 ; 1998, « Du colinguisme dans le *Dictionnaire Universel dit de Trévoux* », *Colinguisme et Lexicographie, Langage et Société*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, n°83-84, juin 1998, p. 97-111 ; 2001, « Colinguisme et lexicographie, continuation », dans *L'Institution des langues, Renée Balibar : du colinguisme à la grammatisation*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 217-233 ; 2006, « L'esprit des langues dans le Dictionnaire Universel de Trévoux », *Dix-huitième siècle, Les dictionnaires en Europe*, numéro 38 dirigé par Marie Leca-Tsiomis, p. 283-302 ; et 2013, « Le Dictionnaire Universel de Trévoux ou le passage de la langue commune à la langue publique », *La lexicographie militante. Dictionnaires du XVIII^e au XX^e siècle*, François Gaudin (dir.), Préface par Alain Rey, Paris, Champion, coll. « Lexica », p. 67-76.

⁷⁵ Auteur notamment de *L'histoire critique du Vieux Testament*, Paris, Vve Billaine, 1678.

⁷⁶ Voir 2001, « Colinguisme et lexicographie, continuation », dans *L'Institution des langues, Renée Balibar : du colinguisme à la grammatisation*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 217-233.

linguistique plus vaste que celui de la nation, celui entre autres de la catholicité. Il avait de ce point de vue peu de chances d'être plébiscité par la critique française de ses contemporains... L'équivalent latin sert d'outil et de preuve tout en bouleversant l'agencement des dictionnaires antérieurs : le français ne peut plus se penser simplement en lui-même et par lui-même, il nécessite des points d'appuis étrangers. Le deuxième point sur lequel je souhaite revenir est plus discursif : il s'agit de la forte tendance des *Trévoux* à conserver toutes les strates de discours. En témoigne ici un exemple que je reprends d'une communication de 2006 publiée finalement en 2013⁷⁷ :

HÉRÉTIQUE. adj. de t. genre Qui appartient à l'hérésie. *Proposition hérétique. Dogme hérétique.* Il est aussi substantif, & signifie, Celui qui professe, qui soutient quelque hérésie, qui est engagé dans quelque hérésie. *Les hérétiques sont rejetés de l'Église. Convaincre les hérétiques. Convertir les hérétiques.* [Académie 1762]

HERESIE. s.f. Erreur en la Foi Chretienne; doctrine erronnée. jointe avec l'opiniâtreté, contre quelque dogme de la foi. *Haeresis.* C'est l'opiniâtreté qui fait le caractère de *l'heresie.* Car lorsqu'on est prest de se soumettre au jugement de l'Église & qu'on l'attend avec respect, on n'est point dans *l'heresie.* Mais quand l'Église à parlé, c'est une *heresie* de soutenir encore les erreurs qu'elle a condamnées. *L'heresie* a toujours eu soin de conserver quelques rapports avec la verité, & d'en emprunter les apparences. FONT. *L'heresie* est naturellement indocile, independante, & fatale à la Royauté. FL. C'est un excès fort ordinaire de faire des *heresies* capitales, qui le sont point. DU PIN. Les *heresies* sont d'utiles ennemis : elles excitent la diligence des Pasteurs. CL. C'est au Prince à garantir le peuple du venin de *l'heresie,* & à empêcher qu'elle ne ravage impunément l'Église. H. DE L'INQ [...]. [*Trévoux* 1704]

Si la définition du premier dictionnaire semble à première vue simplement explicative, et celle du second immédiatement orientée par les phrases définitives, les exemples et citations viennent brouiller cette lecture. Différence réelle entre l'Académie et le *Trévoux* : l'Académie – comme souvent dans ses exemples – laisse peu de place au doute : « *Les hérétiques sont rejetés de l'Église. Convaincre les hérétiques. Convertir les hérétiques* », tandis que *Trévoux*, par l'accumulation de citations parfois partiellement contradictoires, laisse flottant l'orientation argumentative globale de l'article. En termes d'ordre et de désordre, c'est l'Académie qui règle le plus fermement la question de l'hérésie, une fois pour toute ; *Trévoux* de son côté fait de l'hérésie un débat, du moins dans ses marges. On pourrait multiplier les exemples, et vérifier que toujours *Trévoux* opère de cette façon, qui est celle, au regard de l'ordonnement antérieur, du désordre des discours. C'est bien ce *Trévoux* qui donne la vision la plus complète et la plus complexe de cette période, quand Furetière, Richelet, et l'Académie courent après une autre vision de la langue prise dans ce moment de l'histoire où les dictionnaires devaient être des publicités pour la langue et la nation françaises.

Deuxième type de désordre, celui du rapport singulier que le français entretient avec les autres

⁷⁷ « Le Dictionnaire Universel de Trévoux ou le passage de la langue commune à la langue publique ».

langues européennes. Dans un article que j'avais intitulé « L'esprit des langues » en 2006, j'ai voulu montrer que dans le *Trévoux* l'italien ou l'espagnol notamment – mais pas seulement – sont parfois entrelacés dans la langue française : certains articles ressemblent alors à un commentaire *sur* les langues, le français n'étant considéré qu'au sein d'une pluralité. Ainsi le dictionnaire *français-latin* porte-t-il un désir d'Europe que les monolingues du 17^e se sont appliqués à repousser afin de construire des frontières symboliques nécessaires dans le mouvement historique auquel ils appartenaient. À ce moment de ma recherche, j'avais surtout insisté sur la construction d'une Europe politique et religieuse, dont les langues seraient un instrument. Si ces conclusions me semblent encore valables aujourd'hui, j'aurais tendance toutefois à insister davantage sur un point que j'avais seulement évoqué dans l'article, et qui avec le recul des années, m'apparaît comme un point essentiel et qui n'a pas cessé de me préoccuper. Soit l'exemple présenté dans l'article :

BLASPHEME. s.m. Crime énorme qui se commet contre la divinité par des paroles, ou des sentimens qui choquent sa Majesté, ou les mystères de la vraie Religion. [...]. Une traduction d'une épitaphe de l'Arétin dit :

Son encre noircit la mémoire / Des Monarques, de qui la gloire / Est vivante après le trépas ;
/ Et s'il n'a pas contre Dieu même / Vomi quelque horrible blasphème, / C'est qu'il ne le connoissoit pas.

L'Italien est plus serré : & d'un satyrique plus badin & plus enjoué :

Qui giace l'Arétin Poëta Tosco, / Che d'ognun disse malo, for che di Dio / Scusando si col dir
io n'ol conosco. [Trévoux : 1771, art. blasphème]

Bel exemple de colinguisme, mais qui me semble plus intrigant qu'un simple rapprochement entre deux langues. Le point d'accroche ici est le style – « plus serré », « d'un satyrique plus badin & plus enjoué » – puisque, pourrait-on dire, il est question de comparer – « plus » – à la fois deux traductions et deux morceaux de littérature : sur les deux points, on se situe dans le domaine esthétique, et il s'agit de soupeser la capacité de l'une ou l'autre langue à rendre une certaine vivacité. Ce qui m'apparaît plus nettement aujourd'hui, c'est que cette confrontation à la faveur d'une traduction institue un autre statut pour les langues, et notamment pour le français : alors que *Trévoux* signale largement les qualités de clarté et de netteté de la langue française, il n'en fait pas, comme dans *Furetière* ou l'*Académie*, une qualité intrinsèque, un génie, mais un *style*. Je trouve ici un argument nouveau pour une question que j'évoquerai plus loin, mais qui reste encore un peu en suspens dans mes travaux : celle du rapport dans les discours entre langue et style, et qui n'est décidément pas clair. On le dit parfois encore en cours, la différence entre langue et patois n'est qu'une différence institutionnelle et politique : mais la différence entre langue et style est-elle davantage d'essence ? Le choix se place sur l'une ou l'autre dénomination d'un même objet, appréhendé à partir de fonctions distinctes : la langue pour l'économique, le politique, le linguistique, le collectif – le sérieux en quelque sorte – le style pour l'esthétique, le prestige, l'éclat, le personnel. Ces deux entités jouent dans l'histoire de la langue et de ses institutions comme deux parties d'un même corps que l'on fait

jouer successivement selon les utilités du moment, et qui sont comme des fantômes à qui l'on croit. Pour reprendre un terme de Deleuze et Guattari, il me semble que cet agencement a toutes les allures d'un dispositif, ou d'une fable. Je reviendrai plus loin sur ce point.

PROLONGEMENTS

Les monographies qui leur sont consacrées⁷⁸ ne doivent pas faire oublier que des pans entiers des dictionnaires de l'ancien régime restent inexplorés et nécessiteraient des travaux thématiques que les bases électroniques permettent désormais⁷⁹, du point de vue de la métalexigraphie, de l'histoire de la langue, de l'analyse du discours comme des représentations ainsi que des études littéraires. Chaque champ informationnel peut faire l'objet d'études spécifiques : si les études sur les marques sont les plus nombreuses, manquent encore des travaux d'envergure autour de la question des exemples, des citations, des informations étymologiques. Manquent encore des analyses complètes sur les emprunts, les archaïsmes, les néologismes, ainsi que les différents domaines de spécialité. Des études ponctuelles sur tous ces sujets ont été publiées⁸⁰, mais le dépouillement systématique reste encore à faire. Enfin – même si la liste évidemment n'est pas fermée – le Basnage qui reste aujourd'hui la « réédition protestante du Furetière » devrait être exploré dans toutes ses parties et caractéristiques. Maillon essentiel entre Furetière et Trévoux, il est aujourd'hui presque totalement ignoré.

Dernier pan des recherches que j'évoquerai ici, celles qui traiteraient de la question du dialogisme et de l'intertextualité⁸¹ : le texte lexicographique aux 17^e et 18^e siècles est en effet fondé sur d'autres textes, lexicographiques ou non, particulièrement par les citations ou les exemples. Dans ce cadre il manifeste une *pluralité des voix*, constitutive de l'objet⁸². Mais l'épaisseur énonciative des dictionnaires – dont il faut encore mesurer la spécificité, dictionnaire par dictionnaire – n'a pas encore été évaluée de façon systématique. Outre cela, l'hétérogénéité énonciative se manifeste aussi à un niveau macrostructurel, visible par exemple particulièrement dans la succession Furetière 1690 > Basnage 1701 et 1702 > Trévoux⁸³, où

⁷⁸ Par exemple pour Richelet, Laurent Bray, 1986 ; Gilles Petrequin, 2009. Pour Furetière, Alain Rey, 2006 ; Marine Roy-Garibal, 2006.

⁷⁹ Je ne parle pas ici des articles, nombreux, sur des points précis, mais d'ouvrages consacrés aux dictionnaires.

⁸⁰ Voir par exemple (sans exhaustivité mais comme petit échantillon) : Laurent Bray, 1990 ; André Collinot et Francine Mazière, 1987 et 1990 ; Louise Dagenais et Elisabeth Le, 2000 ; Chantal Girardin, 1987 et 2004 ; Michel Glatigny, 1990 ; Alise Lehmann, 1995 ; Stéphane Macé, 2007 ; Francine Mazière, 1990 et 2010 ; Christophe Rey, 2007 ; Gilles Pétrequin (dir.), 2007 ; Gilles Siouffi, 2007 ; Barbara Von Gemmingen, 1982.

⁸¹ Voir par exemple Jacques Bres et Sylvie Mellet (dir.), 2009, *Dialogisme et marqueurs grammaticaux, Langue française* 163.

⁸² On peut aussi trouver dans le Basnage 1701 par exemple les commentaires suivants : « DEBOURRER. v. act. [...] . Ce mot en ce sens n'est point dans l'Académie. Il est dans Richelet. »

⁸³ Voir par exemple 2014, « Le *Dictionnaire Universel* dit de *Trévoux* ou le passage de la langue commune à la langue publique ».

chaque strate vient à la fois discuter et modifier, parfois trahir, le texte précédent. Un exemple peut venir illustrer ces interactions (les ajouts de Basnage sont soulignés, ceux du *Trévoux* en police différente) :

Furetière 1690

DELUGE. s.m. Inondation generale, dont Dieu se servit autrefois pour destruire la corruption qui étoit dans le monde. Dieu ouvrit les cataractes du Ciel pour envoyer le *Deluge*. Dieu sauva Noé et sa famille du *Deluge*. On compte tant d'années depuis le *Deluge*: on les appelle, Ans du *Deluge*. [...]

Basnage 1702

DELUGE. s.m. Inondation generale, dont Dieu se servit autrefois pour destruire la corruption qui étoit dans le monde. Dieu ouvrit les cataractes du Ciel pour envoyer le *Deluge*. Dieu sauva Noé et sa famille du *Deluge*. Par le ravage du Deluge le globe de la terre fut non seulement fracassé, & brisé en mille endroits; mais l'ébranlement, & l'émotion qu'il souffrit, en chengerent la situation, ensorte que la terre est à présent posée obliquement sous le Zodiaque, ce qui cause la diversité des saisons. Avant le *deluge*, l'on n'étoit point exposé à cette importune varieté. Burnet. On compte tant d'années depuis le *Deluge*: on les appelle, Ans du *Deluge*. [...]

Trévoux 1721

DELUGE. s.m. Inondation generale, dont Dieu se servit autrefois pour destruire la corruption qui étoit dans le monde. Delivium omium eluvio. Dieu ouvrit les cataractes du Ciel pour envoyer le *Deluge*. Dieu sauva Noé et sa famille du *Deluge*. Par le ravage du Deluge le globe de la terre fut non seulement fracassé, & brisé en mille endroits; mais l'ébranlement, & l'émotion qu'il souffrit, en chengerent la situation, ensorte que la terre est à présent posée obliquement sous le Zodiaque, ce qui cause la diversité des saisons. Avant le *deluge*, l'on n'étoit point exposé à cette importune varieté. Burnet. Ce que dit ici Burnet, aussi bien que tout ce qu'il avance dans son livre intitulé *Theoria Telluris Sacrae*, où il prétend expliquer le *Déluge* sans miracle & selon le système de Descartes, sont des imaginations fausses, & contraires à l'écriture, que Leidekker & d'autres Protestans même ont réfutées [...].

Le dialogue ou la confrontation entre Basnage et Trévoux est ici patent, se situant sur le plan du commentaire de la citation, laquelle – fait remarquable – n'a pas été supprimée par les rédacteurs du *Trévoux*, afin notamment de pouvoir mieux la critiquer. Ces phénomènes de reprises, analyses, commentaires des textes précédents, situés à différents endroits des articles, et selon des procédés plus ou moins sophistiqués, s'avèrent extrêmement nombreux; ils peuvent constituer la base d'un travail non seulement sur les marqueurs du dialogisme à cette période de l'histoire, mais aussi apporter les fondements d'une réflexion sur l'histoire des pratiques argumentatives.

Chapitre 2

FABRIQUER LES REPRÉSENTATIONS

Je quitte ici le domaine des dictionnaires, pour évoquer discours grammaticaux, littéraires, journalistiques... Soit un domaine d'étude moins circonscrit et légitime : il m'est toutefois apparu que ces supports épars constituaient autant d'accompagnements de la langue, participant à la stabilisation des représentations les plus puissantes. C'est dans cette optique que je souhaite, dans ce chapitre, montrer combien la langue commune est soutenue par ces représentations patiemment construites, et cela dans quatre directions : (i) les rapports de la langue commune au bon usage ; (ii) de la langue commune à l'expérience sensible ; (iii) de la langue commune à l'altérité – le burlesque, la banlieue ; (iv) de la langue commune à la grammaire scolaire. Ces études s'autorisent alors de divers sauts temporels, entendus comme des sondages, à différentes époques sociales, de la vigueur d'un imaginaire qui fut valorisé sous le règne de Louis XIV.

LANGUE COMMUNE ET BON USAGE⁸⁴

Ainsi fut créée la langue commune, par le travail de l'Académie en tant qu'institution, et des académiciens en tant qu'individus : il est vrai, sans cesse dans les analyses on oscille entre les deux. L'Académie pour le corps d'état, anonyme et gazeux – associé au pouvoir –, les

⁸⁴ 1998, « Le Dictionnaire de l'Académie : entre rejet et convoitise », actes du colloque *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie européenne*, Paris, Champion, collection « Lexica », p. 331-340 ; 2007, « L'institutionnalisation de la langue commune » ; 2011, « La langue commune : questions critiques », *Langue commune et changements de normes* Sonia Branca (dir.), Paris Champion, p. 135-145.

académiciens pour les traques visant Furetière⁸⁵, les conflits ou même les complots, ainsi que le choix d'un certain usage mondain apparent dans le dictionnaire. Lorsqu'il est question de langue commune, la même ambiguïté apparaît : « langue commune » de l'Académie, et par là on se situerait dans une sphère publique ; « langue commune » des académiciens, peut-être davantage entachée d'intentions privées et, dirait-on aujourd'hui, « communautaristes ». On le voit, selon que l'on se place sur l'un ou l'autre bord, l'agencement que l'on décrira ne suivra pas tout à fait les mêmes lignes. La langue commune sera d'État et garantira la paix d'un côté, elle sera un style d'un autre par l'usage des membres d'une communauté. Cette ambiguïté se trouve fondée et entretenue par l'Académie elle-même, puisque d'une part la *Préface* au dictionnaire où le syntagme apparaît est anonyme – tout comme les citations sont absentes des articles –, mais d'autre part la langue commune est fondée sur un modèle et une énonciation spécifiques, la pratique des « poètes et des orateurs ». D'un côté la langue se situe donc du côté de la responsabilité d'État, d'un autre de la perpétuation d'un modèle mondain. La même ambiguïté apparaît peut-être dans

⁸⁵ Voir notamment Marine Roy-Garibal, 2006, qui rapporte cette anecdote « L'Abbé de Furetière, fameux par sa querelle avec l'Académie française, étant à son extrémité, [on] lui envoya faire des excuses avec prières d'oublier le passé. M. Racine fut député par la Compagnie, on se trouva [là] lorsqu'on lui porta le Saint Sacrement. M. le Curé de Saint-Eustache, qui le portait, dit au malade qu'il ne pouvait lui donner la communion s'il ne réparait tout de bon les outrages qu'il avait faits à MM. de l'Académie. Il répondait qu'il n'avait rien dit que de vrai, et forcé par les mauvais traitements qu'on lui avait faits. Grand bruit entre le curé, le malade et Racine ; scandale de l'assistance, et le curé prêt de s'en retourner sans faire communier le malade. Il offrit et donna un blanc-seing à l'Académie, qu'il remplira de ce qu'elle voudra. Ensuite de quoi il communia [...]. [Nouvelles Ecclésiastiques, 2 mai 1688, BN ms fe N.A. 1732, fol. 4°V°]. », confirmée par l'introduction à la lettre de Tallemant des Réaux *Lettre à l'Académie Française, sur le différent de Furetiere avec cette Academie* (publiée dans le *Mercur galant*, mai 1688, p. 208 et suiv. (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62216938.r=mercure+galant+1688.langFR.swf>) : « J'ay à vous apprendre la mort de M. l'abbé de Furetiere, arrivée le 14 de ce mois. Comme il avoit de grands différens avec MM. de l'Academie Française, il donna un blanc signé à M. le curé de Saint-Eustache lorsqu'il s'acquitta, il y a fort peu de tems, du devoir de chrétien dans la quinzaine de Pasques. On a lieu de présumer d'un homme qui étoit mourant que ce blanc signé donnoit pouvoir à M. le curé de Saint Eustache de l'engager à telles réparations qu'il auroit jugé à propos de luy faire faire pour marquer le repentir qu'il avoit des outrages où il s'estoit emporté dans ses *Factums* contre tout le corps de l'Academie en général et contre beaucoup de particuliers. »

mes travaux : je saisis le dictionnaire comme un ouvrage collectif – même si, on le sait, certains rédacteurs furent plus actifs que d’autres – , objet de grammatisation et fondateur institutionnel d’une norme pérenne – « la langue commune » –, tandis que j’appréhende les discours non lexicographiques comme des voix individuelles qui contribuent directement ou indirectement à l’établissement de cette norme. Ces choix ont d’abord été un peu intuitifs, puisque j’ai commencé par la lexicographie, qui se prêtait assez bien à l’anonymat ; mais à creuser les questions de l’usage, d’abord à travers les marques, ensuite à travers des textes tirés de remarques ou de manuels de civilité, on est forcément amené à s’interroger sur les auteurs, et sur leur place dans le vaisseau. Dans ce cadre, la dispute entre La Mothe le Vayer et Vaugelas dans les années quarante du siècle, tous deux académiciens, a conforté ma ligne d’analyse : les principes de la langue commune au 17^e s’articulent aux débats sur l’usage, qui discutent pour une part les degrés de conformité du *bon usage* à la *bonne*⁸⁶ société.

LES SOURCES DE LA LANGUE COMMUNE : LE BON USAGE

Cette note de synthèse me permet de lier le travail effectué sur les dictionnaires avec celui que j’ai commencé sur les remarqueurs (2013), à l’occasion d’une entreprise collective dirigée par Wendy Ayres-Bennett, entreprise qui a d’abord pour but de fournir une base électronique des textes de remarqueurs du 17^e siècle. À l’intérieur de ce projet, je me suis occupée de baliser une partie des *Lettres* de La

⁸⁶ Avec une nouvelle ambiguïté : la bonne société peut être envisagée de manière large, à savoir la société que l’on désire pour le peuple, qui ne doit pas masquer l’utilisation la plus courante, la bonne société étant celle des individus qui affichent le mieux les normes et les valeurs valorisées d’une époque donnée. Ainsi pourront-ils mériter l’approbation sociale en ligne de mire des remarques de Vaugelas. (voir Marzys Zygmunt 2009, p. 47).

Mothe le Vayer (1638), ce qui a été l'occasion de m'arrêter sur les relations qu'a entretenues Vaugelas avec La Mothe⁸⁷. La lecture de La Mothe m'a ainsi permis de comprendre comment la définition de l'usage par Vaugelas s'élabore dans une opposition frontale avec le scepticisme de La Mothe le Vayer⁸⁸ ; du côté de la langue commune, il contribue à en saisir les fondements culturels et socio-politiques ; du côté de l'événement, il permet d'apprécier le syntagme, et d'insister sur le premier terme « langue » dans « langue commune ». On a effet beaucoup glosé l'adjectif, en laissant de côté ce que pouvait nous apprendre le substantif. Or la lecture de la littérature du 17^e nous montre que le « commun » est d'un usage très courant, avec une assez faible variation sémantique, et qu'il est souvent associé à « usage ». En revanche, l'apparition inattendue de « langue » reconfigure la géographie mentale du siècle. Dans ce qui suit, je retrace rapidement le débat houleux entre La Mothe et Vaugelas, qui se situe d'une certaine manière sur cette ligne de partage entre langue et usage, La Mothe comprenant le commun en tant que langue, Vaugelas en tant qu'usage / style.

LE COMMUN ET LE DÉMOCRATIQUE

À l'occasion d'un commentaire sur une anecdote mille fois rapportée à l'époque classique, Hélène Merlin (2001) peut parler d'un rapport à l'usage « archi-démocratique » :

Le « bon usage » sera la traduction, dans la langue, du social instituant : car le « bon usage » est une variation à partir d'un énoncé plus général selon lequel « l'usage est le souverain des langues », énoncé qui exclut absolument la puissance royale [...] du droit de donner la loi à la langue. Infatigablement racontée entre le XVI^e et le XVII^e siècle, une anecdote qui justifie l'interdit du néologisme prouve cette exclusion : *Il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouveaux mots, non pas même au souverain ; de sorte que M. Pomponius Marcellus eut raison de reprendre Tibère d'en*

⁸⁷ 2013, « La Mothe lecteur de Vaugelas : l'ombre du doute », dans *Bon Usage et Variation Sociolinguistique : Perspectives diachroniques et traditions nationales*, Wendy Ayres-Bennett et Magali Sejjido (éds.), Lyon, ENS Editions.

⁸⁸ Voir Isabelle Moreau, notamment 2003.

avoir fait un, et de dire qu'il pouvait bien donner le droit de bourgeoisie romaine aux hommes, mais non pas aux mots, son autorité ne s'étendant pas jusque-là. L'anecdote résume la forme archi-démocratique qui habite la langue, son affranchissement principal de toute espèce de domination monarchique⁸⁹⁹⁰.

L'affirmation suscite des interrogations relativement d'abord à la question du pouvoir, que je laisse momentanément de côté. La discussion que j'ai voulu entamer se situe plutôt dans la compréhension de l'idée de démocratie ici associée à l'usage de la langue tel que le pense Vaugelas. Pour cela, il faut revenir à la genèse de sa définition, laquelle est une réponse à certaines affirmations de La Mothe. *Les Considerations* (1638) sont entre autres l'occasion pour La Mothe de proposer une pensée du commun dans une sorte de gradation : les lettrés qui possèdent la connaissance sur la langue doivent tendre du mieux qu'ils peuvent à la clarté, dans une sorte de débat intérieur qui les amène à peser ce qui garantit la compréhension de leur propos :

En effet la bonté de la diction est comme le fondement de toute l'Eloquence, & celui-là ne rencontra pas mal, qui dit que les paroles ressembloient aus vestemens, qu'on avoit bien inventés pour la necessité, mais qui servoient depuis tellement à l'ornement, qu'on en faisoit dependre toute la bienséance. C'est pourquoi comme des hommes qui veulent estre proprement vestus, mettent leur premier soin à choisir de belles estoffes, & qui soient à la mode, sans quoi le reste de leur curiosité seroit comme inutile : Il faut aussi que ceus qui pretendent à l'Eloquence, facent leur premiere estude de la valeur des mots, & de la pureté des dictions, pour sçavoir celles dont ils se peuvent servir, & celles qui doivent estre rejettées comme n'estant plus en usage.⁹¹

⁸⁹ Hélène Merlin-Kajman, 2001 :192.

⁹⁰ Dans son édition critique des *Remarques* de Vaugelas, Zygmunt Marzys (2009 : 37) envisage cette question du néologisme à l'aune d'un assentiment qui n'est certes pas celui de l'archidémocratie : « [...] Les mots nouveaux sont à désapprouver en tant que transgressions individuelles de la norme, mais ils sont acceptables dès qu'ils sont devenus des faits collectifs, c'est-à-dire dès qu'ils ont été admis par le milieu qui commande le bon usage. »

⁹¹ La Mothe le Vayer, (1638), *Considerations sur l'Eloquence de ce temps*, p. 14. On trouve d'ailleurs chez Marivaux (Wionet 2001) une proximité de pensée avec La Mothe : « Mais est-il vrai qu'il [l'auteur] pense mal ? C'est ce qu'il faut prouver ; et s'il y a un reproche à lui faire, il ne peut tomber que là-dessus, et non pas sur le style, qui n'est qu'une figure exacte de ses pensées, et qui, peut-être encore, n'est accusé d'être mauvais, d'être précieux, d'être guindé, recherché, que parce que les pensées qu'il exprime sont extrêmement fines, et qu'elles n'ont pu se former que d'une liaison d'idées singulières ; lesquelles idées n'ont pu à leur tour être exprimées qu'en approchant des mots, des signes qu'on a rarement vu aller ensemble ». [*Le Cabinet du Philosophe*, p. 386].

La liberté de conscience du particulier – « facent *leur* premiere estude » – est en effet un principe chez La Mothe. Toutefois, le second mouvement reste très proche de l’anecdote citée plus haut, puisque le peuple arbitraire – ou arbitre – procède à l’ordonnancement des usages :

A la verité le peuple y donne bon ordre, qui fait valoir les diction nouvelles, & discredite celles que bon lui semble.⁹²

Même si un terme comme « archi-démocratique » me semble pour le moins anachronique pour le 17^e siècle, ce n’est pas au prix d’un trop important effort de pensée que l’on peut entendre la gradation de La Mothe comme relevant d’une forme démocratique : les particuliers classent leurs usages en fonction de leurs besoins, mais c’est en dernière instance le peuple qui est le maître ici.

C’est à cela que Vaugelas répond dans sa *Préface* de 1647, et plus particulièrement quant à l’agent collectif désigné par La Mothe :

Car si ce [l’usage] n’est autre chose, comme quelques-vns se l’imaginent, que la façon ordinaire de parler d’une nation dans le siege de son Empire, ceux qui y sont nez & éleuez, n’auront qu’à parler le langage de leurs nourrices & de leurs domestiques, pour bien parler la langue de leur pays, & les Prouvinciaux & les Estrangers pour la bien sçauoir, n’auront aussi qu’à les imiter. Mais cette opinion choque tellement l’experience generale, qu’elle se refute d’elle mesme, & ie n’ay iamais peu comprendre, comme vn des plus celebres Autheurs de nostre temps⁹³ a esté infecté de cette erreur⁹⁴.

Le régime démocratique se restreint ici, tout comme le commun de la langue de l’Académie se pense en termes de retranchement ou de restriction. Pour Vaugelas, la démocratie populaire se voit retranchée de locuteurs à qui on dénie la capacité à parler et penser la langue – puisqu’on leur associe plutôt un langage – même si l’auteur peut postuler une « façon ordinaire de parler d’une nation ». Du peuple ensuite, il peut passer à un lieu contrôlé à l’intérieur duquel un certain mélange est possible :

⁹² La Mothe le Vayer, (1638), *Considerations sur l’Eloquence de ce temps*, p. 43.

⁹³ Vaugelas fait ici allusion à La Mothe.

⁹⁴ Vaugelas, (1647), *Remarques sur la langue française*, Préface.

C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écriture de la plus saine partie des Auteurs du temps. *Quand je dis la Cour, j'y comprends les femmes comme les hommes, & plusieurs personnes de la ville où le Prince reside, qui par la communication qu'elles ont avec les gens de la Cour participent à sa politesse.*

Cette citation est peut-être trop célèbre pour être à nouveau saturée de commentaires, mais il me semble nécessaire de bien saisir qu'elle dit toute son opposition à des formes de négociation plus accueillantes. Elle s'associe assez bien à un certain mouvement émotif de Vaugelas dans l'extrait qui précède : « Mais cette opinion choque tellement l'expérience générale, qu'elle se refute d'elle même ». Se croisent ainsi deux ensembles : d'un côté le peuple de La Mothe, de l'autre « l'expérience générale » de Vaugelas. Ce ne sont pas seulement deux univers symboliques qui s'opposent, mais deux univers concrets, en témoigne d'ailleurs le mouvement d'humeur de Vaugelas qui semble rejeter *physiquement* la vision de La Mothe. « L'expérience générale » est une formule qui mêle le singulier – « expérience » – et le collectif – « générale » – : elle vise à dire la totalité comme l'ordinaire. Ici se dessine un des fondements du commun académique, dans lequel ne sont intégrés que certains types précis de locuteurs, dans leur unicité et leur représentativité.

Dans un article récent, Hélène Merlin⁹⁵ revient à Vaugelas pour le situer dans une histoire des récits fictifs ou des mythes culturels⁹⁶ qui font la psyché d'une société – en vue d'alerter sur les dangers d'une certaine appréhension de la langue comme objet « naturel ». Ce point de vue rejoint une grande partie de mes derniers travaux⁹⁷. Toutefois là encore, l'interprétation que propose Hélène Merlin de la citation précédente de Vaugelas me semble quelque peu édulcorée :

⁹⁵ Hélène Merlin-Kajman, (2011), « La perpétuité « classique » de la langue française : une fiction culturelle fondée bien plus qu'un mythe », *Le français, discipline d'enseignement : histoire, champ et terrain*, dir. Jean-Louis Chiss, Hélène Merlin-Kajman et Christian Puech, Paris, Riveneuve éditions.

⁹⁶ Mythes que dans *Les Fables du français* nous avons préféré nommer « fables » puisqu'ils impliquent récit et morale.

⁹⁷ Notamment *Fables du français* et « La langue commune : questions critiques ».

La division de l'usage en bon et mauvais usage correspond, là encore, à la division originaire entre le domaine de la *physis* marqué par le mouvement de la naissance et de la mort, et le domaine du public. C'est ce qu'on empêche de comprendre en réduisant à un sens social la célèbre phrase des *Remarques* qui définit le bon usage [...]. Vaugelas fait entrer la différentialité que j'ai évoquée dans l'usage lui-même. Ce faisant, il n'inscrit pas la grammaire dans la raison ni le savoir *lettré* ; il n'inscrit pas davantage la parole dans l'éloquence des « orateurs de première classe » : mais il inscrit la responsabilité de la perpétuation possible de la langue dans la conscience des locuteurs. À cette conscience, il attache le nom de *public*, qui, chez lui, joue autant de son opposition à la populace qu'aux « caprices des particuliers » (Merlin : 2011).

La première lecture contradictoire serait celle de La Mothe lui-même qui en 1648 souligne que le public chez Vaugelas se ramène au privé :

Je vous supplie de croire que sans le desir de vous complaire, & de vous donner à connoistre que ces nouvelles⁹⁸ Remarques ne sont fondées que sur des sentimens particuliers, je n'y aurois jamais apporté de contredit.⁹⁹

Alors que le titre de Vaugelas porte mention de *la langue française* – *Remarques sur la langue françoise* –, c'est-à-dire forme *représentative, fictive*, l'ouvrage selon La Mothe est tout entier consacré à des sentiments particuliers puisque les contradictions entre grammaire et usage sont permanentes : Vaugelas dans sa pratique échouerait à se saisir de la langue.

Par ailleurs, la seconde lecture contradictoire est donnée par Vaugelas lui-même qui, s'il définit le public dans la *Préface* des *Remarques*, le définit socialement, associant un lieu – la Cour, la ville où le Prince réside –, des individus, et une qualité – la *politesse* : rien à mon sens qui viendrait subsumer le particulier. Mieux, on pourrait ici troquer l'article défini pour un possessif, *son* public, lequel présente effectivement un certain caractère d'homogénéité.

La confrontation de La Mothe avec Vaugelas montre bien que s'opposent chez eux deux manières d'envisager le public : le peuple chez La Mothe, une élite sociale chez Vaugelas, la plus poreuse à la symbolique du pouvoir. Dans l'interprétation qui est la mienne, ce

⁹⁸ Il ne faut pas entendre l'adjectif comme les *Nouvelles Remarques*, il faut comprendre « ces remarques publiées récemment ».

⁹⁹ La Mothe le Vayer, *Lettres*, 1648, p. 737

n'est pas tant l'indépendance de la langue vis-à-vis du Roi que Vaugelas affirme – La Mothe ne le dit-il pas lui-même lorsqu'il évoque le peuple, et avant lui bien des auteurs du siècle précédent ? – qu'une assimilation de *la* langue à l'usage d'un *certain* public, assimilation que l'on retrouve dans la *Préface* au dictionnaire de l'Académie.

LA SPÉCIFICITÉ DE L'ÉVÈNEMENT « LANGUE COMMUNE »

Lorsque « langue commune » apparaît en 1694 dans la *Préface* au *Dictionnaire de l'Académie française*, la tension n'est pas retombée puisque le *Furetière* connaît un grand succès ; l'Académie doit affirmer non seulement sa spécificité, mais surtout la spécificité de la langue qu'elle édifie comme étant le français. Événement d'abord par la répétition du syntagme dans plusieurs préfaces – je cite ici 1694 et 1740, syntagme qui est également repris dans les éditions du 19^e siècle, ce qui signale bien un accord sur le fond :

C'est dans cet estat où la Langue Françoisse se trouve aujourd'huy qu'a esté composé ce Dictionnaire; & pour la représenter dans ce mesme estat, l'Académie a jugé qu'elle ne devoit pas y mettre les vieux mots qui sont entierement hors d'usage, ni les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours; Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs et les Poètes l'employent; Ce qui comprend tout ce qui peut servir à la Noblesse et à l'Elegance du discours. Elle a donné la Definition de tous les mots communs de la Langue dont les Idées sont fort simples; & cela est beaucoup plus mal-aisé que de définir les mots des Arts et des Sciences dont les Idées sont fort composées. [Académie 1694]

L'édition de 1740 remplace « se retrancher » par « se restreindre » et « commerce ordinaire des honnestes gens » par « telle qu'on la parle dans le monde¹⁰⁰ », mais elle reste fort proche (comme les éditions suivantes d'ailleurs) de la glose initiale. De même que le syntagme « langue commune » apparaît toujours très tôt dans les préfaces :

En premier lieu, l'Académie a toujours cru qu'elle devoit se restreindre à la Langue commune, telle qu'on la parle dans le monde, et telle que nos Poètes et nos Orateurs l'emploient. [...] A

¹⁰⁰ Mais « honnêtes gens » se retrouve deux lignes plus bas.

l'égard des expressions de la Langue commune qui paroissent affectées à un certain genre de style, on a eu soin de dire auquel elles sont propres; si c'est au style poétique, au style soutenu, ou bien au style familier. Comme les honnêtes gens évitent de se servir des termes que dicte l'emportement ou qui blessent la pudeur, on les a exclus du Dictionnaire. L'Académie a jugé encore à propos de n'y faire entrer que ceux des termes d'art et de science que l'usage a introduits dans la Langue commune, ou ceux qui sont amenez par quelque mot de cette même Langue. Ainsi à la suite de *Parabole*, qui signifie une Allégorie sous laquelle on cache quelque vérité importante, on trouvera *Parabole*, terme de Géométrie et qui signifie une certaine ligne courbe. [Académie 1740]

La place qu'occupe le syntagme dans les seules préfaces, dans un temps assez long, sa répétition régulière en font donc un point de repère. Comme les dictionnaires ne cessent de s'étalonner en fonction de l'Académie, le propre travail réflexif de l'Académie fait du *commun* un événement linguistique : l'Académie ne cessant de creuser sa propre création, celle-ci devient un concept linguistique à partir de quoi la – les – langue(s) française(s) se pense(nt) dans l'histoire.¹⁰¹

LES CARACTÉRISTIQUES DÉCLARÉES DE LA « LANGUE COMMUNE »

Les principes de la langue commune sont clairement posés dans les déclarations académiques, à travers un style coordonnant que l'on a déjà repéré : « Elle s'est retranchée à la Langue commune, telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs et les Poètes l'employent ». La première partie de la glose ramène la langue commune à un type de pratique – « le commerce ordinaire » – autant qu'à des types de locuteurs – *les honnestes gens*. Le second membre coordonné souligne une ambiguïté entre oral et écrit, le verbe « employer » pouvant s'entendre, en ce qui concerne ces locuteurs – *les Poètes & les Orateurs* – dans les deux réalisations. La

¹⁰¹ Voir 1998, « Le Dictionnaire de l'Académie : entre rejet et convoitise »; 2007, « L'institutionnalisation de la langue commune »; 2011, « La langue commune : questions critiques », 2010, « Archaïsme et langue commune »; 2011, 2013, « Le *Dictionnaire Universel de Trévoux* ou le passage de la langue commune à la langue publique »; 2014, « Belles-Lettres et langue commune au XVIIe siècle » dans *La Littérature des belles-lettres - Un défi pour les sciences du texte ?* Claire Badiou-Monferran (dir.), Paris, Classiques Garnier, p. 405-416 & *Fables du français*.

coordination dit tout à la fois la différence (les deux groupes ne sont pas confondus) et la proximité : cet ensemble ainsi défini va constituer la langue commune¹⁰².

L'autre élément important est bien le comparatif « telle que » qui, contrairement à Furetière qui *entreprend* une « Encyclopédie de la langue françoise », montre que l'Académie – tout comme les remarqueurs – *témoigne* avant tout de l'usage, avec cette idée toutefois paradoxale que cet usage doit être fixé. Il est alors désormais tout à fait possible d'intégrer dans les préoccupations « la Noblesse & [...] l'Elegance des Discours », dans la mesure où il s'agit aussi de témoigner de l'élégance du groupe de locuteurs à travers leur *langue* – et non leur *style* –, ceux-ci devenant du même coup le corps du commun, le corps de l'ordinaire. On ne peut en effet minorer l'association de la langue et de ses locuteurs, du commun et de ceux qui représentent le commun, puisque cette articulation est une des particularités de la langue française ainsi instituée par l'Académie. La fixation de *la langue* commune avec son corps de représentants est un phénomène discursif nouveau qui pose dès 1694 une ambiguïté fondamentale : la langue commune n'est pas partagée, ou n'est partagée que par un groupe spécifique de personnes. Cette ambiguïté sera le soubassement d'un trouble permanent dans l'histoire des discours sur la langue, celui tour à tour de la confusion et de la différenciation entre *langue* et *style*¹⁰³ selon les nécessités du moment.

Dans les relations que la langue commune entretient avec le bon usage, il y a donc une proximité de lieux et de places – il s'agit, *pratiquement*, d'un usage/style mondain, représentatif d'une certaine catégorie de personnes. Cet ensemble d'éléments partagés cependant

¹⁰² Il faut noter ici d'ailleurs que cette proximité, cette coordination pourra se fossiliser, et à partir du 19^e siècle l'école aura du mal à distinguer entre langue commune et langue littéraire (Balibar, 1974, 1985, 1992 ; Massol, 2004).

¹⁰³ Voir notamment *Fables du français*, conclusion et 2014, « Belles-Lettres et langue commune au XVII^e siècle ».

se fissure en plusieurs endroits, que je voudrais maintenant évoquer : *langue* d'un côté et *style* – ou *goût* – d'un autre, les discours sur l'un ou l'autre n'ont pas la même syntaxe. Tandis que le discours sur la langue tend à l'institutionnalisation par l'Académie – par le dictionnaire bien sûr et ses systèmes de marquage par exemple, mais auparavant aussi par les remarques sur le *Cid* et ses « il aurait fallu dire¹⁰⁴ »... – le discours sur l'usage est plus incertain ou plus contourné. Autrement dit, je ne confonds pas ici l'Académie comme personne morale, La Mothe et Vaugelas en tant que représentant de cette entité morale, et les remarqueurs classiques – dont La Mothe et Vaugelas font partie – qui ne cessent de douter, reprendre, se contredire, laisser en suspens...

Lorsqu'on étudie l'un sans l'autre, on peut toujours construire des certitudes et saisir des représentations définitives et pourquoi pas contradictoires : le 17^e comme lieu de la parole démocratique *vs* le 17^e comme exercice de la domination. Mais quand on étudie l'un avec l'autre, il apparaît nécessaire de réaliser qu'il s'agit de deux lignes distinctes d'un même tableau. J'ai jusqu'à présent privilégié l'institution, et il faudrait un livre entier pour étudier le fonctionnement du discours des remarqueurs au 17^e siècle¹⁰⁵. Je propose dans le paragraphe qui suit un seul exemple, celui d'une discussion qu'entame Louis-Augustin Alemand au sujet de la question du genre du mot « couple »¹⁰⁶. L'exemple est un peu long, mais il illustre la syntaxe des remarqueurs :

De quel genre est Couple.

LEs Italiens difent *coppia*, & les Espagnols *copla*, tout cela est féminin, il faudroit donc par analogie & même par droit d'étymologie, que *couple* fût du même genre parmy nous, puis qu'il est formé du Latin *copula* qui est aussi du féminin, & celui-cy vient apparemment du Grec

¹⁰⁴ Par exemple : « *Quand je luy fis l'affront*, Il n'a pû dire, *je luy fis*, car l'action vient d'estre faite, il falloit dire, *quand je luy ay fait*, puis qu'il ne s'estoit point passé de nuit entre deux », Chapelain, 1638, *Les Sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid*.

¹⁰⁵ Voir dernièrement Ayres-Bennett & Seijido, 2013, Gilles Siouffi, 2010 notamment.

¹⁰⁶ Louis-Augustin Alemand, (1688), *Nouvelles observations, ou Guerre civile des François, sur la langue*, Paris, Jean-Baptiste Langlois.

kophv du même genre, qui signifie *fectio* à kovptw *fcindo*, parce que ce qui forme *une couple* est ordinairement composé de deux choses coupées & séparées en elles-mêmes, mais pourtant jointes ensemble.

Toutes ces raisons, enfin, voudroient qu'on dit *une couple* en François, & c'est aussi de ce genre que la plupart de nos Auteurs l'ont fait & particulièrement M. d'Ablancourt, M. de Voiture, & quelques autres encore; le P. Chiflet prétend même dans sa Grammaire que ce mot ne doit point avoir d'autre genre, en quoy il s'est pourtant trompé, puisqu'il y a de bons Auteurs qui le font masculin, feu M. Corneille, M. Despreaux & M. de Benferade tous trois de l'Académie ont fait *couple* masculin. M. Menage a varié, il l'a fait du féminin dans ses Poésies:

Six pains de cire & pour le moins

Une couple de faux témoins.

Il a prétendu ensuite dans ses Observations sur les œuvres de Malherbe que ce mot pouvoit être du genre commun, & enfin dans ses Observations sur la langue, il semble presque rejeter le féminin pour ne retenir que le masculin; mais il n'est pas plus à imiter dans la préférence qu'il donne à ce genre, que le P. Chiflet dans celle qu'il donne au féminin, car on peut également dire *une couple de pigeons* & *un couple de pigeons*.

Il est vrai que comme j'ay lu quelque part que Cicéron consultoit souvent l'esprit & l'oreille de sa mere ou de sa femme quand il étoit en doute si une façon de parler étoit bonne, ou s'il en avoit deux ou trois, laquelle étoit la meilleure, par la raison qu'a très-bien remarquée M. de Vaugelas dans son manuscrit, que les personnes qui n'ont point de lettres ny d'étude comme font les femmes, sçavent bien mieux, pour l'ordinaire le véritable usage & le vrai génie de leur langue naturelle, que ceux qui la peuvent corrompre par la contagion des autres langues, dont les règles ne font pas toujours conformes ny près de là à celles de leur propre langage, toutes ces considérations m'ayant donc porté à demander le genre de couple à ma femme, elle me répondit d'abord sans hésiter, qu'il falloit dire *une couple de pigeons*, & c'est de ce genre que les femmes le font communément, ce qui revient à l'opinion du P. Chiflet, & est contraire à celle de M. Menage, le masculin semble mieux réservé pour *un couple de chiens aux deux sens*, que luy donnent les chasseurs, & de deux chiens accouplés & du lien qui les attache.

A l'égard de *couple d'amans* dont Malherbe s'est servi en vers au masculin, & M. le Duc de S. Aignan, & M. Pellifon en prose, je ne croy pas que M. Menage ait eû raison de dire qu'on ne peut point l'employer du tout au féminin en ce sens-là, car quel inconvenient y auroit-il de dire par exemple, *une couple d'amans*, M. le Cardinal du Perron s'en sert en ce genre & en la même signification:

Reste puisque la mort cette couple separe,

Que la perte de l'un par l'autre se repare.

Belle couple d'amans feroit même fort propre pour un hemiftiche, au lieu qu'on ne pourroit pas s'y accommoder de *beau couple d'amans*, parce qu'il feroit trop court, & fi Malherbe a mis *heureux couple d'amans*, c'eft par ce qu'il a trouvé fon compte dans cet adjectif mafculin de deux fyllabes, mais je ne doute point qu'il n'eût mis le feminin, fi la mefure de fon vers l'eût demandé.

Il eft veritable, car il faut tout dire, que l'ufage ordinaire ne permet guères que *voila un beau couple* en parlant des perfonnes, mais comme ce mot peut être des deux genres en parlant des chofes, comme nous le venons de voir, on pourroit s'en prévaloir en vers, & y dire des perfonnes *voila une belle couple*:

C'eft ainfi qu'à l'imitation du Cardinal du Perron M. de Voiture dit dans fon Epître à M. de Colligny:

La Ville eft pleine d'allegreffe

Le Peuple les voit & les preffe,

Toûjours les entoure & les fuit,

Et fur le milieu de la nuit

Mit dans la couche nuptiale

La belle couple fans égale.

Lors Venus le rideau tira

Et le monde fe retira;

Car l'amour tout feul & fa mere,

Virent le refte du miftere.

L'article de Louis-Augustin Alemand est un concentré représentatif des discussions linguistiques du 17^e. Il permet de mesurer la distance entre ce siècle et notre norme unifiée : s'il s'agit de parler d'un bon usage, il ne s'agit pas de statuer définitivement comme les discours normatifs le feraient aujourd'hui. Au contraire il s'agit de mesurer les écarts, d'essayer d'y mettre de la raison quand faire se peut, et finalement de laisser en suspens : à l'intérieur du cadre de la langue commune, l'usage peut être fluide. Pour le montrer, on peut reprendre l'article et s'intéresser d'abord à sa structuration ainsi qu'aux arguments avancés. Pour plus de lisibilité, je propose de visualiser la composition de l'article.

Premier argument, colingue et étymologique (1), sous une forme concessive marquée à l'aide d'un conditionnel « toutes ces raisons voudroient » (2), à quoi il ajoute comme point d'appui un certain nombre d'auteurs (3 & 4) présentant ici des usages contradictoires, ou variables (5) :

(1) LEs Italiens difent *coppia*,
& les Espagnols *copla*, tout cela est féminin,
il faudroit donc par analogie & même par
droit d'étymologie, que *couple* fût du
même genre parmy nous,
du Latin *copula* *couple* fût formé
qui est
aussi du féminin, [...]

(2) Toutes ces raisons, enfin, voudroient qu'on dit *une couple* en
Français,
& c'est aussi de ce genre que la plupart de nos Auteurs l'ont fait &
particulièrement (3) M. d'Ablancourt, M. de
Voiture, &
quelques autres
encore; le P. Chiflet
prétend même
dans sa
Grammaire que ce mot ne doit point avoir d'autre genre, en
quoy il s'est pourtant trompé, (4) puisqu'il y a de bons Auteurs qui le
font masculin, feu M.
Corneille, M. Despreaux &
M. de Benferade tous trois de
l'Académie ont fait *couple* masculin.

(5) M. Menage a varié, [...]

Cette première partie fait un état des lieux de l'usage variable, sans pour l'instant jeter d'opprobre ni sur l'un ni sur l'autre choix.

Le deuxième moment de la discussion porte davantage sur les représentations au sein desquelles cet usage multiple est acceptable, représentations qui donnent à voir une certaine ambivalence. Il convient de faire confiance au génie de la langue, à l'esprit et l'oreille, et à une sorte de naturel – ou de naïveté – que les femmes représenteraient, loin de l'étude corruptrice. C'est ainsi que dans un geste un peu étonnant, puisqu'il fait partager son intimité, Alemand se tourne vers son épouse :

Il est vray que comme j'ay lû quelque part que Ciceron confultoit souvent l'esprit & l'oreille de sa mere ou de sa femme quand il étoit en doute si une façon de parler étoit bonne, [...]
toutes ces confiderations m'ayant donc porté à demander le genre de couple à ma femme, elle me répondit d'abord sans hésiter, qu'il falloit dire *une couple de pigeons*, & c'est de ce genre que les femmes le font communément,

ce qui

revient à

l'opinion du P.

Chiflet, & est

contraire à celle de

M. Menage, [...]

A l'égard de *couple d'amans* dont Malherbe s'est fervy en vers au masculin,

& M. le Duc de S. Aignan,

& M. Pellifon en prose, je ne croy pas que M. Menage ait eû raison de dire

[...]

À l'appui du sentiment de celle-ci, Alemand cite Chiflet, pour immédiatement encore donner des avis divergents. Pour finir, et parce qu'*il faut tout dire*, Alemand en vient en dernière instance à la grammaire, et propose une règle simple, le féminin pour les personnes, le masculin pour les choses, avec à nouveau des exemples pris dans les meilleurs auteurs :

*Il est véritable, car il faut tout dire, que l'usage ordinaire ne permet guères que *voilà un beau couple* en parlant des personnes, mais comme ce mot peut être des deux genres en parlant des choses, comme nous le venons de voir, on pourroit s'en prévaloir en vers, & y dire des personnes *voilà une belle couple*:*

C'est ainsi qu'à l'imitation du Cardinal du Perron M. de Voiture dit dans son Epître à M. de Colligny [...]

L'article de Louis-Augustin Alemand me semble représentatif de ces discussions sur l'usage, et cela sur plusieurs plans : (i) il organise d'abord son discours dans la perspective de la totalité, c'est-à-dire qu'il juxtapose les opinions sans les hiérarchiser ; (ii) la différence ne se construit qu'entre les meilleurs auteurs susceptibles d'être les garants de l'élégance, et les femmes – en tant qu'elles ne sont pas grammairiennes – qui sont ici garantes du *naturel* ; (iii) la part de raison que la langue peut ou doit contenir n'apparaît toutefois pas comme un impératif catégorique ; (iv) la langue française doit se détacher des autres langues, anciennes ou modernes, pour se fabriquer à part des autres, « pure » et sans corruption d'aucune sorte. Pour ce dernier point cependant, d'autres remarques d'Alemand pourraient s'orienter également vers une sorte de relativisme. La guerre civile des Français sur la langue est ici sans vainqueur, et sans collectif : les remarques renvoient plutôt à un mouvement de dispersion des énonciations, dispersion que vient masquer l'idée de langue commune.

Tout cela contredit-il l'interprétation du bon usage – et de la langue commune – comme représentatif d'un certain type de locuteurs, ainsi que je l'ai dit plus haut ?

Entre les remarqueurs et la langue commune, le singulier et le collectif ne cessent de se déplacer et de se compléter, mais parfois sur des lignes distantes : il semble en effet qu'il y a plusieurs manières de comprendre le singulier et le collectif. Les deux pôles les plus distants seraient d'un côté le singulier renvoyant à un individu, autrement dit à une idiosyncrasie, à l'autre bout un collectif relevant de la chose publique réglée par des négociations permanentes. Mais on peut tout aussi bien envisager le singulier à l'intérieur d'un collectif, comme une variante acceptable, qui ne vient pas menacer les limites du groupe. Inversement, on peut aussi comprendre le singulier comme un écart ou une irrégularité, susceptible de modifier l'ordre du collectif – et en cela il représenterait une menace dans l'agencement. Ainsi, lorsqu'on parle de « langue commune », il faut comprendre que l'ambiguïté porte sur l'appréciation des circonférences : d'une part la circonférence du collectif – comme groupe social –, d'autre part celle de l'acceptable. Lorsque l'Académie parle de « langue commune », il est question de la circonférence du collectif – sans le Barreau, sans la Chaire ; lorsque les remarqueurs – ou les académiciens quand ils parlent en leur nom – parlent de l'usage, ils s'intéressent à ce qui est acceptable ou inacceptable à l'intérieur de ce collectif : on le comprend, la variation ne présente pas de danger pour l'homogénéité du groupe, qui se tient uni par un faisceau d'émissions de signes de divers ordres – modes, origines, connivences, rapport au monde... J'ai partiellement traité ces signes dans deux communications de 2010, l'une sur la question de la douceur au 17^e siècle, l'autre que j'ai appelée, à la suite de Jacques Rancière, « Le partage du sensible ».

Dans l'*Abécédaire*¹⁰⁸, Gilles Deleuze évoque avec gourmandise les conversations mondaines, qui ne sont que des « émissions de signes », le milieu mondain formant un « milieu de foisonnement de signes vides, sans intérêt » mais qui permettent de souder fermement le groupe en en faisant le dépositaire de marques à la fois stables et changeantes, puisque les caractéristiques principales du mondain selon Deleuze seraient la légèreté et la vitesse, caractéristiques qui transcendent largement les époques – on en a des exemples dans la littérature, des moralistes du 17^e à Sagan, en passant par Proust évidemment. Cependant, ces signes « absolument vides » sont également « l'objet d'un apprentissage temporel, non pas d'un savoir abstrait¹⁰⁹. » Ils sont ainsi opératoires dans un temps précis, une synchronie courte, et font l'objet d'apprentissages qui, lorsqu'ils échouent, aboutissent aux impairs, ou pire, à l'excommunication. Ils s'inscrivent et dans les corps et dans la langue, et sont destinés dans le courant du 17^e siècle à dessiner la silhouette d'un nouveau type d'individu, plus particulièrement en ce qui concerne son rapport aux mœurs¹¹⁰ – c'est-à-dire l'homogénéité et l'harmonie à l'intérieur de la circonférence.

Par exemple, le vocabulaire utilisé pour parler de la langue est curieusement le même que celui que les auteurs utilisent pour décrire les usages de la civilité : *politesse*, *élégance*, *noblesse*. Autant de termes déjà rencontrés, sièges d'une ambiguïté constante et nécessaire : au moment où la langue se discute à la Cour et dans les salons, se forment aussi des règles de bienséance dont témoigne la riche littérature des traités de civilité, tout aussi bien que certains ouvrages plus directement linguistiques, comme par exemple les traités de versification¹¹¹. Il s'agit dans les deux cas de régler les formes du « commerce » ordinaire des « honnêtes gens », au sens de la conversation et au sens de la relation. Au milieu du 17^e siècle, un ouvrage dont le titre français condense assez bien les anxiétés du moment – *Galatée, ou l'art de plaire dans la Conversation*¹¹² – expose dans la Préface les conséquences tout à la fois physiques et symboliques d'une faute de goût, qu'il s'agisse d'une attitude ou d'une façon de parler :

¹⁰⁷ à paraître, « La douceur, entre hexis et 'partage du sensible' au XVII^e siècle », journée d'étude sur *Le jugement de l'oreille*, organisé par Mathilde Thorel, Odile Leclercq, Agnès Steuckardt et Gilles Siouffi, Montpellier 3, 10 février 2010.

¹⁰⁸ « S comme style », *Abécédaire*, 1988, Entretien de Gilles Deleuze avec Claire Parnet.

¹⁰⁹ Deleuze, *Proust et les signes*, 1964, PUF.

¹¹⁰ De nombreuses études (Abramovici, Sermain, Jouhaud ...) ont bien entendu montré comment la littérature avait à négocier avec les limites de la bienséance.

¹¹¹ Voir par exemple le traité de versification de Pierre de Deimier (1610).

¹¹² Giovanni Della Casa, ([1561], 1666), dans la traduction de Jean-Baptiste Du Hamel. L'histoire des titres de la traduction française est parlante : d'abord traduit en 1598 par Jean de Tournes sous le titre « *Le Galatée / premièrement composé en italien par J. de la Casa ; et depuis mis en françois, latin, allemand et espagnol, traité très utile et très nécessaire pour bien dresser une jeunesse en toutes manières et façons de faire louables, bien reçeus et approuvés par toutes gents d'honneur & de vertu : & propre pour ceux, qui non seulement prennent plaisir en la langue latine, mais aussi aux vulgaires qui pour le jour d'hui sont les plus prises* », et plusieurs fois réédité sans changement, alors que la première édition en Italie en 1561 a pour titre : *Il Galateo di Messer Giovanni della Casa, o Vero trattato de' costumi e modi, che si debbono tenere ò schifare nella comune conversatione, con l'aggiunta della tavola fatta nuovamente dal Lapino. Appresso l'oratione del medesimo M. Giovanni a Carlo Quinto sopra la restitutione di Piacenza. - Trattato degli ufici comuni tra gli amici superiori e inferiori, scritto da M. Giovanni della Casa*

« Je sçay que la science du monde ne s'apprãd pas dans les Liures, & que pour se rendre agreable les preceptes ne suffisent pas : [...] Ainsi quand un homme sçauroit toutes les regles du Galatée, du Courtisan, & de l'honneste homme de Monsieur Faret, s'il n'auoit aucun commerce avec le monde, toutes ces regles luy seroient inutiles, non seulement parce qu'il n'en auroit pas besoin, mais aussi parce que n'en ayant fait aucun usage, il n'auroit pas acquis la facilité de s'en servir. Elles ne luy osteroient point vn certain air contraint & embarrassé, vn air de campagne, ou de cabinet [...] Mais il est certain que ces regles peuuent estre d'vne grande vtilité à ceux qui les mélât avec l'vsage [...] D'ailleurs, il y a des fautes qui sont si grandes qu'il est dangereux de ne les connoistre qu'après qu'elles sont faites : car vne seule peut perdre vn homme, & le faire passer pour ridicule le reste de ses iours. »¹¹³

Les jugements de « douceur » ou de « rudesse » peuvent illustrer les liens étroits qui unissent la langue et les mœurs. Comme d'autres lexicographes, Richelet utilise cette catégorie pour distinguer une forme d'une autre, et font de même les remarqueurs, ou plus largement les auteurs d'ouvrages de bons usages – bon usage de la poésie, de la prose, de la langue ordinaire... De ce point de vue, des auteurs précoces comme Pierre de Deimier (1610) ou plus tardifs comme André Renaud (1697) aident à situer le « doux » par rapport au « délicat », à « l'agréable », ou dans une opposition vis-à-vis du « plat », du « rude » ou du « fâcheux ». Cependant, si la douceur reste une catégorie qui se laisse mal appréhender dans la langue (les traits distinctifs de l'expression ou du mot « doux » sont fuyants et jamais prédictibles¹¹⁴), elle doit semble-t-il être envisagée comme une pièce d'un ensemble plus vaste, celui de la sociabilité mondaine. De Nicolas Faret (1630) au Chevalier de Méré¹¹⁵, la douceur aide à caractériser l'honnête homme, qui n'utilisera pas les façons de parler bourgeoises, ni celles qui « sentent trop l'étude¹¹⁶ » – études, connaissances que Furetière lie en revanche dans son dictionnaire à l'ordinaire du savoir

in lingua latina e doppo tradotto in volgare. C'est l'édition de 1666 qui modifie le titre pour mettre en avant « l'art de plaire dans la conversation ».

¹¹³ Della Casa, (1666), *Préface au Lecteur*. On peut bien sûr rapprocher ces lignes de celles où Vaugelas va jusqu'à dire qu' « il ne faut qu'un mauvais mot pour faire mespriser une personne dans une Compagnie, pour descrier un Prédicateur, un Advocat, un Ecrivain », 2009 : 89.

¹¹⁴ Voir Françoise Berlan, 1986 et Delphine Denis, 2003.

¹¹⁵ Chevalier de Méré, (2008), *Œuvres complètes*, édité par Charles-Henri Boudhors, préface de Patrick Dandrey, Paris, Klincksieck, collection « Cadratin ». Les *œuvres posthumes* ont été éditées en 1699.

¹¹⁶ D'où la place des femmes, comme Richelet ou Alemand le montrent.

–, mais aussi et peut-être surtout celui dont la douceur sera « naturelle ». On reconnaît encore que la langue figure un modèle social, modèle ou fiction dont s’est assez moqué Pascal quand il distinguait dans la politesse les formes d’une impossible entente :

Le moi est haïssable ; vous, Miton, le couvrez, vous ne l’ôtez pas pour cela ; vous êtes donc toujours haïssable (Damien Mitton)¹¹⁷

Vous avez mauvaise grâce : excusez-moi, s’il vous plaît. — Sans cette excuse, je n’eusse point aperçu qu’il y eût d’injure. Révérence parler, il n’y a rien de mauvais que leur excuse¹¹⁸.

Dans le colloque organisé par Odile Leclercq, Mathilde Thorel et Agnès Steuckardt, ma communication avait pour titre : « La douceur, entre hexis et ‘partage du sensible’ », parce que les corpus dépouillés à cette occasion – « doux », « douceur » dans la base des grammaires du 17^e et dans le Richelet – montraient que la douceur, liée au « jugement de l’oreille » se présentait comme un goût fondé sur *l’habitude* et la mémorisation des formes réputées les plus fluides. À partir de ces habitudes acquises, liées à la fréquentation de certains lieux, l’oreille peut distinguer bonnes et mauvaises formes. Je n’ai pas choisi d’utiliser le mot d’*habitus* ici, parce que celui-ci ne contient pas la dimension morale qu’elle présente chez Aristote, l’hexis ayant d’abord pour but de former à la vertu. Dans les discours sur la douceur, cette approche vertueuse est très présente, et permet de glisser de la langue et des gestes jusqu’aux intentions sociales, ce qui autorise souvent, comme on l’a vu précédemment, d’articuler langue et morale personnelle. L’enjeu n’est pas seulement alors de circonscrire la langue, mais de l’associer à un idéal moral et culturel : le 17^e siècle définit, classe, choisit une langue et des usages, et les articule à des ethos collectifs et individuels. De ce point de vue, le choix de l’oral comme point névralgique de la langue permet le passage d’un régime poétique (l’écrit) à un régime esthétique (l’oral), mouvement qui se

¹¹⁷ Pascal, *Pensées*, 455, éd. Brunschvicg.

¹¹⁸ Pascal, *Pensées*, 58.

signale par ce « partage du sensible » dont parle Jacques Rancière dans son ouvrage du même nom :

J'appelle partage du sensible ce système d'évidences sensibles qui donne à voir en même temps l'existence d'un commun et les découpages qui y définissent les places et les parts respectives. Un partage du sensible fixe donc en même temps un commun partagé et des parts exclusives. Cette répartition des parts et des places se fonde sur un partage des espaces, des temps et des formes d'activités qui détermine la manière dont un commun se prête à participation et dont les uns et les autres ont part à ce partage. ¹¹⁹

La douceur, *évidence sensible*, ou qu'on voudrait telle, est construite dans les discours comme tenant à la fois de la propriété (hexis) de la société de Cour et du commun : ce commun-là définit « les parts et les places », dans une société où la place de la noblesse est remise en question, notamment par la bourgeoisie montante. Alors que le 16^e siècle se débat avec la nécessité de fonder une langue vulgaire, un commun écrit, le milieu du 17^e se préoccupe d'une langue commune, orale, définissant le locuteur vertueux, en témoigne par exemple un commentaire de Charles Sorel dans sa *Bibliothèque française* :

Comme les paroles sont les principales marques de la pensée et des intentions, il faut que ce qui sert à les exprimer soit entièrement pur et sans obscurité. [...] On prend aujourd'hui pour des hommes de basse condition et de peu d'esprit, ceux qui parlent mal français ; au moins on les tient pour des provinciaux qui n'ont jamais vu la cour et le grand monde, ou pour des gens mal instruits. On doit donc s'étudier à la politesse du langage autant qu'à celle de la contenance, ou de la manière de se vestir, et qu'à tout ce qui parest en l'extérieur ; il ne faut pas qu'il manque rien à celui qui se veut rendre parfait. ¹²⁰

Sorel résume en quelques phrases une représentation de l'homme articulé à son *langage*¹²¹ – mot ambivalent entre la langue et le style – fermement implantée dans les esprits français : celui qui parle mal – selon le bon usage – est réputé de peu d'esprit, de même qu'il froisse la sensibilité du monde¹²².

¹¹⁹ Jacques Rancière, 2000 : 12.

¹²⁰ Charles Sorel, ([1664], 1667), *La Bibliothèque française de M. C. Sorel, ou le Choix et l'examen des livres français qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mœurs*, Paris, Compagnie des libraires du Palais, p. 8.

¹²¹ Voir Mathilde Bombart, 2006 et 2007.

¹²² Le 19 janvier 2014, dans l'émission *Le Petit journal* de Canal Plus, Arnaud Montebourg se faisait moquer pour sa prononciation de « presse people » prononcé « presse péople » [peopl] à deux reprises.

Concluons sur cette partie. Au début de ce chapitre, j'ai proposé de distinguer l'Académie des académiciens, puis j'ai intégré au propos les remarqueurs, eux-mêmes personnes physiques – contrairement à l'Académie comme personne ou entité morale – afin d'essayer de rendre plus claire la lecture que l'on pouvait avoir d'une langue commune fondée sur le bon usage. Il est ainsi apparu certains éléments apparemment contradictoires, puisque, même si les remarqueurs et académiciens se situent sur la ligne de l'Académie, c'est-à-dire la construction d'une langue française pure, ainsi qu'un usage élégant fondé sur le goût, leurs arguments peuvent parfois paraître désordonnés et peut-être même incohérents.

D'abord, la langue commune et le bon usage peuvent être envisagés dans un rapport d'inclusion. Lorsque l'Académie fabrique sa langue française, en tant qu'entité théorique et pratique, elle le fait sur la base d'un certain usage, c'est-à-dire celui du milieu auquel les académiciens appartiennent. Comme le souligne Christian Jouhaud, l'institution cherche entre autres à promouvoir un certain goût mondain :

« [...] Une bonne partie des gens de Lettres qui écrivaient en langue vulgaire, en prose ou en vers, cherchaient à promouvoir l'idée alors peu évidente qu'ils disposaient d'une compétence spécifique, on pourrait même dire d'une « expertise » [...]. Les objectifs fixés à l'Académie, la préparation d'un dictionnaire, d'une grammaire et d'une rhétorique reconnaissaient cette compétence sans dénier que l'autorité ainsi exercée sur la langue fût fondée sur les valeurs mondaines et non professionnelles du « bon usage », du « naturel », du bon goût ».¹²³

Ainsi, le « bon usage », « le naturel », le « bon goût » sont des valeurs sur lesquelles la langue commune va être construite, et les mots et les usages seront les véhicules de ces valeurs. Rapport d'inclusion donc,

Le présentateur, homme de cour, l'a ridiculisé. Pour finir le tableau, peut-être nous faudrait-il un remarqueur susceptible de défendre la prononciation « péuple » comme francisante, avant de proposer une norme fluctuante : ainsi Montebourg ne serait-il pas exclu du cercle des mondains, ayant été prouvé que la variation ne présenterait pas de danger pour la cohésion du groupe.

¹²³ Christian Jouhaud, 2000 : 18.

puisque si lorsque l'on parle de langue commune, on se situe dans le choix d'une certaine langue française – contre les langues françaises de Richelet et Furetière – alors que le bon usage est le terreau sur lequel les académiciens évoluent.

Mais il est un autre point qui m'intéresse ici, c'est ce que les remarqueurs montrent du rapport à la norme au 17^e siècle. Si les textes de la Renaissance ne sont pas avares de considérations sur les modes du paraître, via l'Italie, c'est à partir du milieu du 17^e que les auteurs donnent à la langue une place nouvelle : non seulement il faut en faire une langue *à part* en Europe d'un côté et contre l'Église de l'autre, mais elle doit aussi constituer un élément de mesure pour les « honnêtes gens ». Du côté des représentations, cette *langue* doit apparaître distincte de toutes les autres, pure : par conséquent elle exclut. Elle exclut certains locuteurs, certaines langues – nationales ou régionales –, certains mots, entachant ceux-ci de diverses fautes, qu'elles soient morales, esthétiques ou physiques. Du côté des pratiques, la littérature linguistique s'invente pas à pas, et les auteurs apprivoisent des éléments de discussion inédits – les discussions sur le genre, les anaphores, les prépositions... en sont quelques exemples. Ce faisant, la syntaxe des discours laisse parfois l'impression d'un désordre, qui peut être interprété chez certains critiques comme relevant de la recherche « démocratique ». J'interprèterais ce désordre un peu différemment et relèverais plutôt un certain rapport à la norme plus ondoyant que le nôtre. Pour reprendre l'exemple des débats et discours sur le genre grammatical : alors qu'aujourd'hui la question du changement de la langue est régulièrement posée – par exemple les modifications des règles d'accord –, le discours de *certain*s remarqueurs (on est toujours ici tenu à la nuance) n'impose pas de nouvelle norme, mais interroge l'emploi de telle ou telle forme, qu'elle finit par autoriser au gré des *circonstances*. Pour prolonger l'exemple du genre grammatical : Alemand propose « une couple » pour des personnes,

« un couple » pour des animaux. Il y a ici au moins deux remarques à faire : premièrement, « couple » n'est pas stabilisé dans un genre ; deuxièmement, le rapport au monde – qui se lit bien dans les questions de genre au 17^e siècle, tout comme dans celles des anaphores – est d'abord celui de la distinction hommes | femmes | animés, avant d'être celui strictement de la division des sexes. Deuxièmement, l'idée de la circonstance a tout à fait disparu aujourd'hui : il faut choisir son camp, c'est-à-dire se ranger derrière une idée, qui vaudrait indépendamment de telle ou telle contingence. Dans sa célèbre leçon inaugurale au collège de France en 1977, Barthes a rappelé que la langue qui exerce un pouvoir sur l'individu, ses représentations et ses expériences, c'est bien celle qui oblige à dire : or, voilà que ce qui fut « pulsion libératrice » – pour reprendre Barthes – à savoir le féminisme, devient un modèle d'assujettissement lorsqu'il *oblige* à féminiser, sous peine d'être – comme les mondains jadis – jugé coupable et excommunié. Les discussions sur l'usage sont finalement à mon sens plus pauvres aujourd'hui que chez les remarqueurs, puisque l'instabilité, le doute, le choix multiple, la circonstance sont des qualités classiques qui ne correspondent plus au goût binaire des commentateurs les plus opiniâtres.

LE COMMUN ET L'EXTRAVAGANT

Avant de présenter deux communications traitant de la langue des banlieues¹²⁴ – comme un autre de la langue commune –, je voudrais préciser ceci : étudier les représentations comporte sa part de risque et repose la question évoquée dans l'introduction, celle de la neutralité du chercheur. Pour ma part, comme je l'ai dit, celle-ci me semble – du moins dans ces thématiques – très difficile, d'autant plus que mes

¹²⁴ 2010, « Une littérature de banlieue ? Cherchez la langue », *La langue littéraire à l'aube du XXI^e siècle*, dirigé par Cécile Narjoux, Dijon, Presses universitaires de Dijon, p. 40-52 ; À paraître, « Une langue de banlieue ? Cherchez les mots », *Les modes langagières*, colloque organisé par Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt, Montpellier 3, Juin 2008.

propres expériences sensibles ont eu à faire avec certains de ces jugements du monde. Dans une communication de 2010¹²⁵, j'ai cité cet extrait du *Voyage au bout de la nuit* de Céline :

« Depuis longtemps, je n'avais pas entendu des voix aussi distinguées moi. Ils ont une certaine manière de parler les gens distingués qui vous intimide et moi qui m'effraie tout simplement, surtout leurs femmes, c'est cependant rien que des phrases mal foutues et prétentieuses, mais astiquées comme des vieux meubles. Elles font peur leurs petites phrases bien qu'anodines. [...]. Et même quand ils prennent des tons canaille pour chanter des chansons de pauvres en manière de distraction, ils le gardent cet accent distingué qui vous met en méfiance et en dégoût, un accent qui a comme un petit fouet dedans, toujours, comme il en faut un, toujours, pour parler aux domestiques. »¹²⁶

lequel m'avait profondément troublée par la résonance que ce « petit fouet » invisible et froid provoquait en moi, et que je n'ai pu que très tardivement objectiver : je trouvai ici une description des places – les dames, les domestiques – connue, sentie et expérimentée. Alors, de la civilité du 17^e siècle à la représentation des locuteurs du 20^e, mon attention s'est portée sur les discours qui envisageaient – pour tirer le fil de la citation – les domestiques : c'est du côté de la littérature et des discours sur la banlieue que je me suis dirigée, tant les discours les plus accorts me semblaient, malgré tout, relever parfois de ce petit fouet invisible. Ce choix fut donc à la fois tout à fait personnel, puisqu'articulé à une résonance biographique – et c'est en cela que la subjectivité se manifeste. Mais il permettait aussi de revenir par un autre bout sur les discours littéraires et spécialisés autour de la langue, et de tenter une réflexion sur les manières de construire discursivement l'altérité linguistique au sein même de la langue française.

Dans ses relations avec le bon usage, la langue commune s'accompagne de considérations morales qui viennent caractériser le locuteur, puisque la langue est ainsi, comme on l'a vu, vécue comme

¹²⁵ « Violence verbale, violence pour qui ? » Ghislaine Rolland-Lozachmeur (Ed.) (2014), *Les mots en force dans le discours. Les mots stratégiques. Tome 1*, Publication de l'Université de Bretagne occidentale.

¹²⁶ cité par Philippe Dufour, 2010 : 270.

une conduite. Comment alors poser les limites de la circonférence, si ce n'est en alimentant siècle après siècle ces représentations ? Pour cela, il faut aussi définir un autre, ou des autres, qui permettront de trouver le chemin de la norme dans un dédale de pratiques. En outre, comme je l'ai dit plus haut, définir la norme consiste d'abord à définir ce qu'elle n'est pas, et à rendre visibles les manquements ou les transgressions : c'est ainsi que certains espaces de langue ont été choisis pour représenter l'autre, qui va de « l'affreuse poésie¹²⁷ » à l'ignorance, continuum marqué dans les discours par sa dangerosité relativement à l'ordre social. On pourrait évoquer ici le burlesque, mais il est bien étudié par ailleurs¹²⁸ : je me consacrerai plutôt à deux moments de la littérature, le réalisme du 19^e et la banlieue du 20^e¹²⁹, dans le prolongement de critiques comme Alain Viala qui, par exemple dans un article paru en 2006, militait, au sujet de la galanterie, pour la prise en compte du passage de l'esthétique à la morale – il préfère ici le mot d'*éthique* –, et montrait comment ce passage pouvait être étudié d'un point de vue politique. Dans cette perspective, les œuvres littéraires pouvaient être le support de la recherche :

C'est que la question-clef est bien de voir comment l'esthétique de la belle galanterie a mis en valeur le respect des femmes et des bonnes mœurs comme des éléments déterminants d'une éthique, jusque et y compris dans la dimension politique ; comment aussi la galanterie licencieuse est devenue un danger pour ces valeurs, en montrant des femmes qui courent après des hommes ; et enfin comment ces pratiques sociales et ces valeurs ont été érigées en modèles ou rejetées ou détournées. Du coup, il s'agit [...] d'interroger les textes et les autres ouvrages artistiques en ce qu'ils constituent une voie privilégiée pour interroger l'histoire [...]¹³⁰.

¹²⁷ Honoré de Balzac, ([1847], 1973), *Splendeurs et misères des Courtisanes*, Paris, Gallimard, coll. Folio, p. 518.

¹²⁸ Par exemple Jean-Christophe Abramovici, (2003), *Obscénité et classicisme*, Paris, Paris, P.U.F. Voir aussi Claudine Nédélec, (2004), « Le burlesque au Grand Siècle : une esthétique marginale ? », *Dix-septième siècle* n° 224, p. 429-443, Gilles Siouffi, 2007.

¹²⁹ *Langue commune et changements de normes*.

¹³⁰ Alain Viala, (2006), « D'un discours galant l'autre : que sont nos discours devenus ? », *COntEXTES* (en ligne) n°1, 2006, mis en ligne le 15 septembre 2006, URL : <http://contextes.revues.org/index106.html>, p. 9

Ainsi, la littérature est ici interrogée en elle-même, mais aussi comme la figuration¹³¹ d'une société qui doit composer avec d'autres voix que celles qui ont été le plus communément représentées.

LA LANGUE DE L'AUTRE

À l'occasion d'un colloque sur la langue commune organisé par Sonia Branca en 2010¹³², j'avais choisi de travailler plus spécifiquement sur les valeurs morales que l'histoire lui attribuait, et pour cela j'ai constitué un petit corpus de textes allant du 17^e siècle à aujourd'hui. À l'intérieur de ce corpus, si certains textes du 19^e siècle sur / par l'école sont évidemment littéralement consacrés à cette question, d'autres contribuent à construire des images de l'autre à partir d'une esthétique littéraire : des auteurs comme Balzac, Hugo ou Sue pour les plus célèbres¹³³ ont paradoxalement promu l'hétérogénéité en créant dans la littérature un champ ouvert à d'autres exercices que la langue commune¹³⁴ – et du coup en modifiant la vision que l'on pouvait avoir de la *langue littéraire* –, tout en les définissant dans leurs contours les plus marqués : les auteurs déclarent eux-mêmes faire entrer dans les textes non pas un *style*, mais bien une *langue*, comme le montre ici le passage extrait des *Mystères de Paris* :

Un tapis-franc, en argot de vol et de meurtre, signifie un estaminet ou un cabaret du plus bas étage. Un repris de justice, qui, dans cette langue immonde, s'appelle un *ogre*, ou une femme de même dégradation, qui s'appelle une *ogresse*, tiennent ordinairement ces tavernes, hantées par le rebut de la population parisienne ; forçats libérés, escrocs, voleurs, assassins y abondent. Un crime a-t-il été commis, la police jette, si cela se peut dire, son filet dans cette fange ; presque toujours elle y prend les coupables.

Ce début annonce au lecteur qu'il doit assister à de sinistres scènes ; s'il y consent, il pénétrera dans des régions horribles, inconnues ; des types hideux, effrayants, fourmilleront dans ces cloaques impurs comme les reptiles dans les marais.

Tout le monde a lu les admirables pages dans lesquelles Cooper, le Walter Scott américain, a tracé les mœurs féroces des sauvages, leur langue pittoresque, poétique, les mille ruses à l'aide desquelles ils fuient ou poursuivent leurs ennemis. On a frémi pour les colons et pour les habitants des villes, en songeant que si près d'eux vivaient et rôdaient ces tribus barbares, que leurs habitudes sanguinaires rejetaient si loin de la civilisation. Nous allons essayer de mettre sous les yeux du lecteur quelques épisodes de la vie d'autres barbares aussi en dehors de la civilisation que les sauvages peuplades si bien peintes par Cooper. Seulement les barbares dont nous parlons sont au milieu de nous ; nous pouvons les coudoyer en nous aventurant dans les

¹³¹ Voir aussi Marcus Keller, (2011), *Figurations of France, Literary Nation-Building in Times of Crisis (1550-1650)*, University of Delaware Press (Rowman & Littlefield Publishing Group).

¹³² *Langue commune et changement de norme*, Paris, février 2009.

¹³³ Il faudrait aussi à ce sujet étudier la littérature dite populaire. Voir aussi pour les faits divers Laetitia Gonon (2012).

¹³⁴ Voir Philippe Dufour, 2004.

repaires où ils vivent, où ils se rassemblent pour concerter le meurtre, le vol, pour se partager enfin les dépouilles de leurs victimes. Ces hommes ont des mœurs à eux, des femmes à eux, un langage à eux, langage mystérieux, rempli d'images funestes, de métaphores dégoûtantes de sang. Comme les sauvages, enfin, ces gens s'appellent généralement entre eux par des surnoms empruntés à leur énergie, à leur cruauté, à certains avantages ou à certaines difformités physiques.

Nous abordons avec une double défiance quelques-unes des scènes de ce récit. Nous craignons d'abord qu'on ne nous accuse de rechercher des épisodes repoussants, et, une fois même cette licence admise, qu'on ne nous trouve au-dessous de la tâche qu'impose la reproduction fidèle, vigoureuse, hardie, de ces mœurs excentriques. En écrivant ces passages dont nous sommes presque effrayé, nous n'avons pu échapper à une sorte de serrement de cœur... nous n'oserions dire de douloureuse anxiété... de peur de prétention ridicule.¹³⁵

Même si ces discours emphatiques sont fortement dramatisés pour nouer avec le lecteur une relation d'attente et de domination, ils sont exemplaires dans leurs contenus et les représentations qu'ils construisent, en ce qu'ils forment une ligne de pensée parcourant les 19^e et 20^e siècles. Constituant chez Balzac, Sue ou Hugo des pauses dans le récit, ces mises au point sont relativement nombreuses dans la littérature du 19^e : c'est toujours avec beaucoup de qualificatifs que ces individus sont décrits, tandis que les auteurs se défendent d'apprécier leur *langage*, lequel ne serait que l'image grossissante de leur mode de vie jugé répréhensible. Il s'agit ici de décrire une transgression, en la qualifiant comme telle, et de théâtraliser l'effroi. La page des *Mystères de Paris* est en effet caractéristique de cette prose, puisque toujours ce *langage* est associé au corps, au sang, à l'horreur et à la mort, de même que les locuteurs sont circonscrits à des lieux où la sauvagerie peut se déployer. Ces discours prolongent les règles classiques de bienséance, dans leur dimension linguistique, tout comme ils associent sans hésiter un langage et un mode de vie, une conduite : les mots des gueux ou des voleurs ne doivent pas être dits, ils n'appartiennent pas à la langue commune, particulièrement parce qu'ils sont le signe d'une vie dépravée. Cependant, la littérature devenant plus polyphonique

¹³⁵ Eugène Sue, 1842, *Les Mystères de Paris*.

qu'elle n'était précédemment, les enchâssements de *langages* jugés immoraux dans la littérature française font de ceux-ci un nouvel objet de pensée tout comme une nouvelle source de l'imaginaire fictionnel et social.

Du côté de la littérature, ces *langages* ont perduré, même s'ils ont été souvent repoussés du côté de la littérature de genre. Du côté des études linguistiques, les dehors de la langue commune ont été étudiés dans plusieurs directions, de la grammaire des fautes¹³⁶ à la langue de banlieue, ces dernières études pouvant parfois, par traces ténues, se lire comme des réminiscences des siècles passés, ainsi que nous allons maintenant le voir.

LA « LANGUE DES BANLIEUES »

La banlieue¹³⁷ fut des années 80 aux années 2010 le port d'attache de nombreux sociolinguistes désireux de promouvoir une certaine idée de la langue, et soucieux sans doute d'intégrer dans le champ universitaire des études sur des espaces méconnus – sur le modèle américain, mais à la suite des romanciers du 19^e. La littérature sur la banlieue comme *la littérature de banlieue* furent dans ces années prolifiques, dessinant un visage qui m'a paru présenter d'assez fortes affinités avec les espaces souterrains du 19^e.

Dans les deux communications présentées à ce sujet, j'ai pris deux points de départ différents, celui de la langue et celui de la littérature. La première a d'abord porté sur l'événement discursif « langue de(s) banlieue(s) », événement produisant à sa suite de nombreux discours, scientifiques et populaires qui se rejoignent pour construire et stabiliser un cadre de pensée : la banlieue est un espace à part [Sue :

¹³⁶ Voir Henri Frei notamment, 1929, et Henri Bauche, 1920.

¹³⁷ On notera de nouveaux étiquetages, toujours sur le modèle anglo-saxon : on parlera aujourd'hui volontiers de « français multiculturel », voir par exemple Laurie Dekhissi, « Les structures syntaxiques expressives du français multiculturel : une innovation ? » communication de juin 2014 à Canterbury, colloque AFLS *Que le français se nomme diversité* et Penelope Gardner-Chloros, 2011, *Multicultural London English (MLE) / Multicultural Paris French (MPF) : Research report*. CAHIERS AFLS, Volume 17(1).

« tavernes », « régions horribles » ; Balzac : « souterrains »...], leurs habitants ont des spécificités culturelles [Sue : « barbares, mœurs excentriques »] et ethniques – ce que les discours nomment *issus de l'immigration* –, parlent une *langue* à part [Sue : « langue immonde »] dont les principales qualités sont la force et la capacité à dire le réel [Sue : « langage à eux, langage mystérieux »]. Il m'a semblé important d'insister sur une nouvelle qualité, celle qui, par l'ethnisation, *naturalise*¹³⁸ la langue et les populations. Ici, plus question de pauvreté, mais de langue *naturelle* et d'identité. Ce cadre de pensée permet ainsi de segmenter le paysage linguistique de la France en langue commune et son autre, son extérieur, son contraire, la langue des banlieues parlée par des populations périphériques. Qu'il s'agisse de défendre les pratiques linguistiques de la banlieue ou de les déplorer, le terrain d'entente est celui de l'existence avérée d'une *langue des banlieues*, événement qui, comme *Prise de la Bastille* ou *La mort de Marat* bien étudiés par Jacques Guilhaumou¹³⁹, suscite un certain nombre de récits, discours, textes, commentaires... dont les études linguistiques, commentaires pédagogiques et réactions de tous ordres font partie. Tout comme la « littérature de banlieue » arrivée sur le marché dans les années 90 et qui a dans cette perspective suscité mon intérêt : l'événement discursif permet d'aller jusqu'à construire un nouveau genre, fondé sur une propriété inédite, celle de la localisation. La première interrogation de ma communication¹⁴⁰ portait ainsi sur la dénomination du genre, qui, contrairement aux paradigmes connus de la littérature française, prend comme point d'appui non pas le type de récit mais l'origine sociale et ethnique des auteurs : la littérature de banlieue est celle qui est écrite par de jeunes auteurs nés et élevés en banlieue, de parents ou de grands-parents nés sur le continent africain.

¹³⁸ Voir aussi à ce sujet Deborah Cohen (2010), ainsi que Léonora Miano (2012) dans *Écrits pour la parole*.

¹³⁹ Guilhaumou Jacques (1987). « Enoncés et récits sur la mort de Marat (juillet 1793). La matérialité de la langue dans la description de l'archive », *Lexique et faits sociaux, Lexique* 5, p. 229-252.

¹⁴⁰ « Une littérature de banlieue ? Cherchez la langue ».

Je me suis demandé alors si cette nouvelle dénomination traduisait des formes et des propos nouveaux, posant *a priori* que la création d'un paradigme consolidait une nouvelle forme littéraire. L'investigation menée dans un certain nombre de romans de Faïza Guène et d'Insa Sané, représentants déclarés de ladite littérature de banlieue, m'a permis toutefois de mesurer sa proximité avec la littérature populaire la plus banale : soit un style moyen avec des incrustations plus ou moins nombreuses et voyantes de mots ou d'expressions familières ou argotiques, et du point de vue du contenu, le déploiement de beaux sentiments, et d'une morale républicaine extrêmement prégnante :

Moi, je mènerai la révolte de la cité du Paradis. Les journaux titreront « Doria enflamme la cité » ou encore « La passionaria des banlieues met le feu aux poudres ». Mais ce ne sera pas une révolte violente comme dans le film *La Haine* où ça se finit pas hyper bien. Ce sera une révolte intelligente, sans aucune violence, où on se soulèvera pour être reconnus, tous. Y a pas que le rap et le foot dans la vie. Comme Rimbaud, on portera en nous « le sanglot des Infâmes, la clameur des Maudits. » Faut que je côtoie moins Nabil, ça me donne de forts élans républicains.¹⁴¹

Du côté des commentateurs de cette littérature en revanche, il s'agit de mettre en avant des qualités propres à cette littérature – « langue colorée », « énergie » – qualités qui restent assez proches de celles évoquées par Balzac ou Sue : même le style le plus plat, le plus ordinaire et banal de Faïza Guène est réputé empreint de force et d'une forme de sauvagerie rafraichissante :

[...] *Les gens du Balto* est le nouveau roman de la franco-algérienne Faïza Guène. Le troisième, sous la plume de celle qu'on appelle désormais « la Sagan des banlieues ». Une réputation que la jeune romancière (née en 1985, en Seine-Saint-Denis) doit à son premier livre *Kiffe-kiffe demain* : cette histoire d'une jeune beurette de Livry-Gargan prisonnière d'un ghetto peuplé d'hommes frustrés et de femmes au bord de la crise de nerfs, racontée dans un argot plein de sève et d'humour, avait fait souffler il y a quatre ans un vent frais dans le palais vermoulu de la littérature française. [...].¹⁴²

¹⁴¹ *Kiffe Kiffe demain*, p. 187, dernier paragraphe du roman.

¹⁴² Tirthankar Chanda, « Faïza Guène et Fatou Diome sur les terres de l'inassouvissement et de l'ennui », RFI culture.com, article publié le 01/10/2008, http://www1.rfi.fr/culturefr/articles/106/article_73011.asp.

Cette investigation permet de confirmer le statut d'événement maintenant linguistique à *langue des banlieues*, puisque tous les commentaires suivent la même tangente, qu'ils soient positifs ou négatifs : classer à part, comme une langue de spécialité, des formes pourtant similaires à la langue commune. Deuxième point intéressant, celui de la fixation sur le terme de *langue*, alors que le *style* permettrait de représenter des formes qui, si elles existaient en tant que telles – ce qui à mon sens reste encore à prouver – seraient non pas séparées mais associées au commun.

Il y a donc des permanences du 17^e au 20^e siècle : tout en donnant une existence à l'autre, on le retranche du commun en le situant dans un espace spécifique, reculé, distant : une *langue* censée lui ressembler, qu'elle soit pauvre, immorale, ridicule, ou à partir du 18^e un peu sauvage, énergique¹⁴³. À l'échelle de la vaste géographie des discours sur la langue s'opèrerait ici, finalement, le même processus que celui qui est à l'œuvre dans le détail des discours rapportés et de leurs stratégies de disqualification : on sait¹⁴⁴ que prêter à l'autre l'espace construit d'un discours constitue souvent la meilleure manière de le réduire à néant.

LANGUE ET IDENTITÉ

Un autre point demande précision : j'ai, à l'occasion de ces études, rencontré la question de l'identité, puisque souvent langue et identité

¹⁴³ Par exemple Louis-Sébastien Mercier dans son *Tableau de Paris* décrit les manières de parler de certains usagers d'un « cabaret borgne » : « Cette troupe formait un ramas de mendiants, de chiffonniers de ces revendeurs et revendeuses qui arpentent les rues. Les propos n'avaient point de suite ; ils semblaient se deviner plutôt que converser entre eux. [...] Il m'est impossible de redire une multitude de mots bizarres qui formaient leur argot ; mais leur langage était précis, énergique, et aucun d'eux ne tardait à répondre : ils s'entendaient parfaitement et avec rapidité. » (Mercier, ([1783] 2008), p. 239). Voir « La langue commune : questions critiques », 2010.

¹⁴⁴ Voir notamment les travaux de Jacqueline Authier-Revuz, (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi : Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse et ceux de Laurence Rosier, (1998), *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris, Bruxelles, Duculot, coll. « Champs linguistiques ».

sont associées. À plusieurs reprises, j'ai voulu écorcher cet attelage sur lequel il semblerait que l'accord fût unanime et définitif, et voulu reposer la question de la pertinence de cette association, qui me semblait aussi relever d'un discours orienté. Cette synthèse me permet donc de m'arrêter un moment sur ce problème, pour essayer de débrouiller les réticences que j'ai à cet égard, et ce tout d'abord en m'écartant momentanément des travaux portant sur la langue.

Un livre récent de Vincent Descombes¹⁴⁵, un article plus ancien de Rogers Brubaker et Frédéric Junqua¹⁴⁶ ainsi que, dans une tout autre perspective, *L'homme pluriel* de Bernard Lahire m'ont aidée à préciser les termes de ce débat. Brubaker et Descombes font l'histoire du mot *identité* et montrent après bien d'autres les trois usages contradictoires de celui-ci : (i) identité au sens primitif qui permet à un individu de se désigner par son nom propre¹⁴⁷ :

Comment peut-on passer de l'identité au sens de l'identique à l'identité au sens de l'identification ? [...] Je parlerai donc d'un emploi *élémentaire* du mot lorsqu'il s'agira de l'identité au sens de ce concept primitif qui nous permet, parlant par exemple de la personne qui vient d'entrer, de faire à son sujet une assertion d'identité du type : « C'est Untel ». Autrement dit : cet homme qui vient d'entrer n'est autre que celui qui porte tel nom propre.¹⁴⁸

(ii) identité dans le sens de la psychologie morale qui consiste en un certain nombre de traits caractéristiques sentis comme nécessaires à la cohérence d'un individu :

[U]n nouvel usage s'est développé depuis les années 50. De fait nous ne restons pas interloqués si nous entendons quelqu'un nous dire : parler telle langue, faire tel métier, afficher telle

¹⁴⁵ Vincent Descombes, (2013), *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard essais. Voir aussi les travaux de Zygmunt Bauman sur ce point et notamment : Zygmunt Bauman, (2000), *Liquid modernity*, Cambridge, Polity press.

¹⁴⁶ Rogers Brubaker, Frédéric Junqua, (2001), « Au-delà de L'identité' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 139, septembre, L'exception américaine (2), p. 66-85.

¹⁴⁷ Ce sens apparaît dans l'édition de 1835 de l'Académie, après le sens du « même » :

« Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une ou sont comprises sous une même idée. *Identité de raisons. Identité de nature. Identité de pensées en divers termes. Il y a identité parfaite entre ces deux choses. On ne peut nier l'identité de cette chose avec telle autre.*

Il se dit particulièrement, en Jurisprudence, en parlant De la reconnaissance d'une personne en état d'arrestation, d'un prisonnier évadé, d'un mort, etc. *Établir l'identité d'un condamné. L'identité de ce prisonnier avec l'homme signalé à la police, n'a pas encore été bien constatée, bien reconnue, bien prouvée.* »

¹⁴⁸ Vincent Descombes, 2013 : 42.

affiliation religieuse, cela fait partie de son identité. Quoique nous pensions de sa réclamation, nous comprenons alors qu'il emploie le substantif « identité » non pas pour produire des assertions d'identité, mais pour expliquer comment ces divers attributs (parler telle langue, faire tel métier) entrent dans la conception qu'il se fait de lui-même et comment il se sentirait diminué voire anéanti, s'il devait y renoncer. Le nouvel usage relève donc de la psychologie morale : l'identité prise dans ce nouveau sens est une affaire de fierté, d'amour-propre, d'affirmation de soi selon une idée de soi-même dont on demande qu'elle soit reconnue ou respectée par les autres. Il est donc permis de l'appeler *identité morale* pour la distinguer de l'identité au sens élémentaire¹⁴⁹.

(iii) identité au sens de Goffman¹⁵⁰ – l'interactionnisme faisant de la vie sociale un théâtre où chacun doit jouer des rôles, les identités peuvent se succéder.

Deuxième source de confusion, bien décrite par Brubaker, l'utilisation du terme *identité* à la fois dans le discours militant et dans le discours scientifique, sans que nécessairement les distinctions soient posées clairement, même si le second emploi est souvent suivi d'adjectifs comme *plurielle, fluide, contingente, fragmentée...*, combinaison de traits qui peuvent être contradictoires et qui, selon Descombes, aboutit à l'appréhension segmentée des individus. De son côté Zygmunt Bauman insiste sur la prolifération des discours sur l'identité depuis l'avènement de la postmodernité, signifiant par là que ceux-ci cherchent à garantir une stabilité dans le monde « liquide » de la mondialisation et de la perte des frontières. Ainsi selon Bauman les frontières se rétablissent au nom de la communauté, nom que porte désormais selon lui le paradis perdu, tant les connotations liées au mot lui semblent toujours positives et rassurantes.

Ainsi, l'identité, et particulièrement l'association de la langue et de l'identité, m'apparaît dans les discours le contraire d'une idée *confuse* – j'utilise sciemment la terminologie de Port Royal – c'est-à-dire qu'elle revient à dresser des cercles finis et concrets – même dans sa

¹⁴⁹ Vincent Descombes, 2013 : 42.

¹⁵⁰ Par exemple dans Erving Goffman, ([1959), trad. fr. 1973, rééd. 1996), *La Mise en scène de la vie quotidienne* Minuit, coll. « Le Sens commun ».

dimension « plurielle » – d'un concept¹⁵¹ qui devrait plutôt s'envisager sur un mode plus abstrait et processuel. Plus précisément, les discours sur l'identité complètent souvent une méthode de saisie de l'individu, dans un rôle, une dramaturgie, des règles d'interaction... en même temps qu'ils situent la langue dans la partie primitive de l'individu, ce qui revient à prendre au sérieux la métaphore de la langue *maternelle*¹⁵², image dont on sait d'ailleurs qu'elle a elle-même une histoire¹⁵³. Ainsi, l'identité aurait partie liée à la langue *maternelle* des communautés, c'est-à-dire celle des paradis perdus dont parle Z. Bauman, avec quoi elle partagerait les qualités de rassurement et de paix.

Les historiens et philosophes cités plus haut ont donc bien montré le caractère historique du concept d'identité : en ce sens, l'identité est une construction discursive sur laquelle il est nécessaire de revenir, tant son caractère d'évidence est bien implanté aussi bien dans les discours communs que scientifiques. Et en matière de langue, il me semblerait plus judicieux d'utiliser la notion d'*ethos* plutôt que celle d'*identité*, qui garantirait une image moins arrêtée de l'individu, de ses désirs et de ses capacités de choix. En tout cas, la « déclaration d'identité » linguistique me paraît annuler le caractère d'émancipation de quoi peut justement relever la langue, sa puissance ou son énergie pour reprendre encore une terminologie classique. Envisager la langue comme une donnée identitaire et donc stable, constitutive, « naturelle », revient à dénier à cette langue la capacité d'être le vecteur d'une tension et par là le support d'une conduite – ce que l'on va voir plus bas avec les exemples de Flaubert et de Genet.

¹⁵¹ Dans son sens le plus banal : « Représentation mentale abstraite et générale, objective, stable, munie d'un support verbal. » *TLFI*.

¹⁵² Voir aussi Emile Genouvrier, Nicole Gueunier, (1982), « Langue maternelle et communauté linguistique », *Langue française*, Vol. 54 n°1, p. 4-6. url : [/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5273](http://web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5273). Voir aussi la critique de la métaphore langue-racine par Gilles Deleuze et Félix Guattari (1980) dans *Mille Plateaux* : « Il n'y a pas de langue-mère, mais prise de pouvoir par une langue dominante dans une multiplicité politique ».

¹⁵³ Voir par exemple Jean Batany, (1982), « L'amère maternité du français médiéval », *Langue française*, Vol. 54 N°1. *Langue maternelle et communauté linguistique*, p. 29-39. url : [/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5276](http://web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5276)

Je présenterai ici deux articles (l'un de 2009, l'autre de 2013) portant sur la grammaire et le travail de la langue. Ils ont pour moi une place à part puisqu'ils ont été des pas de côté par rapport à mes préoccupations habituelles. Ici, c'est un peu le pendant du partage mondain du sensible qui se dessine, même si l'expérience grammaticale n'est évidemment pas in-sensible. Si je pense que ces deux communications ont leur place dans ce chapitre sur les représentations de la langue, c'est qu'effectivement ces travaux ont été l'occasion de témoigner de la mienne, aidée d'auteurs fameux. J'ai conscience toutefois que cela ne peut être qu'un aparté dans mes recherches, s'affichant plutôt comme un petit manifeste que comme une véritable étude.

Il s'agit de deux articles, l'un portant sur la place des classiques dans la vision de Flaubert sur le style, l'autre sur le rôle de la grammaire dans la formation intellectuelle et affective de certains auteurs comme Flaubert encore, Genet ou Koltès. L'idée commune de ces deux articles est la capacité du style et de la grammaire à donner de la force – je ne parle pas ici seulement de la force d'un texte, mais surtout de la force individuelle, personnelle, qu'une phrase construite selon nos vœux peut procurer.

Dans une lettre à Louise Colet datée du 7 septembre 1853, Flaubert écrit que le style « c'est le sang même de la pensée ! » tandis que

¹⁵⁴ 2009, « Flaubert et ses classiques : leçon de maintien », Revue électronique *Flaubert, revue critique et génétique*, <http://flaubert.revues.org>, *Flaubert lecteur*, numéro dirigé par Philippe Dufour. URL : <http://flaubert.revues.org/851>; 2013, « Ton jugement sera celui de Dieu ... Petite promenade dans un jardin grammatical, en forme d'hommage » *Regards croisés sur la langue française : usages, pratiques, histoire* (dir. J. Doggen & Y. Grinshpun), Hommages à Sonia Branca-Rosoff, Presses Universitaires de la Sorbonne nouvelle.

Genet, dans un entretien avec Bertrand Poirot-Delpech daté de 1982, revient sur la langue comme choix :

[...] Si j'ai été séduit, parce que je l'ai été, par la langue, ce n'est pas à l'école, c'est vers l'âge de quinze ans, à Mettray, quand on m'a donné, probablement par hasard, les sonnets de Ronsard. J'ai été ébloui. Il fallait être entendu de Ronsard. Ronsard n'aurait pas supporté l'argot... Ce que j'avais à dire était tel, témoignait de tellement de souffrances, que je devais utiliser cette langue-là.¹⁵⁵

Ma première remarque concerne donc le rapport à l'identité. Pour les deux auteurs, qu'il s'agisse de séduction, d'éblouissement ou de sang, le rapport est intime, profond, vital, mais à aucun moment il ne s'agit de confondre la langue – ou le style – avec soi-même ou certaines qualités personnelles. Au contraire, la langue est d'abord un choix sur lequel notre libre arbitre peut s'exercer, ensuite elle est objet de désir et non pas donnée identitaire : ou sinon – et c'est moi qui l'ajoute ici –, la langue est subie, non pas choisie. Des auteurs en effet comme Flaubert, Genet ou Koltès traitent la langue comme une expérience, comme une conduite, une tension. On le voit, il n'est pas ici question de *moralité*, mais bien de conduite individuelle : le travail sur la langue s'avère nécessaire à la construction de soi, sert à s'affranchir, se dégager des contraintes de *l'identité*. La deuxième remarque se rapporte surtout à la mise à l'épreuve par la langue dont fait état Flaubert, et que Genet suggère. Il est intéressant de remarquer que le corps à corps avec cette langue se justifie pour ces auteurs par une volonté d'en faire un moyen d'éprouver certaines difficultés et certains éblouissements : expérience esthétique comme expérience physique, le rapport à la langue est toujours une intention. C'est ici que la grammaire joue son rôle, qui est pour les auteurs celui du tuteur nécessaire à leur émancipation : ainsi quand Genet répond « la grammaire » à Bertrand Poirot-Delpech qui lui demande qui lui a appris le français, quand Flaubert écrit qu'il « couche avec la *grammaire des grammaires* » et que « le dictionnaire de l'académie surcharge [s]on

¹⁵⁵ Jean Genet, 1982, Entretien avec Bertrand Poirot-Delpech.

tapis vert¹⁵⁶. » Sans affect, sans identité, la grammaire prise comme une architecture de la langue offre l'occasion de se mesurer, puisque justement il s'agit de sortir de soi-même. Si dans le premier article je voulais montrer que l'attitude de Flaubert n'était ni contradictoire ni réactionnaire, j'ai voulu prolonger dans le second cette réflexion que cet auteur m'a finalement plus clairement permis de formuler : ne me sentant pas vraiment conservatrice, je me trouvais néanmoins souvent en désaccord avec les linguistes tenants de la relativité linguistique aussi bien qu'avec les conservateurs soucieux de maintenir des cadres normatifs rigides. Or Genet aide à y voir plus clair, puisque c'est bien la grammaire qui lui a permis d'être transgressif, c'est grâce à elle qu'il a pu apprendre sa langue comme une langue étrangère, pour en fabriquer une nouvelle forme, tout à la fois compréhensible par tous et profondément singulière. La grammaire ici ne saurait être étroitement confondue avec les règles et la norme – ce que le terme suggère dans l'imaginaire commun, qui se borne souvent aux « fautes de grammaire¹⁵⁷ ; elle peut constituer le fondement d'un exercice de la langue, dégagé des variabilités sociales ou des modes : c'est en ce sens qu'elle fut longtemps et reste encore pour moi un port d'attache, ce *port dans la langue* dont j'ai parlé précédemment.

Jusqu'à présent, j'ai rendu compte de mes travaux sur les représentations de la langue commune – langue, morale, identité – de l'intérieur et de l'extérieur (l'autre de la langue commune) –, et selon deux pôles temporels, le 17^e siècle et le 20^e, avec de brèves incursions dans le 19^e. Je poursuis cette synthèse en présentant un ouvrage écrit en collaboration avec Gilles Magniont, et qui a cherché à ouvrir plus largement sur les siècles, du 16^e au 20^e, dans la volonté d'établir une petite typologie des mythes les plus courants qui accompagnent les représentations de la langue française.

156 Flaubert, *Correspondance*, [1865]1998 : 45-46.

157 Voir « Ton jugement sera celui de Dieu... ».

D'un point de vue scientifique, ces « grands récits » sont des fables, mais dès lors qu'une science tient sur son propre statut un discours de légitimation, elle doit elle aussi recourir à un métarécit. Exemples de métarécit : la dialectique de l'esprit, l'émancipation du sujet raisonnable, le héros du savoir qui travaille à une bonne fin éthico-politique (récit des Lumières), la justice, la vérité, les grands périls, les grands périples, etc...

Dans les sociétés traditionnelles, les récits sont la forme privilégiée du savoir. En racontant les succès et les tentatives des héros, ils représentent des modèles positifs ou négatifs d'intégration aux institutions établies. Ils définissent des critères de compétence qui permettent d'évaluer les performances. Ils mettent en œuvre des jeux de langage par lesquels les intervenants peuvent se situer, selon des règles qui fixent une pragmatique. Ils définissent une triple compétence : savoir-dire, savoir-entendre, savoir-faire où se jouent les rapports de la communauté avec son environnement. [Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, 1974, p. 40].

La condition postmoderne selon Jean-François Lyotard se caractérise par la fin des grands métarécits, auxquels la société contemporaine ne croirait plus : « *Les grands récits éclatent en éléments langagiers hétérogènes, et ne s'institutionnalisent que par plaques. Les valeurs de légitimité traditionnelles comme la justice ou la vérité scientifique sont remplacées par l'efficacité. Les idées de progrès ou d'émancipation apparaissent comme inconsistantes. L'invention se fait dans le dissentiment, sur un critère technologique, sans souci de vérité. Les croyances sont ébranlées.* » Après la seconde guerre mondiale, la vision téléologique et occidentale de l'homme et du monde s'effondre, en même temps que son obsession universaliste. Effectivement, l'histoire semble avoir montré que le doute s'était emparé des sciences, ce qui a entraîné inmanquablement une dispersion des consciences ainsi qu'une valorisation des discours en morceaux : la pensée ne serait plus comparable à un acte de foi – dans le progrès, dans l'homme – mais à des pièces de tissu cousues tant bien que mal les unes aux autres. Des philosophes comme Michel Foucault peuvent dès lors proposer de repenser l'histoire et la culture de l'occident et de la France en particulier comme une série d'*inventions* contingentes, stabilisées momentanément dans des épistémés, puis amenées à se transformer, à disparaître... ce qui effectivement a été brillamment montré dans son œuvre. Toutefois, si la science ne peut plus occuper la place de la vérité, si les métarécits de raison, de progrès et d'universalité n'ont plus cours, il reste toutefois dans le domaine de la langue un certain nombre de constructions – que nous avons appelées des « fables » – et qui n'ont pas cessé, malgré le poids de la linguistique structurale, de la sociolinguistique et de toutes les formes autorisées de soupçon – d'exister et de composer l'air de la psyché française en matière de langue. Voilà pourquoi, alors que les études sur les représentations, lorsqu'elles se prêtent à l'exercice diachronique, aiment à montrer que ces représentations se transforment, le petit

¹⁵⁸ avec Gilles Magniont, *Les Fables du français : une langue et ses représentations en cinq siècles et vingt-cinq textes*, Préface de Douglas Kibbee, Paris, Champion, coll. « Essais », 195 pages.

ouvrage sous forme d'une sélection de textes que nous avons écrit Gilles Magniont et moi-même part du présupposé inverse : à savoir que l'appréhension du français nous paraît tenir à des types de représentations stables qui conditionnent l'expérience même que l'on a de sa propre langue. Nous ne nous sommes pas interrogés théoriquement dans *Les fables du français* sur cette étrange résistance de la langue dans le domaine des métarécits, mais nous avons voulu montrer que les représentations linguistiques en France n'étaient pas postmodernes, et semblent même encore aujourd'hui absorber une partie du désir de transcendance de la culture française – la foi dont Lyotard constate la disparition demeurerait ici. On voit que cette hypothèse prolonge diverses réflexions dont j'ai déjà fait état dans cette synthèse – lorsque j'ai étudié la « fable » de la langue commune sous l'angle de la continuité par exemple, lorsque j'ai envisagé la permanence d'un discours grammatical (sur la question), ou quand j'ai souligné une stabilisation des représentations de l'emprunt. La langue française comme un panorama qui se maintient, encore et toujours, voilà une perspective à laquelle peuvent paradoxalement mener les approches historiques.

Le livre est divisé en cinq chapitres – cinq représentations – qui eux-mêmes associent cinq textes, du 16^e au 20^e siècle : *les mystères du français*, *le français et les mœurs*, *les pouvoirs du français*, *d'autres français*, *l'idéal du français* sont les titres des chapitres et les métarécits développés. Je ne reviendrai pas sur le choix de ces axes, étroitement liés à l'histoire externe de la langue, et que l'introduction vient justifier. J'insisterai plutôt sur notre point de départ : la volonté de montrer que « savoir sa langue » selon la formule de Diderot¹⁵⁹, ce n'est pas seulement être en mesure d'opérer un agencement de formes plus ou moins pertinent ou réussi, c'est aussi partager un certain nombre de représentations qui sont comme la force de la langue et en font pour les locuteurs, natifs ou non, son caractère d'évidence. Les discours quotidiens, profanes ou spécialisés – je reviendrai un peu plus loin sur ce nécessaire attelage – nourrissent et se nourrissent de ces récits, et assurent le contrôle sémiotique dont il a été question dans le premier chapitre de cette synthèse.

La liste des chapitres que nous proposons est née d'une longue confrontation avec les textes, confrontation liée notamment à nos cours respectifs en histoire de la langue française. Ainsi, les *Fables du français* sont nées d'une expérience pédagogique (la nécessité d'illustrer un cours d'histoire externe de la langue, en donnant visage aux « époques » de l'imaginaire linguistique) et sont censées y retourner (l'ouvrage pouvant constituer un manuel, un recueil de textes à l'usage des étudiants – outil de travail qui n'existe pas jusqu'à ce jour). Parmi les travaux auxquels j'ai pu participer, je lui réserve une place

¹⁵⁹ Diderot, (1782), *Essai sur les regnes de Claude & de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque, Pour servir d'introduction à la lecture de ce Philosophe*, tome second, à Londres, p. 239.

particulière dans le sens où l'enseignement et la recherche sont ici étroitement liés. Car c'est en cherchant le matériau des cours comme en se confrontant à la culture propre des étudiants qu'est apparu combien certaines trames, présentes dès le 16^e siècle, connaissent des prolongements jusqu'à aujourd'hui. De là, une curiosité : serait-il possible de compléter en quelque sorte les cases, c'est-à-dire de trouver dans l'intervalle des actualisations ? Le livre constitue une forme de réponse à cette question, dans la mesure où il nous est de plus en plus nettement apparu que les discours sur la langue n'avaient pas été si divers, ou du moins que certaines structures narratives imprégnaient profondément la culture française. Celles que nous présentons sont celles qui ont été selon nous le plus fréquemment répétées et alimentées, selon des schémas qui ont pu un peu varier dans le temps, sans pour cela être à aucun moment abandonnées : voilà pourquoi nous avons voulu jouer d'un double discours critique, en proposant des éléments de contextualisation pour chaque texte (une brève introduction qui historicise le propos) sans pour autant s'interdire une réflexion plus dégagée des circonstances (avec pour chaque chapitre un essai d'articulation synthétique).

Il n'est pas rare de voir associés langue et acte de foi : lesdites représentations ressemblent à des univers de croyance. Qu'elles soient favorables ou positives, elles nourrissent encore aujourd'hui les discours quotidiens ou spécialisés sur la langue tant la structure mythologique – fabuleuse – de cette langue se trouve fermement implantée dans les esprits, au point d'en imprégner les expériences sensibles. Imprégnation qui n'est pas sans conséquence sur l'enseignement, la littérature, la compréhension de la société tout comme le rapport à la norme ; et si la proposition qui précède est énumérative, c'est qu'il est malaisé d'opérer une stricte distinction entre les divers champs du savoir ou de la conscience. Une autre

spécificité assumée du livre tient dans la libre juxtaposition de genres très divers (du théâtre à la chanson en passant par la poésie) et dans la collusion, comme je l'ai déjà indiqué, des discours profanes et autorisés : la parole d'un spécialiste entre dans les *Fables* au même titre que celle d'un romancier. Il ne s'agit pas ici de donner moins de poids à celle-ci ou davantage de fondement à celle-là, bref il ne s'agit pas de réviser les hiérarchies : mais c'est l'objet même du livre – l'appréhension d'une langue – qui nous a paru valider ce creuset, dans la mesure où justement cette appréhension échappe aux cadres scientifiques de la pensée.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les études présentées dans ce chapitre oscillent entre modernité et classicisme, comme mon rapport à la norme, comme mon goût de la langue. Du côté de la modernité il y a la « fabrique » des représentations et la mise en évidence des contrôles, des pouvoirs exercés, des assujettissements. Du côté du classicisme il y a la langue comme exercice, comme objet extérieur et toujours modelable, ainsi qu'un certain rapport souple, inconstant et parfois versatile à la norme. En tout cas, j'ai essayé de montrer que les représentations de la langue française font preuve d'une grande stabilité. La langue en effet occupe une place à part, ainsi que l'a voulu Richelieu lorsqu'il a institué l'Académie française en 1634, et l'histoire qui a suivi semble étrangement avoir creusé et enrichi les métarécits déjà en place.

Surplombant l'indémêlable complexité de la langue, les discours critiques me paraissent parfois bien binaires : il y aurait d'un côté la langue commune et la littérature, d'un autre la banlieue, le français parlé, les formes populaires. Pour les premiers la tradition universitaire du commentaire, pour les seconds la linguistique issue de Nanterre. Deux pôles qui ne se rencontrent pour ainsi dire jamais dans le champ français, et qui développent des méthodes de commentaire et d'analyse exclusives : pour schématiser, la stylistique et l'explication érudite d'un côté, la syntaxe et la pragmatique de l'autre. Or de nouveaux corpus, qu'Agnès Steuckardt – après Sonia Branca-Rosoff et ses peu lettrés de la Révolution – a bien voulu partager avec un certain nombre de ses collègues¹⁶⁰ permettent aujourd'hui de dépasser heureusement ce binarisme, ce qui sera l'objet du troisième chapitre, *les créations franches*.

¹⁶⁰ Voir au chapitre suivant la présentation de l'équipe.

Chapitre 3

LES CRÉATIONS FRANCHES

Franchises linguistiques

« *La langue est faite de courants hétérogènes en déséquilibre les uns avec les autres* »
(Gilles Deleuze, *Abécédaire, S. pour Style*).

Le premier chapitre traitait de l'institution de la langue française commune sur la base de la confrontation de trois dictionnaires monolingues du 17^e siècle, Richelet, Furetière, l'Académie.

Le deuxième chapitre s'est davantage concentré sur l'institution des représentations, autour d'un certain nombre de modèles d'expérimentations de la langue – le bon usage, le mauvais usage, le peuple, les voleurs, les banlieues, pour *in fine* évoquer quelques mythes stables qui concernent la langue française.

Ce troisième chapitre suit ce fil des représentations en interrogeant les usages émergents d'une part, l'écrit intime des Poilus peu lettrés d'autre part. Le premier axe a été initié par Gilles Siouffi, le second par Agnès Steuckardt : dans les deux cas, nous travaillons dans une double perspective d'histoire de la langue et d'analyse de discours, avec peut-être davantage de poids donné jusqu'à présent à l'histoire de la langue. Je passerai donc sans cesse du *je* au *nous* : le *nous* lorsque je pourrai parler au nom de notre collectif, le *je* lorsque mes propos n'auront pas fait l'objet de discussions ou de réglages.

Si les corpus sur lesquels j'ai travaillé jusqu'à présent se situaient pour une grande part du côté de la langue commune et de son altérité nécessaire – par exemple la banlieue dans ses réalisations littéraires –, mes nouveaux objets ont permis de déplacer la réflexion du côté des formes non normées : objet pour moi inédit, qui a suscité de nouvelles interrogations. Il ne s'agissait pas en effet de seulement noter des variations et de reconnaître dans telle ou telle forme lexicale ou syntaxique des maladresses ou une marginalité, mais plutôt d'essayer de les considérer en elles-mêmes en se défaisant au mieux des grilles préétablies. L'idée de variation on le sait est problématique et le plus souvent non satisfaisante puisque les linguistes variationnistes reconnaissent eux-mêmes¹⁶¹ qu'il convient de la repenser : notamment, elle présupposerait la reconnaissance commune d'un modèle stable. De fait, la variation – dans le temps, l'espace, les groupes sociaux... – est fortement liée à une représentation de la langue comme un système, chaque élément étant lié à tous les autres de sorte qu'une variation qui s'installerait dans la langue aboutirait au changement linguistique. Ceci, je ne le remets pas en

¹⁶¹ Voir notamment F. Gadet, conférence de juin 2014 au colloque de l'AFSL, Canterbury.

question ; simplement, certaines terminologies ont quasiment pour elles l'évidence des métaphores – de « langue maternelle » à « système de la langue » – et comme toujours lorsqu'il s'agit de l'histoire de la langue et de sa grammatisation il me semble que ces évidences doivent être interrogées et bousculées. C'est pour cela que mon approche des usages émergents ou des lettres de Poilus n'adopte pas la perspective variationniste mais plutôt celle de l'hétérogénéité, de l'instabilité, du fragile saisi à l'intérieur de moments précis du temps – diachronies courtes et contemporaines pour les marqueurs discursifs, première guerre mondiale pour les Poilus. Ce travail évidemment n'exclut pas la linguistique variationniste, ne la contredit pas toujours, la croise nécessairement, mais se focalise sur autre chose que les paradigmes.

Dans les deux types d'études, la méthodologie a été soufflée par les corpus eux-mêmes, et c'est ce point que j'évoquerai d'abord à travers les articles écrits en collaboration avec Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt. Dans une deuxième partie je voudrais montrer que certaines archives font bouger nos propres représentations : les lettres de Poilus peu lettrés, que je m'apprêtais à classer dans la catégorie *malhabile*, catégorie qui déclenche tout une série d'études attendues et quasi évaluatives – notamment la comparaison avec la norme en termes de réussites ou d'échecs – m'ont obligée à réviser mon premier mouvement. Ce faisant, j'ai aussi dû revenir sur des prédicats comme langue commune, langue littéraire, langue administrative, langue populaire¹⁶².

LES MODES LANGAGIÈRES

Les articles rédigés en collaboration avec Agnès Steuckardt et Gilles Siouffi sont de trois ordres¹⁶³ : le premier concerne strictement les modes langagières à travers particulièrement la tournure « c'est vrai que » comme marqueur discursif ; un article s'étend plus particulièrement sur notre méthodologie, tandis que le dernier paru dans un numéro de revue coordonné par Michelle Lecolle s'intéresse à l'entourage métalinguistique comme au sentiment linguistique¹⁶⁴ des modes langagières à travers l'exemple du syntagme « mot à la

¹⁶² On le voit, des catégories finalement assez proches de celles du 17^e : bon usage, bel usage, langue du barreau, de la chaire, langage du peuple.

¹⁶³ 2011, avec Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt, « La modalisation de l'énoncé à l'écrit : enquêtes sur les représentations et les usages. Le cas de c'est vrai que » dans *l'Information grammaticale*, 130, numéro dirigé par Cécile Narjoux, p. 11-18 ; 2012, avec Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt, « Comment enquêter sur les diachronies courtes et contemporaines ? », Actes du 3^e Congrès mondial de linguistique française, EPD Sciences, p. 215-226 ; 2014, avec Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt, « Le mot à la mode : usage et enjeu d'une expression métalinguistique profane », Michelle Lecolle (dir.), *Métalangage et expression du sentiment linguistique profane, Le discours et la langue. Revue de linguistique française*, tome 6.1.

¹⁶⁴ Voir notamment Gilles Siouffi, (2010), *Le Génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque de grammaire et

mode », depuis les remarqueurs du 17^e siècle jusqu'à des tweets de 2013. Le programme de recherche fut bâti autour de trois préalables, considérés comme des sondages dans la perspective d'études plus amples et générales à venir : (i) les modalisateurs ou marqueurs discursifs pour les éléments linguistiques, (ii) les synchronies courtes pour l'empan temporel, (iii) le web comme (anti ?)corpus.

Les articles descriptifs – « juste », « c'est vrai que » – se sont d'abord fondés sur ce que nous avons appelé « l'événement méta », c'est-à-dire les commentaires épilinguistiques¹⁶⁵ que nous avons trouvés entre autres sur le web¹⁶⁶, et qui venaient défendre ou condamner les formes en question. Dans les commentaires épilinguistiques nous mêlons différents foyers, de l'homme de lettres à l'anonyme, puisque seul ici l'événement méta nous a importé, en dehors même du contenu négatif ou positif : c'est la question de la représentation qui est centrale et première. Vérification faite de l'existence du commentaire, l'étude proprement dite pouvait commencer. Une précision encore. Dans le cadre de l'étude des modes, ce n'est pas le groupe social qui les soutient ou les défend qui nous intéresse, mais le seul fait qu'il s'agisse d'une *mode*, en tant qu'elle est caractéristique et nécessaire à la vie de la langue et à son renouvellement. Notre perspective n'est donc pas sociolinguistique mais bien historique : nous travaillons en historiens de la langue sur des diachronies courtes et contemporaines. Ainsi, nous avons essayé de dater les premières apparitions de la forme lorsque cela était possible, de même que les premières apparitions de l'événement méta : par exemple, il est remarquable que pour « c'est vrai que » – souvent pointé comme un trait de modernité – le commentaire méta existe depuis au moins le 17^e siècle¹⁶⁷... Ensuite, à partir de Frantext ou de NgramViewer nous avons établi des graphiques permettant de visualiser les courbes du succès. Dans les deux cas, les formes connaissent un pic d'utilisation, se stabilisent pour ensuite amorcer leur chute, selon une courbe qui confirme leur statut de mode.

Cette recherche qui est encore en cours – un numéro de *Journal of French language studies* sur les modalisateurs émergents en français contemporain va bientôt permettre de lire les interventions de chercheurs que nous avons sollicités autour de cette question – peut tout de même déjà aboutir à quelques remarques :

- L'hétérogénéité linguistique a son corollaire, la remarque ou le commentaire épilinguistique dont la fonction est aujourd'hui remplie entre autres par des *sujets de la langue* non spécialistes. Ceci est d'autant plus remarquable que nous n'avons pas voulu travailler sur des formes trop marquées qu'auraient été « j'ai le seum » ou « krari » et qui auraient par leur représentation orienté les commentaires vraisemblablement du

de linguistique » ; (2012), *Diachroniques 2, Sentiment de la langue et diachronie*, Gilles Siouffi, Michelle Lecolle, Agnès Steuckardt, Odile Leclercq ; (2013), « Malherbe : entre sentiment de la langue, imaginaire linguistique et normativité », *Dix-septième siècle*, p. 439-454.

¹⁶⁵ Ces usages étant des choix individuels et/ou collectifs, nécessaires au système de la mode, ils font l'objet de commentaires épilinguistiques que l'on trouve en très grand nombre sur le web.

¹⁶⁶ Mais pas seulement puisque nous avons aussi intégré des auteurs spécialistes du commentaire linguistique comme Renaud Camus par exemple.

¹⁶⁷ Voir les commentaires de De Callières (1693) sur l'expression *Il est vrai que*.

côté du social ou du générationnel. Au contraire, par leur appartenance au lexique commun, les marqueurs comme « juste » ou « c'est vrai que » permettent aujourd'hui des remarques qui se focalisent sur la langue et le sentiment linguistique. Soulignons que si c'est au 17^e siècle que les *Remarques* en tant que genre ont été véritablement instituées, le français, pour se constituer en langue nationale, a toujours été soumis à l'influence et l'analyse consciente des lettrés : dès les premières traductions et les premiers traducteurs¹⁶⁸, la langue a été l'objet d'un désir d'optimisation. Ce désir s'est exprimé à travers deux types de commentaires : ceux qui renvoient aux réglages proprement dits en ce qui concerne la clarté ou la précision de la langue – c'est par exemple la question des anaphores ou celle des tiroirs verbaux – et ceux qui se polarisent plutôt sur les « superfluités¹⁶⁹ de langage » (De Callières, 1693). On peut faire le parallèle entre ces superfluités et les « tics de langage » dénoncés aujourd'hui sur internet, dans des sites spécialisés ou parfois plus informels¹⁷⁰.

Certaines formes émergent à l'intérieur des zones les moins surveillées ou les plus instables de la langue, d'abord à l'oral, pour passer ensuite aujourd'hui à l'écrit non académique : pour les siècles passés, nous n'avons pour témoignage de cette émergence que les propos des auteurs agacés, comme par exemple De Callières cité plus haut, ou encore Balzac dans son article sur les mots à la mode¹⁷¹. Or les chroniques de langue fleurissent sur internet et sont largement disponibles : lorsqu'avec Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt¹⁷² nous avons commencé à travailler sur les modes langagières à travers les modalisateurs et les marqueurs discursifs, nous nous sommes aperçus que les commentaires épilinguistiques étaient fort nombreux sur les blogs et les forums. Ce travail a donc été l'occasion de nous intéresser à ces discours régulateurs de la norme commune : il y aurait là un travail passionnant à entreprendre sur la pérennité du genre des remarques¹⁷³, dont les supports sont désormais le plus massivement : soit comme on l'a dit des sites consacrés à la langue française, soit des forums de discussion ou encore twitter¹⁷⁴, et qui se trouvent fréquemment administrés par des non professionnels. Il y a encore bien entendu des journalistes ou même des

¹⁶⁸ Voir les travaux de Renée Balibar sur Oresme par exemple, (1998), « La communication en langue française » *Langage et société, Colinguisme et lexicographie*, n°83-84, p. 15-37.

¹⁶⁹ « Ce qui est de trop, qui est inutile, dont on se pourroit aisément passer. Le Sage est ennemi de la *superfluité*. Les mondains ne font parade que de *superfluité*. Un Orateur doit fort éviter la *superfluité* des paroles. » (Furetière 1690) ou encore « Abondance vicieuse, ce qui est superflu. *La superfluité est condamnable en toutes choses. éviter la superfluité de paroles dans le discours. superfluité en habits. à quoy bon cette superfluité? on se fust bien passé de toutes ces superfluités. il faut retrancher toutes les superfluités.* » (Académie 1694).

¹⁷⁰ par exemple <http://www.toutestneutral.com/2010/09/top-10-des-expressions-galvaudees-et-tics-de-langages-bien-agacants/>.

¹⁷¹ Balzac, Honoré de, « Des mots à la mode. De la conversation », paru dans *La Mode*, 22 mai 1830, tome III, 2^e livraison.

¹⁷² « La modalisation de l'énoncé à l'écrit : enquêtes sur les représentations et les usages. Le cas de *c'est vrai que* » ; « Comment enquêter sur les diachronies courtes et contemporaines ? »

¹⁷³ Ce qui revient aussi à participer à l'histoire de la conscience linguistique dont parle Jacques Guilhaumou, voir plus haut « les cadres d'analyse » de cette synthèse.

¹⁷⁴ « Le mot à la mode : usage et enjeu d'une expression métalinguistique profane ».

universitaires chroniqueurs de langue¹⁷⁵ dans les journaux ou à la radio, mais ils sont devenus minoritaires, sans doute parce que la possibilité d'écrire publiquement sur le net renforce la tendance au commentaire. Il est alors intéressant de voir ici que le genre se concentre désormais sur les « superfluités », et qu'une part importante est consacrée aux modes langagières¹⁷⁶ : les remarques permettent souvent des stigmatisations socio-qualitatives – les bobos, les snobs, les destructeurs de patrimoine – et signalent, au-delà de telle ou telle exigence d'exactitude du discours, un souci constant des usages moyens et non marqués qui garantiraient une Morale nationale, quand telle ou telle forme approche dangereusement des rives de la langue commune. De fait, la perception d'un péril caractérise les commentaires épilinguistiques. Et dans la perspective de l'instabilité de la langue dont je parlais plus haut, il me semble intéressant de noter que ces formes depuis au moins le 17^e siècle sont considérées comme inutiles et polluantes. Il y aurait donc, pour reprendre une fameuse distinction posée par Bataille, d'un côté un principe d'économie dessiné par les remarqueurs, et de l'autre, à travers le luxe de nos modes, la « libre dépense¹⁷⁷ » ou, pour penser la question selon les termes de Charles Bally, la tradition d'un côté, les tendances actives de l'autre :

« Les langues changent sans cesse et ne peuvent fonctionner qu'en ne changeant pas. À chaque moment de leur existence, elles sont le produit d'un équilibre transitoire. Cet équilibre est donc le résultat de deux forces opposées : la tradition, qui retarde le changement, lequel est incompatible avec l'emploi régulier d'un idiome, et d'autre part les tendances actives, qui poussent cet idiome dans une direction déterminée¹⁷⁸. »

Ce jeu de forces et contre-forces dans le cadre du commun et du « franc » linguistiques ne cesse d'être à l'œuvre dans une langue ultra grammatisée comme le français.

- Si ces commentaires sont permanents, on peut *a priori* noter que le web ou les tweets émanent comme je l'ai dit le plus souvent de non spécialistes. Toutefois, lorsque nous avons analysé un corpus de tweets dans notre article sur l'expression « mot à la mode » nous avons été assez surpris de constater, à l'intérieur de ces micro-discours (140 signes), une assez grande complexité du propos. Si bien même que l'on pouvait retrouver dans les commentaires l'écheveau des marques de domaines et d'usage qui

¹⁷⁵ Anna Bochnokowa, (2005), *Le « bon français » de la fin du XX^e siècle. Chroniques du Figaro (1996-2000)*, Cracovie, Publications de l'université Jagellone. Agnès Steuckardt, à paraître, « La satire des mots à la mode dans la presse française, idéologie linguistique et idéologie politique ».

¹⁷⁶ Par exemple, voir aussi <http://www.lesobservateurs.ch/2013/03/26/pas-de-soucis-les-modes-langagieres/>

¹⁷⁷ « La seconde part [de l'activité économique] est représentée par les dépenses dites improductives : le luxe, les deuils, les guerres, les cultes, les constructions de monuments somptuaires, les jeux, les spectacles, les arts, l'activité sexuelle perverse (détournée de la finalité génitale) représentent autant d'activités qui, tout au moins dans les conditions primitives, ont leur fin en elles-mêmes. » Georges Bataille, [1949] 2003 : 28.

¹⁷⁸ Charles Bally, (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, p. 18.

ont fait la spécificité des dictionnaires du 17^e siècle. Je reproduis ici le tableau proposé dans l'article et qui se fonde sur l'étude de 134 tweets du 4 janvier 2011 au 9 mars 2013 à partir de l'interrogation « mot à la mode ». Sur les 134 tweets, 45 comportaient l'expression « mot à la mode », mais à la faveur des « retweets » seules 28 occurrences peuvent être analysées :

Marques d'usage	
temporelles	depuis déjà quelques mois
	en ce début d'année 2013
	en ce moment
	depuis hier soir
	ce soir
	Actuellement
	sur le marché
	depuis Hadopi
Types de locuteurs	chez les pas de cerveau
	chez les artistes
	des DRH
	dans la bouche des politiciens
	sur la langue ou sur la plume de
Lieux d'énonciation	dans Topchef
	sur le web
	dans mon collège
	dans les entreprises en transition
	dans les agences média
	dans cette #campagne #présidentielle
	en Grèce
	aux #USA
	chez nous (<i>ie</i> à la Réunion)
Marques de domaine	
	dans les agences média
	dans cette #campagne #présidentielle
	dans le domaine managérial
	sur les marchés
	en politique

L'intention des rédacteurs n'étant pas l'institutionnalisation de la langue, les catégories ne sont pas identiques à celles du 17^e ; toutefois c'est l'idée même du marquage, la pratique de la grille qui se maintient. Des dictionnaires aux tweets, il y a donc la même volonté d'ordonnement des formes au sein de catégories repérables : même à partir

d'un médium qui se situe *a priori* en dehors des contraintes institutionnelles communes, le désir d'ordre se fait sentir à travers la construction de paradigmes susceptibles de mettre en avant la relation entre la langue et le monde.

- L'instabilité est le principe même des langues : les individus qui les parlent ont une conscience aiguë de l'importance du choix des formes, et ils peuvent être attirés ou lassés par certains tours ainsi que des objets trop quotidiens dont on ne remarque plus la présence. Cette instabilité se trouve le plus souvent analysée dans la littérature scientifique selon une perspective de *variation*, qui, au terme des processus de grammaticalisation, de pragmatization et de subjectivation, produirait du *changement*. Notre travail n'emprunte pas cette orientation, puisqu'à travailler sur des diachronies courtes nous rencontrons plutôt des fluctuations ou des vacillations.

De cela, j'induis qu'il y a des zones d'instabilité¹⁷⁹ dans la langue, c'est-à-dire des zones où le mouvement se marque tout particulièrement, ou, pour paraphraser Deleuze, des zones où le courant est sans doute plus fort qu'ailleurs. Ces zones¹⁸⁰ peuvent particulièrement être observées au travers des modalisateurs et marqueurs discursifs, notamment parce que ces éléments permettent au locuteur soit de se mettre en scène, soit de mettre son discours en scène ; elles peuvent également être observées au fil de l'histoire du français dans l'organisation des temps et des modes¹⁸¹, le genre¹⁸², les prépositions et adverbes¹⁸³, l'ordre des mots pour les zones les plus fluides, qui sont les plus travaillées par les remarqueurs, du 17^e siècle à aujourd'hui. Les périodes courtes comme base de travail permettent ainsi de déplacer la perspective sans avoir à mobiliser la notion de changement ou les cadres sociolinguistiques : « courants hétérogènes » disait Deleuze, à l'intérieur de l'abstraction qu'est « la langue », qui se modifient, se croisent, sont dans une constante instabilité, et dont l'hétérogénéité ne cesse d'être discutée et momentanément réglée par les commentaires épilinguistiques. Il s'agit en effet d'envisager la langue non pas d'abord dans la perspective du changement – un phénomène viendrait en remplacer un autre – mais plutôt d'abord dans la perspective de la mode, de l'enregistrement et de l'instabilité : la *mode* puisque les phénomènes peuvent parfois être passagers – voir « c'est vrai que » ou « juste » qui connaissent des pics d'utilisation et des baisses ou des chutes plus ou moins brutales –

¹⁷⁹ À l'occasion d'un article sur Ronsard en 1998, j'avais commencé à réfléchir en ce sens. Cet article cependant était orienté dans la perspective de l'agrégation. Des années plus tard, je retrouve ce phénomène intéressant, et peu travaillé jusqu'à présent. Voir « Les zones d'instabilité de la langue du XVI^e à partir des *Amours* de Ronsard (1553) », *L'Information Grammaticale*, n. 76, 1998. p. 12-19.

¹⁸⁰ Je laisse de côté ici le lexique, mieux envisagé dans les études comme un possible accessoire de la mode.

¹⁸¹ Dernièrement, le site Celeblog a attiré l'attention de ses lecteurs sur les nouvelles traductions de la série *Le club des cinq* dans la bibliothèque rose. On y apprend la disparition entre autres du passé simple dans les récits.

¹⁸² Les discussions autour du genre des mot qui a occupé une bonne partie du 17^e siècle revient aujourd'hui sur la base de certaines revendications.

¹⁸³ « Aller à la Chine » ou « aller en Chine », « au » ou « chez le coiffeur », mais aussi « sur, sous »...

l'engrangement parce que les phénomènes peuvent aussi s'ajouter les uns aux autres sans exclure aucune forme –, et *l'instabilité* parce les formes coexistent dans la langue et peuvent à tout moment faire l'objet d'un choix stylistique à l'intérieur de possibilités multiples. On peut alors parler dans ce cadre du *renouvellement* permanent d'une langue qui est à la fois conservatrice et créatrice.

- Enfin, les contours de la langue commune sont difficiles à saisir et nécessitent désormais de prendre en compte aussi bien le web que les tweets. En effet, la langue écrite du web, qui est encore difficile à caractériser – réseautecté, parler-écrit, etc. –, constitue un bon exemple de commun élargi : l'éventail des scripteurs peut aller du savant au peu lettré, et tous sont susceptibles de s'attirer critiques et remarques sur leur orthographe ou leur syntaxe. Ainsi, nous avons affaire à des représentations assez larges permettant d'ouvrir la vision du linguiste sur la langue écrite, représentations dans le sens de la variété des formes, mais aussi dans le sens des remarques, discours, diatribes, épigrammes qui s'y trouvent. D'une certaine façon, le web n'est pas un corpus en ce sens qu'il ne répond pas aux deux critères essentiels de clôture et de choix ; mais c'est justement ce qui nous intéressait dans ce travail : travailler sur le support le plus fluide possible, et le plus écrit, sorte d'anti corpus qui laisse entrer et sortir le tout venant de la langue. En quelque sorte, le web est un lieu de franchises linguistiques¹⁸⁴, en ce sens qu'il constitue entre autres un asile pour les formes écrites non académiques : exempté du droit de passage de la lecture scolaire ou éditoriale, il illustre diverses formes de langue, loin des contraintes d'ordinaire à l'œuvre. Franchise linguistique, donc, puisque viennent se réfugier des manières d'écrire qui ne peuvent ou ne souhaitent pas prétendre passer au statut de « maîtrise ».

Si les lieux de franchise linguistique peuvent nous permettre de déplacer les perspectives dès lors qu'on les prend en compte pour envisager « la langue », ses modes et ses régulateurs, les créations franches peuvent aussi nous introduire dans des zones susceptibles de modifier nos habitudes de pensée – c'est ce que je voudrais exposer dans ce qui suit.

¹⁸⁴ Richelet (1680) : FRANCHISE. « Exemption de se faire passer maître. [Gagner sa franchise.] » ou *TLFI* : « Privilège accordé à certains ouvriers qui n'étaient pas passés maîtres, de gagner leur maîtrise en travaillant dans certains quartiers ou endroits déterminés ».

Les créations franches

Le second volet de mes travaux actuels¹⁸⁵ s'attache à un autre type de corpus, des lettres familiales de Poilus peu lettrés écrites sur le front, durant la première guerre mondiale. Je vais présenter rapidement le programme de recherche auquel je collabore, puis je reviendrai sur les questionnements théoriques et méthodologiques que la lecture des lettres a suscités.

CORPUS 14

Corpus 14 est un programme de recherche initié et dirigé par Agnès Steuckardt au sein du laboratoire Praxiling à Montpellier³. Ce projet regroupe un certain nombre de chercheurs « internes », confirmés¹⁸⁶ ou en formation¹⁸⁷, ainsi que des chercheurs venus d'horizons divers, qu'il s'agisse de spécialistes d'histoire de la langue ou de discours¹⁸⁸ ou historiens¹⁸⁹, et enfin des archivistes¹⁹⁰.

Le premier travail consiste à collecter des lettres et des cartes postales déposées aux archives municipales ou départementales, notamment à l'occasion de la *Grande collecte*¹⁹¹. Particulièrement, le choix s'est porté sur des scripteurs « peu lettrés¹⁹² » c'est-à-dire dans ce cas des soldats de niveau 3 (n'ayant pas obtenu le certificat d'études). Le corpus s'avère en constant développement, puisqu'il est nécessaire d'y intégrer à des fins de comparaison des scripteurs provenant de régions différentes. Je n'ai pour l'instant travaillé que sur la première volée de lettres, celles de (i) Laurent, Joséphine, Louise (Baillargues, Est de l'Hérault) ; (ii)

¹⁸⁵ À paraître, « Styles de l'écrit intime » dans *Pour me levez de languir. L'écriture des Poilus*, Agnès Steuckardt (dir.), Toulouse, Privat, et à paraître, « L'écriture des Poilus : différence et répétition », colloque *Que le français se nomme diversité*, Canterbury, association for French Studies, 25-27 juin 2014.

¹⁸⁶ Nathalie Auger, Christel Le Bellec, Giancarlo Luxardo.

¹⁸⁷ Simon Mercier.

¹⁸⁸ Sonia Branca, Stéphanie Fonvielle, Jean-Michel Géa, Corinne Gomila, Jean-Christophe Pellat.

¹⁸⁹ Frédéric Rousseau - Mpt3, Odile Roynette - U. Franche-Comté.

¹⁹⁰ Annie Denizart, Julien Duvaux, Muriel Paquelet (Archives départementales de l'Hérault), Aude Garnerin et Sylvie Lefoulon (Archives départementales de Charente Maritime).

¹⁹¹ <http://centenaire.org/fr/la-grande-collecte>

¹⁹² Cette dénomination est reprise de Sonia Branca, voir Sonia Branca et Nathalie Schneider, 1994. Voir aussi Dorothée Aquino-Weber, (2009), « Les *Mémoires d'un forban philosophe* (1829) : une source pour la sociolinguistique historique? », dans Aquino-Weber, D., Cotelli, S., Kristol, A. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne, Peter Lang, p. 261-281 et (2010), « La lettre de la peu-lettrée des *Mémoires d'un forban philosophe* (1829) à la lumière des méthodes de la sociolinguistique historique », dans Ilescu, M., Siller-Runggaldier, H., Danler, P. (ed.), *Actes du XXV^e Congrès international de linguistique et philologie romanes*, (Innsbruck, 3-8 septembre 2007), tome IV, Berlin, De Gruyter, p.13-24.

Ernest, Pierre, Marie (Le Soulié, Ouest de l'Hérault) ; (iii) André (Marne), Alfred, Auguste, Émile (Ain) – soit 450 lettres environ sur les 650 que compte aujourd'hui le corpus.

Les lettres et cartes postales ont d'abord été transcrites de façon diplomatique¹⁹³ – c'est-à-dire tout à fait fidèlement – sur des fichiers Word, puis elles ont fait l'objet d'un encodage TEL. Elles sont désormais disponibles sur le site Ortolang¹⁹⁴ : on y trouve à la fois les transcriptions et les images numériques des originaux. Cette partie du travail est toujours en cours, puisque la collecte des lettres n'est pas terminée.

Avant d'en décrire la forme et le contenu, je situerai le projet dans un ensemble plus vaste, celui des travaux qui, depuis environ les années 90 en France, cherchent à étudier d'une part les pratiques quotidiennes, et d'autre part le français écrit « peu lettré ».

DÉSIGNATIONS

Puisqu'on a l'habitude de parler *du* français, il est vraiment difficile de décliner des catégories qui n'auraient pas à voir avec la hiérarchie des registres. Soit on parle de la langue, et dans ce cas on évoque le « français populaire », le « français non normé », le « français ordinaire », le « français banal¹⁹⁵ »... soit on parle des scripteurs, et dans ce cas il est question de scripteurs « malhabiles », « maladroits » ou finalement « peu lettrés¹⁹⁶ ». La désignation semble dans une certaine mesure impossible, et de toute façon non satisfaisante, puisqu'elle portera forcément le regard de la norme. De fait, les scripteurs ainsi désignés ne sont pas coutumiers de l'écrit : c'est seulement dans des contextes très précis qu'ils rédigent – procès, déclarations administratives, témoignages, séparations... –, et ils manifestent dans leurs productions à la fois des hésitations et une volonté de se conformer à des modèles. Dans les recherches entreprises sur les lettres familiales de Poilus, nous avons choisi de parler de « peu lettrés », d'abord parce qu'il nous était impossible de postuler *a priori* que nous étions en train de lire **le français écrit populaire* des premières années du 20^e siècle – le français, populaire ou pas, étant une abstraction. C'est donc encore ici les *sujets de la langue* que nous avons décidé de mettre en avant, en essayant tout d'abord de travailler avec le moins *d'idées* sur la question. À vrai dire, ces lettres ont été pour moi avant tout des rencontres avec des individus, ce qui s'avère loin de faciliter l'analyse : s'y mêle forcément de l'émotion, le statut de ces lettres dépassant le cadre strict de l'objet d'étude¹⁹⁷.

¹⁹³ Ce travail a été mené par Agnès Steuckardt accompagnée de jeunes chercheurs, puis de Giancarlo Luxardo pour les normes informatiques.

¹⁹⁴ <http://www.ortolang.fr/projets/corpus14/>

¹⁹⁵ De même, la sociologie a beaucoup bataillé autour de ces questions, voir par exemple Dominique Pasquier, (2005), « La 'culture populaire' à l'épreuve des débats sociologiques », *Hermès* 42, *Peuple, populaire, populisme*, p. 60-69 ; de même les historiens, Dominique Kalifa, (2005), « Les historiens français et le 'populaire' », *Hermès* 42, *Peuple, populaire, populisme*, p. 54-59.

¹⁹⁶ Sonia-Branca Rosoff, 1994.

¹⁹⁷ Voir par exemple Arlette Farge, (1997), « Histoire, événement, parole », *Communauté et/ ou ensemble populationnel, Socio-anthropologie*, 2, 1997, mis en ligne le 15 janvier 2003. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/29>

Dernière précision. Si j'ai choisi de parler titrer cette partie « franchises linguistiques », ce n'est pas dans l'intention de figurer des places tout à fait autonomes et coupées d'autres idiomes : au contraire, il s'agit pour moi de défendre l'idée qu'à l'abri d'un certain nombre de contraintes – l'école, l'écrit administratif et pour les lettres des soldats l'écrit public – se développent des expressions susceptibles d'être étudiées en soi, et que je ne souhaite pas appeler « populaires » puisque ce faisant je les ferais entrer dans des paradigmes ordonnés et déjà constitués selon une perspective hiérarchique. À l'abri de certaines contraintes ne signifie toutefois ni l'ignorance de celles-ci, ni l'absence de liens : plutôt un agencement différent qui gagne à être regardé, lu et étudié en tant que tel, indépendamment des axiologies communes. Créations franches ou franchises linguistiques, même si ces dénominations ne sont pas définitives, me semblent donc moins problématiques que la caractérisation « populaire ». Toutefois, comme je m'inscris dans un champ d'analyse – les écrits des peu lettrés – je conserve cette dénomination qui jusqu'à présent ne connaît pas de concurrent sérieux.

LES PEU LETTRÉS DANS L'HISTOIRE

Si la littérature s'est depuis longtemps intéressée au français non normé – du style poissard à Céline en passant par les naturalistes –, c'est au début du 20^e siècle en France que la linguistique s'est emparée de la question¹⁹⁸. Henri Bauche dans *Le langage populaire* paru en 1920 et Henri Frei dans sa *Grammaire des fautes*¹⁹⁹ parue en 1929 en ont fait un objet d'étude. Pendant assez longtemps cependant, les usages non normés du français ont été caractérisés sur des bases quasi littéraires, depuis les dictionnaires de la langue verte au 19^e jusqu'aux dictionnaires de la langue de banlieue, ces objets considérant (i) les usages comme des langues ou des langages à part ; (ii) ces langues ou langages comme nécessairement cryptés et donc organisant eux-mêmes leur rejet du commun.

Lorsqu'Henri Bauche et Henri Frei commencent à s'intéresser au « langage populaire », ils le font en linguistes, et orientent leur réflexion sur la question du changement linguistique, Frei parlant de « français avancé » pour les « fautes » qu'il entend décrire. C'est ainsi que la question des usages s'est surtout focalisée jusqu'à aujourd'hui sur cette question du changement, à partir de la question de la variation, selon deux perspectives²⁰⁰ : la variation comme hétérogénéité sociolinguistique, la variation comme indicateur de changement. La sociolinguistique s'intéresse particulièrement aux manières de dire selon des catégories venues de la sociologie – âge, groupe social, région, sexe²⁰¹... – et depuis Labov aux communautés linguistiques qui entrent en concurrence les unes avec les autres pour tracer le changement ;

¹⁹⁸ On peut toutefois bien entendu trouver bien avant des textes traitant des liens qu'entretiennent « le langage pour le Peuple » et « le langage des gens de qualité » (Sorel, 1671), voir *Les Fables du français* (2014 : 127).

¹⁹⁹ Il a notamment travaillé sur des lettres envoyées à la Croix-Rouge durant la première guerre mondiale provenant de familles de soldats disparus.

²⁰⁰ Pour une synthèse de ces travaux, voir Sonia Branca-Rosoff, 2009.

²⁰¹ Les catégories sont multiples et organisées en fonction de ce que l'on entend montrer.

les historiens de la langue de leur côté étudient la variation en essayant plutôt de situer les moments où telle ou telle forme s'installe dans la langue à la faveur de tel ou tel phénomène – grammaticalisation, pragmaticalisation, subjectivisation. Une autre différence d'importance distingue les deux courants, celle du support : la sociolinguistique a plutôt connu ses succès à partir d'études fondées sur des productions orales tandis que les théories du changement se sont illustrées plus largement à partir de l'écrit, à travers notamment des travaux de latinistes ou de médiévistes²⁰².

D'un autre côté, à la suite de travaux d'historiens et de philosophes comme Michel Foucault²⁰³, l'analyse du discours s'est intéressée aux productions non conformes, se tournant vers l'archive qui pouvait faire émerger la voix des sans voix²⁰⁴ :

Alors que l'analyse de discours se revendique désormais comme une discipline constituée, l'analyse de discours du côté de l'histoire s'organise de manière plus interprétative. Dans la lignée des travaux de Michel Foucault, elle revendique une capacité propre à décrire des configurations d'énoncés d'archive sur la base de l'intelligibilité déployée par les sujets concrets de l'histoire, y compris au sein d'espaces jugés marginaux où de nouveaux acteurs de l'histoire contribuent à introduire des arguments inédits dans le cours même de leur action. [...] Un tel mode configurationnel de l'analyse de discours, qui se précise à travers les notions d'événements, de sujets émergents, de trajets thématiques, d'objets discursifs, etc., ne relève pas d'emblée du questionnement du linguiste. Ce sont les possibles en langue qu'il ouvre, c'est-à-dire une manière spécifique d'aborder la matérialité de la langue dans la discursivité de l'archive, qui fournit du travail au linguiste. ²⁰⁵

De son côté, l'historien de la langue analyste du discours ne construit pas de l'hétérogène pour reconstruire des trajets thématiques, mais va chercher au contraire à construire des corpus homogènes – requêtes et récits de vie ²⁰⁶, lettres à l'administration, délibérations ²⁰⁷, déclarations de grossesse, livres de raison, lettres de Poilus... – afin de tenir avant tout la description formelle, tant du point de vue de l'organisation du discours que du point de vue de la matérialité de la langue – orthographe, syntaxe, etc. Dans ce dernier cas, il s'agit davantage de comprendre comment des individus non spécialistes de la langue, et parfois même qui

²⁰² Voir Banniard (2005, 2010), Combettes (2003, 2007), Marchello-Nizia (1999, 2006) par exemple.

²⁰³ Qui a également amorcé les recherches de l'histoire « par le bas ».

²⁰⁴ Voir notamment Jacques Guilhaumou, Denise Maldidier, (1986), « Effets de l'archive. L'analyse de discours du côté de l'histoire », *Langages*, 81 mars, p. 43-56 ; Régine Robin, (1973), *Histoire et linguistique*, Paris, A. Colin, 1973 ; Jacques Guilhaumou, Denise Maldidier, (1984), « Coordination et discours 'du pain et X' à l'époque de la Révolution française », *Linx*, Université de Paris X- Nanterre, p. 97-118 ; Jacques Guilhaumou, (2007), « L'analyse de discours du côté de l'histoire », *Langage et société*, n° 121-122, p. 177-187 ; Sonia Branca-Rosoff, André Collinot, Jacques Guilhaumou, Francine Mazière, (1995), « Questions d'histoire et de sens », *Les analyses du discours en France* dans *Langages*, 29e année, n° 117, mars, p. 54-66. URL : www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-177.htm

²⁰⁵ Jacques Guilhaumou, 2007.

²⁰⁶ Gerhard Ernst, (2003), « Les 'peu lettrés' devant les normes de la textualité », *La norme linguistique: théorie - pratique - médias - enseignement*, Osthus, D., (ed.), Romanistische Kongressberichte, 11. Romanistischer Verl., Bonn, p. 83-98.

²⁰⁷ On a reconnu les trois corpus de *L'écriture des citoyens*.

n'ont que peu fréquenté l'école, s'emparent de l'écrit dans des situations diverses, des lettres de réclamation aux lettres familiales, aujourd'hui dans des contextes moins contraints comme la participation à des forums de discussion, etc. Si les points de vue on le voit sont divers, l'orientation épistémologique depuis les années 80 prend en compte ce que Paul Veyne²⁰⁸ a appelé « l'histoire des faibles intensités », en même temps qu'avec Michel Foucault s'est construite une histoire « dégroupée » à partir de formations discursives²⁰⁹, et qu'avec Michel de Certeau le point de vue historien a mis en valeur le banal et le quotidien²¹⁰.

Au même moment se développent en France les *literacy studies* qui s'intéressent aux pratiques d'écriture, de lecture et de compréhension selon au moins trois perspectives que Béatrice Fraenkel et Aïssatou Mbodj (2010) rappellent dans un texte éclairant²¹¹ : (i) l'histoire de l'écriture, de sa diffusion et de ses conséquences : Jack Goody²¹² ; (ii) l'enquête sur les pratiques : *functional literacy* ; (iii) les implications dans le domaine didactique ainsi que dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

La littératie est tantôt traitée comme un ensemble compétences en soi, modelant l'esprit, tantôt comme un ensemble de pratiques replacées dans des contextes singuliers de ses usages sociaux » (Fraenkel et Mbodj, 2010 : 20).

Les *studies*, comme leur nom l'indique, sont forcément transversales : ici anthropologie, sociologie, psychologie sociale, didactique, linguistique s'y sont mêlé...

Les lettres de Poilus de la première guerre peuvent être étudiées dans cette dernière perspective comme un ensemble de pratiques quotidiennes, répétitives, prises dans des contextes spécifiques – la guerre, les tranchées – et susceptibles d'être le point de départ d'autres pratiques associant oral et écrit – la lecture à haute voix, le partage de la lettre au sein de la famille ou avec des proches, la préservation de l'écrit... Il s'agirait alors d'étudier les lettres comme des « écrits domestiques » susceptibles de rendre visible tout un ensemble de

²⁰⁸ Paul Veyne, 1996, *Enquête* n°3.

²⁰⁹ « Ce qui m'est apparu, ce sont plutôt des séries lacunaires, et enchevêtrées, des jeux de différences, et de fonctions bien trop hétérogènes pour pouvoir se lier et se composer en une figure unique et pour simuler, à travers le temps, au-delà des œuvres individuelles, un sorte de grand texte ininterrompu. [...] De là l'idée de décrire, ces dispersions elles-mêmes ; de chercher si, entre ces éléments qui, à coup sûr, ne s'organisent pas comme un édifice progressif [...] ni comme l'œuvre d'un sujet collectif, on ne peut pas repérer une régularité [...]. Dans le cas où on pourrait décrire, entre un certain nombre d'énoncés, un pareil système de dispersion, dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité [...] on dira, par convention, qu'on a affaire à une formation discursive [...]. » (Michel Foucault, (1969), *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, p. 53)

²¹⁰ Voir aussi l'article de Pierre Macherey (2005), « Le quotidien, objet philosophique ? », *Articulo - Journal of Urban Research*, 1, Online since 01 December 2005, <http://articulo.revues.org/871>

²¹¹ Fraenkel Béatrice et Mbodj Aïssatou, (2010), « Introduction », *Les New Literacy studies, jalons historiques et perspectives actuelles*, *Langage et société*, 2010/3 n° 133, p. 7-24.

²¹² Voir par exemple Jack Goody, (1979), *La raison graphique*, Paris, Minuit ; (1986), *La Logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin ; (2007) *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute.

pratiques et un réseau d'échange²¹³, ou encore les rituels spécifiques que ces lettres signalent. Par exemple, les travaux de A. Bruneton-Governatori et Bernard Moreux²¹⁴ (1997 et 1999) peuvent s'inscrire dans cette perspective, lorsqu'ils analysent la structure des lettres d'exilés béarnais à leur famille. Ils décrivent ainsi la « lettre familiale populaire²¹⁵ » (1999) qu'ils opposent à la lettre intime – laquelle serait davantage libérée des contraintes du formulaire – pour des correspondances émanant de scripteurs peu entraînés à l'exercice et pour lesquelles ils distinguent une structure à peu près stable :

Le cadre épistolaire est [...] strictement tracé : lieu, date (sans mention du jour toutefois), suscription bien sûr, mais aussi référence à la lettre en train de se faire ou à la place de cette lettre dans la correspondance. [...] [L'exilé] ne connaît pas le pur plaisir d'écrire dont se délecte l'écrivain et même parfois, au-delà d'un pacte analogue, le correspondant bourgeois du XIX^e siècle. [...] Quand elle n'est pas une réponse ou une relance, la lettre est motivée par le désir de communiquer un événement important (décès, changement d'adresse), elle saisit une occasion, accompagne un envoi d'argent, de photo, etc.²¹⁶

Il y a donc un modèle sous-jacent à nos lettres, même si les scripteurs ont une bonne marge de liberté à son égard et si certains peuvent être influencés par le type bourgeois ou par le type commercial. Apparemment assez stable dans le temps, il se caractérise :

- 1) par sa structure et son organisation thématique : deux parties canoniques (prélude consacré à l'explicitation de l'énonciation et à la santé ; partie finale où s'expriment compliments et demande de lettres) encadrent une partie consacrée à la communication libre [...]
- 2) par le style de la partie initiale, fondé sur un enchaînement préconstruit de formules stéréotypées ; ce caractère formulaire se retrouve, mais atténué, dans la partie finale.²¹⁷

²¹³ Dans un article remarquable, Pierre Macherey (2005) permet de bien comprendre comment ces études s'inscrivent dans un nouveau contexte philosophique : « C'est la raison pour laquelle la philosophie qui a pris pour pôle d'intérêt dominant cette dynamique potentielle d'humanisation, dont le point d'application est la relation que l'homme entretient avec le monde, et non l'homme ou le monde pris séparément l'un de l'autre, cesse d'être prioritairement philosophie théorique pour devenir philosophie pratique, axée sur la considération de l'action humaine et des puissances de changement dont elle dispose : cette action se présente comme action historique concernant, non des individus isolés, mais des communautés organisées dont la cohésion est en permanence à renégocier, sans garanties, en l'absence d'un fondement a priori, et en rapport à des valeurs privées de tout caractère d'éternité, sur un plan d'immanence où il n'y a plus de distinction nette entre nécessité et contingence, puisque la nécessité doit s'y inventer, au fil des luttes et des travaux humains, à même les formes qui lui sont prescrites par l'ordre ou le désordre de la contingence. » (2005 : § 11).

²¹⁴ Les auteurs ont travaillé sur un corpus d'environ 500 lettres provenant d'Amérique du sud et d'Amérique du nord, de 111 scripteurs dont 19 femmes originaires du Béarn et en situation d'immigration, de 1803 à 1848.

²¹⁵ Il peut aussi parler « d'écriture obligée » pour caractériser ces lettres. Voir Bruneton-Governatori, A., & Moreux, B. (1997), « Un modèle épistolaire populaire. Les lettres d'émigrés béarnais. » *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Maison des Sciences de l'homme, p. 79-103.

²¹⁶ 1997 : 86.

²¹⁷ 1997 : 97.

À ce cadre, Moreux et Bruneton-Governatori (1997 : 87) ajoutent comme caractéristiques essentielles (i) l'évocation de la santé – « le prélude se termine le plus souvent par le thème de la santé, qui en constitue comme l'aboutissement » – (ii) la solennité épistolaire et la complexité syntaxique (iii) des modulations stylistiques, la « partie libre » s'écrivant « sur un rythme bien éloigné de la pesanteur du prélude typique²¹⁸ » (iv) la mention des lettres – « Parmi ces informations dites libres, on est encore frappé de l'importance accordée à la mention de lettres adressées à tel ou tel de la communauté, et ayant fait, ou non, l'objet d'une réponse » – (v) « la partie finale : le retour de l'épistolaire ».

Notre corpus ne contredit pas les analyses de A. Bruneton-Governatori et Bernard Moreux, les lettres de nos scripteurs pouvant effectivement être lues selon l'angle de la répétition. En effet, l'angle pris par l'étude des pratiques entend révéler les régularités et les normes qui sont bien une part importante de la vie quotidienne, ainsi que le rappelle Pierre Macherey – mais non la seule :

Le monde de la vie quotidienne s'offre [...] à la fois comme un ordre centré (« normal »), où l'attendu domine, et comme un système à la marge, où il y a toujours place pour de l'inattendu : c'est-à-dire que tradition et innovation y sont en confrontation permanente. De ce point de vue, le quotidien, ce n'est pas exactement la même chose que l'ordinaire, c'est-à-dire un ensemble systématique de pratiques soumises à des régularités figées : le quotidien est en effet exposé en permanence au risque de l'irrégularité, qui, sans transition, le fait basculer dans l'extraordinaire. De là une permanente co-présence de l'accoutumé et de l'insolite, source de surprise et de tension, qui fait la trame du quotidien, où certitude et incertitude sont inextricablement mêlées. (Macherey, 2005 : § 22)

C'est le mouvant, le flou, l'irrégulier, le singulier, le désordonné voire l'aberrant qui domine parfois. Cette part de l'action créatrice est souvent négligée dans les études. Cela se comprend : comment modéliser l'« insolite », comment le faire apparaître comme un objet scientifique, au voisinage des structures et des régularités ?^h Pourtant, la lecture des lettres fortifie l'idée que la part de création définit aussi le rapport au monde de nos scripteurs – qu'elle ne soit pas exposée de manière réflexive n'implique pas qu'elle soit absente. C'est donc plutôt cet angle que j'ai choisi d'adopter dans l'article que j'ai consacré au style des lettres²¹⁹ et que je développerai dans des travaux à venir.

UNE LANGUE OU UN STYLE ?

Les travaux sur les peu lettrés – que sont techniquement nos Poilus – tendent souvent à montrer le degré d'aisance ou d'insécurité des productions écrites, cherchent aussi dans une visée didactique à comprendre ce qu'il reste de l'école – et comment celle-ci forme le scripteur

²¹⁸ 1997 : 91.

²¹⁹ « Style de l'écrit intime », dans *Pour me levez de languir. L'écriture des Poilus*, Agnès Steuckardt (dir.), Toulouse, Privat.

dans les premières années de la scolarité. De même, il est intéressant de repérer et commenter les éléments qui ne correspondent pas à cette norme scolaire, du point de vue de l'orthographe, la syntaxe, etc. On peut ainsi comparer deux réalisations linguistiques, celle des manuels, et, pourrait-on dire, celle de ceux qui se débrouillent. Les archives sont ainsi analysées par segments plus ou moins larges – du cadre à l'orthographe, ceci permettant d'établir des zones où la norme est la plus difficile à ingérer. Dans cette perspective, le matériau est celui de la *langue*, et c'est autour des questions de *langue* que les recherches se concentrent, ou encore – lorsqu'il s'agit de travailler sur les formules d'encadrement – c'est la grammaire du texte qui est révélée. Or, les lettres de Poilus doivent à mon sens être étudiées conjointement à cela sous l'angle du *style*, les lettres étant alors appréhendées comme des textes, susceptibles d'être examinés avec les outils de l'analyse stylistique. Je voudrais maintenant m'en expliquer.

DÉTOUR

Ma sensibilisation à la question du style et aux analyses stylistiques prend son origine dans mes charges d'enseignement : pendant une dizaine d'années je n'ai cessé d'enseigner pour les concours, Capes et Agrégation – l'Agrégation n'étant pas assurée à Avignon, j'y conserve néanmoins les cours de Capes. Deux chapitres d'ouvrages en témoignent particulièrement, parus en 2001 pour Marivaux et en 2004 pour Louise Labé. Je fais ici ce petit détour par les concours notamment parce que le travail spécifique de la préparation – des cours portant chaque année sur un, deux ou de trois auteurs au programme – s'avère formateur : chaque œuvre doit être scrutée avec une attention toute particulière, et le cours émerge non pas d'*a priori* mais d'une lecture précise, sous des angles divers – lexicale, grammaticale, style. À partir de ce que le stylo découvre au fil des pages, le cours se construit, et s'élaborent alors des pistes d'analyse qui se dégagent aussi précisément que possible du texte. Cet exercice, souvent éreintant et parfois angoissant, m'a forcément sensibilisée aux questions d'orthographe, de syntaxe et de style : il n'est jamais possible d'effleurer le texte, ou d'aller vite, et chaque cours d'agrégation ne peut se faire qu'en immersion. Par exemple, c'est la lecture conjointe des *Journaux* de Marivaux et des travaux (entre autres) de Frédéric Deloffre²²⁰ et de Jean-Pierre Seguin²²¹ qui a forcément aiguisé mon attention à la phrase. Suit l'exemple d'une longue phrase telle que Marivaux les produit dans *Le Spectateur français* :

Et à mon âge, quand on a passé sa vie à examiner les hommes, à réfléchir sur eux et sur soi-même, et sur la valeur de nos talents, en vérité l'estime qu'on peut s'acquérir en une infinité de choses devient bien indifférente : on se dégoûte de tout, louange et blâme, tout est regardé du même œil ; on ne méprise rien si vous voulez, mais on ne se soucie de rien non plus, et l'on

²²⁰ Frédéric Deloffre, (1955 [1967]), *Une préciosité nouvelle, Marivaux et le marivaudage*, Paris, A. Colin.

²²¹ Jean-Pierre Seguin, (1972), *La langue française au XVIII^e siècle*, Paris, Bordas, coll. « Bordas études » et (1993), *L'invention de la phrase au XVIII^e siècle*, Paris, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Société pour l'Information Grammaticale, éd. Peeters, Louvain-Paris, Paris.

n'est pas plus philosophe pour cela, car cette indifférence où vous tombez ne vient pas de ce que vous l'avez cherchée, elle vient de la nature des choses que vous avez examinées ; elles vous donnent pour elles une tiédeur que vous n'attendiez pas, vous leur sentez un vide que vous n'aviez point dessein d'y trouver, et ce vide que vous leur sentez, vous ne prenez même pas la peine de voir s'il y est réellement, et si vous avez raison de le sentir ou non, ce serait autant de fatigue inutile ; vous restez comme vous êtes sans plus de curiosité, sans blâmer ceux qui ne sont pas comme vous ; et voilà précisément l'état où je me trouve aujourd'hui. (Marivaux, *Le spectateur français*, p. 252).

Pour la clarté de l'analyse, j'ai opté²²² pour une présentation en grille :

(1) Et à mon âge, quand on a passé sa vie **à** examiner les hommes,

à réfléchir **sur** eux

et **sur** soi-même,

et sur la valeur de nos talents,

en vérité l'estime qu'on peut s'acquérir en une infinité de choses devient bien indifférente :

on se dégoûte de **tout**, louange et blâme,

tout est regardé du même œil ;

on ne méprise rien si vous voulez,

mais on ne se soucie de rien non plus,

et l'on n'est pas plus philosophe pour cela,

(2) car cette indifférence où vous tombez **ne vient pas de** ce que vous l'avez cherchée,

elle vient de la nature **des choses** que vous avez examinées ;

elles vous donnent pour elles

une tiédeur que vous n'attendiez pas,

vous leur sentez un vide que vous n'aviez point dessein d'y trouver,

et ce vide que vous **leur sentez**,

vous ne prenez même pas la peine de voir **s'il y est réellement**,

et si vous avez raison de le sentir ou non,

ce serait autant de fatigue inutile ;

vous restez comme vous êtes **sans plus de curiosité**,

sans blâmer ceux qui ne sont pas comme vous ;

et voilà précisément l'état où je me trouve aujourd'hui.

²²² Dans l'analyse grammaticale du *Spectateur français*, au programme de l'Agrégation en 2001.

Entièrement construite en parataxe, la longue phrase de Marivaux s'articule cependant en deux parties autour du connecteur « car » explicatif. Si les deux segments peuvent être étudiés indépendamment, il apparaît cependant que la cohérence de l'ensemble se fonde sur un phénomène de répétitions et de reprises : répétitions de mêmes structures syntaxiques – passé sa vie **à** examiner les hommes, **à** réfléchir ; **à** réfléchir **sur** eux et **sur** soi-même, **et sur** la valeur ; vous êtes **sans** plus de curiosité, **sans blâmer**, etc. – le plus souvent par groupes de deux schémas identiques, et reprises notamment dans la seconde partie selon une organisation en escalier que permet de symboliser la grille – de « car cette indifférence » à « de le sentir ou non ». Alors que le 18^e est plutôt senti comme le « moment subordonnant » à travers notamment la littérature du libertinage, la phrase de Marivaux se développe ici par une forme de liage thématique permettant de creuser successivement chaque élément lexical – les choses, le vide, le sentiment.

LA PHRASE ET LE STYLE

Le principe de lecture fut donc le même que pour les œuvres aux programmes des concours. Je me suis d'abord laissée guider par le rythme et la musique qui se dégageait de ces textes, tandis que leur fréquentation assidue me persuadait toujours davantage qu'il serait impossible de les analyser à l'aune des axiologies scolaires : ce n'est pas cela que j'avais envie de montrer, ce n'est pas cela qui m'apparaissait le plus important. Mes impressions de lecture ont été malgré tout un peu changeantes au fil du temps, il m'a fallu d'abord quelques temps pour me familiariser avec l'orthographe, notre œil étant formé à d'autres manières d'écrire. Puis ce qui m'a semblé massif, c'est ce que Bernard Moreux appelle le « prélude », puisqu'effectivement il apparaît dans la plupart des lettres et des cartes de soldats : à lire par paquets, on retient forcément les éléments répétitifs et qui viennent envahir la mémoire. Petit à petit toutefois, les auteurs des lettres deviennent de plus en plus familiers, et ce sont alors les différences qui convainquent que la part créative doit être particulièrement examinée, puisque sinon l'équilibre des lettres lui-même ne serait pas respecté. On peut évidemment tout à fait distinguer le style pleinement conscient de lui-même, et visant à produire une œuvre littéraire et commerciale, du style tendant plus intuitivement à traduire une émotion, ou à la produire ; mais dans les deux cas les scripteurs ne s'inspirent-ils pas pareillement de ce qu'ils ont lu, entendu, appris ? Pour de là fabriquer des textes que l'on peut étudier avec des outils similaires.

Dans la communication présentée à Canterbury au mois de juin 2014, que j'ai appelée « Différence et répétition », avec une référence explicite à Gilles Deleuze, j'ai essayé de creuser encore davantage la question du style et la nécessité d'étudier ces lettres aussi comme des *textes*.

Outre la présentation du projet et du corpus, la communication proposait de regarder les éléments susceptibles d'illustrer le travail du style. D'abord en évoquant les éléments répétitifs, comme les « préluces », mais pour lesquels les différences sont aussi minimales que voyantes. Je donne dans ce qui suit deux exemples, d'abord Auguste, ensuite Ernest, en ne prenant que quelques occurrences : ces formes se continuent tout au long de la correspondance.

Auguste

- Je suis toujours en bonne santé je pense que vous en êtes de même.
- Je t'envoie cette carte pour te faire passer de mes nouvelles qui sont toujours très bones et j'espère que ma carte t'en trouveras de même.
- toujours pas de tes nouvelles Je pense que tu te porte bien. pour moi je me porte aussi toujours a merveille.
- C'est avec plaisir que j'ai reçue ta carte car il y avait longtemps que je n ai pas de tes nouvelles.
- Toujours en bonne santé hier nous avons été vaccinés
- La santé est toujours bonne, j'espère que vous en êtes de même

Je pense que ma carte vous trouvera en bonne santé moi je me porte toujours bien

Je vous envoie Deux mots pour vous dire que nous sommes arrivé a bon port

Ernest

me voila un petit moment a toi et te dire que je suis en parfaite santee

Me voila venir passe un tout petit moment au pre de toi pour te dire que je suis toujours en parfaite santee et te dire que j'ai reçu hier la lettre de ma petite Elisou

Je suis obligé de te dire que aujourd'hui j'ai de nouveaux été prive de tes chères nouvelles heureusement que hier j'ai pu revoir ton ecriture

Je profite dun tout petit moment d attente du train pour venir un petit instant a toi

je viens a toi mon petit et continue a la lettre que j'ai reçu hier de toi

Si dans les deux cas le thème de la santé est effectivement présent, les formes sont assez visiblement différentes d'Auguste à Ernest. Quand le premier semble exprimer une forme de pudeur, le second cherche davantage à recréer la proximité avec sa femme Marguerite. L'écart apparaît notamment à travers des choix formels distincts : Auguste privilégie des formules informatives et d'apparence conventionnelle – « je suis toujours en bonne santé », « toujours en bonne santé », « la santé est toujours bonne » ; « je t'envoie cette carte », « toujours pas de tes nouvelles », « c'est avec plaisir que j'ai reçue ta carte » –, alors que les préluces d'Ernest tournent autour de l'obsession de la séparation et du rôle bienfaisant de la lettre, avec comme forme privilégiée le présent d'actualité – « Je profite dun tout petit moment d attente du train » – accompagné du circonstant nécessaire à la création d'un espace commun – « pour venir un petit instant a toi » –, cette forme variant – « Me voila venir passe

un tout petit moment au pre de toi » – afin de retrouver le même territoire mental tout en échappant au procédé de la répétition.

Cela fait-il un style ? Sans doute la réponse ici doit être négative, puisqu'on peut arguer de la simple variation sur le même thème, laquelle pourrait se borner à un souci d'élégance ou de politesse. La réponse cependant est moins sûre dès lors que l'on s'empare de la forme phrastique.

L'ouvrage à paraître dirigé par Agnès Steuckardt²²³ montre entre autres combien la phrase est délicate à cerner dans les lettres de Poilus, tant la ponctuation y est peu utilisée, ce qui rend très épineuse la question de la délimitation des segments. Comme tout objet grammatical, la phrase a une histoire²²⁴, – et selon les perspectives peut être diversement appréhendée en termes de rythme, de construction logique, de ponctuation... mais si l'on se fonde maintenant sur la littérature, la phrase serait susceptible de révéler des moments de la langue littéraire²²⁵ : par exemple et sans exhaustivité, on pourra penser aux périodes oratoires du 17^e siècle, aux sinuosités de la phrase libertine, à la sécheresse de l'écriture blanche... Rendue à son squelette ou déployée dans ses ramifications, la phrase peut être comprise comme un élément de littéarité, le symptôme d'une époque littéraire, un rapport au monde.

Quand on revient aux peu lettrés de la guerre de 14, il est *a priori* difficile de saisir la phrase comme un élément susceptible de dire quelque chose sur un moment de l'histoire, et c'est ici moins un rapport au monde qui se dessine ou s'affirme, que des manières de l'habiter. Écrivant parfois plusieurs lettres dans une journée, les soldats ne se composent pas un personnage, mais disent sans doute plus qu'ils n'avaient l'habitude de le faire en temps de paix. Ici encore, je devrais modaliser, puisque chaque homme se tient différemment devant l'écriture et les formes de l'émotion ne s'expriment pas de la même façon. Pour l'heure, je voudrais d'abord montrer que la phrase des Poilus ne se réduit pas à un griffonnage syntaxique. Je donnerai ici seulement deux exemples. Le premier est extrait d'une lettre de Laurent, écrite le 17 juin 1915 :

Je ne sait qu'oi pensser de votre cilence de voir que je ne reçois pas de vaux nouvelles, je me figure qu'il doit y avoir qu'elque chose de nouveau que vous ne voulez pas me dirre, je croi qu'il lya qu'elqu'un de malade, ou de mort que vous voulez me cacher, pour que çeula ne me fasse pas de la peine sur tout quand c'est qu'élqu'un de la famille tu comprend que je sai que se n'est pas tes habitude de réster çï longtemp, pour mécrire ou bien alaur qu'élque lettre vous a fachez ma foi je ne sait quoi me pensser, en fin jattend de bonne nouvelles

²²³ Notamment Corinne Gomila, « Paroles de Poilus : une *caresse* sous la mitraille » ; Jean-Michel Géa, « Le dialecte dans l'écriture de la guerre : la part absente ? », Sonia Branca-Rosoff, « Rituels épistolaires ou flux verbal. Deux formes d'appropriation de l'écriture » ; Agnès Steuckardt, « Sans point ni virgule ».

²²⁴ Voir notamment Jean-Pierre Seguin, 1972 ; Jean-Claude Chevalier (1968), *Histoire de la syntaxe Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Droz.

²²⁵ À ce sujet, voir particulièrement Julien Piat, 2009, « La langue littéraire et la phrase », dans G. Philippe et J. Piat dir., *La langue littéraire de Gustave Flaubert à Claude Simon. Pour une histoire linguistique de la prose en France (1850-2000)*, Paris, Fayard.

Je coupe ici un segment qui continue encore après une virgule – « au sujet des nouvelles ja n'est a pris une par Jean Peytavin l'homme de Pauline Farret qu'il ma di que Antoine Alibert était mort suite de ses blessures, sa ma sur pris même je n ai pas su a qu'el sans me recommander, [...] » – parce qu'il me semble qu'il y a bien complétude logique et syntaxique. C'est ce segment que j'ai présenté sous forme de grille, ainsi que je l'avais fait pour décrire la phrase de Marivaux :

Je ne sait qu'oi pensser de votre cilençe
de voir que je ne reçoï pas de vaux nouvelles,
je me figure qu'il doit y avoir qu'elque chose de nouveau
que vous ne voulez pas me dirre,
je croi qu'il lya qu'elqu'un de malade,
ou de mort que vous voulez me cacher,
pour que çeula ne me fasse pas de la peine
sur tout quand c'est qu'élqu'un de la famille
tu comprend que je sai que se n'est pas tes habitude de réster çï longtemp, pour mécrire
ou bien alaur qu'élque lettre vous a fachez
ma foi je ne sait quoi me pensser,
en fin jattend de bonne nouvelles

Cette présentation me semble bien figurer les ramifications du discours délibératif, comme autant de parcours empruntés par l'incertitude. La phrase se compose de quatre segments principaux – « je ne sais ; je me figure ; je crois ; tu comprends » – suivis de trois segments plus courts de masse à peu près équivalente, introduits par des éléments de liaison – « ou bien alaur ; ma foi ; en fin ». Ainsi construite, la phrase se présente rythmiquement en cadence mineure, tandis que l'émotion passe paradoxalement par ces formes semi-vides, ou connecteur, dernière chose qui reste quand le contenu se dérobe.

La première partie de la phrase se fonde sur la parataxe – suite de propositions juxtaposées (plus ou moins expansées) – et la répétition par trois fois d'un même patron « je ne sais ; je me figure ; je crois » suivi du retournement de la quatrième proposition : le monologue fondé sur le « je » passe ici brutalement au « tu » – « tu comprend que je sai ». Autre fait remarquable, la boucle opérée par le retour d'un même motif – « Je ne sait qu'oi pensser » ; « tu comprend que je sai » ; « ma foi je ne sait quoi me pensser », ce qui explique l'émotion « classique » que l'on ressent ici. La richesse des constructions délibératives fait (comme au théâtre), l'ambivalence du monologue : adressé à quelqu'un, ou porté sur soi.

Le deuxième exemple est d'un autre type, où affleure davantage la prose religieuse :

J avais toujours entendu dire que pour bien reconnaître l'Amitié, L'Amourqu'on avait pour celle a qui l'on avaittout donné de son coeur fallait une et a tous qui l'entourent fallai une separation. Nous lavons ue cette separation chère Epouse. Mais, trop longue trop cruelle en même temps. (Pierre, 8/10/14)

Le segment s'apparente ici à l'élégie, où la douleur de la séparation s'associe à la tendresse pour l'épouse aimée. Un segment long débute le passage, puis l'énoncé se termine en cadence mineure avec une phrase nominale formée sur la figure de la répétition. Le premier segment long est fondé sur le liage thématique par variation « l'amitié, l'amour », répétition et hésitation : « fallait une et a tous qui l'entourent fallai une », tandis que la suite continue sur un rythme lent la plainte élégiaque. On remarquera plus particulièrement la place de l'adresse – « Nous lavons ue cette separation chère Epouse » – mise en emphase ici par sa situation à la finale, elle-même précédée de la mise en emphase de « séparation », à la faveur d'une cataphore – « Nous lavons ue cette separation ». Par l'absence d'ancrage temporel et énonciatif, la toute dernière unité – « Mais, trop longue trop cruelle en même temps » – contribue à construire une micro-séquence poétique, construite en volumes progressifs : « Mais (1 syllabe), trop longue (2 syllabes) trop cruelle (3 syllabes) en même temps (3 ou 4 syllabes) ».

La première partie est construite sur l'attente du mot « séparation » qui vient à la fin. Entre la principale à l'initiale et ce mot, une série de compléments de niveaux différents constitue une longue suite qui fait trébucher la syntaxe – « fallait une et a tous qui l'entourent fallai une separation » – et augmenter l'attente. De plus, entre la première et la deuxième partie, l'universel – l'article défini générique, le démonstratif d'exemplification, le « on » – cède pour renvoyer au particulier – « chère épouse » – ce qui permet ensuite de relire le début en remplissant les places actancielles de « celle » et de « on ». Quelle manière plus élégante et poétique de dire l'amour ?

Si la phrase est le lieu tout indiqué pour saisir un style, d'autres éléments dans les lettres sont susceptibles de montrer que celles-ci sont aussi écrites sous un certain régime de littéarité : le choix de certains temps verbaux (notamment présents et futurs), la création de scènes au registre parfois inattendu (je pense à la part de comique), la fictionnalisation du discours dans des scènes rêvées écrites comme vécues – autant d'éléments commentés dans l'article à paraître.

Il n'est pas question pour moi de prétendre montrer que les Poilus écrivent comme Bossuet, ou Marivaux. Il s'agit davantage de s'interroger sur les éléments de littéarité que l'on ne peut manquer de trouver dans certaines lettres – également celles des femmes lorsque ces lettres existent encore²²⁶ – et qui montrent que les objets que l'on a sous les yeux ont un statut

²²⁶ Stéphanie Fonvielle, « Lettres de paysannes : du champ de travail au champ de bataille » dans *Pour me lever de languir*, Agnès Steuckardt (dir.).

ambigu. Hors de la littérature puisque les intentions propres à la littérature ne sont pas ici remplies – conscience de soi, situation dans un marché ou une tradition, procédures d'édition et de relecture, public anonyme, etc. –, les lettres ne se bornent pas toutefois à une forme plate et maladroite où ne s'échangeraient que des informations ou des demandes selon des modalités d'écriture impersonnelles et « fictives » au sens de Balibar. L'émotion du soldat grandissant, le désir esthétique devient peut-être plus fort : des pages s'écrivent alors qui peuvent être analysées avec les mêmes instruments que ceux qui servent usuellement à décrire le style de tel ou tel auteur.

HABITER LE MONDE

La guerre de 14-18 est un événement linguistique du point de vue de l'histoire des pratiques, en ce sens que des millions de lettres et cartes se sont échangées à ce moment-là de l'histoire, lettres et cartes écrites par toutes les couches de la population française, ce qui constitue un événement de grande ampleur et tout à fait inédit.

Événement linguistique du point de vue de l'histoire de la langue et de son extension, puisque c'est vraisemblablement le moment où la langue française est véritablement écrite et diffusée sur tout le territoire. Elle peut donc durablement s'installer.

Événement linguistique du point de vue de l'histoire des formes en ce sens que ces échanges épistolaires peuvent venir troubler nos catégories critiques : lorsque Deleuze explique que le vrai styliste fait « balbutier la langue » – je préférerais « trébucher la langue », ou plutôt, plus exact mais moins élégant « trébucher la norme » – il pense bien entendu à de grands auteurs reconnus dans l'histoire de la littérature, ou tout au moins à des écrivains dont il entend montrer l'importance. Cependant, si on prend au sérieux ses analyses – la langue comme constituée de courants hétérogènes qui parfois se croisent, la langue comme en perpétuel déséquilibre, déséquilibres produisant le style –, on peut envisager non plus seulement la *langue* mais le *style* des Poilus, constitué de courants presque contradictoires –

la répétition, la monotonie lorsqu'il s'agit d'informer, la différence lorsqu'il s'agit de transmettre de l'émotion. C'est donc une langue doublement désordonnée qui se découvre dans les correspondances des Poilus : bien sûr un désordre orthographique ou syntaxique, bien loin de l'idéal classique des remarqueurs ou de l'idéal commun du français de l'école, mais également un désordre stylistique, d'où naît parfois une éloquence a priori interdite par l'inexpérience.

Événement linguistique d'importance nationale mais qui fut étrangement de « faible intensité » pour reprendre les mots de Paul Veyne, d'autant plus faible que l'histoire elle-même peine à lui trouver du sens : sous le régime de l'absurde, les récits mêmes que font les Poilus dans leurs lettres ne cherchent jamais à conférer du sens à ce qu'ils vivent. Contrairement à certains peuples opprimés et colonisés – voir les travaux des post-colonial studies – les Poilus n'ont pas abouti à la libération ou à l'expression de soi : soit ils sont morts dans les combats, soit ils ont définitivement rejoint le silence.

CONCLUSION

« Ah je sais nager ». Personne ne peut nier que savoir nager c'est une conquête d'existence, c'est fondamental, vous comprenez moi je conquiers un élément, ça va pas de soi, conquérir un élément. [...] Bon qu'est-ce que ça veut dire ? Ben c'est tout simple, pas savoir nager c'est quoi ? C'est vraiment être à la merci de la rencontre avec une vague. [...] Bien alors c'est quoi la connaissance du premier genre ? Eh bien allez, j'y vais, je me lance, je suis dans le premier genre de connaissance. Je me lance, je barbote, comme on dit. Qu'est-ce que ça veut dire barboter ? Barboter c'est tout simple, ça indique bien, on voit bien que c'est des rapports extrinsèques. Tantôt la vague me gifle, et tantôt elle m'emporte. Ça c'est des effets de choc. [...] Alors, au contraire je sais nager, [...] ça veut dire que j'ai un savoir faire. Un savoir faire étonnant, c'est à dire qui une espèce de sens du rythme. La rythmicité. Qu'est-ce que ça veut dire le rythme ? Ça veut dire que mes rapports caractéristiques je sais les composer directement avec les rapports de la vague. ça se passe plus entre la vague et moi, c'est à dire ça se passe plus entre les parties extensives, les parties mouillées de la vague, et les parties de mon corps, ça se passe entre les rapports. Les rapports qui composent la vague, bon, les rapports qui composent mon corps, et mon habileté, lorsque je sais nager, à présenter mon corps sous des rapports qui se composent directement avec les rapports de la vague. Alors c'est : Je plonge au bon moment, je ressors au bon moment, j'évite la vague qui approche ou au contraire je m'en sers, etc.

Gilles Deleuze, cours du 12 mars 1981

Je voudrais conclure sur les points qui, dans la perspective de l'enseignement et de la recherche, me paraissent aujourd'hui essentiels.

Pour dire les choses simplement, mon objet d'étude (et d'affection) n'a pas varié : il s'agit de la langue. Mais l'évidence de ce terme ne doit pas masquer une forme de diversité, que je déclinerai ainsi :

- Il y a d'abord les représentations de la langue. Représentations communes – par exemple celles qui apparaissent dans certaines *fables du français*, ou encore celles du web qui ont été étudiées comme événement méta –, représentations institutionnelles – Académie, dictionnaires, remarqueurs, objets de grammatisation, discours officiels. Il ne s'agit pas d'envisager ces pôles indépendamment, mais justement de voir comment certains éléments de représentation circulent de l'un à l'autre, et peuvent (même ?) se nicher dans les analyses dites scientifiques et sérieuses, qui comportent leur part d'impensé. Bien sûr, je ne peux prétendre m'extraire, en tout cas sans efforts, de cet impensé : c'est dire que l'analyse doit être réflexive aussi.

- Les réalisations de la langue occupent quant à elles, on peut s'en douter au vu des lignes qui précèdent, une place importante, puisqu'elles impliquent de se défaire des théories trop constituées pour pleinement mesurer des singularités. Mots à la mode ou lettres de Poilus constituent en ce sens aussi pour moi des créations franches dans la mesure où j'ai voulu m'y libérer de paradigmes antérieurs pour ajuster les outils d'analyse aux réalisations.

On voit que dans ces différents objets linguistiques les époques se mêlent, du 17^e au contemporain. Cette ouverture temporelle n'implique pas que la contextualisation soit négligée : j'ai toujours essayé de situer les discours dans l'histoire. Mais ne pas s'interdire de confronter ces discours et ces périodes me semble avoir plusieurs vertus. D'abord, celle de suivre des vagues, c'est-à-dire voir disparaître puis réapparaître des modes d'appréhension de la langue : nombre de travaux critiques contemporains comme la parole même des écrivains d'aujourd'hui²²⁷ sur « la belle langue » signalent le retour d'un imaginaire « classique » de la langue que le structuralisme avait mis entre parenthèses. Deuxième vertu, celle de saisir des permanences – par exemple faire exister un autre de la langue qui soit crédible selon les époques – qui, se transmettant d'une époque à une autre, exercent bien un contrôle sémiotique sur les individus. Troisième vertu, celle d'essayer de comprendre le présent et d'agir sur lui. Sans prétendre à une hauteur indiscutable, le chercheur n'a-t-il pas aussi pour rôle de participer aux débats du temps ? Le français n'est pas qu'un objet d'étude, et les débats sur la langue font toujours notre actualité : plutôt que de se retrancher dans une impossible neutralité, la recherche peut ouvrir sur des positions argumentées. Par exemple, la fréquentation des remarqueurs et, au-delà, de la pensée classique peut nous apprendre que notre rapport à la norme doit être historicisé et réinterrogé : les controverses linguistiques telles que les donne à voir Louis-Augustin Alemand par exemple, ou bien encore les usages orthographiques fluctuants de Richelet nous montrent bien que nous avons aujourd'hui un rapport étroitement binaire à la norme (ce qui est juste/ ce qui est faux). Or, une norme fluctuante, inconstante ou indécise – tantôt un « t », tantôt deux « t » dans une même page, tantôt le masculin, tantôt le féminin pour un même mot – ne fait pas s'effondrer la langue.

Toujours dans la perspective de l'intelligence du présent, il est troublant de constater – et cela se voit particulièrement dans les discours sur les emprunts²²⁸, mais encore dans l'articulation des usages de la langue et de la morale²²⁹ – que les discours sur la langue instaurent insensiblement des relations de type métonymique. J'entends par là qu'un déplacement s'opère, qui revient à parler des formes langagières pour au final représenter l'ordre social,

²²⁷ Voir Collectif, (2013), *Défense et illustration de la langue française aujourd'hui*, Liminaire de Xavier North et Jean-Pierre Siméon Ouvrage collectif de Marie-Claire Bancquart, Silvia Baron Supervielle, Tahar Ben Jelloun, Alain Borer, Michel Butor, François Cheng, Michel Deguy, Vénus Khoury-Ghata, Marcel Moreau, Jacques Réda et de Jacques Roubaud, Collection Poésie/Gallimard, Hors série, Gallimard.

²²⁸ 2008, « La place des langues dans le dictionnaire de Thomas Corneille, 1694 » et 2011, « Cachez donc ce mot que je ne saurais voir : le statut des emprunts aux XVII^e et XVIII^e siècles ».

²²⁹ Voir notamment 2007, « L'institutionnalisation de la langue commune » ; 2010, « Une littérature de banlieue ? Cherchez la langue » ; 2011, « La langue commune : questions critiques ».

moral, culturel... dont la langue ne serait que l'émanation transparente. On pourrait considérer ici qu'il s'agit d'une relation de la partie pour le tout, dans la mesure où la langue qui ne constitue qu'une partie de l'individu ou de la société, en vient à refléter tout le champ de la nation et de ses composantes. Une relation nécessaire et évidente en vient alors à être dessinée, selon un faisceau de présupposés qui échappe à l'examen. C'est en ce sens peut-être que l'on peut essayer de comprendre les oppositions à la fois si nettes et si floues entre langue et style²³⁰, oppositions qu'il est possible de saisir à l'intérieur d'une terminologie technique – et dans ce sens il est envisageable de trouver des terrains d'entente – mais qui selon moi sont aussi à considérer à l'aune d'une certaine conception de l'ordre social.

C'est dans ces dernières perspectives que je situe mon projet de recherche sur les femmes peu lettrées. On sait qu'aujourd'hui la question du féminin est largement arpentée par les gender studies, et ce dans tous les domaines, sociologie, anthropologie, histoire, etc. et bien sûr linguistique : voir en ce sens les travaux sur l'intersexionnalité²³¹, soit le rapport entre langue, sexe et pouvoir ; néanmoins, et même si on ne peut jamais prétendre s'extraire tout à fait des bords critiques qui nous sont contemporains, ce n'est pas autour de ces cadres ou paradigmes que je souhaite travailler, mais en me confrontant à des réalisations qu'il s'agirait de rendre à leur singularité esthétique. On sait que cette singularité du langage des femmes peu lettrées constitue un objet lancinant depuis des siècles : pensons par exemple à la compétence ambiguë que leur octroient les honnêtes hommes²³² – mais quelle est au juste cette compétence ?

Les écrits de l'intime des femmes peu lettrées constitue un projet pluridisciplinaire dans lequel nous nous proposons d'étudier²³³, selon des angles et des points de vue différents, les écrits provenant de femmes peu lettrées, ou de médiateurs recueillant leurs paroles : les archives constituant le corpus sont ainsi d'une part des lettres personnelles adressées à des interlocuteurs familiers, ainsi qu'à des administrations, d'autre part des archives provenant d'institutions diverses – policière, médicale, scolaire, religieuse, etc. – qui peuvent, à un moment ou à un autre de la vie de ces femmes, avoir recueilli leurs paroles à l'occasion de plaintes, requêtes, maladies... Ainsi, c'est dans une double perspective d'histoire de la langue et d'analyse de discours que le projet est élaboré et entend révéler des états de langue comme des représentations. Il s'agit donc de limiter la recherche d'archives à des femmes – celles qui écrivent et celles dont on parle – *peu lettrées*. On connaît aujourd'hui assez bien la place des femmes lettrées dans l'histoire culturelle de l'Europe, beaucoup moins les pratiques de leurs contemporaines peu lettrées. Pourtant, constituant la majeure partie des populations, ces femmes sont aussi confrontées à l'écrit dans des circonstances spécifiques : séparations de tous

²³⁰ 2014, « Belles-lettres et langue commune au XVII^e siècle » par exemple.

²³¹ Voir Natacha Chetcuti et Luca Greco (dir.), (2012), *La Face cachée du genre : langage et pouvoir des normes*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle.

²³² Les exemples sont nombreux mais voir par exemple la remarque d'Alemand citée plus haut ainsi que celle de Vaugelas intitulée « Que dans les doutes de la langue il vaut mieux pour l'ordinaire consulter les femmes, et ceux qui n'ont point étudié, que ceux qui sont bien sçavans en la langue Grecque, et en la Latine. »

²³³ J'ai élaboré ce projet de recherche en collaboration avec Stéphanie Fonvielle (Aix-en-Provence).

ordres – conflits, travail plus ou moins éloigné de la famille, divorce, hospitalisation, emprisonnement, engagement religieux plaintes ou requêtes, recherche d’un disparu... –, de même qu’elles apparaissent sous la plume d’institutionnels divers – notaires, officiers de police... – dans des contextes souvent critiques. De la confrontation de ces différents types d’archives peut naître une formation discursive, dont j’espère ainsi suivre les vagues ; mais aussi mesurer des singularités esthétiques, que l’on peine à accorder à ceux que l’histoire a découverts récemment, et qui sont le lit de mon ruisseau.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

DICTIONNAIRES

Dictionnaire de l'Académie française (Le), Paris, Vve Coignard (1694), et Garnier-Électronique, 2000.

BASNAGE, Henri, (1702), *DICTIONNAIRE UNIVERSEL*, deuxième édition, revue, corrigée & augmentée par M. Basnage de Beauval, La Haye / Rotterdam, chez Arnout & Reiner Leers, 2 volumes.

CORNEILLE, Thomas, (1694), *Le Dictionnaire des Arts & des Sciences*, Paris, V^{ve} Coignard.

FÉRAUD, Jean-François, (1787-1788), *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, J. Mossy père et fils et CNRTL <http://www.cnrtl.fr/dictionnaires/anciens/feraud/menu.php>.

FURETIÈRE, Antoine, (1690), *Dictionnaire Universel*, A. et R. Leers, La Haye, et Garnier-Électronique, 2004.

RICHELET, Pierre, (1680), *Dictionnaire françois*, chez J.-H. Widerhold, Genève, et Garnier-Électronique, 2004.

Trésor de la Langue Française Informatisé, <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

TRÉVOUX :

(1704), *DICTIONNAIRE UNIVERSEL FRANCOIS & LATIN VULGAIREMENT APPELE DICTIONNAIRE DE TREVOUX*, Dédié à son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes, chez E. Ganeau, 3 volumes.

(1721), A TRÉVOUX, chez Estienne GANEAU, 5 volumes.

(1743), A PARIS chez Nicolas Gosselin, Grand'Salle du Palais, à l'Envie

Avec Approbation & privilèges, 5 volumes.

REMARQUES, GRAMMAIRES, ŒUVRES LITTÉRAIRES

PÉRIODE CLASSIQUE

ALEMAND, Louis-Augustin, (1688), *Nouvelles observations ou Guerre Civile des François sur la langue*, Paris, chez Jean Baptiste Langlois.

BARY, René, (1665), *La rhétorique française, où pour principale augmentation l'on trouve les secrets de nostre langue*, Paris, P. Le Petit

BEAUZÉE, Nicolas, (1767), *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, J. Barbou.

DEIMIER, Pierre de, (1610), *L'Académie de l'art poétique, où sont vivement éclaircis et déduits les moyens par où l'on peut parvenir à la vraye et parfaite connoissance de la poésie française*, à Paris, chez Jean de Bordeaux.

CALLIÈRES, François de, (1693), *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler, suivi de : Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, Genève, Reprints Slatkine, 1972.

CALLIÈRES, François de, ([1693], 1972), *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, Paris,

Barbin, Genève, Reprints Slatkine.

CHAPELAIN, Jean, (1638), *Les Sentimens de l'Académie françoise sur la tragi-comédie du Cid*, Paris, J. Camusat.

CHIFLET, Laurent, (1680), *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise : où le lecteur trouvera en bel ordre tout ce qui est de plus nécessaire, de plus curieux, & de plus élégant, en la pureté, en l'orthographe, & en la prononciation de cette langue*, A Cologne, chez Pierre Le Grand.

COURTIN, Antoine de, (1681), *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, Paris, H. Josset.

DELLA CASA, Giovanni, (1666), *Galatée, ou l'art de plaire dans la Conversation*, Paris, chez René Guinard.

DESTUTT DE TRACY, Antoine Louis Claude (1803), *Éléments d'idéologie*. Seconde partie. *Grammaire*, Courcier, Paris.

FARET, Nicolas, (1636), *L'Honneste homme*, à Paris, Chez Raphaël Bobin & Nicolas Le Gras.

MÉRÉ Chevalier de, (2008), *Œuvres complètes*, édité par Charles-Henri Boudhors, préface de Patrick Dandrey, Paris, Klincksieck, collection « Cadratin ».

LA MOTHE LE VAYER, François de, (1638), *Considerations sur l'Éloquence Françoise de ce tems*, in *Œuvres*, Nouvelle édition revue et augmentée, précédée de l'abrégé de la vie de La Mothe Le Vayer (Dresde, Michel Groell, 1756), 2 tomes, Genève, Slatkine Reprints, 1970, t. I, p. 263-296.

LA MOTHE LE VAYER, François de, (1648), *Des Nouvelles Remarques sur la Langue Françoise*, in *Petits traitez en forme de Lettres, écrites à diverses personnes studieuses*, À Paris, chez Augustin Courbé, *Lettres* LVII à LX, p. 675-761.

MERCIER, Louis-Sébastien, ([1783], 2008), *Le Tableau de Paris*, Paris, R. Laffont, coll. Bouquins.

SOREL, Charles, (1664), *La Bibliothèque françoise de M. C. Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mœurs*, Paris, Compagnie des libraires du Palais.

SOREL, Charles, (1671), *De la connoissance des Bons Livres ou examen de plusieurs auteurs*, Paris, chez André Pralard.

TALLEMANT DES RÉAUX, (1688), *Lettre à l'Académie Françoise, sur le différent de Furetiere avec cette Academie* (extraite du *Mercure galant*, mai).

VAUGELAS, Claude Favre de, (1647), *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*. Paris, V^{ve} Jean Camusard & P. Le Petit.

REMARQUES, GRAMMAIRES, ŒUVRES LITTÉRAIRES

PÉRIODES MODERNE & CONTEMPORAINE

BALZAC, Honoré de [1847], 1973, *Splendeurs et misères des Courtisanes*, Paris, Gallimard, coll. Folio.

BALZAC, Honoré de, (1830), « Des mots à la mode », paru dans *La Mode*, 22 mai 1830, tome III, 2e livraison.

Diderot, (1782), *Essai sur les regnes de Claude & de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque, Pour servir d'introduction à la lecture de ce Philosophe*, tome second, à Londres.

CÉLINE, Louis-Ferdinand, [1932] 1995, *Voyage au bout de la nuit*, Paris, Folio.

FLAUBERT, Gustave, 1998, *Correspondance*, lettres choisies et présentées par Bernard Masson, Paris, Folio classique.

GENET, Jean, 1982, *Entretien avec Bertrand Poirot-Delpech*, <http://www.heimdallr.ch/Art/genetF.html>

KOLTÈS, Bernard-Marie, 2009, *Lettres*, Paris, Minuit.

MANCHETTE, Jean-Patrick, 1996, *Chroniques*, « Notes noires », Paris, Rivage.

VIALATTE, Alexandre, 2000, *Chroniques de la Montagne*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins ».

RÉFÉRENCES CRITIQUES

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA SYNTHÈSE

ABRAMOVICI, Jean-Christophe, (2003), *Obscénité et classicisme*, PUF, coll. Perspectives littéraires.

AQUINO-WEBER, Dorothée, (2009), « Les Mémoires d'un forban philosophe (1829): une source pour la sociolinguistique historique? », dans Aquino-Weber, D. / Cotelli, S. / Kristol, A. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne, Peter Lang, p. 261-281

AQUINO-WEBER, Dorothée, (2010), « La lettre de la peu-lettrée des Mémoires d'un forban philosophe (1829) à la lumière des méthodes de la sociolinguistique historique », dans ILIESCU, M., SILLER-RUNGGALDIER, H., DANLER, P. (ed.), *Actes du XXVe Congrès international de linguistique et philologie romanes*, (Innsbruck, 3-8 septembre 2007), tome IV, Berlin, De Gruyter, p.13-24.

AQUINO-WEBER, Dorothée, COTELLI, Sara, KRISTOL, Andres (éds), (2009), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman, Enjeux et méthodologies*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, 2009. XIV, 335 p.

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, (1995), *Ces mots qui ne vont pas de soi : Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse.

AYRES-BENNETT, Wendy, (2004), *Sociolinguistic variation in seventeenth-century France : methodology and case studies*, Cambridge, Cambridge University press.

AYRES-BENNETT, Wendy, & JONES, Mary (2007), *The French language and questions of identity*, London, Legenda.

AYRES-BENNETT, Wendy, & SEJIDO, Magali, (2013) *Bon usage et variation sociolinguistique perspectives diachroniques et traditions nationales*, Lyon, ENS.

BADIOU, Alain, (1988), *L'Être et l'événement*, Paris, Seuil.

BALIBAR, Renée, avec la collaboration de Merlin Geneviève et Tret Gilles, (1974), *Les Français fictifs. Le Rapport des styles littéraires au français national*, Paris, Hachette littérature, Collection « Analyse ».

BALIBAR, Renée, (1985), *L'institution du français. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF.

BALIBAR, Renée, (1991), *Histoire de la littérature française*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

BALIBAR, Renée, (1992), *Le colinguisme*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? ».

BALIBAR, Renée, (1995), « La révolution du colinguisme » dans *Langages de la Révolution*, Paris, Klincksieck.

BALIBAR, Renée, (1998), « La communication en langue française » *Langage et société*, Colinguisme et lexicographie, n°83-84, p. 15-37.

BALLY, Charles, (1932), *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Librairie Ernest Leroux.

BANNIARD, Michel, & PHILIPS, Dennis, (dir.), (2010), *La Fabrique du Signe. Linguistique de l'émergence entre micro- et macrosystèmes*, Toulouse.

BANNIARD, Michel, (2005), « La variation en diachronie longue (3e-11e s.) entre sociolinguistique et formalisme », R. VAN DEYCK, R. SORNICOLA, J. KABATEK (éd.), *La variabilité en langue*, t. 2, *Les quatre variations*, Gand, (Communication Cognition), p. 27-44.

BANNIARD, Michel, (2005), « Prérequis de réceptibilité du latin tardif en période de transition », *Latin et langues romanes : études linguistiques offertes à József Herman*, publié par Sándor Kiss, Luca Mondin, Giampaolo Salvi, Tübingen, De Gruyter.

- BARTHES, Roland, ([1977], 1978), *Leçon*, Paris, Seuil.
- BATAILLE, Georges, ([1949], 2003), *La part maudite*, précédé de « La notion de dépense », Paris, Minuit.
- BATANY, Jean, (1982), « L'amère maternité du français médiéval », *Langue française*, Vol. 54 N°1. *Langue maternelle et communauté linguistique*, p. 29-39. url : [/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5276](http://web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5276)
- BAUMAN, Zygmunt, (2000), *Liquid modernity*, Cambridge, Polity press.
- BERLAN, Françoise, (1986), « *Du lexique au style. Fénelon* », XVIIe siècle, XXXVDI, p. 231-244.
- BERLAN, Françoise, SIOUFFI, Gilles, (2006), « Introduction », *Langue littéraire et changement linguistique*, Paris, PUPS.
- BOCHNAKOWA, Anna, (2005), *Le « bon français » de la fin du XX^e siècle. Chroniques du Figaro (1996-2000)*, Cracovie, Publications de l'université Jagellone.
- BOMBART, Mathilde, (2006), « *Parler Balzac : style ou jargon ? Enquête sur une langue littéraire* », *Langue littéraire et changements linguistiques, XVI^e -XX^e siècles*, éd. Françoise Berlan, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, p. 301-313.
- BOMBART, Mathilde, (2007), *Guez de Balzac et la querelle des Lettres, Ecriture, polémique et critique dans la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Champion.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (1994), (avec N. SCHNEIDER) *L'Écriture des citoyens, une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la Révolution française*, Paris, Klincksieck.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (1997), « Les lettres de réclamation adressées au service de la redevance », *Langage et société* n°81, p. 69-86. <http://syled.univ-paris3.fr/individus/sonia-branca/sb-pdf/Branca-redevance-LS81.pdf>
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (1990), « Deux éditions du *Trévoux*, 1732 et 1771 : des dictionnaires jésuites », dans *Lexique 9, Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e XVIII^e siècles)*, Presses Universitaires de Lille, p. 113-128.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, COLLINOT, André, GUILHAUMOU, Jacques, MAZIERE, Francine, (1995), « Question d'histoire et de sens », *Langages* 117.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (1997), « Polysémie et lexicographie : de la langue à l'analyse de discours », *Langage et société*, mars.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (1996), « Les imaginaires des langues », *Sociolinguistique Territoire et objets*, sous la direction de Henri Boyer, Paris, Delachaux & Niestlé.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (2007), « Des styles littéraires aux pratiques langagières ordinaires », *Pratiques*, Rabatel Alain et Petitjean André édés, *Questions de style*, Pratiques n°135-136, p. 74-90.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (2007), « Sociolinguistique historique et analyse du discours du côté de l'histoire : un chantier commun ? », *Langage et société* n° 121-122, p.163-176.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (2009), « L'apport des archives des « peu-lettrés » à l'étude du changement linguistique et discursif » dans AQUINO-WEBER Dorothee, COTELLI, Sara, KRISTOL, Andres (édés), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman, Enjeux et méthodologies*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, XIV.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, (à paraître), « Rituels épistolaires ou flux verbal. Deux formes d'appropriation de l'écriture », dans STEUCKARDT, Agnès (dir.), (à paraître), *Pour me levez de languir. L'écriture des Poilus*, Toulouse, Privat.
- BRES Jacques et MELLET Sylvie (dir.), 2009, *Dialogisme et marqueurs grammaticaux*, *Langue française* 163.
- BRUBAKER, Rogers, JUNQUA, Frédéric, (2001), « Au-delà de L'identité' », *L'exception américaine* (2), *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 139, septembre, p. 66-85.
- BRUNETON-GVERNATORI, Ariane, & MOREUX, Bernard (1997), « Un modèle épistolaire populaire. Les lettres d'émigrés béarnais », *Par écrit : ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 79-103.

- CARON Philippe, DAGENAIS Louise, GONFROY Gérard, (1992), « L'informatisation du Dictionnaire Critique de la Langue Française de l'abbé Jean-François Féraud », *Historical dictionary databases - CCH Working Papers 2*, Centre for Computing in the Humanities, University of Toronto.
- CARON Philippe, MARCHAUDON Pierrette, 2006, « Vers un marquage XML du "Dictionnaire Critique de la Langue Française" de Féraud ou les aventures de Thésée dans le labyrinthe textuel », *Cahiers de lexicologie*, 88, p. 167-181.
- CERTEAU, Michel de, (1980), *L'invention du quotidien*, Paris, UGE.
- CHETCUTI Natacha et GRECO Luca (dir.), (2012), *La Face cachée du genre : langage et pouvoir des normes*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle.
- CHEVALIER, Jean-Claude (1968), *Histoire de la syntaxe Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Droz.
- COHEN, Déborah, (2011), *La nature du peuple : les formes de l'imaginaire social (XVIIIe, XXIe siècles)*, Paris, Champ Vallon, coll. « La chose publique ».
- COLLINOT, André et MAZIÈRE, Francine, (1987), « Un prêt-à-parler : le DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'ANTOINE FURETIÈRE et sa postérité immédiate, le TRÉVOUX. Une lecture de culturel dans le discours lexicographique », dans *Lexicographica*, n°3, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, p. 51-75.
- COLLINOT, André et MAZIÈRE, Francine, (1990), « Les définitions finalisées dans le *Furetière*. Où il est montré que l'hétérogénéité des définition a du sens », *La Définition*, Paris, Larousse, Langue et Langage, p. 237-250.
- COLLINOT, André et MAZIÈRE, Francine, (1997), *Un prêt-à-parler : le dictionnaire*, Paris, P.U.F.
- COMBETTES, Bernard, (2003), *Évolution et variation en français préclassique: études de syntaxe*, Paris, Champion.
- COMBETTES, Bernard, MARCHELLO-NIZIA, Christiane, & PRÉVOST, Sophie, (2004), *La grammaticalisation en français première partie, Verbum*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- COMBETTES, Bernard, et MARCHELLO-NIZIA, Christiane, (2007), *Études sur le changement linguistique en français [communications du Colloque « Diachro 2 », Paris, 15, 16, 17 janvier 2004]*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- DEKHISSI Laurie, COURBON, B., LECOLLE, M., STEUCKARDT, A., & SIOUFFI, G. (2012), *Sentiment de la langue et diachronie*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne.
- DAGENAIS, Louise et LE, Élisabeth, (2000), « Profils de marquage : étude comparée du Richelet (1680) et du Furetière (1690) ». *Actes du XXII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes* (Bruxelles, 23-29 juillet 1998).
- DELEUZE, Gilles, (1988), *L'Abécédaire*, entretiens avec Claire Parnet, réalisation Pierre-André Boutang.
- DELEUZE, Gilles, et GUATTARI, FÉLIX, (1980), *Mille plateaux*, Paris, Minuit.
- DELEUZE, Gilles, (1981), *Cours sur Spinoza*, http://www2.univ-paris8.fr/deleuze/rubrique.php?id_rubrique=6.
- DELAPLACE, Denis, (2013), *L'article "Argot" au fil des dictionnaires depuis le XVII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier.
- DELOFFRE, Frédéric, (1955 [1967]), *Une préciosité nouvelle, Marivaux et le marivaudage*, Paris, A. Colin.
- DENIS, Dephine, (2003), « Le doux, une catégorie critique au XVIII^e siècle », Étude publiée dans *Le doux aux XVI^e et XVII^e siècles. Écriture, esthétique, politique, spiritualité*, Actes du colloque international de Lyon (28-29 mars 2003), éd. M.-H. Prat et P. Servet, Lyon, *Cahiers du GADGES*, n°1, p. 239-260.
- DESCOMBES, Vincent, (2013), *Les embarras de l'identité*, Paris, Gallimard essais
- DUFOUR, Philippe, (2004), *La pensée romanesque du langage*, Paris, Seuil.
- DUVAL, Frédéric, SIOUFFI, Gilles, REY, Alain, (2007), *Mille ans de langue française, Histoire d'une passion*, Paris, Perrin.

- ERNST, Gerhard, (2003), « Les 'peu lettrés' devant les normes de la textualité », *La norme linguistique: théorie - pratique - médias - enseignement*, Osthus, D., (ed.), Romanistische Kongressberichte, 11. Romanistischer Verl., Bonn, p. 83-98.
- FARGE, Arlette, (1997), « Histoire, événement, parole », *Communauté et/ ou ensemble populationnel, Socio-anthropologie* [En ligne], 2 | 1997, mis en ligne le 15 janvier 2003. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/29>
- FONVIELLE, Stéphanie, (à paraître), « Lettres de paysannes : du champ de travail au champ de bataille » dans *Pour me lever de languir*, Agnès Steuckardt (dir.).
- FOUCAULT, Michel, (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT, Michel, (1976), *Histoire de la sexualité, La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- FRAENKEL, Béatrice et MBODJ, Aïssatou, (2010), « Introduction », *Les New Literacy studies, jalons historiques et perspectives actuelles, Langage et société*, n° 133, p. 7-24.
- FREI, Henry, (1929), *La grammaire des fautes*, Genève, Slatkine.
- GARDNER-CHLOROS, Penelope, (2011), *Multicultural London English (MLE) / Multicultural Paris French (MPF) : Research report*. CAHIERS AFLS, Volume 17(1), ISSN 1756-4476.
- GENOUVRIER, Emile, GUEUNIER, Nicole, (1982), « Langue maternelle et communauté linguistique », *Langue française*, Vol. 54 N°1, p. 4-6. url : [/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5273](http://web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1982_num_54_1_5273)
- GÉA, Jean-Michel, 1997, *Ecrire en situation d'urgence, étude discursive et sociolinguistique de deux correspondances de guerre*, Thèse soutenu à Aix-en-Provence sous la direction de Sonia Branca-Rosoff.
- GÉA, Jean-Michel, (à paraître), « Le dialecte dans l'écriture de la guerre : la part absente ? », dans STEUCKARDT, Agnès (dir.), *Pour me levez de languir. L'écriture des Poilus*, Toulouse, Privat.
- GIOVANNONI, Augustin, & GUILHAUMOU, Jacques, (2008), *Histoire et subjectivation*. Paris, Éd. Kimé.
- GIRARDIN, Chantal, (1994), *Images de l'usage et attitudes sociales dans les dictionnaires classiques*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII.
- GIRARDIN, Chantal, (2004), « Polysémie des verbes et traitement argumental dans les dictionnaires du XVII^e siècle : le verbe « cuire » », *Syntaxe et sémantique* n° 5, p. 131-142.
- GLATIGNY, Michel, (1990), « Présentation : l'importance des marques d'usage » dans *Lexique 9, Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Presses Universitaires de Lille, p. 7-16.
- GLATIGNY, Michel, (1998), *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIX^e siècle, Lexicographica*, Series maior 91, Tübingen, Max NiemeyerVerlag.
- GOFFMAN, Erving, ([1959], trad. fr. 1973, rééd. 1996), *La Mise en scène de la vie quotidienne* Minuit, coll. « Le Sens commun ».
- GOMILA, Corinne, « Paroles de Poilus : une caresse sous la mitraille », dans STEUCKARDT, Agnès (dir.), (à paraître), *Pour me levez de languir. L'écriture des Poilus*, Toulouse, Privat.
- GONON, Lætitia, (2013), *Le fait divers criminel dans la presse quotidienne française du XIX^e siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle.
- GOODY, Jack, (1979), *La raison graphique*, Paris, Minuit.
- GUILHAUMOU, Jacques, (1996), « Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire/Epistémologie/Langage*, PUF, décembre.
- GUILHAUMOU, Jacques, (1998), *La parole des sans : les mouvements actuels à l'épreuve de la Révolution française*, Fontenay-aux-Roses, ENS éd.
- GUILHAUMOU, Jacques, (2002), *Sieyès et l'ordre de la langue: l'invention de la politique moderne*. Paris, Éd. Kimé.
- GUILHAUMOU, Jacques, (2006), *Discours et événement : l'histoire langagière des concepts*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- HIMY-PIERI, Laure et MACÉ, Stéphane (dir.), (2010) *Stylistique de l'archaïsme, Actes du colloque de Cerisy-*

- la-Salle « *Stylistique de l'archaïsme* » 29 sept.-1er oct. 2007, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.
- IDE, N., & VÉRONIS, Jean, (1994), « The Text Encoding Initiative and its role in language engineering applications », Paper presented at the *Language Engineering on the Information Highway*, Santorini (Greece) ; Ide, N., & Véronis, J. (Eds.), (1995), *The Text Encoding Initiative : background and context*, Special issue of *Computers and the Humanities*, 29(1/2/3).
- JOUHAUD, Christian, (2000), *Les pouvoirs de la littérature*, Paris, Gallimard, nrf Essais.
- KALIFA, Dominique, (2005), « Les historiens français et le 'populaire' », *Hermès* 42, *Peuple, populaire, populisme*, p. 54-59.
- KELLER, Marcus, (2011), *Figurations of France, Literary Nation-Building in Times of Crisis, 1550-1650*, Newark, U of Delaware Press.
- KIBBEE, Douglas, (1998), *Language legislation and linguistic rights: selected proceedings of the Language Legislation and Linguistic Rights Conference, the University of Illinois at Urbana-Champaign, March, 1996*. Amsterdam, J. Benjamins.
- KIBBEE, Douglas, (2013), « Principes et pratiques dans la conception politique de la langue en France. » *Penser l'histoire des savoirs linguistiques. Hommage à Sylvain Auroux*, Paris.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, (2003), *Purification ethnique – Une formule et son histoire*, Paris, éd. Du CNRS.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, (2012), *Analyser les discours institutionnels*. Paris, Armand Colin.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, (2009), *La notion de formule en analyse du discours : cadre théorique et méthodologique*. Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- LABOV, William, (1978), *Le Parler ordinaire*, Paris, Minuit.
- LABOV, William, (1992), « La transmission des changements linguistiques », *Langages*, n°108, p. 16-33.
- LAVAL, Christian, (2007), *L'homme économique, Essai sur les racines du néolibéralisme*, Paris, Gallimard, nrf Essais.
- LECA-TSIOMIS, Marie, (dir.), (2006), « Les dictionnaires en Europe », *Dix-huitième siècle* n° 38, Paris, La Découverte.
- LECLERCQ, Odile, (2010), « Comment traite-t-on la signification lexicale aux 16^e et 17^e siècle ? Le cas des recueils de proverbes », *Autour du mot : pratiques et compétences*, eds C. Gruaz & C. Jacquet-Pfau, Limoges, Lambert-Lucas, p. 33-43.
- LECLERCQ, Odile, (2011), « Les mots communes n'ont pas d'histoire : aspect du traitement de l'emprunt au XVII^e siècle », dans Branca-Rosoff, Sonia, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun & Anne Régent-Susini, eds., *Langue commune et changement de normes*, Paris, Honoré Champion, coll.: Linguistique historique.
- LEHMANN, Alise, (1995), « La citation d'auteurs dans les dictionnaires de la fin du XVII^e siècle (Richelet et Furetière) », *Langue française* 106, *L'exemple dans le dictionnaire de langue Histoire, typologie, problématique*, p. 35-54.
- LEROY-TURCAN Isabelle, (1995), « L'informatisation du Dictionnaire Étymologique ou Origines de la Langue Française de Gilles Ménage (1694) », *Dictionnaire et lexicographie*, vol. 3, *Informatique et dictionnaires anciens*, Paris, Didier Érudition.
- LEROY-TURCAN Isabelle, (dir.), (2009), *Quand le Dictionnaire de Trévoux rayonne sur l'Europe des Lumières*, Paris, L'Harmattan.
- LODGE, Richard Anthony, (1997), *Le français, Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.
- LODGE, Richard Anthony, (2004), *A Sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LOSFELD, Christophe, (2011), *Politesse, morale et construction sociale. Pour une histoire des traités de comportements (1670-1788)*, Paris, Champion, coll. « Les dix-huit siècles ».
- MACÉ, Stéphane, (2007), « Les termes de rhétorique dans le Dictionnaire de Richelet », *L'Information grammaticale* n° 114, p. 34-38.

- MACHEREY, Pierre, (2005), « Le quotidien, objet philosophique ? », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], 1 | Online since 01 December 2005, <http://articulo.revues.org/871>
- MACHEREY, Pierre, (2009), *De Canguilhem à Foucault, la force des normes*, Paris, La Fabrique.
- MANCHETTE, Jean-Patrick, (1996), *Chroniques*, Paris, Rivages.
- MANCHETTE, Jean-Patrick, (1997), *Les yeux de la Momie, Chroniques de cinéma*, Paris, Rivages.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, (2006), *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles, De Boeck.
- MARZYS, Zygmunt (éd), (2009), VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*. Genève, Droz.
- MASSOL, Jean-François, (2004), *De l'institution scolaire de la littérature française, 1870-1925*, Grenoble, ELLUG.
- MAYAFFRE, Damon, (2004), *Paroles de président : Jacques Chirac (1995-2003) et le discours présidentiel sous la Ve République*. Paris, H. Champion.
- MAYAFFRE, Damon, (2012), *Nicolas Sarkozy: mesure et démesure du discours, 2007-2012*. Paris, Sciences po, les presses.
- MAZIÈRE, Francine, (1990), « Les marques de fabrique. Marquage et marques de domaine dans les dictionnaires classiques, du *Furetière* aux *Trévoux* », *Lexique* 9, *Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Presses Universitaires de Lille, p. 89-111.
- MAZIÈRE, Francine, (2007), « Émergence de 'la langue française' ». *Les français en émergence*, Galazzi, E. & Molinari, C. (dir. publ.), Bern, Peter Lang, 9-21.
- MAZIÈRE, Francine, (2010), « Du dictionnaire bilingue de Nicot (1606) au dictionnaire monolingue de l'Académie (1694) : l'émergence du 'mot français' », *Cultures et lexicographie*, ed. Michaela Heinz, Frank & Timme, coll. Metalexigraphie, p. 79-102.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, (2001), *L'excentricité académique, littérature, institution, société*, Paris, Les Belles Lettres.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, (2003), *La langue française est-elle fasciste ?* Paris, Seuil.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, (2011), « La perpétuité « classique » de la langue française : une fiction culturelle fondée bien plus qu'un mythe », *Le français, discipline d'enseignement : histoire, champ et terrain*, dir. Jean-Louis Chiss, Hélène Merlin-Kajman et Christian Puech, Paris, Riveneuve éditions.
- MIANO, Léonora, (2012), *Écrits pour la parole*, L'Arche éditeur.
- MOIRAND, Sophie, (2007), *Les discours de la presse quotidienne: observer, analyser, comprendre*. Paris, Presses universitaires de France.
- MOREAU, Isabelle, (2003), « Polémique libertine et querelle du purisme : La Mothe Le Vayer ou le refus d'un « art de plaire » au service du vulgaire », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, Vol. 103, p. 377-396.
- MOREUX, Bernard, (1999), « Un aspect de la culture des peu-lettrés : la lettre familiale populaire », *Illetrismes et culture*, Jean-Luc Poueyto (éd.), Paris, L'Harmattan, p. 117-129.
- NÉDÉLEC, Claudine, (2004), « Le burlesque au Grand Siècle : une esthétique marginale ? », *Dix-septième siècle* n° 224, p. 429-443.
- PASQUIER, Dominique, (2005), « La 'culture populaire' à l'épreuve des débats sociologiques », *Hermès* 42, *Peuple, populaire, populisme*, p. 60-69.
- PETREQUIN, Gilles, (dir.), (2007), *Le Dictionnaire François de Richelet, L'Information grammaticale*, n°114.
- PETREQUIN, Gilles, (2009), *Le Dictionnaire François de Pierre Richelet, étude de métalexigraphie historique*, Louvain, Peeters.
- PIAT, Julien, (2009), « La langue littéraire et la phrase », dans G. Philippe et J. Piat dir., *La langue littéraire de Gustave Flaubert à Claude Simon. Pour une histoire linguistique de la prose en France (1850-2000)*, Paris, Fayard.
- PHILIPPE, Gilles et PIAT, Julien (dir.), (2009), *La langue littéraire de Gustave Flaubert à Claude Simon. Pour une histoire linguistique de la prose en France (1850-2000)*, Paris, Fayard.

- QUEMADA, Bernard, (1997), « Présentation » dans *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française, 1694-1992*, sous la direction de B. Quemada, Paris, Champion.
- QUEMADA, B., PRUVOST, J. (1998), *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris, Honoré Champion.
- RANCIERE, Jacques, (2000), *Le partage du sensible*, Paris, La Fabrique.
- REY, Christophe, (2007), « La grammaire dans le *Dictionnaire François* (1680) de Pierre Richelet », *L'Information grammaticale* n° 114, p. 20-24.
- ROBIN, Régine, (1973), *Histoire et linguistique*, Paris, Armand Colin.
- ROSIER, Laurence, (1998), *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Paris, Bruxelles, Duculot, coll. « Champs linguistiques ».
- ROY-GARIBAL, Marine, (2006), *Le Parnasse et le Palais. L'œuvre de Furetière et la genèse du premier dictionnaire encyclopédique en langue française (1649-1690)*, Paris, Champion.
- SEGUIN, Jean-Pierre, (1972), *La langue française au XVIIIe siècle*, Paris, Bordas, coll. « Bordas études ».
- SEGUIN, Jean-Pierre, (1993), *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle*, Paris, Bibliothèque de l'Information grammaticale, Société pour l'Information Grammaticale, éd. Peeters, Louvain-Paris, Paris.
- SILBERSTEIN, Max, (1993), *Dictionnaires électroniques et analyses automatiques de textes : le système INTEX*, Paris, Masson.
- SIOUFFI, Gilles, (1998), « Une catégorie étrange de la grammaire française au XVIIIe siècle : les « particules », *L'Information Grammaticale*, n° 78, p. 13-20.
- SIOUFFI, Gilles, (2007), *Le dictionnaire face à la compétence de ses locuteurs*, *L'Information grammaticale* n° 114, p. 11-19.
- SIOUFFI, Gilles, (2010), *Penser le langage à l'âge classique*. Paris, A. Colin.
- SIOUFFI, Gilles, (2010), *Le génie de la langue française. Étude sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'âge classique*. Paris, H. Champion.
- SIOUFFI, Gilles, éd. (à paraître), *Modes langagières dans l'histoire*, Paris, Champion.
- STEUCKARDT, Agnès, (2011), « L'institution du français "révolutionné" : construction du sujet de la langue dans le *Dictionnaire national et anecdotique* (1790) », Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Y. Grinshpun, A. Régent-Susini (éds), *Langue commune et changement de norme*, Paris, Honoré Champion, p. 375-387.
- STEUCKARDT, Agnès, (2013), « L'emprunt, lieu et modèle du dialogisme », colloque « Dialogisme : langue, discours », *Cahiers de praxématique*, n° 52, p. 99-114.
- STEUCKARDT, Agnès, (2013), « La satire des mots à la mode : idéologie linguistique et idéologie politique », Colloque international *Les idéologies linguistiques dans la presse écrite*, Augsburg (Allemagne), 29 octobre-1^{er} novembre.
- STEUCKARDT, Agnès, (2013), « Inventeurs et passeurs de mots. Le rôle du sujet dans l'innovation linguistique, selon Gilles Ménage », Colloque international Gilles Ménage, Université d'Angers, 12-13 juin 2013 (à paraître).
- STEUCKARDT, Agnès, (2013), « Entre usage et style, la notion de goût », Claire Badiou-Monferran (éd.), *La Littérarité des belles-lettres*, Paris, Classiques Garnier, p. 431-443.
- STEUCKARDT, Agnès, (à paraître), « Sans point ni virgule », *Pour me levez de languir. L'écriture des Poilus*, Toulouse, Privat.
- STEUCKARDT, Agnès, (dir.), (à paraître), *Pour me levez de languir. L'écriture des Poilus*, Toulouse, Privat.
- SUMI Yoichi, 2006, « L'Encyclopédie située à mi-chemin entre l'est et l'ouest, l'avant et l'après », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, numéro 40-41 *Les branches du savoir dans l'Encyclopédie*, [En ligne], mis en ligne le 01 octobre 2008. URL : <http://rde.revues.org/354>.
- TEYSSEIRE Daniel, (1982), *Pédiatrie des Lumières. Maladies et soins des enfants dans l'Encyclopédie et le Dictionnaire de Trévoux*, Paris, Vrin.
- VIALA, Alain, (2006), « D'un discours galant l'autre : que sont nos discours devenus ? », *COnTEXTES*

(en ligne) n°1, 2006, mis en ligne le 15 septembre 2006, URL : <http://contextes.revues.org/index106.html>

VIALATTE Alexandre, (2000), *Chroniques de la Montagne*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins ».

WOOLDRIDGE, Russon, (1977), *Les débuts de la lexicographie française, Estienne, Nicot et le Thresor de la langue francoyse (1606)*, Toronto, University of Toronto Press.

WOOLDRIDGE, Russon, 1990, « Remarques sur la structuration et l'éventuelle informatisation du FEW », <http://homes.chass.utoronto.ca/~wulfric/articles/few/>

RÉFÉRENCES SECONDAIRES

DICTIONNAIRES

Dictionnaire culturel de la langue française, A. Rey, Paris, Le Robert, 2005.

FÉRAUD, Jean-François, (1787), *Dictionnaire critique de la langue française*, Marseille, Mossy.

FURETIÈRE Antoine, 1684, *Essais d'un Dictionnaire universel*, Amsterdam.

FURETIÈRE Antoine, 1685, *Factums pour Messire Antoine Furetière, Abbé de Chalivoy contre quelques uns de l'Académie française*, Amsterdam

FRANCE, Hector, 1907, *Dictionnaire de la langue verte, Archaismes, néologismes, locutions étrangères, patois*, Paris, Librairie du Progrès.

LAROUSSE, Pierre, 1866-1890, *Grand dictionnaire universel du XIX^e*, et Garnier-Électronique, 2005.

MORERI, Louis, 1683, *Le Grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Lyon, chez Gyryn & Rivière.

REMARQUES, GRAMMAIRES, ŒUVRES LITTÉRAIRES

BOUHOURS, R.P. Dominique, (1671), *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, à Paris : chez S. Mabre-Cramoisy.

DU BELLAY, Jean, (1549), *Deffence & illustration de la langue française*, Imprimé à Paris pour Arnoul L'Angelier.

FÉNELON, François de Salignac de la Mothe, (1714), *Lettre à l'Académie française sur la grammaire, la rhétorique, la poétique et l'histoire*, nouvelle édition classique par A.M. Mazure, Paris, 1879.

FÉNELON, François Salignanc de la Motte, (1718), *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier, avec une Lettre écrite à l'Académie française, par feu messire François de Salignac de La Motte Fénelon*, Paris, chez J. Estienne.

GOURNAY, Marie de, (1626), *L'Ombre de la Damoiselle de Gournay*, Paris, chez Jean Libert.

GUIZOT, François, ([1833], 1889), *Lettre aux Instituteurs primaires*, dans *Instruction publique – Education ; extraits précédés d'une introduction par Félix Cadet*, Paris, Vve Belin & fils, (<http://gallica.bnf.fr>).

L'HÉRAULT DE LIONNIÈRE, Thomas-Armand, (1703), *Le sort de la langue française*, à Paris, chez la Vve Claude Barbin.

LAMY, Bernard, (1675), *De l'art de parler*, à Paris, chez A. Pralard.

MÉNAGE, Gilles, ([1675] 2011), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue française*, Corpus électronique des remarqueurs de la langue française du 17^e siècle, Garnier-Electronique, éditeur scientifique Anna-Marguerite Fryba-Reber.

MERCIER, Louis-Sébastien, ([1780] 2002), *Le Tableau de Paris* dans *Paris le jour, Paris la nuit : Tableau de Paris, Le Nouveau Paris* : Louis-Sébastien Mercier – *Les Nuits de Paris* : Restif de la Bretonne, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins ».

MERCIER, Louis-Sébastien, ([1801], 2009), *Néologie*, Jean-Claude Bonnet (éd.), Paris, Belin.

PASCAL, Blaise, ([1656] 1985), *De l'esprit géométrique, Ecrits sur la grâce, et autres textes*, Paris, Garnier

Flammarion.

RONCARD, Pierre, (1587), *Préface à La Franciade*, Paris, G. Buon.

RÉFÉRENCES CRITIQUES

AGAMBEN, Giorgio, (2007), *Qu'est-ce qu'un dispositif ?* Paris, Rivages-Poche, traduit de l'italien par Martin Rueff.

ANTOINE, Gérard et CERQUIGLINI, Bernard, éd., (2002), *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris, CNRS.

ASSAF, Francis, (1987) : « Images et statut de la femme chez Furetière : du *Roman bourgeois* au *Dictionnaire universel* », dans BAREAU, Michel, BARCHILON, Jacques, STANTON, Doinna, ALTER, Jean (éd.), (1987), *Les contes de Perrault. La contestation et ses limites. Furetière*. North American Society for Seventeenth-Century French Literature. *Actes de Banff* – 1986, Paris - Seattle – Tübingen, Papers on French Seventeenth Century Literature, p. 271-293.

AUROUX, Sylvain, (1993), *Histoire des idées linguistiques*, « Introduction », Liège, Mardaga, coll. « Philosophie et Langage ».

AUROUX Sylvain, (2010), « Le linguistiquement correct », dans *Académiquement correct*, Alain Bonnafous et Laurence Roulleau-Berger (dir.), Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

BAKHTINE, Mickail, ([1929] 1970), *Problèmes de la poésie de Dostoïevski*, L'Âge d'homme (« Slavica »), Paris.

BAKHTINE, Mickail, ([1929], 1977), *Le marxisme et la philosophie du langage, essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Le Sens Commun, Paris, Minuit.

BAREAU, Michel, BARCHILON, Jacques, STANTON, Doinna, ALTER, Jean (éd.), (1987), *Les contes de Perrault. La contestation et ses limites. Furetière*. North American Society for Seventeenth-Century French Literature. *Actes de Banff* - 1986. Paris - Seattle – Tübingen, Papers on French Seventeenth Century Literature.

BARTHES Roland, (1953), *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil.

BARTHES Roland, ([1957], 2010), *Mythologies*, Paris, Seuil.

BARTHES Roland, (2002), *Le Neutre. Cours et séminaires au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil.

BIERBACH, Mechtild, (1998), « Le dictionnaire d'Antoine Furetière face au dictionnaire de l'Académie 1694 - Lexicographie et histoire des idées », dans Bernard Quemada/Jean Pruvost (éd.), *Le dictionnaire de l'Académie Française et la lexicographie institutionnelle européenne*, Paris (Champion), p.139-151.

BORDAS, Éric, (2008), « *Style* » un mot et des discours, Paris, Kimée.

BOURDIEU, Pierre, ([1992], 1998), *Les règles de l'art, Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Points Seuil.

BOUVEROT, Danielle, (1986), « Termes techniques et indicateurs de domaines dans le *Supplément au Dictionnaire critique* de Féraud », *Autour de Féraud, La Lexicographie en France de 1762 à 1835*, collection de l'Ecole Normale de Jeunes filles, n° 29, Paris, p. 157-161.

BRAY, Laurent, (1986), *César-Pierre Richelet (1626-1698). Biographie et œuvre lexicographique. With an English Summary*, Lexicographica Series Maior 15, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.

BRAY, Laurent, (1990), « Les marques d'usage dans le *Dictionnaire françois* (1680) de César-Pierre Richelet », *Lexique 9, Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Presses Universitaires de Lille, p. 43-59.

CANUT, Cécile, (2007), *Une langue sans qualité*, Limoges, Lambert-Lucas.

CERQUIGLINI, Bernard, (1991), *La naissance du français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

- CERQUIGLINI, Bernard, (1996), *Le Roman de l'orthographe, Au paradis des mots avant la faute*, Paris, Hatier.
- CERQUIGLINI, Bernard, (2007), *Une langue orpheline*, Paris, Minuit.
- CHAURAND, Jacques (dir.), (1999), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Le Seuil.
- CHAUVIER, Éric, (2012), *Somaland*, Paris, Allia.
- CHERVEL, André, (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot.
- CHERVEL, André, (1999), *La composition française au XIXe siècle : dans les principaux concours et examens, de l'agrégation au baccalauréat*, Paris, Vuibert.
- CHEVREL, Yves, D'HULST, Lieven et LOMBEZ, Christine (dir.), (2013), *Histoire des traductions en langue française, Dix-neuvième siècle (1815-1914)*, Paris, Verdier.
- CHEVALIER, Jean-Claude, (1998), *Histoire de la grammaire*, Paris, P.U.F., Q.S.J. ?
- CHOUINARD, Daniel, (1987), « Furetière ou l'expansion narrative de l'article encyclopédique », dans BAREAU, Michel, BARCHILON, Jacques, STANTON, Doinna, ALTER, Jean (éds.), (1987), *Les contes de Perrault. La contestation et ses limites. Furetière*. North American Society for Seventeenth-Century French Literature. *Actes de Banff – 1986*, Paris - Seattle – Tübingen, Papers on French Seventeenth Century Literature, p. 295-308.
- CITTON, Yves, (2010), *Mythocratie. Storytelling et imaginaire de gauche*, Paris, éd. Amsterdam.
- COHEN, Marcel, (1967), *Histoire d'une langue, le français*, Paris, Éditions sociales.
- COHEN, Paul, (2003), « L'imaginaire d'une langue nationale : l'état, les langues et l'invention du mythe de l'ordonnance de Villers-Cotterets à l'époque moderne », dans *Histoire, Epistémologie, Langage* n°25, p. 19-69.
- COHEN, Paul, (2005), « La Tour de Babel, le sac de Troie et la recherche des origines des langues : philologie, histoire et illustration des langues vernaculaires en France et en Angleterre aux XVI^e-XVII^e siècles », dans *Études Épistémè*, 7, *Science(s) et littérature(s)*, I, p. 31-52.
- DARMON, Jean-Charles, (1990), « Furetière et l'universel », *Stanford French Review* 1413, p. 15- 46.
- DAUPHIN, Cécile, LEBRUN-PÉZERAT, Pierrette et POUBLAN, Danièle, (1995), *Ces bonnes lettres, une correspondance familiale au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel.
- DELEUZE, Gilles, (1964), *Proust et les signes*, PUF.
- DE MULDER, Walter & VANDERHEYDEN, Anne, (2001), « La Linguistique diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype », *Langue française*, 130, Paris, Larousse, mai.
- DEROY, Louis, ([1956], 1980), *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles lettres.
- DERRIDA, Jacques, (1996), *Le monolinguisme de l'autre*, Paris, Galilée.
- DESCOMBES, Vincent, (1996), *Les institutions du sens*, Paris, Minuit.
- D'ORIA, Domenico, (1972), « La structure politique de la société française au XVII^e siècle dans les dictionnaires de Richelet (1680), Furetière (1690), Académie française (1695 [sic]). Pour une lecture du dictionnaire », *Annali della facoltà di lingue e letteratura straniera*, Nuova serie 3, Pubblicazioni dell'Università di Bari, Adriatica editrice - Bari, p. 207-288.
- DOSSE, François, (2010), *Renaissance de l'événement, Un défi pour l'historien : entre sphinx et phénix*, Paris, PUF, « Le nœud gordien ».
- DUFOUR, Philippe, (2010), *Le roman est un songe*, Paris, Seuil.
- ENCREVÉ, Pierre, BRAUDEAU, Michel, (2007), *Conversations sur la langue française*, Paris, Gallimard.
- ELIAS, Norbert, ([A-1969, F-1974], 2008), *La société de Cour*, Paris, Champs-Flammarion.
- FARGE, Arlette, (1994), *Le cours ordinaire des choses au XVIII^e siècle*, Paris, Le Seuil.
- FARGE, Arlette, (2007), *Effusion et tourment, le récit des corps, Histoire du peuple au XVII^e siècle*, Paris, Odile Jacob.
- FOURNIER, Nathalie, (1999), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin-sup.
- FOURNIER, Nathalie, (2002), « Observer, distinguer, rejeter ; le discours sur la pureté du langage à

- l'âge classique », dans *Comp(a)raison*, 1-2, p. 25-41.
- GALAZZI, E., et C. MOLINARI éd(s.), (2007), *Les français en émergence*, Bern, Berlin, Bruxelles, Frankfurt am Main, New York, Oxford, Wien, Peter Lang.
- GIRARDIN, Chantal, (1987), « Système de marques et connotations sociales dans quelques dictionnaires culturels français » dans *Lexicographica* n°3, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, p. 76-102.
- GOODY, Jack, (1986), *La Logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin.
- GOODY, Jack, (2007), *Pouvoirs et savoirs de l'écrit*, Paris, La Dispute.
- KIBBEE, Douglas, (2003), « Les textes autoritaires, sources des normes linguistiques », *Histoire Épistémologie Langage*, 24.5-27.
- KIBBEE, Douglas, (2011), « Liberté' et 'tyrannie' dans le discours normatif » *Langue commune et changements de normes*, S Branca-Rosoff, J-M Fournier, Y Grinshpun, A Régent-Susini (éd(s.)), Paris, Champion.
- KIBBEE, Douglas, (2011), « Les métaphores politico-légales dans l'histoire de la linguistique prescriptive du français au XVII^e siècle », *Théories du langage et politique de linguistes*, Jean-Louis Chiss (dir.), *Langues* 182, p. 97-109.
- LABOV, William, (1972), *Language in the Inner City*, Philadelphie, Pennsylvania University Press.
- LABOV, William, (1966), *The social stratification of English in New York City*, Washington DC, Centre for Applied Linguistics.
- LABOV, William, *Sociolinguistic pattern*, Philadelphie University of Pennsylvania Press. Trad Fcse : *Sociolinguistique*, Paris, Minuit, 1972.
- LABOV, William, (1994), *Principles of linguistic change*, tome 1, *Internal factors*, Oxford, Blackwell.
- LABOV, William, (2001), *Principles of linguistic change*, tome 2, *Social factors*, Oxford, Blackwell.
- LAHIRE, Bernard, (1999), *L'invention de l'illettrisme : Rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La Découverte.
- LEPAPE, Pierre, (2003), *Le pays de la littérature, Des Serments de Strasbourg à l'enterrement de Sartre*, Seuil, « Fiction et compagnie ».
- LECA-TSIOMIS, Marie, (1999), *Écrire l'Encyclopédie, Diderot : de l'usage des dictionnaires à la grammaire philosophique*, Oxford, Voltaire Foundation.
- LECOLLE, Michelle, (2009), « De la synonymie, vue à travers les emplois des mots synonyme, synonymie et synonymique dans les textes », *Pratiques* 141/142, p.121-137.
- LEFEBVRE, Henri, (1947), *Critique de la vie quotidienne*, Paris, Grasset.
- LE GUERN Michel, (1983), « Le « Dictionnaire » de Trévoux (1704) », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°35, p. 51-68.
- LÉPINETTE, Brigitte (1990), « Trois dictionnaires du XVII^e siècle, trois traitements différents de l'étymologie : *Richelet (1680)*, *Furetière (1690)*, *Académie (1694)* » *Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Presses Universitaires de Lille, p. 61-79.
- LONDEI, Danielle, MOIRAND, Sophie, & REBOUL-TOURÉ, Sandrine, (2013), *Dire l'événement langage mémoire société*. Paris, Presses Sorbonne nouvelle.
- LONGEON, Claude, (1989), *Premiers Combats pour la langue française*, Librairie, Générale Française, Paris.
- MACARY, Jean, (1973), « Les dictionnaires universels de Furetière et de Trévoux, et l'esprit encyclopédique Moderne avant l'Encyclopédie », *Diderot Studies* 16, p. 145-158.
- MAGNIONT, Gilles, (2009), *Avec la langue, Chroniques du Matricule des Anges*, Paris, La Fabrique.
- MAGNIONT, Gilles, (2011), « L'écrivain dans la guerre des langues », *Revue critique de fixxion française contemporaine*, n°3, décembre, URL <http://www.revue-critique-de-fixxion-francaise-contemporaine.org/francais/publications/no3/magniont_fr.html>
- MAINGUENEAU, Dominique, (2014), *Discours et analyse du discours une introduction*. Paris, A. Colin.

- MAINGUENEAU, Dominique, (2004), *Le discours littéraire: paratopie et scène d'énonciation*. Paris, A. Colin.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane, (1999), *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*. Paris, Ophrys.
- MARTINEAU, France, (2006), « Perspectives sur le changement linguistique : aux sources du français canadien », *Revue canadienne de linguistique*, 1-4 : 1001-1040.
- MARTINEAU, France, (2008), « Un corpus pour l'analyse de la variation et du changement linguistique », *Corpus* [En ligne], 7, mis en ligne le 10 juillet 2009
- MERLEAU-PONTY, Maurice, [(1969) 2008], *La prose du monde*, Paris, Gallimard, Tel.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène, (2004), « Sens contraire, ironie et négation dans le Dictionnaire universel de Furetière », *Langue française* n°143, p. 111-126
- MESCHONNIC, Henri, (1991), *Des mots et des mondes (Dictionnaires, encyclopédies, grammaire, nomenclatures)*, coll. « Brève littérature », Paris, Hatier.
- MESCHONNIC, Henri, (2008), *Dans le bois de la langue*, Paris, éd. Laurence Teper.
- MOÏSE, Claudine, (2010), « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale » dans *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, dans Dominique Lagorgette (eds.) : *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications (linguistique, littérature, histoire, droit)*, Université de Savoie, 201-217.
- MORTIER, Roland, (2008), « Le français populaire du XVIII^e siècle d'après le *Journal de ma vie du compagnon vitrier parisien Jacques-Louis Ménétra* » [en ligne], Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Disponible sur <<http://www.arllfb.be/ebibliotheque/communications/mortier090202.pdf>>
- MURAT, Michel, (2011), « *La langue de la littérature* », *Revue critique de fixxion française contemporaine*, n°3, décembre, URL <http://www.revue-critique-de-fixxion-francaise-contemporaine.org/francais/publications/no3/murat_fr.html>.
- PHILIPPE, Gilles, (2004), *Flaubert savait-il écrire ? une querelle grammaticale (1919-1921)*, textes réunis par Gilles Philippe, Grenoble, ELLUG, collection « Archives critiques ».
- PHILIPPE, Gilles, (2002), *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française 1890-1940*, Paris, Gallimard.
- PHILIPPE Gilles, (2010), *Le français, dernière des langues*, Paris, PUF, collection « Perspectives critiques ».
- PRIVAT, Jean-Marie, & KARA, Mohammed (coord.), (2006), *La littératie. Autour de Jack Goody, Pratiques* n° 131-132, dossier coordonné par, décembre, Metz.
- PRUVOST, Jean, (2002), *Les dictionnaires de langue française*, Paris, P.U.F., Q.S.J. ?
- QUEMADA, Bernard, (1967), *Les dictionnaires du français moderne, 1539-1863, Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Paris, Didier.
- QUEMADA, Bernard, (1972), « Du glossaire au dictionnaire : deux aspects de l'élaboration des énoncés lexicographiques dans les grands répertoires du XVIII^e siècle », *Cahiers de lexicologie* 20/1, p. 97-128.
- QUEMADA, Bernard, (1998), « La lexicographie du français au XVII^e siècle », dans *Le Dictionnaire de l'Académie française et la lexicographie institutionnelle*, Paris, Champion, p. 41-68.
- QUEMADA, Bernard, (2003), « Pierre Richelet (1626-1698) et le *Dictionnaire françois* de 1680 », présentation de l'édition électronique sur cédérom du *Dictionnaire françois*, Paris, Champion Électronique.
- QUENEAU, Raymond, ([1953], 1989), « Une langue se compose de mots ... » dans JOUET Jacques, Raymond Queneau, Paris, La Manufacture.
- RANCIERE, Jacques, (1998), *La parole muette, Essai sur les contradictions de la littérature*, Paris, Hachette Littérature.
- RANCIERE, Jacques, (2007), *Politique de la littérature*, Paris, Galilée.
- REY, Alain, (1978), « Introduction. Antoine Furetière imagier de la culture classique », dans Furetière,

- Antoine : *Dictionnaire universel f*, La Haye – Rotterdam, Amout & Reinier Uers 1690, Reprint : Paris : SNL - U Robert, p. 5-95.
- REY, Alain, (1990), « Les marques d'usage et leur mise en place dans les dictionnaires du XVII^e siècle : le cas Furetière », *Lexique 9, Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Presses Universitaires de Lille, p. 17-29.
- REY, Alain, (2006), *Antoine Furetière: un précurseur des lumières sous Louis XIV*, Paris, Fayard.
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe, (1993), *Morales du style*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, <http://projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/hlfXIX/>
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe, (2009), « Entre (t) erreur et faute, trémulations de la langue et police du langage (1794-1870) » *Romantisme, Les polices du langage*, Paris, A. Colin, n° 146.
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe, « Étude de style : esthétique et valeur ? Qu'est-ce qu'une langue littéraire ? » Association internationale de Stylistique, http://www.styl-m.org/?page_id=60
- SERMAIN, Jean-Paul, (1992), *Les agréments du langage*, Paris, Editions des Cendres.
- SERMAIN, Jean-Paul, (2001), « Littérature et langue commune : paroles en quête d'écriture, du clacissisme aux Lumières », dans Branca-Rosoff Sonia (dir.), *L'institution des langues*, Paris, Maison des sciences de l'homme.
- SIOUFFI, Gilles, (2010), « La langue littéraire au tournant du siècle : d'une paradoxale survie » dans Cécile Narjoux dir., *La Langue littéraire à l'aube du XXI^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, p. 35-50.
- STROH, Wilfried, (2010), *La puissance du discours, Une petite histoire de la rhétorique dans le Grèce antique et à Rome*, traduit de l'allemand et du latin par Sylvain Bluntz, Paris, Le Belles Lettres, coll. « Le miroir des humanistes ».
- STEUCKARDT, Agnès, (2006), « L'anglicisme politique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. De la glose à l'occultation » dans *Mots, les langages du politique*, n°82, nov., p. 9-22.
- STEUCKARDT, Agnès, (2008), « L'emprunt, un événement linguistique », *Neologica 2*, Garnier.
- STEUCKARDT, Agnès, (2008), « Contre une législation sur la violence verbale : les objections à la loi Thouret (22-23 août 1791) », Claudine Moïse, Nathalie Auger, Béatrice Fracchiolla & Christina Schultz-Romain (éds), *La violence verbale*, 2 vol., Paris : L'Harmattan, 2, 43- 54.
- TADDÉI, Édith, (2012), *Émergence de la servitude subjectale au XVI^e siècle, Textes narratifs en prose (1504-1585)*, Paris3 sous la direction de Marie-Annick Morel.
- THIBAUT, Pierrette, (1991), « La Langue en mouvement : simplification, régularisation, restructuration », *LINX*, 25, p.79-92.
- TAILLANDIER, François, (2009), *La langue française au défi*, Paris, Flammarion.
- TRUDEAU, Danielle, (1992), *Les inventeurs du bon usage*, Paris, Minuit.
- VINCENT, Diane, (1993), *Les ponctuels de la langue*, Québec, Nuit blanche.
- VINCENT, Diane, MARTEL Guylaine, (2001), « Particules métadiscursives et autres modes langagières : des cas de changement linguistique », *Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)* 34-35, 141-152.
- VINCENT, Michael, (1987), « Reading through Furetière's *Dictionnaire universel*, or the Dictionary as Palimpsest », dans BAREAU, Michel, BARCHILON, Jacques, STANTON, Doinna, ALTER, Jean (éds.), (1987), *Les contes de Perrault. La contestation et ses limites. Furetière*. North American Society for Seventeenth-Century French Literature. *Actes de Banff* – 1986, Paris - Seattle – Tübingen, Papers on French Seventeenth Century Literature, p. 331-343.
- VON GEMMINGEN-OBSTFELDER, Barbara, (1982), « La réception du bon usage dans la lexicographie du XVII^e siècle », *Wolfenbütteler Band 18*, Publ. Manfred Höfler, p. 121-136.
- WAHNICH, Sophie, (1997), *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, collection « Bibliothèque Histoire ».
- WEINREICH, U., LABOV, W. & HERZOG, M. (1968), « Empirical Foundations for a Theory of

Language Change », LEHMANN W.P. & MALKIEL Y. (éd.), *New Directions for Historical Linguistics*, Austin, University of Texas Press, p. 95-195.

WOLF Nelly, (2007), « Langue littéraire et langue nationale », dans Joseph Jurt (éd.), *Champ littéraire et nation*, Frankreich-Zentrum der Albert-Ludwigs-Universität, Freiburg, p. 81-90.

WOOLDRIDGE, Terence, (1977), *Les débuts de la lexicographie bilingue : Estienne, Nicot et le Thresor de la langue françoise* (1606), Toronto, University of Toronto press.

ANNEXES

Annexe 1 – Thesaurus « coutumes »

Coutume

Terme de Coustume
Terme de Coustumes
Terme de Coûtume
terme de Coûtumes
Terme de la Coûtume
terme de plusieurs Coustumes
Terme qui est commun dans les anciennes Coustumes
termes de Coustumes
en termes de Coustume
en termes de Coûtumes
Il Se trouve en plusieurs Coustumes
Vieux terme de Pratique & de Coûtumes
En l'ancienne Coustume de Paris on a appellé
trouve ces phrases dans les Coustumes
Vieux mot de la Coûtume d'Amiens
on voit dans les Coûtumes d'Anjou & du Mans
Coûtumes d'Anjou & de Normandie forbannir
Coûtume de Cambrai, on appelle
Terme de la Coûtume de Normandie
Ce mot est fort en usage dans la Coûtume de Normandie
Coûtume de Normandie on appelle
Coûtume d'Auvergne on appelle
qu'en la Coustume de Melun on appelle
Coûtumes de Picardie on trouve
appelle dans quelques Coûtumes
en usage dans la Coûtume
La Coûtume de Paris dit
La Coûtume dit
les Coûtumes on a dit
Coûtumes on les appelle
les Coûtumes Gabelle de vin
Coûtumes de Gardes liges
appelle aussi dans quelques Coûtumes
dans les Coûtumes, Forfaire
dans les vieilles Histoires & Coûtumes
dit en plusieurs Coûtumes
disent les Coûtumes
Dans les Coûtumes & vieux Titres
Ce mot se trouve en plusieurs Coûtumes
mot se dit différemment dans les Coûtumes
quelques Coûtumes on a appellé
signifie quelquefois dans les Coûtumes
Coustume de Blois, on dit
Blois le moyen Justicier s'appelle
parlé dans les Coustumes de Bretagne
Coustumes d'Anjou, du Maine & autres, on appelle
Coustumes de Flandres on appelle
Coustume de Bourdeaux, desdit
vieilles Coustumes de Bourges
Coustume de Normandie on appelle

Signification en plusieurs endroits de la Coustume de Normandie
Terme de la Coustume de Normandie
coustume de Normandie appelle
havre dans la Coustume de Normandie
en la Coustume de Normandie, se dit
Coustumes, comme en celle de Senlis, on appelle
Coustumes, comme en celle de Troyes
Coustume de Tournay on les appelle
Coustume de Tours on appelle
Coustumes, comme en celles de Tours & d'Angers, on appelle
Coustume d'Arras on appelle
Terme d'Eaux & Forests & de Coustumes
terme de plusieurs Coustumes
termes de Jurisprudence & de Coustume
appelle aussi en quelques coustumes
appelle dans les Coustumes,
appelle dans les vieilles Coustumes
appelle dans plusieurs Coustumes
appelle en plusieurs Coustumes
appellé en quelques Coustumes
aussi Pairs dans les Coustumes
boursaux en la Coustume
dit aussi en plusieurs Coustumes
Coustume appelle
Coustumes appellent
Coustumes et appellée
Coustumes on les appelle
Coustumes ont appellé
Coustumes on appelle
Coustumes on appelloit
Coustumes on a appellé
Coustumes & en Angleterre on appelle
Coustumes eSt un nom
Coustumes il Se dit
Coustumes il eSt fait mention
Coustumes il eSt parlé
Coustumes on diSoit
Coustumes on dit
Coustumes on a dit
Coustumes Souvent on dit
Coustumes, Se dit
Coustumes, Signifie
Coustumes a Signifié
Coustumes, qui Signifie
Coustumes il Signifie
Coustumes ne Signifie autre choSe que Voye
Coustumes, Se prend auSSi
Coustumes & HiStoires, pour dire
ces phraSes dans les Coustumes
dit aussi dans plusieurs Coustumes
divers noms dans les Coustumes
en usage dans plusieurs Coustumes

en usage en quelques Coustumes
est parlé dans les Coustumes
Se trouve dans plusieurs Coustumes
Se trouve dans les Coustumes
Se trouve en plusieurs Coustumes
Stile de Coustumes
Se trouve dans plusieurs Coustumes

mot est dans plusieurs Coustumes
on voit en la Coustume de Haynaut
parlé dans les Coustumes
quelques Coustumes les Voyers
vendition en quelques Coustumes
Vicaire en la Coustume
vieux mots qui Se trouvent dans les Coustumes

Annexe 2 – Tableau des marques

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
Science, sciences [Fur] Sciences physiques et mathématiques Mathématiques Algèbre [Fur] Arithmétique [Fur] [Ric] Dioptrique [Fur] [Ric] Géométrie [Fur] Gnomonique [Fur] Mathématiques [Fur] [Ric] Nombre [Ric] Sphère [Ric] Statique [Fur] Trigonométrie [Fur] Physique Astronomie [Fur] [Ric] Hydraulique [Fur] Mécanique [Fur] Optique [Fur] Physique [Fur] [Ric] Chimie Chimie [Fur] [Ric] Sciences de la nature et pratiques médicales Anatomie [Fur] [Ric] Botanique [Fur] Naturaliste [Fur] Connaissance du monde physique Géographie [Fur] [Ric] Pratiques médicales Apothicaire [Fur] [Ric] Chirurgie [Fur] [Ric]	Augustins [Ric] Bénédictins [Ric] Bénéfice, matière bénéficiale [Ric] Bernardins [Ric] Bréviaire [Fur] Capucins [Ric] Carmes [Ric] Casuiste [Fur] Catholique [Ric] Chanoines [Ric] Chartreux [Ric] Chasublier [Ric] Cloître [Fur] Consacré [Ric] Cour de Rome [Ric] Couvent [Fur] Dévotion [Fur] [Ric] Dogmatique [Fur] Chaire [Fur] [Ric] l'Écriture (religion) [Fur] [Ric] Église [Fur] [Ric] Feuillants [Ric] Jésuites [Ric] Logique [Fur] [Ric] Moinerie [Fur] Monastère [Fur] Morale [Fur] Philosophie [Fur] [Ric] Piété [Fur] [Ric] Prédicateur [Ric] Recollets [Ric] Religieux [Ric] Religion [Ric] Sacristie [Fur]	3.1. Droit Barreau [Ric] Canon [Fur] [Ric] Chancellerie [Fur] Crime [Fur] Coutumes [Fur] [Ric] Coutume, Coutumes [Fur] Droit [Fur] Fief, matière féodale [Fur] Judicature [Fur] Jurisconsulte [Fur] [Ric] Jurisprudence [Fur] [Ric] Jurisprudence [Fur] Justice [Fur] [Ric] Huissier [Ric] Notaires [Fur] [Ric] Ordonnances [Ric] Palais [Fur] [Ric] Palais (ancien) [Fur] Pratique [Fur] [Ric] Pratique [Fur] Procureur [Ric] 3.2. économie Commerce [Fur]	Arts, art [Fur] Arts et Métiers 4.1.Musique Danse Musique [Fur] [Ric] 4.2.Beaux-Arts, esthétique Architecture [Fur] [Ric] Dessin [Fur] [Ric] Imagier [Fur] [Ric] Peinture, peint., peintre [Fur] [Ric] Perspective [Fur] Sculpture [Fur] [Ric] 4.3.Lettres et langue Anciens [Fur] Ecrivains [Fur] grammaire [Fur] [Ric] Littérature (général) [Fur] poétique [Fur] [Ric] Prose [Ric] Rhétorique [Fur] [Ric] Roman, romanesque [Fur] Versification Prosodie [Fur]	5.1.Métiers de la terre Bateur en grange [Ric] Bâtier [Ric] Berger [Ric] Chanvrier [Ric] Fanneuse [Ric] Faucheur [Ric] Fleuriste [Fur] [Ric] Forestier [Fur] jardinage [Fur] [Ric] Laboureur [Ric] Laitière [Ric] Maître grainier [Ric] Meunier [Ric] Moissonneur [Ric] Muletier [Ric] Oiselier [Ric] Oiseleur [Ric] Partisan [Ric] Paysan [Ric] Rocailleur [Ric] Tondeur de mouton [Ric] Tueur de cochon [Ric] Vannier [Ric] Vendeuse de sel [Ric] Vidangeur [Ric] Vigneron [Ric] Vinaigrier [Ric] 5.2. Métiers de la cuisine, de la bouche Boucher [Fur] [Ric] Boulangerie [Ric] Cabaretier [Ric] Charcutiers [Ric] confiserie [Ric] Confiturier [Ric] Cuisine, culinaire [Fur] [Ric] Distillateur [Ric]	6.1. Agriculture, industrie, équipements Agriculture [Fur] Manufacture [Fur] Pêche, pêche [Fur] Pyrotechnie [Fur] 6.2. Administration Administration Gabelle et dîme [Fur] [Ric] Eaux et Forêts [Fur] Ponts et chaussées 6.3. Finances Finance, Finances [Fur] [Ric] 6.3.Guerre Artillerie [Fur] Fortification [Fur] [Ric] Guerre [Fur] [Ric] Milice [Fur] [Ric] Militaire [Fur] [Ric] Officier [Ric] Soldat [Ric] Sergent [Ric] Tambour [Ric] 6.4. Marine Marine [Fur] [Ric] Matelot [Fur] [Ric] Mer [Fur] [Ric] Messageries [Fur] Navigation [Fur] [Ric] Ports [Ric] Tactique	7-1 Chasse et pêche, chevaux Académie, académiste [Ric] Autourserie [Fur] Chasse, chasseur [Fur] [Ric] Ecuyer [Fur] Escrime [Fur] Fauconnerie [Fur] [Ric] Gymnastique Manège [Fur] [Ric] Vénerie, veneur [Fur] [Ric] 7.2. Jeu, Jeux (terme générique) [Fur] Bassette [Fur] Bête [Fur] jeu de billard [Fur] [Ric] Blanque [Fur] jeux de boules [Fur] [Ric] Brelan [Fur] jeux de cartes [Fur] [Ric] Cartier [Ric] Dames [Fur] [Ric] Jeux de dés [Fur] [Ric] échecs, échets [Fur] [Ric] Galet [Fur] Hoc, hocca [Fur] [Ric] Jeu de l'homme [Fur] Impériale [Fur] Joueur [Ric] Lansquenet [Fur] Jeux de loterie [Fur] jeu du mail [Fur] [Ric]

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
Droguiste [Fur] Hôpital de Paris [Ric] Matrones [Fur] Médecine [Fur] [Ric] Nourrices [Ric] Pharmacie [Fur] Sage-femme [Ric]	Scolastique [Fur] Spiritualité [Fur] Théologie [Fur] [Ric]			Fruitier [Fur] [Ric] Gargotier [Ric] Maître d'hôtel [Ric] Pâtisserie [Fur] [Ric] poissonnerie Poulaier [Ric] Rôtisseur [Fur] [Ric] Tripière [Fur] Tripot [Ric]	6.5. Vie de la cité [Fur] [Ric] Collège [Fur] [Ric] Ecole [Fur] Docteur [Ric] Maître à écrire, maître d'école [Ric] Sorbonne [Ric] Université [Fur] [Ric]	Oie [Fur] Palet [Fur] Paume [Fur] [Ric] Jeu de piquet [Ric] Prime [Fur] jeu de quilles [Fur] [Ric] Reversis [Fur] [Ric] Jeux de la roulette Trictrac [Ric] Triomphe [Fur] [Ric] Tripot [Fur] Volant [Fur]
1.3.Sciences de l'homme Anciens [Ric] Féodalité [Fur] Histoire [Fur] Almanach [Fur] Armoiries [Fur] [Ric] blason [Fur] [Ric] Chronologie [Fur] [Ric] Généalogie [Fur] [Ric] Mythologie [Fur] Nombre [Fur] Relation				5.3. Métiers des tissus, de la couture, de la parure, de la maison et de la domesticité Barbier [Fur] [Ric] Blanchisseur [Fur] [Ric] Bonnetier [Ric] Broderie [Fur] [Ric] Ceinturonnier (ceinturier [Ric]) Chapellerie [Fur] [Ric] Coiffeur [Ric] Cordelier [Fur] cordonnier [Fur] [Ric] Corroieur [Ric] Couture [Fur] [Ric] Couverturier [Ric] Crinier [Ric] Éguilletier [Ric] Épinglier [Ric] Faiseuse de bonnets [Ric] Ferrandinier [Ric] Franger [Ric] Fourreur [Fur] Gainier [Ric] Gantier [Ric] Hauts-lissiers Lainier [Ric] Linger [Ric] Mégissier [Ric] Ménage [Fur]		
1.4.Connaissances particulières, sciences occultes Astrologie [Fur] [Ric] Chiromancie [Fur] [Ric] Faiseurs d'horoscope [Ric] Géomance [Fur] [Ric] Magie [Ric] Stéganographie [Fur]						

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
				Mercier [Ric] Natier [Ric] Parfumeur [Ric] Passementerie Patenôtrier [Ric] Peaucier [Ric] Peignier [Ric] Pelletier [Ric] Perruquier [Fur] [Ric] plumassier (Plumacier [Ric]) Poupetier [Ric] Ravodeur [Ric] Régleuse [Ric] Remplisseuse [Ric] Rubanier [Ric] Savetier [Fur] [Ric] Talonnier [Ric] Tanneur [Fur] [Ric] Tapissier [Fur] [Ric] Teinturier [Fur] [Ric] Tisserand [Ric] Tissutier [Fur] Tresseuse [Ric] Tricoteuse [Ric]		
				5.4. Métiers du bois, du meuble Bahutier [Ric] Bo(i)sselier [Ric] Bourrelier [Ric] Chandelier [Ric] Charpentier [Fur] [Ric] Faiseur de lustres [Ric] Menuiserie [Fur] [Ric] Miroitier [Ric] Mouleur [Ric] Tabletier [Fur] Tonnelier [Ric] Tourneur [Fur] [Ric] Vannier Vernisseur [Ric]		
				5.5. Métiers de		

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
				<p>la pierre, du verre, de la céramique, de l'émail, de l'orfèvrerie Affineur [Fur] Artisan (pierre) [Fur] Carrier [Ric] Chaudronnier [Ric] Diamantaire [Ric] doreur, dorure Émailleur [Fur] [Ric] Faïencier [Ric] horlogerie [Fur] [Ric] Joaillier [Fur] lapidaire [Fur] [Ric] Marbreur [Ric] Médailleur [Fur] Mineur [Ric] Monnaie, monnayeur [Fur] Orfèvre [Fur] [Ric] Potier [Ric] Salpêtrier [Ric] Tailleur de pierre [Ric] Tireur d'or [Fur] [Ric] Tuilier [Fur]</p> <p>5.6. Métiers des armes, du cuir, des métaux, et de la ferronnerie Archer [Ric] Armurier [Fur] [Ric] Arquebusier [Fur] [Ric] Canonier [Ric] charron Clinquialier [Ric] corroyeur Coutelier [Fur] [Ric] Découpeur [Ric] Emouleur [Ric]</p>		

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
				<p>Eperonnier [Fur] [Ric] Faiseur de fourneaux [Ric] Fonderie, fondeur [Fur] [Ric] Fontainier [Ric] Forge, Forgeron Fourbisseur [Fur] [Ric] Gainier [Fur] Heaumier [Ric] Maître d'armes [Ric] Maréchal [Fur] [Ric] Ouvrier en fer [Fur] Pyrotechnie [Fur] Serrurerie, serrurier [Fur] [Ric] Taillandier [Ric] Tanneur Tonnelier</p> <p>5.7. Métiers de la construction et de la maçonnerie charpenterie Cimentier [Ric] Couvreur [Fur] [Ric] Ingénieur [Ric] Maçonnerie [Fur] [Ric] Paveur [Fur] [Ric] Pionnier [Ric] Plombier [Ric] Scieur [Ric] Verrerie [Fur] [Ric] Vitrier [Fur] [Ric]</p> <p>5.8. Métiers du papier et du livre Bateur d'or [Ric] Cartier, Cartonnier [Ric]</p>		

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
				Doreur [Ric] Graveur [Fur] [Ric] imprimerie, imprimeur [Fur] [Ric] Librairie, libraire [Fur] [Ric] Papetier, papeterie [Fur] [Ric] Parcheminier [Ric] Relieur [Fur] [Ric]		
				5.9. Métiers du négoce et de la monnaie Balancier [Ric] Banque, banquier [Fur] [Ric] Bourse Commis [Ric] Comptable [Fur] Compte [Fur] Courtier [Ric] Epicier [Ric] Faux- monnayeurs [Ric] Marchand [Fur] [Ric] Mesureur de grains [Ric] Monnaie [Ric] Négoce, négociant [Fur] [Ric] Raquetier [Ric]		
				5. 10. Métiers des transports, de la voirie, de la mer et de la navigation Arpentage [Fur] Bateleur [Ric] Batelier [Fur] [Ric] Boûeur [Ric] Carrossier Charretier [Ric] Charronage, Charron [Fur]		

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
				[Ric] Cocher [Ric] Cordier [Ric] Palefrenier [Ric] Pilote [Fur] Porteur d'eau [Ric] Postillon [Ric] Sablier [Fur] Sellier [Ric]		
				5.11 Métiers de la scène et de la musique Comédie, comédien [Fur] [Ric] Danse, danseur [Fur] [Ric] Facteur d'instruments [Fur] Facteur d'orgues [Fur] [Ric] Faiseur de flûtes, d'instruments à vent [Ric] Faiseur de sauts [Ric] Joueur d'instruments de musique [Ric] Luthier [Fur] [Ric] Organiste [Fur] [Ric] Violon [Ric]		
				5.12 Métiers et artisanats divers Artisans [Fur] [Ric] Brocanteur [Fur] Bourreau [Ric] Cordeur [Ric] Crieur [Fur] Crocheteur [Ric] Emballeur [Ric] Exécuteur [Ric] Faiseur de battoir [Ric] Faiseur de deuil [Ric]		

1. Connaissances scientifiques	2. Philosophie, religion	3. Droit, économie, administration	4. Arts et Lettres	5. Métiers et artisanats, techniques	6. Activités sociales et pratiques	7. Sports et divertissements
				Faiseur de filets de pêche [Ric] Femme [Ric] Frotteur [Ric] Gagne-petit [Ric] Joueur [Ric] Mesureur [Fur] Metteur en Œuvre [Ric] Prison [Ric] Savonnier [Ric] Syndic [Ric]		

Annexe 3 – Tableau des marques (2)

Arts libéraux	Arts mécaniques	Loisirs
1. Architecture	Métiers de la terre et de l'agriculture	Chasse et pêche, chevaux
2. Arts, art	1. Fleuriste	1. Chasse, chasseur
3. Arts et sciences	2. Haras	2. Équitation
4. Arts et métiers	3. Jardinage	3. Escrime
5. Beaux arts	4. Labourage	4. Fauconnerie
6. Calligraphie		5. Manège
7. Esthétique	Métiers de la cuisine, de la bouche	6. Salle d'armes
8. Grammaire	5. Boucher	7. Vénérie
9. Danse	6. Boulangerie	
10. Dessin	7. Brasserie	Jeu, jeux
11. Iconologie	8. Confiserie	8. Jeu (terme générique)
12. Littérature	9. Cuisine	9. Jeu de cartes
13. Musique	10. Pâtisserie	10. Jeu (détail)
14. Paysage	11. Rôtisseur	11. À quinze
15. Peinture, peint., peintre	12. Tonnelier	12. As qui court
16. Perspective		13. Bague
17. Philologie	Métiers de la couture, du costume, de la parure, de la maison et de la domesticité	14. Balle, ballon
18. Poétique	13. Barbier	15. Bascule
19. Rhétorique	14. Blanchissage	16. Bassette
20. Sculpture	15. Bottier	17. Bassette
21. Théâtre	16. Broderie	18. Billard
22. Versification	17. Chapellerie	19. Biribi
	18. Corderie	20. Boston
23. Histoire	19. Cordonnier	21. Bouillotte
24. Antiquité	20. Couture	22. Boule
25. Chevalerie	21. Lingère	23. Breton
26. Féodalité	22. Mercerie	24. Colin-maillard
27. Histoire	23. Nourrice	25. Course
28. Mythologie	24. Passementerie	26. Dames
	25. Perruquier	27. Dés
29. Alchimie	26. Tailleur	28. Domino
30. Armoiries	27. Tapissier	29. Écarté
31. Blason	28. Teinturier	30. Échecs
	29. Tisserand	31. Galet
1. Ascétique		32. Hoc
2. Astrologie	Métiers du bois, du meuble et de l'ameublement	33. Hombre
3. Bénéficiaire	30. Cirier *	34. Jeu de l'oie
4. Cabalistique	31. Ébénisterie	35. Lansquenot
5. Casuistes, casuistique		36. Loterie
6. Chiromancie	Métiers de la pierre, de l'émail et de l'orfèvrerie	37. Loto
7. Chronologie	32. Carrière, carrier	38. Mail
8. Dévotion	33. Doreur, dorure	39. Main chaude
9. Didactique	34. Émailleur	40. Marelle
10. Divination	35. Essayeur d'or et d'argent	41. Paume
11. Dogmatique	36. Horlogerie*	42. Pharaon
12. Ecclésiastique, chaire	37. Joailler	43. Pied de bœuf
13. L'écriture (religion)	38. Lapidaire	44. Piquet
14. Église	39. Orfèvrerie	45. Quadrille
15. Juifs	40. Tourneur	46. Quatre coins
16. Liturgie		47. Quilles
17. Logique	Métiers des armes, du cuir, des métaux et de la ferronnerie	48. Renvi
18. Métaphysique	41. Armurier	49. Reversi
19. Morale	42. Arquebuserie	50. Trente et quarante
20. Mystique	43. Chamoiserie, chamoiseur	51. Trente et un
21. Ordre de malte	44. Charron	52. Tri
22. Philosophie	45. Corroyeur	53. Trictrac
23. Religion	46. Éperonnier	54. Triomphe (la)
24. Scolastique	47. Fonderie	55. Volant
25. Spiritualité	48. Forge, forgeron	56. Whist
Théologie	49. Fourbisseur	
	50. Gruerie	
26. Administration	51. Sellerie, sellier	
27. Assurances		
28. Barreau	Métiers de la construction et de la maçonnerie	
29. Canon	52. Charpenterie	
30. Chancellerie	53. Couvreur	
31. Contributions indirectes	54. Maçonnerie	
32. Crime	55. Menuiserie	
33. Commerce		
34. Coutume, coutumes		

Arts libéraux

35. Douanes
36. Droit
37. Eaux et forêts
38. Économie
39. Généalogie
40. Jurisprudence
41. Législation
42. Négoce, négociations
43. Officialité
44. Ordonnances
45. Palais
46. Poste
47. Pratique
48. Procédure

49. Accoucheur
50. Acoustique
51. Algèbre
52. Anatomie
53. Arithmétique
54. Astronomie
55. Botanique
56. Chirurgie
57. Conchyliologie
58. Cristallographie
59. Entomologie
60. Géométrie
61. Dioptrique
62. Catoptrique
63. Chimie
64. Dentiste
65. Dynamique
66. Géographie
67. Géologie
68. Gnomonique
69. Hippatrique
hippologie
70. Histoire naturelle
71. Hydraulique
72. Hydrographie
73. Hygiène
74. Ichthyologie
75. Mathématique
76. Mathématiques
77. Mécanique
78. Médecine
79. Minéralogie
80. Naturalistes
81. Physique
82. Optique
83. Ornithologie
84. Pharmacie
85. Pathologie
86. Statique
87. Vétérinaire
88. Zoologie

Arts mécaniques

56. Paveur
57. Terrassier
58. Verrerie
59. Vitrier

- Métiers du papier et du livre
60. Écriture (écrire)
61. Imprimerie
62. Librairie
63. Papetier, papeterie
64. Relieur
65. Typographie

- Métiers des transports, de la voirie, de la mer et de la navigation
66. Arpentage
67. Carrossier

- Artisanats et métiers divers
68. Cartier
69. Droguiste
70. Fabrique
71. Facteur d'orgues
72. Fontainier
73. Gravure, graveur
74. Lutherie
75. Maréchal, maréchalerie
76. Mesureur de grains, de sel
77. Métiers
78. Savonnier
79. Serrurerie serrurier

Loisirs

Annexe 4 – Thesaurus des marques « bas » et « beau, élégant » dans le Richelet

Bas	comparaison qui sont fort bas
<E>Termes bas	façon de parler basse
Terme bas	façon de parler fort basse
Terme fort bas	façon de parler est basse
Mot bas [sauf : mot bas Breton]	figurée & basse
Mot tres-bas	figurée, mais basse & vieille
Mot qui est bas	figurées, mais basses
Mots bas	façons de parler basses
Mots fort bas	fasson de parler basse
il est fort bas	fasson de parler vieille & basse
Mot bâs	phrase burlesque & basse
Mots bâse	en des manieres de parler basses & du peuple
St bâs	expression est fort basse
& bas [sauf : & bas de plusieurs brisées]	maniere de parler est basse
bien bas & bien vieux	Manière de parler basse
bas & burlesque	en parlant bassement</E>
bas, & burlesque	
bas & burlesques	
bas, & il n'est usité	
bas & peu usitez	
Bas & vieux	Beau, élégant
vieux & bas	<E>beau stile
bas & de mépris	usage élégant
bas & du petit peuple	bel usage
trés-bas & ils ne s'écrivent pas	beau langage Ce mot est beau
le mot de sufisance est bas	trop beau & trop en usage
bas, & même en riant	est plus-beau au propre
Ce mot est bas	figurément & est beau
ces mots sont fort bas	plus beau que dans les autres sujets
Ce mot au figuré est bas	sens il est beau & poétique
Ce mot au figuré est fort bas	beau au figuré
Ces mots au figuré sont bas	beau dans le figuré
il est bas [sauf : il est bas Normand]	au figuré est beau
il est fort bas	au figuré est noble & beau
dans le stile bas	au figuré est fort beau
dans le bas stile	au figuré, & est fort beau
le stile le plus-bas	quelquefois au figuré, & est beau
le stile le plus bas	Il est beau dans la poësie,
dans un sens tres bas	mot est plus-beau en vers
en ce sens est fort bas	Ce mot est beau
brouillard est fort bas	d'oiseleur est plus beau que
ne se dit presque point & est bas	mot de venusté tres-beau
dans le langage le plus-bas	mot est élégant au figuré
vieux & fort bas	l'improviste est plus élégant
fréquens, mais un peu bas	plus élégant au masculin qu'au féminin
dans le genre le plus bas	Il est plus élégant de dire
le plus bas stile	trame qui est très-élégant
le plus bas-stile	d'ennemis a un usage élégant
chose prétieuse est bas	façon de parler est plus élégante
dans le stile comique, ou le plus bas stile	il est encor beau & fait une belle image</E>

	Richelet 1680	Furetière 1690	Académie 1694
4. Marques pragmatiques et sociales	15	18	37
4.1. Intentions, relations sociales, situations de communication	<p>Amour</p> <p>Badin</p> <p>Bonne part, mauvaise part</p> <p>Caresse</p> <p>Civilité</p> <p>Enjoué</p> <p><i>Goguenard</i></p> <p><i>Grave</i></p> <p>Injure, Injurieux</p> <p>Libre</p> <p>Mépris</p> <p>Offensant</p> <p>Raillerie</p> <p>Rire</p> <p>Sérieux</p>	<p>Admiration</p> <p>Amant</p> <p>Bonne part, mauvaise part</p> <p>Cajolerie</p> <p>Civilité</p> <p>Compliment</p> <p>Dérision</p> <p>Exagération</p> <p>Excellence</p> <p>Galanterie</p> <p>Honnête</p> <p>Injure</p> <p>Mépris</p> <p>Moquerie</p> <p><i>Obscène</i></p> <p>Odieux</p> <p>Raillerie</p> <p>Sérieux</p>	<p>Admiration</p> <p><i>Adoucissement</i></p> <p><i>Affirmation</i></p> <p>Amitié</p> <p>Amour</p> <p>Aversion</p> <p>Badin</p> <p>Bonne part, mauvaise part</p> <p>Civilité</p> <p><i>Colère</i></p> <p><i>Commisération</i></p> <p>Compliment</p> <p><i>Débauche</i></p> <p><i>Défi</i></p> <p>Dérision</p> <p>Dispute</p> <p>Exagération</p> <p>Excellence</p> <p><i>Exclamation</i></p> <p><i>Flatterie</i></p> <p>Galanterie</p> <p>Goïnfrerie</p> <p><i>Honneur</i></p> <p><i>Indignation</i></p> <p>Injure, injurieux</p> <p>Menace</p> <p>Mépris</p> <p>Moquerie</p> <p>Odieux</p> <p>Plaisanterie</p> <p>Raillerie</p> <p><i>Reproche</i></p> <p><i>Respect</i></p> <p><i>Rire</i></p> <p><i>Salutations</i></p> <p>Sérieux</p> <p>Tendresse</p>

	Richelet 1680	Furetière 1690	Académie 1694
5. marques de registres, genres, styles	Bons auteurs Bourgeois Cour <i>Honnêtes, savants, habiles</i> <i>Monde, gens du monde</i> Peuple Précieuse	Bourgeois Cour Peuple <i>(le) Vulgaire</i>	Cour Cour de Rome Peuple Princes, grands, nobles
5.2. langue soutenue	Beau, élégant Simple Soutenu Sublime		Élégant Soutenu Sublime
5.3. langue populaire	Bachique Bas	Argot Bachique Bas Obscène Odieux Populaire Vulgairement,	Bas Odieux Populaire Vulgaire, vulgairement
5.4. types de textes	Burlesque, burlesquement Comique Satirique	Burlesque, burlesquement Comique	Burlesque, burlesquement Comique
6. Usage et restrictions d'usage			
6.1. restrictions d'emploi	En usage (fréquences positives) En usage (restrictions d'emplois) Hors d'usage Usité	Usage, Fréquence positive Usage, Fréquence négative	hors d'usage usage ({guère, peu} usité) usage ([n'est] plus {du, en} usage [que]) usage (restrictions sur le dire) usage (ne s'emploie) usage (autres restrictions) Usage (fréquences positives)
6.2. archaïsmes et néologismes (restrictions temporelles)	Ancien Aujourd'hui Autrefois Nouveau Vieux	Aujourd'hui Autrefois Nouveau <i>Moderne</i> <i>Originaiement</i> Vieux	Aujourd'hui (restriction) Autrefois Nouveau Vieux
6.3. régionalismes (restrictions dans l'espace)	Gascon Languedoc Paris, Parisien Provence, provinciaux	Campagne Agenois Auvergne <i>Berry</i> <i>Breton, bas-breton, Basse-Bretagne, Armorique</i> (hors étymologie) <i>Champagne</i> <i>Dauphiné</i> Gascon, Gascogne Languedoc <i>Lyonnais</i> <i>Marseille</i> <i>Montauban</i> <i>Normand, Normandie</i> <i>Picard, Picardie</i> <i>Poitou</i> <i>Provence</i> Paris, parisien Provence, provinciaux	

Annexe 6 – Locuteurs dans Richelet

- | | | |
|-----------------------|----------------------------|---------------------------|
| 1. Académiste | 55. Charretier | 107. Écuyer |
| 2. Affineur | 56. Charron | 108. Éguiletier |
| 3. anatomiste | 57. Chartreux | 109. Éguiller |
| 4. Apothicaire | 58. chasseur | 110. Émailleur |
| 5. Archer | 59. Chasublier | 111. Emballeur |
| 6. Armurier | 60. Chaudronnier | 112. Émouleur |
| 7. Arquebusier | 61. Chevalier | 113. Enlumineur |
| 8. Arracheur de dents | 62. chimiste | 114. Éperonnier |
| 9. Artisan, ouvrier | 63. chirurgien | 115. Épicier |
| 10. astrologue | 64. Cimentier | 116. Épinglier |
| 11. astronome | 65. Cirier | 117. Exécuteur |
| 12. Augustin | 66. Clinqualier | 118. Facteur d'orgue, |
| 13. Bahutier | 67. Cocher | organiste |
| 14. Balancier | 68. Coiffeuse | 119. Faiencier |
| 15. Banquier | 69. Comédien | 120. Faiseur |
| 16. Barbier | 70. Commis ambulant | d'almanachs |
| 17. Bateleur | 71. Commis aux caves | 121. Faiseur |
| 18. Batelier | 72. Commis aux portes | d'horoscope |
| 19. Bateur d'or | 73. Commis aux recettes | 122. Faiseur de batoir |
| 20. Bateur en grange | 74. Commis de douanes | 123. Faiseur de boucle |
| 21. Bâtier | 75. Commis des aides | 124. Faiseur de deuil |
| 22. Bedeau | 76. Commis des Gabelles | 125. Faiseur de filets de |
| 23. Bénédictin | 77. Confiseur | pêcheur |
| 24. bénéficiaire | 78. Confiturier | 126. Faiseur de |
| 25. Berger | 79. Cordeur | fourneau |
| 26. Bernardin | 80. Cordier | 127. Faiseur de lustres |
| 27. Blanchisseur | 81. Cordonnier | 128. Faiseur de musette |
| 28. Bo(i)sselier | 82. Corroieur | 129. Faiseur de sauts |
| 29. Bonnetier | 83. Courtier de chevaux | 130. Faiseurs de flûtes, |
| 30. Boucher | 84. Courtier de vin | faiseurs d'instruments à |
| 31. Boüeur | 85. Coutelier | vent |
| 32. Boulanger | 86. Couturière | 131. Faiseuse de |
| 33. Bourreau | 87. Couverturier | bonnets |
| 34. Bourrelier | 88. Couvreur | 132. Faiseuse de points |
| 35. Boutonnier | 89. Crémère | et dentelles |
| 36. Brasseur | 90. Crinier | 133. Fanneuse |
| 37. Brodeur | 91. Crocheteur | 134. Faucheur |
| 38. Brunisseur | 92. Cuisinier | 135. Fauconnier |
| 39. Cabaretier | 93. danseur | 136. Faux-monnaieur |
| 40. Canonnier | 94. Découpeur | 137. Femme |
| 41. Capucin | 95. Dégraisseur | 138. Ferrandinier |
| 42. Carmes | 96. Dessinateur | 139. Feuillant |
| 43. Carrier | 97. Détacheur | 140. Fileur d'or |
| 44. Cartier | 98. Diamantaire | 141. Fileuse |
| 45. Cartonnier | 99. Distillateur | 142. Fleuriste |
| 46. Casuiste | 100. Docteur | 143. Fondeur |
| 47. Ceinturier | 101. Doreur | 144. Fontenier |
| 48. Chandelier | 102. Drapier | 145. Formier |
| 49. Chanoine | 103. Ecclésiastique | 146. Fourbisseur |
| 50. Chanvrier | 104. écolier (de | 147. Franger |
| 51. Chapelier | théologie, de philosophie, | 148. Frotteur |
| 52. Chapier | etc.) | 149. Fruitier |
| 53. Charcutier | 105. Écrivain | 150. Gagne-petit |
| 54. Charpentier | 106. Écureur, écureuse | 151. Gainier |

152.	Gantier	200.	Maître à danser	255.	Pêcheur
153.	Gargotier	201.	Maître à écrire	256.	Peignier
154.	généalogiste	202.	Maître d'armes	257.	peintre
155.	Gens de village	203.	Maître d'école	258.	Pelletier
156.	Gens des champs	204.	Maître d'exercice	259.	Perruquier
157.	Gens qui jouent		militaire	260.	philosophe
158.	Gens qui logent en	205.	Maître d'hôtel	261.	Pionnier
	auberge	206.	Maître grainier	262.	Plombier
159.	Gens qui marquent	207.	Maquignon	263.	Plumacier
	le papier	208.	Marbreur	264.	Poète
160.	Gens qui	209.	Marchand	265.	Portefaix
	nourrissent les mouches	210.	Marchand de blé	266.	Porteur d'eau
	à miel	211.	Marchand de bois	267.	Porteur de chaise
161.	Gens qui	212.	Marchand de drap	268.	Postillon
	nourrissent les pigeons	213.	Marchand de	269.	Potier
162.	Gens qui tirent		poissons	270.	Poualier
163.	Gens qui	214.	Marchand de toile	271.	Poupetier
	travaillent aux carrières		cirée	272.	praticien
164.	Gens qui	215.	Marchand de vin	273.	Prédicateur
	travaillent en métal	216.	Maréchal	274.	Procureur
165.	Gens qui voyagent	217.	marin, matelot	275.	Raquetier
166.	géographe	218.	Mathématiques	276.	Ravodeur
167.	géomètre	219.	Médecin	277.	Récollet
168.	Gourmet	220.	Mégissier	278.	Régleuse
169.	Graveur	221.	menuisier	279.	Relieur
170.	Heumier	222.	Mercier	280.	Religieux,
171.	Horloger	223.	Messenger		religieuses
172.	Huissier	224.	Mesureur	281.	Remplisseuse
173.	Imager	225.	Metteur en Œuvre	282.	rhéteur
174.	imprimeur	226.	Meunier	283.	Rocailleur
175.	Ingénieur	227.	Mineur	284.	Rôtisseur
176.	Intendant	228.	Minime	285.	Rubanier
177.	Jacobin	229.	Miroitier	286.	Sage-femme
178.	Jardinier	230.	Moissonneur	287.	Salpêtrier
179.	Jaugeur	231.	Mouleur de bois	288.	Savetier
180.	Jésuite	232.	Muletier	289.	Scieur
181.	Joueur	233.	musicien	290.	sculpteur
182.	Joueur	234.	Natier	291.	Sellier
	d'instruments	235.	Négociant	292.	Sergent
183.	Joueur de viole	236.	Notaire	293.	Serrurier
184.	Joueur de flute et	237.	Nourrice	294.	Soldat
	de fifre	238.	Occuliste	295.	Syndic
185.	Joueur de guitare	239.	Officier	296.	Taillandier
186.	Joueur de	240.	Oiseleur	297.	Tailleur
	marionnettes	241.	Oiselier	298.	Tailleur de pierre
187.	Joueur de musette	242.	Orfèvre	299.	Talonnier
188.	Jurisconsulte	243.	Organiste	300.	Tambour
189.	Laboureur	244.	Pain-d'épicier	301.	Tanneur
190.	Lainier	245.	Palefrenier	302.	Tapissier
191.	Laitière	246.	Papetier	303.	Teinturier
192.	Lapidaire	247.	Parcheminier	304.	théologien
193.	Laveuse d'écuelles	248.	Parfumeur	305.	Tireur d'or
194.	Layetier	249.	Partisan	306.	Tisserand
195.	Libraire	250.	Patenôtrier	307.	Tondeur
196.	Linger, lingère	251.	Pâtissier		mouton
197.	Luthier	252.	Paveur	308.	Tonnellier
198.	Maçon	253.	Paysan	309.	Tourneur
199.	Magicien	254.	Peaucier	310.	Trésorier

- 311. Tresseuse
- 312. Tricoteuse
- 313. Tueur de cochon
- 314. Vannier
- 315. Vendeuse de sel
- 316. Vénerie, veneur
- 317. Vernisseur
- 318. Verrier
- 319. Vidangeur
- 320. Vigneron
- 321. Vinaigrier
- 322. Violon
- 323. Vitrier
- 324. Voiturier

Annexe 7 – Locuteurs dans Furetière

1. Affineur
2. anatomiste
3. Apothicaire
4. Architecte, architecture
5. Armurier
6. Arpentage, arpenteur
7. Arquebusier
8. Artisan (divers)
9. astrologue
10. Astronome
11. banquier
12. Barbier
13. Batelier
14. Blanchisseuse
15. botaniste
16. boucher
17. Brocanteur
18. brodeur
19. Casuiste
20. Chapelier
21. charpentier
22. charron
23. chasseur
24. chimiste
25. chiromancien
26. chirurgien
27. chronologiste
28. comédien
29. Comptable
30. Cordelier
31. Cordier
32. Cordonnier
33. Coutelier
34. couturière
35. Couvreur
36. Crieur
37. cuisinier
38. danseur
39. Dessinateur
40. Droguiste
41. Ecclésiastique
42. Écrivain
43. Écuyer
44. Émailleur
45. Éperonnier
46. escrimeur
47. Facteur d'orgue,
facteur d'instruments
48. fauconnier
49. Fleuriste
50. fondeur
51. Fontenier
52. Forestier
53. Fourbisseur
54. Fourreur
55. Fruitier
56. géographe
57. géomètre
58. grammairien
59. graveur
60. historien,
historiographe
61. Horloger, horlogeur
62. Imagier
63. imprimeur
64. jardinier
65. Joaillier
66. Joueur
67. Jurisconsulte
68. Lapidaire
69. Libraire
70. Luthier
71. maçon
72. Marchand
73. Maréchal
74. Marinier
75. Matelot
76. mathématicien
77. Matrone
78. Médailleuse
79. Médecin
80. menuisier
81. mesureur
82. Moinerie, moine
83. Monnayeur
84. Musicien
85. Naturaliste
86. Négoce, négociant
87. Notaire
88. Orfèvre
89. Organiste
90. Ouvrier
91. Papetier
92. Pâtissier
93. Pavéur
94. pêcheur
95. Peintre
96. Pelletier
97. Perruquier
98. philosophe
99. Pilote
100. Poète
101. praticien
102. Relieur
103. Religieux, religieuse
104. rôtisseur
105. Savetier
106. Sculpteur
107. Sellier
108. Serrurerie, serrurier
109. Tailleur
110. tanneur
111. Tablettier
112. tapissier
113. Teinture, teinturier
114. théologien
115. Tireur d'or
116. Tissutier
117. Tourneur
118. Tripière
119. Tuilier
120. Vénérie, veneur
121. verrier
122. Vitrier

